SOCIETE D'ECONOMIE ET DE MATHEMATIQUE APPLIQUEES

SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 3 200 000 F

35, BOUL. BRUNE, PARIS-14E
TÉL. 842-60-00 (30 LIGNES GROUPÉES)
R. C. SEINE 57 B 19626

REPUBLIQUE DE COTE-D'IVOIRE

MINISTERE DES FINANCES
DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU PLAN

ETUDE SOCIO-ECONOMIQUE DE LA ZONE URBAINE D'ABIDJAN

RAPPORT N° 8

PERSPECTIVES DEMOGRAPHIQUES 1970-1975

SEMA

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

MINISTERE DES FINANCES
DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU PLAN

ETUDE SOCIO-ECONOMIQUE DE LA ZONE URBAINE D'ABIDJAN

Rapport n° 8

Perspectives Démographiques 1970-75

SOCIETE D'ECONOMIE ET DE MATHEMATIQUE APPLIQUEES
A B I D J A N
Mai 1966

ETUDE SOCIO-ECONOMIQUE

DE LA ZONE URBAINE D'ABIDJAN

Liste des rapports

Rapport n°1	- Note préliminaire	- Novembre 1962
Rapport n°2	- T.1. Méthodologie des enquêtes T.2. Méthodologie des enquêtes Annexes	- Septembre 1964
Rapport n°3	- T.1. Etat de la population en 1963 Tableaux statistiques - T.2. Etat de la population en 1963 Analyse des résultats	- Octobre 1964
Rapport n° 3bis	- T.1. Etat de la population en 1964 Tableaux statistiques - T.2. Etat de la population en 1964 Analyse des résultats	- Juin 1965 à paraître
Rapport n°4	- L'Habitat en 1963	- Janvier 1965
Rapport n°5	- Perspectives d'Emploi	- Avril 1965
Rapport n°6	- Structures et Transformations des groupements domestiques d'Abidjan (réalisé par le CASHA)	- Juillet 1965
Rapport n°7	- La concession urbaine, écologie et rapports sociaux, problèmes fonciers et immobiliers (réalisé par le CASHA)	- Novembre 1965
Rapport n°9	- Les immigrants temporaires à Abidjan (réalisé par le CASHA)	- Décembre 1965
Rapport n°10	- Les déplacements quotidiens en 1963	- Mars 1966
Rapport n°11	- Les équipements collectifs en 1964	- Mars 1966
Rapport n°12	- L'espace social à Abidjan : relations sociales et concentrations éthniques (réalisé par le CASHA)	- à paraître

..../..

Rapport n°13 - Perception de l'espace social
(réalisé par la CASHA) - à paraître

Rapport n°14 - Hypothèses d'urbanisation
(rapport provisoire) - Mai 1966

Rapport n°15 - L'Habitat Moderne (réalisé par le CASHA) - à paraître

TABLE DES MATIERES

	PAGE
Liste des tableaux	2
Liste des graphiques	5
A. - SYNTHESE	
1. - Problèmes posés par le développement d'Abidjan.	7
2. - Facteurs de croissance et choix des hypothèses de développement	14
3. - Hypothèses de développement : évolution de la population.	24
4. - Equilibres de la main d'oeuvre.	37
5. - Les perspectives de scolarisation	47
6. - Problèmes liés aux ménages.	52
7. - Conclusion	57
B. - ANNEXES : Avertissement	73
Annexes	74
A. - Etude de la croissance de la population africaine domiciliée	75
B. - Méthodes de calcul adoptées	78
C. - Le mouvement naturel	86
D. - Structure des mouvements migratoires	91
E. - Calcul et structure des populations	97
F. - Problèmes liés au revenu	104
G. - Problèmes liés à l'emploi	112
H. - Problèmes liés à la scolarisation	126
I. - Problèmes liés aux ménages	136
J. - Problèmes liés à la qualification professionnelle	147
K. - Problèmes des relations entre Abidjan et la Côte d'Ivoire	153
L. - Immigration étrangère	163
M. - Autres types de populations	166
D. - TABLEAUX	170

LISTE DES TABLEAUX

		PAGE
Tableau 1. -	Evolution annuelle , pour chaque hypothèse de croissance de la population africaine domiciliee, l'offre masculine le nombre de ménages et d'enfants de 6 à 14 ans	27
Tableau 2. -	Récapitulation de la structure de la population africaine domiciliée suivant chaque hypothèse de croissance pour 1970 et 1975.	34
Tableau 3. -	Evolution de la population totale d'Abidjan.	171
Tableau 4. -	Taux de croissance observés dans diverses villes	172
Tableau 5. -	Evolution annuelle de la population africaine domiciliée et des taux de croissance pour chaque hypothèse	173
Tableau 6. -	Evolution des taux de masculinité corrigés suivant les diverses hypothèses de croissance	174
Tableau 7. -	Répartition de la population africaine domiciliée selon l'âge, le sexe et les hypothèses de croissance pour 1970 et 1975.	175
Tableau 8. -	Distribution par âge et par sexe dans diverses villes	176
Tableau 9. -	Distribution par age et par sexe suivant les diverses hypothèses de croissance	177
Tableau 10.-	Répartition de la population active occupée par groupe d'âge	178
Tableau 11.-	Emplois africains prévus par catégorie socio-professionnelle à Abidjan en 1970 et 1975.	179
Tableau 12.-	Evolution des taux d'activité par âge et sexe	180
Tableau 13.-	Perspectives d'emploipar âge et sexe suivant les différentes hypothèses de croissance	181
Tableau 14.-	Evolution de l'emploi masculin de 1963 à 1975 suivant les hypothèses de croissance	182
Tableau 15a-	Structure par âge souhaitée et prévue pour les actifs masculins	183
Tableau 15B-	Structure par catégorie socio-professionnelle souhaitée et prévue pour les actifs masculins	
Tableau 16.-	Répartition des catégories socio-professionnelles masculines selon le niveau d'instruction en 1963	185
Tableau 17.-	Répartition par niveau d'instruction de la population active	186

Tableau 18a .-Comparaison de l'emploi salarié total entre Abidjan et la Côte d'Ivoire 187

Tableau 18b. -Comparaison des accroissements prévus de l'emploi de 1964 et 1970 entre Abidjan et la Côte d'Ivoire 188

Tableau 19. - Répartition des emplois suivant les secteurs de production dans diverses villes 189

Tableau 20 - Répartition par âge et cycle d'enseignement des enfants de 6 à 20 ans en 1964. 190

Tableau 21a- Répartition par age des enfants en Côte d'Ivoire et à Abidjan selon les classes du primaire 191

Tableau 21b- Comparaison par âge et par cycle de la répartition des élèves a Abidjan et dans les villes françaises 192

Tableau 22 - Taux par âge suivant les hypothèses de scolarisation pour les enfants de 6 à 20 ans 193

Tableau 23 - Nombre d'enfants à scolariser de 4 à 20 ans par hypothèse de croissance 194

Tableau 24 -Population scolarisée suivant les trois hypothèses de scolarisation et les hypothèses de croissance 195

Tableau 25 -Evolution des enfanrs scolarisés par type d'enseignement et hypothèses de croissance avec la structure observée en 1964 196

Tableau 26 - Comparaison de la répartition par cycles d'enseignement des enfants scolarisés par hypothèse de croissance 197

Tableau 27- Evolution annuelle du nombre de classes et de maitres à prévoir dans l'enseignement primaire par hypothèse de croissance 198

Tableau 28- Evolution annuelle du nombre de classes et de professeurs dans l'enseignement secondaire par hypothèse de croissance 199

Tableau 29 - Comparaison des offres et demandes d'emplois par qualification 200

Tableau 30 - Taille des ménages autochtones pour diverses villes du monde 201

Tableau 31 - Structure par type de menage pour chaque hypothèse de croissance 202

Tableau 32 - Structure de la population en fonction du nombre et de la taille des menages pour chaque hypothèse de croissance 203

Tableau 33 A. - Nombre de ménages masculins prévisible en fonction de l'age du chef de ménage par hupothèse de croissance 204

Tableau 33 B. - Structure des ménages suivant l'age du chef de ménage 205

Tableau 34 - Structure et type de ménage suivant les catégories socio-professionnelles en 1970 206

Tableau 35 - Structure et type de ménage suivant la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage en 1975 207

Tableau 36 - Evolution annuelle du nombre de ménages pour chaque hypothèse de croissance 208

Tableau 37 - Distribution des revenus mensuels moyens disponibles par catégorie socio-professionnelle en 1963. 209

Tableau 38 - Evolution de la répartition des revenus entre Abidjan et la cote d'ivoire en millards de francs 196. 210

Tableau 39A. Structure par age et lieu de naissance de la population africaine domiciliée en Mars 1963 211

Tableau 39B. Structure par ancienneté et lieu de croissance de la population

Tableau 40 - Structures comparées de l'immigration et de la population pour chaque hypothèse de croissance 212

Tableau 41 Mouvements des populations originaires de Côte d'Ivoire 213

Tableau 42 - Caractéristique de la population africaine 214

Tableau 43 - Evolution annuelle des immigrants ivoiriens à l'aide du modèle d'immigration de l'intérieur vers Abidjan 215

Tableau 44 - Evolution annuelle de la population africaine retenue comme la plus vraisemblable 216

Tableau N - Répartition des hommes africains domiciliés par age et date d'installation à Abidjan en 1963. 217

Répartition des femmes africaines domiciliées par age et date d'installation à Abidjan en 1963. 218

LISTE DES GRAPHIQUES

PAGE

A. - SYNTHESE

1 - Evolution de la population totale africaine 63
2 - Evolution de l'immigration brute 64
3 - Pyramide des âges pour l'hypothèse A 65
4 - Pyramide des âges pour l'hypothèse B 66
5 - Pyramide des âges pour l'hypothèse C 67
6 - Evolution de la demande et de l'offre d'emploi 68
7 - Evolution du nombre d'enfants à scolariser 69
8 - Evolution du nombre d'élèves par cycles d'enseignement 70
9 - Evolution du nombre de ménages 71
10 - Structure des calculs 13

B. - ANNEXES

11 - Résumé des méthodes démographiques 84
12 - Courbe donnant le pourcentage d'immigrants restant en fonction de l'ancienneté à Abidjan. 93
13 - Taux de masculinité constatés 99
14 - Taux de masculinité prévus 100
15 - Evolution de la taille du ménage. 139

SYNTHESE

" Sauf indication contraire, les évaluations sont considérées au 31 DECEMBRE DE L'ANNEE CITEE EN REFERENCE ".

1. PROBLEMES POSES PAR LE DEVELOPPEMENT D'ABIDJAN

Avant d'aborder l'examen des facteurs de la croissance, puis l'étude des perspectives de population proprement dîtes et des conséquences qui en découlent, il nous a paru utile de situer d'abord le problème d'Abidjan ; il s'agit en fait,à la lumière de l'évolution récente, de savoir si le développement d'Abidjan doit être considéré comme une exception ou si au contraire, on connaît d'autres exemples d'expansion urbaine à des rythmes comparables. Si tel est bien le cas, il faudra alors considérer - d'abord que cette expansion peut se poursuivre - ensuite que, si elle soulève de nombreux problèmes, les autorités compétentes ne sont pas totalement désarmées pour les résoudre : le but de ces perspectives sera précisément d'éclairer les conditions du développement, d'en montrer les conséquences et de proposer des choix, propres à assurer la réalisation de la politique que définira le Gouvernement.

1.1.- L'EVOLUTION RECENTE D'ABIDJAN

Fondée au début du siècle, Abidjan ne connut qu'un développement modeste jusqu'en 1950, date de l'ouverture du Canal de Vridi : de 1.400 habitants en 1912, la ville passait à 5.400 en 1928, 22.000 en 1939 et 48.000 en 1948. Le développement des activités portuaires devait alors s'accompagner d'une forte expansion démographique puisque, en 1955, un recensement exhaustif de la population permettait de dénombrer une population totale de 125.000 personnes. Bien que le chiffre de 1948 soit peut-être imprécis, le taux d'accroissemenr exponentiel moyen entre 1948 et 1955 dépasserait donc largement 10 % (environ 14 %). On manque de données sur la période 1955-1963 pendant laquelle l'accession de la Côte d'Ivoire à l'indépendance et d'Abidjan au rang de capitale nationale provoqua en 1960, un considérable afflux d'immigrants. Les enquêtes menées en 1963-1964, confirmées par des données administratives en 1965 (vaccination contre la rougeole) firent apparaître des populations de 254.000,

puis 290.000, enfin 320.000 (décembre 1964) habitants. Les taux d'accroissement correspondant étaient respectivement de 10,4 % de 1955 à 1963, de 12% de 1963 à 1964 et de 13% de 1964 à 1965.

La cause principale de cet accroissement est l'afflux d'immigrants (environ 48.000 arrivées brutes en 1964) originaires de Côte d'Ivoire, mais aussi des pays de savane limitrophes qui constituent d'énormes réservoirs de population et de main-d'oeuvre. Le phénomène migratoire a donc atteint ces dernières années des proportions considérables (taux d'environ 10 %), mais il faut insister sur le fait que ces mouvements sont déjà anciens et que des taux déjà aussi importants ont été constatés dans le passé, à Abidjan même : la nouveauté réside plus dans le volume absolu de la croissance que dans son rythme.

Si l'on s'intéresse maintenant aux taux observés dans d'autres grandes villes africaines comparable à Abidjan, on constate qu'en général, ils sont inférieurs à ceux cités, ci-dessus, mais s'en approchent beaucoup : Pointe-Noire a cru de 11 % entre 1952 et 1958, Freetown de 8,6 % entre 1960 et 1963 ; Accra de 8,5 % entre 1948 et 1960 , enfin, Lagos, ville qui, par beaucoup d'aspects semble précéder Abidjan, a eu un taux de croissance de 9,3 % entre 1952 et 1963 : encore faut-il signaler dans ce cas particulier qu'il ne s'agit ici que de la population recensée sur le territoire fédéral alors que la zone urbaine s'étend maintenant sur le territoire de la Western Region où se font bon nombre de ses extensions. Il est vraisemblable qu'un taux global calculé sur l'ensemble de la zone urbaine dépasserait largement les 9 %.

Il apparaît donc dès maintenant que le taux de croissance constaté au cours des dernières années n'a un caractère exceptionnel ni pour Abidjan, qui dans sa brève histoire a déjà connu des taux semblables, ni pour la région Ouest-Africaine, où d'autres villes se sont déjà développées ou continuent à se développer au même rythme.

1.2.- LES PROBLEMES LIES AU DEVELOPPEMENT URBAIN :

Le phénomène étant identifié et admis, il semble tout à fait vraisemblable qu'il puisse se poursuivre dans les années à venir. Nous aurons l'occasion plus loin de justifier amplement cette appréciation ; il s'agit seulement maintenant de s'intérroger sur les principaux problèmes posés par cette croissance et étudiés dans la suite de ce rapport : on peut y distinguer des problèmes de taille, des problèmes de cohérence, des problèmes de structure.

- Problèmes de taille : liés au volume de la population à accueillir : par exemple, les besoins en terrain à bâtir, les équipements à créer, l'approvisionnement de la ville etc..

- Problèmes de structure : résultant de la déformation des structures actuelles par les effets de l'immigration ; structure par nationalité, alors que la proportion des étrangers peut croitre, structures familiales, alors que la taille des ménages augmentera par la présence de nouveaux immigrants hébergés, structure de la population où chaque travailleur aura un nombre croissant d'actifs à nourrir.

- Problèmes de cohérence : résultent de la confrontation de la population et d'autres éléments exogènes : cohérence de la main-d'oeuvre qualifiée requise par les projets industriels et de la population active disponible, cohérence de la masse globale des revenus prévisibles et du maintien du niveau de vie actuel, du rythme de croissance et des possibilités de l'immigration originaire de Côte d'Ivoire et des pays voisins, de la répartition des investissements entre Abidjan et le reste du pays.

Ce premier aperçu de la nature des problèmes permet déjà de mettre en évidence les principaux points auxquels nous aurons à nous intéresser dans cette étude : la vraisemblance démographique des projections étant vérifiée, ce sont essentiellement les questions d'emploi, de revenu, de scolarisation, et de structures familiales qui seront examinées, car c'est d'elles que résulteront d'une part la possibilité de réalisation de

chacune des hypothèses, d'autre part, le choix d'un souhaitable entre ces possibles.

1.3.- LES DEVELOPPEMENTS POSSIBLES

A partir de la situation présente et de ses tendances, compte-tenu du contexte tant démographique que socio-économique de l'Ouest Africain, l'évolution, spontanée, orientée ou dirigée d'Abidjan peut conduire pour 1970 et 1975 à différentes situations qui se distingueront non seulement par le volume global de la population, mais aussi par sa composition et son niveau de vie. Parmi ces situations possibles, certaines paraissent plus vraisemblables que d'autres et c'est essentiellement à celles-ci que nous nous interesserons pour les analyser et les caractériser. Cette analyse permettra aux Pouvoirs Publics d'en choisir une qui paraîtra " souhaitable ", soit parce qu'elle assurera les meilleures conditions accessibles à la population d'Abidjan, soit parce qu'elle assurera un optimum accessible pour la Côte d'Ivoire considérée dans son ensemble. Nous aurons, en effet, souvent à montrer que les intérêts de la population d'Abidjan et ceux du reste du pays sont, en de nombreux domaines contradictoires. Il restera alors à appliquer les mesures propres à faire de ce souhaitable un probable.

Ces perspectives ont donc pour but, à partir d'une analyse des principaux facteurs de la croissance de leur évolution probable de décrire des états possibles de la population. Ces situations, démographiquement cohérentes, présenteront des caractéristiques économiques particulières telles que : niveau de vie par tête, taux de chômage etc... Ce sont sur ces variables que nous avons essayé de définir des évolutions, car ce sont elles qui caractérisent les difficultés et c'est sur elles que l'on jugera si l'état envisagé est souhaitable ou non, beaucoup plus sans doute que sur le volume total de la population.

C'est dans cet esprit que l'on s'est efforcé de choisir des hypothèses reposant non sur des taux de croissance a priori mais sur des valeurs particulières des variables économiques évoquées ci-dessus. Il a été ainsi plus facile de rattacher chaque situation décrite à un indicateur,

plus facile au delà d'un chiffre global de population d'en appréhender la signification.

Après avoir situé les problèmes et précisé le but poursuivi dans ces perspectives, nous aborderons l'étude des facteurs de croissance, étude qui conduira à faire choix de trois hypothèses explicitement rattachées à des variables économiques, pour les raisons évoquées ci-dessus.

La troisième partie présentera l'analyse de chacune des hypothèses ; après la description démographique, seront abordés chaque fois les problèmes de l'emploi, des revenus, de la scolarisation, de la structure des ménages.

Les quatrième, cinquième et sixième parties aborderont les problèmes sous un angle différent : c'est chaque question qui sera étudiée en particulier, afin de montrer l'évolution d'une hypothèse à l'autre : c'est ainsi que l'on cherchera comment se transforment les problèmes de l'emploi, lorsque l'on passe de l'hypothèse la plus faible à l'hypothèse la plus forte. Alors que la troisième partie insistera sur la cohérence propre de chaque situation et sur ses caractéristiques les plus importantes, cette partie insistera au contraire sur le caractère continu de l'évolution, en signalant éventuellement les seuils critiques. Seront successivement abordés les questions de l'emploi, de la scolarisation, des structures familiales.

Enfin, la conclusion essaiera de dégager un cheminement possible, satisfaisant pour Abidjan, et en même temps, compatible avec le nécessaire équilibre entre la capitale et l'intérieur du pays. Quelques mesures seront indiquées, propres à en assurer la réalisation. Il n'est pas du pouvoir du démographe ou de l'économiste de décider en ce domaine : sa fonc-

tion est de décrire les conséquences des décisions afin d'en éclairer le choix ; les pouvoirs publics auront, eux à prendre des décisions en confrontant les moyens disponibles aux objectifs poursuivis.

Nous ne nous intéresserons dans cette synthèse qu'à la seule population africaine. On trouvera en annexe, le détail des perspectives de la population non africaine qui devrait atteindre 30.000 personnes en 1970 et 40.000 en 1975.

GRAPHIQUE N° 10 -. STRUCTURE DU RAPPORT : ARTICULATION DES CALCULS

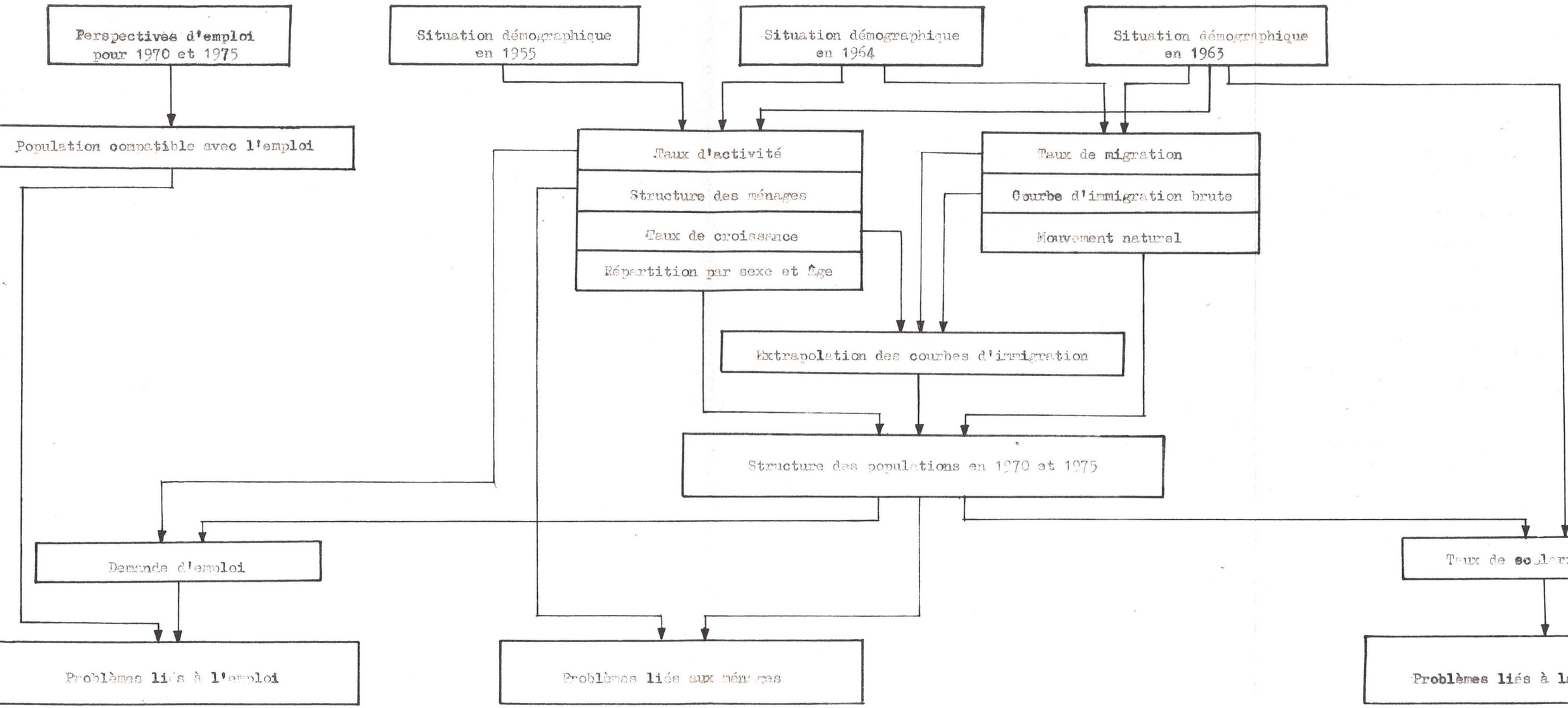

2.- FACTEURS DE CROISSANCE ET CHOIX DES HYPOTHESES DE DEVELOPPEMENT

L'objet de ces perspectives est de déterminer pour 1970 et 1975, le volume global et les structures de la population, de tirer ensuite les conséquences de cette situation. Or, les taux de croissance observés au cours des dernières années montrent clairement l'influence de l'immigration dans la croissance de la ville. Il était donc exclus d'utiliser, pour le calcul des perspectives, les méthodes habituelles de projection reposant sur le vieillissement et la reproduction de la population initiale et, dans lesquelles le facteur migratoire n'a qu'un rôle marginal. La situation d'Abidjan est au contraire à l'inverse de la situation classique : c'est le facteur migratoire qui est l'élément principal de la croissance, le mouvement naturel n'ayant directement qu'un effet limité.

Il était donc nécessaire de chercher à décrire et expliquer (au moins globalement) le mouvement migratoire pour établir ensuite un modèle opérationnel utilisable pour la projection. Ce modèle essentiellement démographique, avait l'avantage de fournir un instrument " mécanique " garantissant la cohérence des résultats sur ce plan démographique (évolution correcte des structures par âge, sexe etc...). Il demeurait néanmoins insuffisant car il n'intègre pas certains facteurs socio-économiques dont on sait ou dont on peut penser qu'ils influeront quantitativement et qualitativement la migration. On peut penser, par exemple, que si une perspective purement démographique confrontée à une perspective d'emploi exogène fait apparaître un fort taux de chômage ou un ralentissement du taux de croissance du revenu par tête, il peut en résulter un ralentissement de l'immigration (ou une accélération du retour au pays des immigrés) qui aura un effet régulateur sur la croissance : un chômage croissant incitera moins les jeunes de l'intérieur à tenter

leur chance à Abidjan, les chômeurs récemment immigrés repartiront plus vite, les ménages installés à Abidjan seront plus réticents à accueillir les immigrants etc..

On a donc choisi de rattacher les niveaux de population étudiés à des situations socio-économiques caractérisées, ce qui permet de mieux apprécier la vraisemblance des résultats.

Nous verrons donc successivement les éléments démographiques de la projection, la méthode de calcul et l'intégration des facteurs non démographiques dans le choix des hypothèses.

2- LES ELEMENTS DEMOGRAPHIQUES

2.1. - L'accroissement naturel : le taux d'accroissement naturel observé à Abidjan en 1963-1964 est égal à 2,5 %, différence entre le taux brut de natalité : 48 pour 1.000 et le taux brut de mortalité : 23 pour 1.000.

Les taux de mortalité par âge sont sensiblement les mêmes à Abidjan (taux résultants des enquêtes)et dans le reste de la Côte d'Ivoire (estimation de l'I.N.S.E.E.). Cependant, la structure par âge étant différente dans les deux cas (prédominance des jeunes en ville) le taux brut de mortalité de l'ensemble de la population passe de 27 pour mille en Côte d'Ivoire à 23 pour mille à Abidjan.

La mortalité infantile mérite une attention particulière car elle est l'élément déterminant de la forte mortalité constatée en Afrique, et, particulièrement à Abidjan. Dans la méthode de projection qui sera utilisée ce taux est le seul à avoir une influence importante car il jouera sur environ 20 % de la population (calcul des enfants ayant moins de 5 ans en 1970, moins de 10 ans en 1975). Le taux actuel est de 185 pour mille (200 pour les garçons, 175 pour les filles) mais les catégories les plus évoluées de la population sont déjà à 160 pour mille . Il y a de fortes chances pour qu'il baisse au cours des prochaines années, par une extension de la médecine préventive et infantile et contrebalance ainsi la diminution des taux de fécondité, d'ailleurs plus problématique.

Les enquêtes menées à Abidjan ont fait apparaître des différences entre les taux de fécondité par âge à Abidjan et dans le reste de la Côte d'Ivoire, le taux de fécondité étant de 190 contre 205. C'est là une loi générale : l'influence de la ville conduit à réduire la fécondité. Il est délicat de prévoir dans quelle mesure ce mouvement se poursuivra : cependant de nombreux indices jouent en ce sens et l'on a estimé à 140 pour mille le taux de fécondité total en 1975.

En conclusion, on peut penser que le mouvement naturel évoluera assez peu au cours de la période étudiée. En effet, si l'on envisage comme ci-dessous un taux de fécondité global de 140 pour mille, un calcul approximatif permet d'estimer à 35 pour mille le taux de natalité : cette forte baisse suppose un comportement malthusien (contrôle des naissances) qui, s'il n'est pas encore décelable dans le milieux traditionnels, apparaît déjà dans certaines couches de la population. La diminution prévisible de la mortalité infantile (qui représente actuellement 40 % de la mortalité totale) devrait, compte tenu de la jeunesse de la population, entraîner une baisse de la mortalité totale jusqu'à 14 pour mille. Le taux d'accroissement naturel passerait ainsi de 2,5 à 2,1 % ce qui compte tenu du taux global d'accroissement ne représente qu'une variation pratiquement négligeable. Une baisse légèrement plus faible de la fécondité, à 160 seulement par exemple, assurerait même le maintien du taux naturel à son niveau actuel. Ce point est cependant particulièrement important car de faibles mouvements des taux naturels conduisent à des variations très larges des investissements sociaux nécessaires (maternité, écoles etc..).

2.2. - le mouvement migratoire: l'accroissement dû au mouvement migratoire représente les 4/5 de l'accroissement annuel de la population, puisque le taux exponentiel de croissance de 12 % environ se décompose en 2,5 % pour le mouvement naturel et 9,5 % pour le mouvement migratoire.

L'immigration ne constitue pas un facteur homogène car elle est influencée au départ des zones d'origine et à l'arrivée à Abidjan, par des variables économiques ou psychologiques : on peut citer, parmi les incitations à émigrer :

- le besoin de gagner rapidement une somme d'argent pour s'installer ou se marier.
- l'envie de rompre avec le milieu traditionnel et d'échapper aux structures familiales.
- le goût de vivre en ville et la possibilité d'accéder à un statut social plus élevé.
- le désir de ne plus travailler la terre et des perspectives d'emploi plus large dans les secteurs secondaire et tertiaire.
-le désir d'accéder à des structures de consommations modernes par l'intermédiaire de l'économie monétaire.

Schématiquement décrit, le processus de l'immigration est le suivant :

- L'homme - généralement célibataire dans le passé, mais maintenant de plus en plus souvent accompagné d'une épouse et parfois d'enfants- arrive à Abidjan, venant de l'intérieur du pays, ou des pays voisins. Il est accueilli à son arrivée par une famille originaire du même village ou de la même région : parents, amis ou simplement relations, relais, en ville, des immigrants de la région. Cette famille l'heberge, le nourrit, l'aide à trouver du travail. Dans un délai relativement bref suivant leur arrivée, bon nombre d'immigrants ont échoué et renoncé à s'intégrer au milieu urbain : 20 % d'entre eux, repartent vers leur région d'origine après un séjour de 6 mois à 1 an . Les autres - ayant eu plus de chance ou ou ayant été soutenus plus longtemps par leur parenté - reussissent à trouver du travail, puis un logement. Les célibataires se marient, soit sur place, soit en rentrant spécialement pour celà, au village. La durée du séjour est alors extrêmement variable, certains immigrés se fixant définitivement en ville, d'autres au contraire, rentrant dans leur village au bout de quelques années.

On note une tendance plus forte des Ivoiriens à se fixer en ville. Une étude détaillée du seul mouvement migratoire pourrait se faire en utilisant deux variables : l'âge, puisque la migration concerne des tranches d'âges assez précises et la durée de séjour ou l'ancièneté à Abidjan . Malheureusement, les données disponibles ne permettent pas une étude aussi approfondie.

En effet, le recensement de 1955 ne fait pas apparaître la date d'arrivée à Abidjan des individus, l'immigration ne pouvant être appréhendée que par les lieux de naissance. Les enquêtes de 1963-1964 présentent au contraire, ces données sous la forme du tableau croisé : ancièneté à Abidjan x âge. Cependant ces résultats ont été obtenus par sondage et, au niveau de détail requis, les données sont fortement entachées d'incertitude. En particulier, les variations observées sur une période de un an seulement, sont le plus souvent dans la fourchette d'erreur.

Il a donc fallu renoncer à une étude aussi fine ; par contre, la comparaison des répartitions par ancièneté (nombre de personnes selon l'année d'arrivée à Abidjan, par sexe) observées en 1963 et 1964, permet de définir des coefficients globaux de disparition par ancièneté.

Il faut signaler que ces coéfficients, tels qu'ils sont définis, débordent le seul cadre du mouvement migratoire puisqu'ils englobent en fait l'émigration et la mortalité. On a admis qu'ils resteraient constants au cours de la prochaine décennie. Utilisés à l'inverse, ces coéfficients permettent de recalculer l'arrivée brute pour une année antérieure. On reconstitue ainsi la courbe brute d'apport annuel migratoire. C'est elle qui constitue l'instrument le plus facilement utilisable pour l'étude de la migration, puisqu'on peut étudier sur elle, les effets d'une variation de taux dans l'immigration ou dans l'émigration, alors que la courbe nette ne donnerait que le solde de ces deux mouvements.

Or, les études tant économiques que sociologiques menées jusqu'ici font nettement apparaître que ce sont les deux mouvements qui peuvent être interprétés et éventuellement projetés, alors que le solde est beaucoup moins significatif. Si, par exemple, des mesures sont prises pour ralentir l'immigration, les arrivées seront relativement moins nombreuses mais, par contre coup, la reconnaissance du droit de séjourner à Abidjan dont bénéficieront les anciens immigrés, valorisera ce droit et diminuera, sans doute, l'incitation à repartir : en cas de besoin, l'émigré ne pourrait plus revenir à Abidjan. Il n'est pas exclus qu'une telle mesure ne ralentisse finalement pas le taux global d'accroissement.

2.-LA METHODE DE CALCUL :

Ces considérations nous ont conduits à traiter différemment la population originaire de la ville et la population immigrée. La population originaire d'Abidjan ne représente encore qu'une part relativement faible de la population totale (27 %), car l'immigration est récente et les enfants d'immigrés en nombre encore restreint, mais cette situation ne durera pas. Par ailleurs, un autre problème se pose précisément pour les enfants d'immigrés : tant qu'ils sont en bas âge, ils ne constituent pas d'unités de décision indépendantes et il est normal de considérer qu'en cas d'émigration du chef de ménage, ils suivront la famille.

On peut penser qu'il n'en est plus de même lorsqu'ils ont atteint l'âge de dix ans environ car, indépendamment de leurs réactions propres (ils n'ont connu que le milieu urbain), ils sont attachés à la ville par d'autres motivations : c'est l'âge de la fréquentation scolaire, relativement plus facile à Abidjan, ils peuvent être confiés à des parents qui joueront le rôle de tuteurs. Il convient donc à ce moment de ne plus les considérer comme rattachés à leur père et solidaires de lui, en cas d'émigration.

On a ainsi été amené à définir la méthode de projection suivante :

- on distingue 4 sous-populations dont les projections sont faites séparemment selon des techniques exposées en annexe.×

En regroupant ces sous-populations, on obtient la population totale résidant à Abidjan au terme de la période considérée et l'on connaît sa structure par âge. Le détail des calculs et des vérifications de cohérence est indiqué dans le corps du rapport.

La méthode permet donc de connaître la structure par âge de la population à l'année-horizon choisie : on " calibre " l'effectif de cette population en choisissant le taux de croissance de la courbe d'apport annuel brut des immigrants.

× - la population née hors d'Abidjan, la population née à Abidjan de plus de 10 ans en cours de période, de moins de 10 ans au terme de la période, atteignant 10 ans en cours de période.

Le paragraphe suivant va montrer comment les niveaux de population étudiés ont été choisis en rattachant les hypothèses à des valeurs particulières de l'emploi et du revenu.

2.3.- LES FACTEURS NON DEMOGRAPHIQUES ET LE CHOIX DES HYPOTHESES :

Il est classique de présenter, dans toute projection, une hypothèse moyenne, encadrée par une hypothèse forte et une hypothèse faible, chacune d'entre elles étant d'ailleurs assortie d'une probabilité (chiffrée ou non). Nous avons été guidés, dans le choix des hypothèses étudiées, par la nécessité d'y intégrer l'influence de deux facteurs économiques : l'emploi et le revenu.

2.3.1. Hypothèse forte liée au maintien du courant migratoire : la première hypothèse étudiée résulte directement de l'analyse du mouvement migratoire. En effet, cette étude a montré comment l'on peut reconstituer la courbe d'apport annuel brut : cette courbe s'ajuste entre 1955 et 1964 à une exponentielle dont le taux d'accroissement est égal à 10 %. Le maintien au cours des trois dernières années d'un rythme d'accroissement global de 12 % plaide vivement en faveur de l'hypothèse selon laquelle le mouvement migratoire se maintiendra au même niveau au cours de prochaines années.

On a donc évalué la population correspondant à l'extrapolation de la courbe d'apport annuel brut, selon la tendance actuelle. Cette hypothèse représente la population maximale prévisible car on atteint ainsi les chiffres de 585.000 habitants en 1970 et 1.075.000 habitants en 1975. L'étude des conséquences de cette hypothèse montrera plus loin qu'il sera très difficile de tenir ce rythme, ou du moins qu'il y aura de profonds changements dans l'équilibre du pays (accumulation de la majeure partie des activités non agricoles à Abidjan) ou de graves tensions sociales.

Il convient donc d'envisager d'autres hypothèses, moins fortes, qui, par leurs conséquences apparaitront plus vraisemblablent accessibles. Nous nous référerons pour ce faire à l'emploi et au revenu, étant d'ores et déjà précisé que l'hypothèse forte conduit à un taux de chômage d'environ 20 % (35 % si l'on ne tient pas compte des emplois tertiaires induits

par une population de 1.000.000 d'habitants), et une diminution du revenu par tête.

Il convient encore de préciser qu'un des premiers critères de vraisemblance de cette hypothèse est la possibilité de trouver, en Côte d'Ivoire et dans les pays voisins, la masse d'immigrants nécessaires. Cette vérification a été faite (cf. annexeK) et montre que les régions intéressées peuvent fournir les immigrants prévus, au prix cependant d'un fort dépeuplement qui, pour ne pas être invraisemblable n'en serait pas moins dramatique pour certaines régions de la Côte d'Ivoire.

2.3.2. - Hypothèse faible liée à l'emploi : la situation actuelle de l'emploi peut être considérée comme satisfaisante . Le chômage masculin déclaré est d'environ 6.900 personnes soit un taux de chômage de 7,5 %. Ce taux est encore faible pour une ville en pleine expansion qui a besoin d'un volant de main d'oeuvre pour mieux assurer la mobilité technologique. Cependant, 11.000 hommes de plus de 14 ans ont déclaré être " étudiants " (soit dans l'enseignement secondaire et même primaire, soit dans l'enseignement superieur). Il est probable que cet effectif cache un chômage déguisé.

Enfin, certains signes montraient, dernièrement un début de détériora- . tion de la situation de l'emploi. Par ailleurs, il est facilement prévisible que les femmes seront de plus en plus nombreuses à se présenter sur le marché du travail et dans certains cas, concurrenceront directement les hommes (emplois de bureaux, commerces etc..).

Il faut confronter ces éléments aux perspectives d'emplois établies à partir des " Perspectives décennales de développement économique et social " et d'enquêtes menées directement auprès des chefs d'entreprises d'Abidjan qui, dans le cas le plus favorable, prévoient 139.000 emplois en 1970 et 178.000 en 1975. Il apparait clairement que ces chiffres sont incompatibles avec le volume global de population prévu, ci-dessus, dans l'hypothèse forte. On a donc choisi d'étudier une hypothèse de population compatible avec l'emploi prévu, c'est-à-dire maintenant le niveau de chômage dans la zone actuelle.

Cette hypothèse peut être interprétée de deux manières :

- le niveau de population ainsi calculé est le niveau optimal, qui conservera un taux de chômage très acceptable et, compte tenu des accroissements de productivité, assurera une croissance de revenus de l'ordre de celle observée dans le passé. Dès lors, ou bien on s'éfforcera de limiter la population à ce niveau, ou bien l'on créera des emplois supplémentaires pour ne pas aggraver le chômage.

- le taux de chômage actuel représente un état d'équilibre, au delà duquel l'immigration se ralentit automatiquement, les départs d'émigrants s'accélèrent : en un mot, l'équilibre de l'emploi assure un effet autorégulateur à la croissance de la ville et le volume de population n'excèdera pas le niveau compatible avec l'emploi. Les observations sociologiques montrent en fait que le chômage n'a qu'un effet très faible sur les motivations de mouvements (soit à l'arrivée, comme frein, soit au départ, comme accélérateur). Il est donc vraisemblable que l'on pourra dépasser assez largement le niveau actuel avant que cet effet ne se fasse sentir. Toutes les contraintes sociales jouent en ce sens.

L'hypothèse de compatibilité avec l'emploi doit donc être considérée comme une situation de référence, représentant la situation optimale prévisible celle pour laquelle la croissance du niveau de vie se poursuit comme dans le passé Elle conduit à des populations de 420.000 habitants en 1970 et 580.000 en 1975.

2.3.3. - Hypothèse moyenne liée au maintien du revenu : entre l'hypothèse forte, dont les conséquences sur l'emploi et le revenu rendront l'évolution difficile en faisant naître de nombreuses tensions sociales, et l'hypothèse optimale de référence dont nous verrons également qu'il est peu vraisemblable qu'elle ne soit pas dépassée, nous avons choisi un niveau intermédiaire où les éléments favorables ; accroissement de l'emploi, accroissement de la masse globale des revenus par l'emploi et les gains de productivité, sont à peu près contrebalancés par l'accroissement de population. Le meilleur indicateur de cette évolution est le maintien du re-

venu moyen disponible par tête (le revenu étant entendu au sens du revenu monétaire effectivement perçu par les actifs). C'est une situation dans laquelle l'effet de redistribution souvent mis en évidence joue au profit des immigrants et au détriment des ménages installés de longue date à Abidjan ; il empêche la promotion de ces derniers, mais peut ne pas être trop ressenti, du fait précisément qu'il n'y a pas déterioration de la situation actuelle. On peut envisager que le maintient du revenu par tête constitue un seuil en dessous duquel on descendrait peu : au-delà de cette situation, les chefs de ménage renverraient les immigrants qu'ils hébergent; l'attrait d'une ville où les conditions de vie seraient devenues relativement plus difficiles diminuerait(en effet, pendant la période étudiée, le revenu moyen par tête dans l'intérieur aura augmenté). Cette hypothèse conduit à une population de 500.000 habitants en 1970 et 815.000 habitants en 1975.

Les trois hypothèses étant fixées , la méthode de calcul est la suivante :

- pour l'hypothèse forte C , qui s'appuie sur l'extrapolation de la courbe d'apport annuel brut, on applique directement la méthode décrite plus haut (&.2.).

- pour les hypothèses A et B (taux de chômage et revenu moyen par tête constants) on évalue directement le volume global de population, puis on estime, par approximations successives, la courbe d'apport annuel brut qui y conduit. On en déduit ensuite, comme dans le premier cas,la structure par âge et ses conséquences. On trouvera en annexe les détails de ces différents calculs.

3.- HYPOTHESES DE DEVELOPPEMENT : EVOLUTION DE LA POPULATION

Cette partie à pour but de présenter les principaux résultats, regroupés par hypothèses et résumés dans quelques tableaux . On comparera d'abord les volumes globaux de population en calculant les taux de croissance correspondant ; la comparaison de ces taux avec ceux actuellement connus permettra de juger déjà de la probabilité de chaque hypothèse. La cohérence démographique sera ensuite vérifiée sur la structure par âge et par sexe. On commentera ensuite brièvement les principales conséquences de chaque hypothèse.

3.1.- POPULATION TOTALE ET TAUX DE CROISSANCE :

Les populations totales recensées en 1955 et 1963 s'élevaient respectivement à 127.500 et 274.700 habitants, soit un taux d'accroissement exponentiel de 10,3 % / an, (toutes les populations ont été recalculées à la date du 31 Décembre de chaque année). La population de 1964 était enfin de 310.000 habitants, soit un taux de 13 %, représentant la tendance instantanée entre 1963 et 1964, confirmé en Août 1965 (campagne de vaccination).

Face à ces données, l'hypothèse A, compatible avec les prévisions d'emploi conduit à 420.000 habitants en 1970, 580.000 en 1975 ; le taux d'accroissement est de 9,1 % sur la période 1955-1970, de 8,4 % sur 1955-1975.

L'hypothèse B, compatible avec le maintien du revenu par tête, conduit à 500.000 habitants en 1970, 815.000 en 1975, le taux d'accroissement étant de 10,3 sur les deux périodes.

Enfin, l'hypothèse C, extrapolation de la tendance actuelle de la courbe d'apport annuel brut d'immigrants, conduit à 630.000 habitants en 1970, 1075.000 en 1975, avec des taux de 11,5 et 11,8 %.

Si l'écart entre les taux des différentes hypothèses reste apparemment faible, il représente cependant un "décrochage" net de la tendance et on constate que la fourchette qui en résulte pour le volume total de population est assez grand : dans les hypothèses C et A, en 1970, les deux populations sont dans un rapport de 1,37, en 1975, de 1,78 : l'écart va évidemment en croissant très rapidement.

Dans l'hypothèse A, le taux de croissance va en diminuant, de 1964 à 1970 : or la tendance récente montre, au contraire, une accélération du phénomène migratoire : il faudrait donc que très rapidement des mesures soient prises qui cassent l'évolution actuelle, pour que l'hypothèse A soit réalisée en 1970.

Dans l'hypothèse B, le taux reste constant, à un niveau inférieur à celui connu actuellement ; cela revient à estimer que la période récente représente une pointe dans le développement démographique, mais que la tendance à plus long terme rejoindra celle connue de 1955 à 1963.

Dans l'hypothèse C, le taux se situe à 11,5 en 1970 et 11,8 en 1975; assez au-dessus de l'hypothèse B, ce taux est malgré tout inférieur à la tendance actuelle. Il faut plutôt admettre que le cheminement conduisant à plus d'un million en 1975, se fera par une lente décroissance, à partir du taux actuel, pour attendre un taux de 8 à 9 % en fin de période : il faut insister sur le fait que les villes les plus importantes comparables à Abidjan, se développent maintenant " en régime de croisière " à ce rythme.

3.2.- COHERENCE STRUCTURELLE DES RESULTATS :

La méthode adoptée pour effectuer les perspectives s'appuie sur des hypothèses assez conservatoires (particulièrement en ce qui concerne les structures par âge des immigrants) et sur des données assez concentrées dans le temps (essentiellement les résultats des études de 1963-1964). On peut

donc craindre deux difficultés :

- les résultats risquent d'être déformés par les anomalies de structure particulières à 1963-1964, conséquence de la courte période sur laquelle les variations ont été observées.

- la projection risque d'amplifier exagérément les transformations dûes à l'accélération actuellement constatée et de dépasser ainsi certains équilibres démographiques et sociaux à respecter.

Il convient donc de vérifier et éventuellement de rectifier les résultats découlant de la méthode de calcul indiquée. La contrepartie de ces éventuelles rectifications présente un risque : en effet, les corrections apportées aux résultats bruts proviennent, soit d'idées a priori sur certaines normes généralement respectées, soit de comparaisons avec d'autres observations. Elles risquent donc de masquer précisément des distorsions caractéristiques de la situation d'Abidjan ; on n'a peut-être pas échappé ici à une trop grande prudence et ramené ainsi la réalité prévisible à un état équilibré certes plus satisfaisant pour le démographe, mais plus théorique aussi. Mais les résultats, même ainsi rectifiés, restent assez éloquents et leur conséquences suffisamment graves, pour que ces rectifications demeurent, somme toute, assez marginales.

3.2.1 Le taux de masculinité :

Le taux de masculinité, qui est le nombre d'hommes pour 100 femmes dans la population totale, est un indicateur de cohérence démographique précieux, car, dans un groupe humain donné, il évolue par âge et se transforme dans le temps, avec une régularité remarquable, sauf anomalie à justifier.

Les principaux facteurs de son évolution au cours de la période de projection, seront :

- la légère diminution du pourcentage des immigrants non ivoiriens (à fort taux de masculinité).

- la diminution du taux de masculinité de tous les immigrants, par l'arrivée plus fréquente de couples déjà constitués, parfois accompagnés d'enfants.

- l'émancipation croissante des femmes, qui augmentera l'effectif des femmes venant se marier à Abidjan.

Les taux résultants du calcul conduisaient à un structure assez anormale pour les personnes âgées et pour les enfants de moins de 10 ans. On les a rectifiée en se référant en particulier aux précédents d'Accra et de Lagos.

Les taux finalement atteints se rapprochent d'autant plus vite de ceux d'une population stable que la croissance est plus forte: en effet, si l'on ralentit la croissance, l'influence de la structure particulièrement désequilibrée de la population immigrée depuis une dizaine d'années reste prépondérante et l'équilibre ne peut être atteint qu'à long terme, par le seul effet du mouvement naturel.

C'est ainsi que dans l'hypothèse A, on passe de 124 en 1963 à 118 en 1970 et 109 en 1975. L'hypothèse B traduit une évolution plus rapide: 116 et 107 ; l'hypothèse C conduit à établir un quasi équilibre en 1975 :111 et 104.

En conclusion, les trois hypothèses conduisent, conformément à la tendance observée en 1955 et 1963 (taux de 139 et 124), vers une situation plus normale, où la place des immigrés célibataires perd de son importance ; il devrait en résulter corrélativement un accroissement du nombre de famille conjugales (cf. infra 6).

3.2.2. La structure par âge :

Après le sexe, l'âge constitue la caractéristique la plus importante, car toutes les études détaillées menées sur les conséquences des différentes hypothèses sont basées sur des comportements par âge consi-

dérés comme stables.

Les résultats observés découlent directement de l'hypothèse du maintien de la structure par âge de l'immigration ; on a simplement rectifié les tranches au dessus de 60 ans, car la méthode conduisait à une quasi absence d'individus au-delà de cet âge. Bien que cette situation s'explique par le fait que les immigrés retournent en général au village vers 55-60 ans, on peut cependant estimer qu'une plus grande adaptation à la ville transformera progressivement ce comportement.

Les structures par âge des différentes hypothèses ne présentent pas de très grandes différences. Leur principale caractéristique est la diminution relative de la population active potentielle masculine, au profit des groupes non actifs, essentiellement les enfants de 0 à 14 ans (40,1 % en 1963 et plus de 43 % en 1975 , dans les hypothèses B et C). Si la structure par âge des immigrants devait se modifier ce serait vraisemblablement dans le sens déjà indiqué, à savoir fréquence plus forte des ménages d'immigrants déjà constitués avec ou sans enfants. Cette tendance aurait alors pour effet de déséquilibrer encore plus nettement la situation du côté des inactifs (femmes et enfants de immigrants). Par contre cette tendance a pour effet d'assurer un meilleur équilibre social, en facilitant l'intégration des immigrants.

3.3.- CONSEQUENCES :

Les principaux résultats de chaque hypothèse sont résumés dans les tableaux 1 et 2 . On trouvera également les pyramides des âges correspondantes pour 1970 et 1975. les chapîtres 4, 5 et 6 reprenant l'étude de chaque problème, nous nous limiterons ici à un bref commentaire des principales conséquences.

Hypothèse A :

L'hypothèse A présente un cheminement assez complexe car elle s'appuie sur deux effectifs d'emplois pour les deux années-horizon. Ces effectifs, calculés à partir des " Perspectives décennales de développement

TABLEAU 1 - EVOLUTION ANNUELLE POUR CHAQUE HYPOTHESE DE CROISSANCE, DE LA POPULATION AFRICAINE DOMICILIEE, L'OFFRE D'EMPLOI MASCULINE, LE NOMBRE DE MENAGES ET LES ENFANTS DE 6 A 14 ANS

ANNEE DE REFERENCE	HYPOTHESE A				HYPOTHESE B				HYPOTHESE C			
	Population Totale	Hommes Actifs	Nombre de ménages	Enfants de 6 à 14 ans	Population Totale	Hommes Actifs	Nombre de ménages	Enfants de 6 à 14ans	Population Totale	Hommes Actifs	Nombre de ménages	Enfants de 6 à 14ans
1955	112.000	42.500	29.500	18.000	112.000	40.500	29.500	18.000	112.000	40.500	29.500	18.000
1963	260.000	74.500	61.000	53.000	260.000	74.500	61.000	53.000	260.000	74.500	81.000	53.000
1964	295.000	81.000	68.500	60.000	295.000	81.000	68.500	60.000	295.000	81.000	68.500	60.000
1965	321.000	88.000	75.000	65.000	330.000	91.000	75.500	66.000	332.000	91.000	76.500	68.000
1966	344.000	94.000	79.500	70.000	363.000	100.000	82.000	73.000	374.000	102.000	85.000	78.000
1967	365.000	100.000	83.700	75.000	396.000	109.000	88.000	78.000	420.000	114.000	94.000	88.000
1968	386.000	106.000	87.500	79.000	430.000	119.000	94.000	85.000	470.000	127.000	101.500	99.000
1969	404.000	110.000	90.500	83.000	464.000	128.000	99.000	92.000	520.000	140.000	111.000	107.000
1970	420.000	115.000	94.000	87.000	497.000	138.000	105.000	98.000	585.000	153.000	122.000	122.000
1971	445.000	122.000	98.000	91.000	546.000	148.000	113.000	113.000	660.000	170.000	135.000	140.000
1972	472.000	129.000	103.000	97.000	600.000	158.000	121.500	125.000	745.000	187.000	149.000	160.000
1973	500.000	136.000	108.500	103.000	660.000	170.000	131.000	140.000	840.000	206.000	165.000	183.000
1974	540.000	144.000	115.000	110.000	730.000	184.000	142.000	163.000	950.000	224.000	182.000	204.000
1975	580.000	152.000	122.000	118.000	815.000	199.000	154.000	191.000	1.075.000	254.000	200.000	231.000

économique et social", complétées par des enquêtes directes auprès des industriels, reposent eux-même sur le processus de développement suivant : Abidjan a, dans une période récente, 1959-1965, connu une industrialisation assez rapide, dont la capacité de production dépasse dans certains secteurs les besoins actuels. On estime donc qu'il y aura d'ici 1970 et un peu au-delà , un ralentissement des créations d'emplois les besoins rattrapant les capacités. Ensuite, l'industrialisation reprendra un régime de croisière avec un accroissement du rythme des créations d'emplois.

Ajuster une population à ce cheminement suppose donc une double inflexion de la courbe de croissance, au cours de la période, une première fois, en freinant la croissance pour ne pas dépasser le niveau de 420.000 habitants en 1970, une seconde fois pour atteindre en 1975 580.000 habitants, donc en accélération relative par rapport au rythme 1965 - 1970. Il est peu vraisemblable que les choses se passent ainsi et il faut plutôt admettre que, par suite du nécessaire décrochage de la tendance actuelle qui ne pourra se faire que progressivement, le niveau de 1970 sera légèrement dépassé et l'équilibre prévu réalisé en 1975. Quoiqu'il en soit, la forte discontinuité entre le taux actuel de 13 % et le taux de 9 % à atteindre en 1970, montre nettement qu'il n'y a que très peu de chance pour que cette hypothèse se réalise dans l'immédiat, ce qui ne réduit nullement son intérêt comme élément de référence.

Les structures par âge, très comparables en 1970 et 1975, ne présentent que de faibles différences avec la structure de 1963 (diminution des enfants de moins de 14 ans : resp. 38,8 et 39,2 %, contre 40,1 % en 1963).

Le pourcentage des individus nés à Abidjan descend à 22 % (1970), puis remonte à 25 % (1975) contre 31 % actuellement. Ce phénomène, apparamment contradictoire avec le ralentissement de l'immigration, s'explique par le moindre volume des naissances qui, dans les autres hypothèses, maintient ce taux à 27 % ou au-delà

L'effectif total des enfants à scolariser est de 76.000, puis de 138.000. L'année 1970 voit arriver 5400 écoliers nouveaux, 5.000 nouveaux ménages, 4.500 nouveaux travailleurs ; en 1975, ces chiffres sont de 7.000, 8.000 et 3.000. La taille des ménages passe de 4,2 en 1963 à 4,5 et 4,8. Cette augmentation paraît tout à fait plausible et ne devrait pas poser de problèmes structurels.

Par le choix même de l'hypothèse, il n'y a pas de problème sur le marché de l'emploi considéré dans son ensemble. Nous verrons plus loin que l'équilibre nécessiterait peut-être un transfert d'emplois masculins pour répondre à l'offre féminine. Par contre, l'ajustement par qualification sera difficile (cf. chapitre 4) en l'absence de mesures particulières. Enfin, le revenu monétaire annuel disponible par tête passerait en francs 1963, de 58.000 en 1963 à 69.500 en 1970 et à 74.000 en 1975.

En conclusion, la situation décrite ci-dessus pour les années 1970 et 1975, apparaît comme très cohérente (pas de problème majeur dans les transformations structurelles) et satisfaisante à bien des égards : vis-à-vis de l'emploi, vis-à-vis des revenus, vis-à-vis des investissements sociaux nécessaires (cf. en annexes ces données). C'est en somme un " agrandissement " de l'Abidjan actuel, sans distorsion !

Malheureusement, il est hors de question de la réaliser si ne sont pas prises très rapidement des mesures très dures de contrôle de l'immigration, dont on ne pourrait que difficilement imaginer les conséquences sociales et politiques. Il ne faut donc la considérer que comme un élément de comparaison dans l'étude des autres hypothèses.

Hypothèses C :

L'hypothèse C repose sur l'extrapolation aux deux années -horizon des tendances actuelles de l'immigration. Elle suppose donc a priori que les régions qui alimentent Abidjan en immigrants sont susceptibles de fournir les effectifs prévus sans pour autant se dépeupler exagérement. L'étude détaillée de ce problème montre que le volume nécessaire à l'hy-

pothèse C : 87.000 arrivées en 1970, 135.000 en 1975 nécessite un accroissement des coefficients de départ (rapport du nombre d'immigrants à Abidjan à la population totale de la région d'origine) pour l'intérieur de la Côte d'Ivoire et les pays limitrophes. Ce phénomène n'est pas invraisemblable car, si la région de Bouaké, par exemple atteint déjà un taux de départ de 10 %, d'autres régions, celles du Nord du pays, ne sont encore que peu touchées. L'immigration d'origine étrangère peut elle aussi s'accélérer, mais les prévisions sont plus difficiles dans ce cas, puisque de toute manière, les immigrés étrangers à Abidjan ne représentent qu'un pourcentage presque négligeable de la population de leur pays d'origine.

En conclusion, sous l'aspect migratoire, l'hypothèse C suppose une accélération du mouvement dans les régions déjà touchées et l'extension à des régions faiblement atteintes. Le dépeuplement qui en résultera pourra, en Côte d'Ivoire, entrainer des conséquences inquiétantes pour l'économie de ces régions. Par contre, pour l'étranger, de tels départs constituent plutôt une salutaire ponction dans la masse de main-d'oeuvre sous-employée. Il faut enfin, insister sur la différence fondamentale qui existe entre ces deux immigrations : - l'une, interne, est difficilement contrôlable, l'autre, étrangère, peut encore être surveillée et, éventuellement réglementée. Les décisions en ce domaine sont essentiellement fonction des choix politiques du pays.

Les conséquences de cette hypothèse présentent une particulière gravité, tant en volume qu'en structure : 630.000 habitants en 1970 (c'est-à-dire autant qu'en 1975, dans l'hypothèse A), 1.130.000 en 1975 signifie que la ville aura plus que triplé en 10 ans, donc qu'il aura fallu, en matière d'urbanisme et d'équipements collectifs, construire deux nouveaux Abidjan, indépendamment des opérations de modernisation de la ville actuelle.

Le poids des inactifs (enfants de moins de 14 ans et personnes de plus de 60 ans) stable jusqu'en 1970, s'accroît dangereusement en 1975 (44,4 % contre 41 % en 1963), alors que le pourcentage des hommes de 14 à 60 ans décroît (de 33,6 à 30,2 %). La situation sur le marché de l'emploi devient catastrophique avec des taux de chômage d'au moins

20%, indice suffisant pour prévoir, d'une manière ou d'une autre, des troubles sociaux.

Le revenu par tête enfin décroît de 58.000 en 1963 à 49.000 et 40 000 CFA 1960, en 1970 et 1975, soit une diminution de 39 % en 12 ans. Ce niveau moyen est d'ailleurs maintenu par une forte redistribution des revenus, qui se fait essentiellement par l'intermédi ire de familles de plus en plus étendues ; la taille moyenne atteint 4,8 puis 5,4 personnes (notons que ce dernier chiffre est actuellement dépassé à Lagos où la taille moyenne des ménages est de 5,8 personnes environ).

Ces conséquences - en particulier le taux de chômage et la diminution en valeur absolue du revenu par tête - rendent peu vraisemblable une telle situation, mais ne remettent pas en cause la vraisemblance de l'évolution : il faut en conclure que, à un moment donné, une rupture se produira, sans que l'on sache d'ailleurs ni quand (on n'a que peu d'idées sur les seuils critiques des indicateurs utilisés) ni comment.

Cependant, cette hypothèse ne tient pas seulement lieu de signal d'alarme. Quoiqu'il arrive, Abidjan atteindra surement le niveau de 1.000.000 d'habitants d'ici 1980, car dans l'hypothèse la plus favorable, le taux de croissance pourrait baisser régulièrement et se stabiliser à 6 - 7% au niveau que connaissent la plupart des capitales régionales en Afrique. Il est donc utile de décrire la structure d'une ville de cette taille pour situer les besoins qu'elle entraînera, en création d'emplois, en équipements collectifs, en investissements d'infrastructure et pour prévoir l'implantation et l'organisation de nouvelles zones (schéma directeur d'urbanisme).

Hypothèse B :

Hypothèse moyenne dans ses résultats, elle découle d'une synthèse des deux groupes de facteurs qui prédominent chacun, soit dans l'hypothèse A, soit dans l'hypothèse C, c'est-à-dire les facteurs économiques, qui se rattachant aux créations d'emplois considérées pour la part la plus importante comme exogènes, limitent la capacité d'absorption de la ville, et les facteurs démographiques qui tendent au contraire, à accélérer son expansion.

Elle repose donc sur l'idée que le courant migratoire actuel peut, dans certaines limites, être canalisé ou même que les facteurs économiques agissent sur les facteurs démographiques et qu'il s'établit quasi-automatiquement une régularisation de la croissance. Cette régularisation que l'on est obligé de postuler repose plus sur une appréciation qualitative des données que sur des éléments d 'observation. Les enquêtes sociologiques menées jusqu'ici, ne permettent, en effet, pas d'avancer qu'une déterioration de la situation de l'emploi se traduit automatiquement par une diminution de la migration ; il semble au contraire que l'inertie soit assez forte précisemment par suite de la redistribution des revenus : le chômage ne conduit pas pour le moment, à l'existence d'un sous-prolétariat nettement isolé du reste de la population ; c'est le niveau général des revenus qui augmente moins vite. Mais, en fait le passé récent n'a pas donné d'exemple de situation réellement critique : on ne connait donc pas les réactions de la population devant un developpement important du chômage et devant une baisse du revenu qui risque cependant de demeurer encore largement supérieur au revenu moyen des régions interieures.

On peut penser que lorsque les ménages prendront conscience d'une baisse de leurs revenus, ils seront plus réticents pour accueillir et héberger des immigrants sans ressource. On connaît actuellement la grande mobilité de la population, au moins chez les femmes et les enfants qui sont souvent renvoyés au village, en période difficile. Un tel comportement, tout en affectant peu le taux de chomage, aurait tout de même pour effet de réduire les tensions, en maintenant le niveau de vie.

Le taux cumulatif moyen entre 1955 et 1970, et entre 1955 et 1975 se maintient à 10,3 %, le taux instantané baissant d'abord de 11,2 à 8 % (ralentissement des créations d'emplois) puis remontant régulièrement jusqu'à atteindre 10,5 % en 1975. La structure par âge se situe à peu près à mi-cheminentre celles résultant des hypothèses A et C ; il en est de même pour les effectifs des différentes sous-populations intéressantes : enfants en âge scolaire, population active potentielle etc..

Le taux de chômage, bien que déjà fort (16 %) reste acceptable en 1970 mais en 1975, il atteint 23 %. Les déficits d'emplois sont respective-

ment de 7.000 et 17.000. Enfin, la taille moyenne des ménages est proche de celle de l'hypothèse C : 4,7 et 5,3. Par hypothèse, le revenu moyen par tête se maintient sensiblement à son niveau actuel.

Situation moyenne entre deux extrêmes soit très improbable, soit difficilement acceptable, l'hypothèse B n'est pas seulement un compromis répondant au besoin de fournir un moyen terme. L'impossibilité de réduire rapidement le taux de croissance, mais tout aussi bien les comportements possibles de la population devant une situation de crise concourent à faire globalement de cette hypothèse la plus probable évolution parmi les trois cas envisagés. C'est également ce qui résulte de l'étude des possibilités d'émigration des zones réservoirs d'Abidjan.

Signalons enfin que, l'effectif total de population étant lié à la masse globale des revenus qui dépendant eux-mêmes des emplois, il faut admettre une légère accélération de la croissance en 1975, puisque (cf. hypothèse A) nous avons indiqué à cette date une reprise de l'industrialisation et des créations d'emplois. Ce dernier point confirme, et ce sera là notre conclusion, que Abidjan devrait atteindre 1.000.000 d'habitants avant 1980.

Les tableaux, ci-après, résument les principales données et les principaux résultats pour les années 1955, 1963 et 1970, 1975, ainsi que les évolutions correspondantes au cours des périodes étudiées.

TABLEAU 2 - RECAPITULATION DE LA STRUCTURE DE LA POPULATION AFRICAINE DOMICILIEE SUIVANT CHAQUE HYPOTHESE DE CROISSANCE POUR 1970 ET 1975.

CARACTERISTIQUES	SEPTEMBRE 1955(4)	1963	1970			1975			ABIDJAN 1.000.000
			HYPOTH.A	HYPOTH.B	HYPOTH.C	HYPOTH.A	HYPOTH.B	HYPOTH.C	
Taux exponentiel moyen depuis 1955	-	10,3	9,1	10,3	11,5	8,4	10,1	11,8	-
Population totale	127500	274700	460000	540000	630000	635000	875000	1130000	1030000
Population africaine domiciliee	115000	260000	420000	497000	585000	580000	815000	1075000	1000000
Taux de masculinité	139	124	118	116	111	109	107	104	106
Pourcentage (1) des enfants de moins de 5 ans	16,3	18,9	19,2	19,3	20,8	19,1	19,9	21,0	18,3
Pourcentage des enfants de 6 à 14 ans (1)	16,0	21,2	19,6	19,3	19,5	20,1	23,4	22,6	20,0
Pourcentage des hommes de 14 à 60 ans (1)	39,6	33,6	33,0	33,3	31,7	32,8	30,6	30,2	30,9
Pourcentage des femmes de 14 à 45 ans (1)	24,1	23,2	25,7	25,4	24,6	24,2	23,9	23,6	25,6
Pourcentage des individus de 60 ans et plus	0,8	0,9	1,1	1,0	0,9	1,0	0,7	0,8	2,8
Pourcentage des individus nés à Abidjan (1)	0,29	0,31	0,22	0,27	0,29	0,25	0,28	0,31	-
Nombre annuel de naissances		11500	21000	25000	29200	29000	40900	54000	31900
Apport annuel brut d'immigrants	19000	42000	55000	65000	87000	61000	90000	135000	-
Nombre total d'enfants de 6 à 20 ans allant à l'école	-	44000	76400	9900	131000	138000	208000	225000	245000
Nouveaux élèves à accueillir	-	3000	5400	12000	18000	7000	28100	26900	20000
Offre d'emploi masculine	40500	69000	115500	137800	153800	152000	202000	253900	257000
Emplois à créer chaque année(3)	-	9000	4500	7000	10000	8000	17000	30000	11000
Chômage masculin à craindre	-	0,08	-	0,16	0,24	-	0,23	0,35	-
Nombre de ménages	29500(2)	61000	94500	105000	122100	122000	158000	200000	200000
Accroissement annuel	-	5000	4000	5000	11000	6000	15000	17000	-
Taille moyenne	3,80(2)	4,30	4,45	4,73	4,80	4,76			

Note :

(1)-pourcentage par rapport à la population africain

(2)-Evaluation SEM

(3)-Par rapport à l'fre prévisible.

(4)-Evaluation INSE

4.- EQUILIBRE DE LA MAIN-d'OEUVRE

Nous aborderons essentiellement les ajustements quantitatifs et qualitatifs de l'offre et de la demande de travail pour les années-horizon, après avoir rappelé les définitions employées et les hypothèses faites sur les taux d'activité.

4.1. - DEFINITIONS ET HYPOTHESES SUR LES TAUX D'ACTIVITE

Nous appelerons " population active potentielle " l'ensemble des personnes ayant plus de 14 ans et " population active employée " l'ensemble des personnes de plus de 14 ans exerçant effectivement un emploi, pendant la période d'observation. La comparaison des distributions par âge de ces deux populations permet de calculer des taux d'activité par âge. Il convient cependant de distinguer les populations féminine et masculine.

En effet, les femmes ne sont pas considérées comme chômeurs car, si elles n'ont pas d'emploi rémunéré, elles sont considérées comme ménagères occupées aux travaux familiaux, et n'apparaissent pas réellement comme " sans emploi " au même titre que les chômeurs masculins.Cependant, nous serons amenés à signaler tout de même dans certains cas, l'existence d'un chômage réel, bien que non comptabilisé, lorsque l'offre d'emploi résultant des taux d'activités par âge ne trouvera pas à s'occuper.

Chez les inactifs masculins 4 catégories sont à considérer :

- les élèves et étudiants,
- les retraités, pensionnés etc...
- les individus frappés d'incapacité permanente
- enfin, les individus cherchant du travail, qu'ils aient ou non une profession.

C'est cette dernière catégorie qui constitue le chômage au sens strict du terme.En 1964, la situation de l'emploi était la suivante :

- population active potentielle : 93500 hommes et 65000 femmes.
- population active employée : 75500 hommes et 10.000 femmes.
- inactifs masculins : 15.700, dont 11.000 élèves et étudiants, 450 " rentiers " sans profession et 4250 chômeurs sans profession.
- chômeurs ayant un profession : 2600.

Soit au total 6850 chômeurs déclarés, donc environ 7,5 % de la population active potentielle masculine.

Ce taux est encore faible pour une ville de la taille d'Abidjan, car il tient compte de ceux qui ne veulent pas travailler, donc ne devraient pas être considérés comme chômeurs; d'autre part, un volant de main-d'oeuvre est nécessaire pour assurer la mobilité technologique. Par contre, il se cache certainement du sous-emploi dans la catégorie des élèves-étudiants de plus de 14 ans. Les ajustements étudiés plus loin reposent sur un calcul de l'offre d'emploi à partir des taux d'activités par âge et d'hypothèses sur leur évolution. Ces taux sont pour chaque groupe d'âge, le rapport entre le nombre d'individus ayant une profession et l'effectif total du groupe.

4.1.1. Taux d'activité masculins : les tranches d'âge de 25 à 50 ans ne présentent pas de difficultés ; le chômage de 0,03 % y représente les incapacités permanentes ou ceux qui ne veulent pas travailler. Par contre, les tranches extrêmes sont d'un traitement moins aisé.

Pour les tranches de 15 à 25 ans, le taux actuel reflète la présence des étudiants et des militaires, mais également un assez fort chômage. En tenant compte des taux de scolarisation, le taux de chômage de ces tranches s'établit aux environs de 9 - 10 % .On a admis que ce taux se maintiendrait pour la tranche de 15 à 20 ans. Pour la tranche de 20 à 25 ans, on a admis une légère diminution du taux d'activité pour tenir compte du développement de l'enseignement supérieur et de la formation qualifiée. Pour les individus de plus de 50 ans, les taux observés sont peu significatifs compte-tenu

des faibles effectifs pris en compte. On a admis que les taux d'activité diminueraient pour tenir compte de la pression des jeunes et par référence à des évolutions similaires. Dans les deux cas, les hypothèses d'évolution faites conduiraient plutôt à sous-estimer le chômage réel.

4.1.2. Taux d'activité féminins: l'activité professionnelle et rémunérée des femmes s'est fortement développée entre 1955 et 1963 : le pourcentage de femmes ayant une profession est passé au cours de la période de 6 à 13 %. Tout permet de penser que cette évolution se poursuivra jusqu'en 1970 et 1975. On a donc extrapolé cette tendance ; l'exemple d'Accra, où 55 % de la population active potentielle féminine est employée montre bien que les comportements peuvent continuer de se transformer, même si Accra présente certaines particularités qui expliquent ce taux (présence d'usines de tissage). Qu'adviendra-t-il de cette offre de travail, si la demande n'est pas suffisante ? On n'a pas pu chiffrer le chômage féminin en 1963 et 1964 ; nous ne chercherons donc pas à l'évaluer précisément dans l'avenir, mais il est certain qu'il apparaîtra, en particulier dans les emplois de commerce ou de bureaux où il y aura concurrence entre l'emploi féminin et l'emploi masculin.

En conclusion, nous ne chifferons pour l'avenir que le chômage masculin et non le chômage global, mais on peut affirmer que des tensions apparaitront aussi sur le marché de l'emploi féminin.

4.2. LA STRUCTURE SECTORIELLE DE L'EMPLOI : EMPLOIS MODERNES ET EMPLOIS TRADITIONNELS

Sans nous étendre sur ce sujet puisque les " Perspectives d'emplois pour 1970-1975 " (rapport n° 5 de la présente étude) ont déja étudié cette question, il faut cependant rappeler la cohabitation à Abidjan de deux secteurs d'emplois très différents ; le secteur moderne et le secteur traditionnel. En 1964, le secteur traditionnel (commerce et artisanat) représentait 26 % des emplois, contre 64,5 % au secteur moderne (privé et public, y compris la Fonction Publique) et 9,5 % aux services domestiques. Pour le secteur moderne, il est admis que les emplois dénombrés sont effectivement des emplois productifs, en ce sens qu'une diminution du

nombre des travailleurs y entraînerait une diminution de la production. Par contre, il est certain que le secteur traditionnel cache des formes déguisés de sous-emploi. Il est difficile de chiffrer ce sous-emploi, car il faudrait, à partir de données sur les effectifs de travailleurs et sur la production, évaluer la productivité marginale des travailleurs et en déduire le nombre de travailleurs réellement improductifs, c'est-à-dire les emplois que l'on pourrait supprimer sans dommage pour la production.

Cette mauvaise connaissance de la situation exacte du secteur traditionnel n'est pas seulement gênante pour l'établissement des perspectives. Elle sera surtout gênante, dans la mesure où, la situation de l'emploi se dégradant dans le secteur moderne, le secteur traditionnel absorbera artificiellement une partie de chômeurs et masquera ainsi pendant un certain temps l'état réel des choses.

En effet, par quoi se traduit cet état de fait qui n'a d'ailleurs pas que des effets néfastes ? On peut citer les conséquences suivantes :

- baisse du rendement économique,
- maintien du sous-emploi et moindre pression du chômage,
- redistribution des revenus : si, en effet, comme on peut l'espérer, la présence de deux travailleurs là où un seul suffirait, ne se traduit pas par une hausse des coûts, cela signifie que le produit du travail sera partagé entre eux, au lieu de n'être perçu que par un seul.

Ce dernier aspect explique que le secteur traditionnel constitue un sérieux " amortisseur " social, mais, en même temps, de telles pratiques sont un obstacle à la formation de l'épargne. . La modernisation du secteur traditionnel clarifierait les choses. Mais elle ne se fera sans doute que très progressivement, et dans une période étudiée, il est vraisemblable qu'il continuera de jouer le rôle que nous venons de décrire. Nous avons essayé d'en tenir compte dans l'étude des ajustements.

4.3. AJUSTEMENTS QUANTITATIFS EN 1970 ET 1975.

A partir de la structure par âge déduite des perspectives démographiques et des taux d'activité que l'on vient d'étudier, on calcule l'offre d'em-

plois par sexe pour les deux années-horizon. La demande d'emploi découle des "Perspectives d'emploi " citées plus haut. Elle est pour la plus grande part, indépendante de la croissance démographique : en effet, dans le secteur moderne, la plupart des entreprises ont un rôle national ou même régional, à l'échelle de l'Afrique de l'Ouest.Par contre, dans le secteur traditionnel figurent des activités de commerce et de services destinées essentiellement à la population d'Abidjan ; un accroissement de la population entraîne donc dans certaines limites la création de nouveaux emplois dans ce secteur, sans parler de l'effet d'absorption et de redistribution cité plus haut.

En conséquence, on a essayé dans chaque cas de revoir le volume de la demande en tenant compte de l'élasticité du secteur traditionnel par rapport à la population. Il faut signaler, en ce domaine, une voie de recherche que nous n'avons pas pu suivre ici, mais qui méritait d'être approfondie dans le cas d'Abidjan. Cette étude s'appuierait sur la notion de " multiplicateurs globaux d'emplois ". Cette méthode appliquée en France, a donné des résultats interessants. Malheureusement, les données actuellement disponibles pour Abidjan ne permettaient pas de l'appliquer ici.

Ajustement en 1970 :

Compte-tenu de la présence d'une population non africaine estimée par ailleurs et dont on prévoit qu'elle occupera 6 à 7.000 emplois, la demande d'emploi pour la population africaine s'élève à 130.000 emplois, dont 90.000 dans le secteur moderne et la fonction publique et 40.000 dans le secteur traditionnel. Ce dernier chiffre a été calculé dans une hypothèse de modernisation du secteur traditionnel, de sorte que l'on passe de 8,5 personnes par agent traditionnel en 1964 à 10,5 en 1970, si l'on admet une population de 420.000 personnes à cette date.

Dans ces conditions, l'offre de travail calculée dans l'hypothèse A (cf. en annexe le détail de calcul de cette hypothèse) est pratiquement satisfaite. Elle se monte en effet à 140.000 travailleurs des deux sexes : l'écart résulte de l'extrapolation des taux d'activités féminins et l'on retrouve un équilibre satisfaisant en reprenant les taux d'activité féminins de 1964.

Dans l'hypothèse B (maintien du revenu par tête), l'offre est de 167.000 emplois. En admettant alors que, sous la pression du chômage, le secteur traditionnel absorbe une partie de l'offre et ne se modernise pas, on peut envisager un maximum de 15.000 emplois supplémentaires pour le secteur traditionnel, soit une demande totale de 145.000 emplois. Le taux de chômage global, parmi les personnes cherchant effectivement un emploi, sera donc de 13 %. Chez les hommes, il sera seulement de 10 %, contre 7,5 % en 1964 : ce taux observé couramment dans d'autres capitales n'est pas alarmant mais constitue déjà un avertissement. Chaque actif fait alors vivre 3,5 personnes contre 2,5 en 1955 et 3,0 en 1964.

Dans l'hypothèse C, l'offre d'emploi passe à 197.000 travailleurs et le chômage global atteint 31 %, dont 25 % chez les hommes. On peut alors imaginer :

- soit que la croissance de la population diminue par reduction du solde migratoire de façon que le revenu par tête se maintienne au moins à son niveau actuel : c'est l'hypothèse B.

- soit que la demande d'emploi s'accroisse, dans le secteur traditionnel.

Le même calcul que dans l'hypothèse B, avec un volume global de population de 590.000 habitants environ, permet de prévoir 60.000 agents traditionnels, mais dans ces conditions, si le taux de chômage redescend à 20 %, la structure de l'emploi est économiquement anormale avec 60.000 emplois traditionnels pour 90.000 emplois du secteur moderne. En outre, le revenu par tête diminue sensiblement. :

- soit que l'offre d'emploi diminue, mais il est difficile de revenir sur les taux d'activités prévus, dont on a vu qu'ils risquaient déjà de sous-estimer le chômage.

Il y a donc de fortes présomptions pour que, si aucun élément nouveau n'intervient dans la demande d'emplois ou le rythme de l'immigration, la situation en 1970 dans l'hypothèse C, soit extrêmement tendue.

Ajustement 1975 :

Il est difficile de faire la comparaison entre offre et demande d'emplois en 1975, car il est mal aisé de situer une économie en voie de modernisation. Déduction faite des emplois occupés par des agents non-africains, la demande d'emplois prévue est de 165.000, dont 114.000 dans le secteur moderne et 52.000 dans le secteur traditionnel.

L'hypothèse A, calculée sur la base de 3,5 personnes par actif, assure un équilibre entre l'offre et la demande chez les hommes, mais laisse apparaître un chômage féminin. Cela tient au fait que, dans les perspectives de demande, on a sous-évalué le travail des femmes, dont le pourcentage au travail diminuerait. On doit donc admettre un léger transfert des emplois masculins vers les emplois féminins, et en conséquence une légère augmentation du chômage masculin, sans gravité pour l'quilibre général.

L'hypothèse B conduit à un chômage masculin de 25 % environ; quant au chômage féminin avec un taux de 77 % il perd toute signification. On peut alors comme précedemment rectifier les emplois traditionnels en admettant un agent pour 8,5 personnes; les emplois traditionnels passent alors de 49.000 à 94.000 ; le taux de chômage retombe à 10 % environ chez les hommes, mais la structure de l'emploi, avec 47 % d'emplois traditionnels, est peu réaliste. En effet, la quasi-totalité de ces emplois sont liés à la ville et il existe également des emplois modernes (commerce fonction publique) liés à la ville. Or, le taux généralement admis des emplois liés à l'agglomération est de 38 à 40 %. Abidjan se trouverait, alors, dans une situation anormale, que l'on constate cependant dans les capitales à très fort taux de chômage.

Enfin, l'hypothèse C ne fait qu'empirer la situation précedente. Le taux de chômage masculin y atteint 40 % sans rectification des emplois traditionnels. Si l'on effectue cette rectification, les emplois traditionnels sont alors plus nombreuxque les emplois modernes et l'on ne fait, en réalité que masquer le chômage. La seule conclusion que l'on puisse en tirer est que si, en 1970, les courants migratoires ne se sont pas ralentis et si le chômage tend vers les 20 %, toute le politique du Gouvernement devra s'efforcer de ralentir à tout prix l'expansion démographique et de

définir une politique de l'emploi cohérente avec celle de l'aménagement du territoire, avant que la situation ne devienne explosive dans la capitale.

L'examen de ces ajustements conduit à chercher quelle peut être la place d'Abidjan dans l'ensemble du pays. Les hypothèses d'emplois dans le secteur moderne reposent en partie sur l'affirmation d'une volonté de decentralisation exprimée dans les " Perspectives décennales de développement économiques et sociales ". On constate en effet, que la part des emplois industriels situés à Abidjan, par rapport à l'ensemble du pays décroit d'ici à 1970 et 1975. En réalité, il ne semble pas que cet effort de décentralisation ait été strictement appliqué, au cours des dernières années et il n'est pas exclus que les perspec ives d'emplois industriels à Abidjan aient en conséquence été un peu sous-estimées. Les pressions sont d'ailleurs fortes pour concentrer dans la capitale les investissements puisqu'y sont réunis : la main-d'oeuvre, les structures financières , le port et d'importants marchés. On sera donc tenté de satisfaire l'offre d'emploi à Abidjan au détriment du reste du pays. Si,par exemple, la place d'Abidjan par rapport à la Côte d'Ivoire restait inchangée, ce seraient 10.000 emplois supplémentaires du secteur secondaire qui seraient créés. dans la capitale pour 1970 : l'hypothèse B serait alors satisfaisante. Mais à long terme, Abidjan n'est pas le moteur de l'économie ivoirienne ; c'est au contraire, le développement de l'intérieur qui conditionne l'essor de la capitale. Il faudra donc veiller à ne pas le compromettre dans l'avenir, en croyant le sauver dans le présent.

4.4. L'AJUSTEMENT QUALITATIF EN 1970 et 1975 ET LE PROBLEMES DE FORMATION.

L'ajustement global de l'offre et de la demande d'emploi ne constitue pas une garantie suffisante contre le chômage, puisque cet équilibre global doit être complété par un équilibre dans chaque qualification. La qualification professionnelle peut être repérée soit par le niveau de formation soit par la catégorie socio-professionnelle. Dans le cas particulier d'Abidjan, l'âge intervient également car la formation " sur le tas " joue actuellement un très grand rôle. Nous avons abordé ce problème, d'une part

à partir de prévisions de structures résultant des données d'enquêtes, d'autre part à partir des prévisions de formation de l'Education Nationale. On a montré que la formation sur " le tas " impliquait une structure par âge de l'emploi beaucoup plus stable que celle prévue et qu'avec les immigrants non scolarisés on ne pourrait jamais pourvoir aux besoins en qualification.

Une étude plus fine passe par les degrés d'instruction. Les enquêtes de 1963 permettent de connaître la répartition des hommes actifs selon le niveau d'instruction et la C.S.P. Bien que les niveaux déclarés soient, en général, largement au-dessus de niveau réels, on a pu, à l'aide de ces données, traduire en termes de niveau d'instruction, la demande exprimée en C.S.P. C'est ainsi que pour 1970 on prévoit :

- 14.000 C.E.P.
- 4.500 C.A.P. ou diplômes équivalents.
- 3.100 B.E.P.C.
- 1.800 Baccalauréats et 800 cadres supérieurs.

Or, pour cette même date, les perspectives faites par le Ministère de d'Education Nationale prévoient la formation, pour toute la Côte d'Ivoire de :

- 90.000 C.E.P.
- 10.000 B.E.P.C.
- 1.400 C.A.P. ou diplômes équivalents.
- 2.100 Baccalauréats.

Ces chiffres ramenés à 1970 montrent clairement le déficit en C.A.P. et Baccalauréats indépendamment du décalage dans le temps entre l'offre et la demande. Il faut également insister sur le fait que la demande suppose le maintien dans l'avenir des niveaux actuels qui sont largement insuffisants : c'est ainsi que, dans les cadres moyens, 7 % seulement sont actuellement bacheliers alors que, dans une économie moderne, tous devraient être du niveau du baccalauréat ou du brevet industriel. Il faudrait donc dès maintenant prendre les mesures propres à rétablir l'équilibre aux

différents niveaux de qualification, c'est-à-dire :

- pour les cadres supérieurs, où l'équilibre quantitatif est à peu près assuré, orienter les étudiants vers les spécialisations techniques demandées.

- pour les cadres moyens, accroître les effectifs de l'enseignement secondaire et améliorer sa rentabilité, afin de former de 8.000 à 10.000 bacheliers d'ici 1975, pour assurer l'africanisation de cette qualification dans de bonnes conditions.

- pour les ouvriers qualifiés, chez lesquels il manque environ deux tiers des C.A.P. nécessaires, orienter une partie des élèves accédant à l'enseignement secondaire vers l'enseignement technique et en même temps, promouvoir la formation professionnelle accélérée et la formation permanente des adultes. Si la formation " sur le tas " rend actuellement de grands services, on ne peut pas, en effet, en faire un système à long terme.

Enfin, le système d'enseignement ivoirien devra éviter d'aboutir au déséquilibre constaté dans de nombreux pays, où un nombre convenable ou même parfois excédentaire de cadres supérieurs s'accompagne d'un déficit en cadres moyens, et en techniciens supérieurs ou qualifiés.

5. - PERSPECTIVES DE SCOLARISATION

Les problèmes de scolarisation liés auxperspectives de développement de la ville sont de deux sortes :

a)- sur le plan de l'accueil scolaire, il s'agit de prévoir le nombre de classes, le nombre de maîtres nécessaires pour recevoir les nouvelles générations.

b)- sur le plan du développement économique ; il s'agit, dans une économie encore débutante, d'éviter au maximum le gaspillage des ressources et d'orienter dans toute la mesure du possible, les élèves vers les cycles d'enseignement qui leur donneront les compétences techniques nécessaires. L'étude précedente a montré les difficultés d'un ajustement qualitatif de l'offre et de la demande d'emploi ; c'est au niveau de la formation que l'on doit dès maintenant chercher les solutions de ce problème.

Après avoir rappelé les principales caractéristiques de la situation actuelle, nous montrerons comment ont été estimés les effectifs globaux scolarisés, puis nous evaluerons la répartition par cycles d'enseignement, des jeunes de 6 à 20 ans.

Il convient de préciser dès maintenant que les calculs ont été menés pour les élèves externes habitant Abidjan ; il n'est donc pas tenu compte ici des élèves internes des établissements secondaires et spécialisés, qui sont habituellement inclus dans la population comptée à part. Enfin, on sait que les conditions actuelles permettent de modifier l'âge des jeunes gens pour leur permettre de continuer leurs études : nombreux sont ceux qui ont été"rajeunis" pour passer l'examen d'entrée en 6ème. Les calculs menés, ci-dessous reposant essentiellement sur l'âge,sont donc entachés

de cette erreur difficilement évitable.

5.1. QUELQUES CARACTERISTIQUES DE LA SITUATION ACTUELLE :

Abidjan comptait en 1964 - 34.800 élèves dans l'enseignement primaire
- 6.300 élèves dans l'enseignement secondaire
- 2.000 élèves dans l'enseignement technique
- 1.000 élèves en formation professionnelle
- 2.400 étudiants dans l'enseignement supérieur

Les équipements étaient alors les suivants :

- pour le primaire : 1 maître, 1 classe pour 45 élèves
- pour le secondaire 1er cycle : 1 professeur pour 25 élèves, 1 classe pour 35.
- pour le secondaire 2ème cycle : 1 professeur pour 17 élèves, 1 classe pour 27.

Les besoins en équipement et en encadrement seront évalués sur ces bases.

Le taux de scolarisation des enfants de 6 à 14 ans était de 67 % (74 % pour les garçons, 48 % pour les filles), celui des adolescents de 14 à 20 ans, de 40 % (64 % pour les garçons, 20 % pour les filles).

Abidjan est donc relativement bien scolarisé : le taux de scolarisation de l'ensemble de la Côte d'Ivoire sur la tranche 6 à 14 ans était de 35 % en 1962, Mais l'analyse détaillée des taux montre qu'une forte partie des adolescents scolarisés sont encore dans l'enseignement primaire ; cette structure assez anormale s'explique par des circonstances historiques ; elle n'en constitue pas moins un obstacle au développement normal de la scolarisation car, dans une certaine mesure, ces jeunes gens encombrent les établissements d'enseignement, au détriment de leurs cadets, et reculent leur entrée dans la vie active.

Notons, enfin, que la scolarisation des filles de 6 à 14 ans se situe à un niveau déjà important bien qu'en net retard vis-à-vis des garçons. Par contre, au-delà de 14 ans, elle est encore très faible ; de son évolution

dépendra, en partie, la demande d'emplois féminine des années 1970-1975..

5.2.-. LES EFFECTIFS SCOLARISES EN 1970-1975.

Les taux de scolarisation dépendent de trois types de facteurs :

- des facteurs institutionnels : par exemple, scolarisation obligatoire de certaines tranches d'âge,
- des facteurs économiques : par exemple effort financier consenti par l'Etat, par les familles etc..
- des facteurs sociologiques : comportement des familles vis-à-vis de l'éducation et de la promotion sociale de leurs enfants etc..

Il est donc assez difficile de prévoir leur évolution, que l'on connaît d'ailleurs mal dans le passé. Nous avons donc choisi d'étudier trois hypothèses d'évolution de la scolarisation :

- Une hypothèse I, qui conserve les taux actuels et qui représente le niveau minimum prévisible. On constatera que, croisée avec l'hypothèse de croissance C, elle implique déjà de très importants efforts d'équipement matériel et de formation de personnel.

- Une hypothèse III, représentant une situation équilibrée, réalisant des objectifs souhaitables tant sur le plan humain : scolariastion complète, que sur le plan économique : satisfaction des besoins en main d'oeuvre qualifiée. Elle résulte d'une situation d'équilibre où la scolarisation primaire est effective à 100 % et l'accès au cycle secondaire régularisé. Cette structure pourra être prise comme objectif à atteindre pour 1975.

- Enfin, un hypothèse moyenne II, s'appuiera sur une structure intermédiaire, qui peut être prise comme objectif pour 1970 .

Le tableau 24 reproduit les résultats obtenus en croisant les hypothèses de population et les hypothèses de scolarisation ; selon celles que l'on retiendra, la population scolarisée en 1975 peut atteindre 2 à 6 fois celle scolarisée en 1965.

les équipements et l'encadrement nécessaire varient dans les mêmes proportions.

5. 3.- REPARTITION PAR CYCLES D'ENSEIGNEMENT :

Nous n'étudierons pas ici l'enseignement préscolaire, dispensé dans les crêches et les écoles maternelles, aux enfants de 3,4 et 5 ans. Rappelons cependant que la décision de favoriser le développement de ce type d'enseignement aurait des conséquences importantes sur la formation des enfants (meilleur apprentissage du français, donc démarrage favorisé dans l'enseignement primaire) et sur le travail féminin: 8 % seulement des enfants de ces tranches d'âge sont actuellement scolarisés contre 70 % en France .

Les adolescents scolarisés au-dessus de 20 ans, sont, en grande partie, des étudiants de l'Université. Nous n'aborderons donc pas ce cycle d'enseignement car, en fait, l'Université d'Abidjan reçoit ses élèves de toute la Côte d'Ivoire et même des pays voisins. On ne peut donc pas isoler les seuls étudiants originaires d'Abidjan.

La tranche d'âge étudiée est celle des jeunes de 6 à 20 ans et plus particulièrement, de 14 à 20 ans. Cette dernière tranche présente deux caractéristiques :

a)- alors que le cycle primaire se termine théoriquement à 14 ans, 34 % des jeunes scolarisés de cette tranche sont encore dans le cycle primaire.

b)- alors que dans les pays à économie moderne, 10 % des adolescents sont dans l'enseignement technique, ce n'est le cas que de 5 % des jeunes Abidjannais.

Il y a donc un double problème : moyenne d'âge trop élevée dans l'enseignement primaire, orientation du secondaire vers les études traditionnelles au détriment des études techniques.

Il est difficile de prévoir comment évolueront ces structures car elles dépendant, en grande partie, des décisions qui seront prises pour appliquer

une politique, qui viserait à fournir à la Côte d'Ivoire, le personnel qualifié dont elle a effectivement besoin et les investissements nécessaires. On peut par contre comparer les structures d'enseignement souhaitables à celles qui sont prévisibles si aucune mesure n'est prise. On peut également citer quelques unes des mesures qui favoriseraient l'évolution souhaitée.

Il semble en particulier, que l'on pourrait ;

- freiner l'accès de certains cycles par des limites d'âge ou de niveau scolaire,
- améliorer le rendement des structures actuelles de formation, en diminuant les redoublements et en réorientant assez tôt les élèves qui ne paraissent pas aptes à terminer dans de bonnes conditions, le cycle entrepris.

Ces mesures auraient pour effet de redonner une structure par âge et niveau scolaire plus normale. Quant à l'orientation des élèves, elle devrait se faire en encourageant l'accès dans les écoles techniques, conformément aux besoins de l'économie et en prevoyant dès maintenant la formation des professeurs pour cet enseignement.

Dans les conditions actuelles, on risque de satisfaire la demande prévisible en cadres superieurs, mais d'avoir un déficit catastrophique en cadres moyens, surtout si, comme le demande le Gouvernement, l'africanisation doit être faite en conservant le niveau de qualification. A titre d'exemple il faudrait multiplier par quatre les effectifs des écoles techniques pour répondre aux besoins, alors qu'il est pour le moment prévu de stabiliser les effectifs.

En conclusion, l'évolution des deux facteurs : scolarisation croissante et baisse de l'âge moyen conduit à une augmentation relative de l'enseignement primaire plus faible que celle prévisible pour l'enseignement secondaire.

6. - PROBLEMES LIES AUX MENAGES

De nombreuses décisions économiques sont prises non pas individuellement mais au niveau d'un groupe de personnes : le ménage. C'est, en particulier, le cas des décisions concernant les consommations et, notamment, la consommation de logements. Il est donc nécessaire, le volume global de la population étant connu dans différentes hypothèses, de savoir comment il se répartit en ménages et quelle est la taille de ces ménages. L'objet de ce chapitre est donc de calculer le nombre de ménages prévisibles dans les différentes hypothèses envisagées et de vérifier que les conséquences qui en découlent sur la taille des ménages sont compatibles avec son évolution passée.

6.1.- LE NOMBRE DE MENAGES

Il convient d'abord de rappeler la définition du ménage qui a été adoptée au cours de cette étude. En effet, la transformation en milieu urbain des modes de vie traditionnels engendre une réalité sociologique assez complexe qui combine les structures familiales propres à chaque groupe éthnique et le modèle occidental représenté par la famille conjugale. Selon que l'on s'intéresse aux relations sociales ou aux aspects économiques et bien qu'évidemment, les deux réalités soient souvent intimement mêlées, il apparaît qu'une définition ou l'autre rend mieux compte des réalités. On a donc été amené à utiliser deux concepts, l'un, le ménage, rendant mieux compte de l'unité de décision économique, l'autre, le groupe domestique, reflétant mieux l'unité sociale d'un groupe d'individus dépassant souvent le ménage. On a donc défini, le ménage comme étant l'ensemble des personnes vivant dans un même logement, c'est à dire le même ensemble de pièces commandées par une même clef ;

D'après la définition que nous en avons donnée le ménage représente un groupe indépendant, placé sous la direction et la responsabilité d'un chef de ménage. Les facteurs déterminants, qui ont conduit un individu à " fonder un ménage " sont assez nombreux ; l'âge intervient évidemment (désir d'indépendance d'un jeune célibataire, mariage) mais aussi la situation socio-professionnellequi reflète en partie la possibilité économique de faire vivre le ménage, l'ancièneté à Abidjan, qui rend compte de l'acculturation et d'un désir d'intégration après une période d'adaptation, le revenu proprement dit (qui influe fortement l'extension du ménage) etc.

Il est donc possible, à partir des caractéristiques individuelles déjà connues et des structures observées en 1963 et 1964 (par exemple, pourcentage de chef de ménage, parmi les individus de sexe masculin de telle tranche d'âge), de calculer le nombre de ménages. La population totale étant déjà estimée, il en résulte une taille moyenne, dont il faut apprécier si elle est ou non compatible avec l'évolution (assez mal connue d'ailleurs) de la taille des ménages entre 1955 et 1963 : c'est la que réside le véritable test de vraisemblance, et, si plusieurs structures des chefs de ménages (par âge, CSP etc..) conduisent à des résultats différents, c'est à partir de la taille que l'on pourra distinguer quelle structure pourra se conserver et quelle autre devra, au contraire, être mise en cause

C'est donc essentiellement pour la simplicité de l'exposé que l'on distingue ici le calcul du nombre de ménages, puis l'étude de la taille, car, en réalité, les deux caractéristiques ont dûes être étudiées simultanement.

Trois calculs ont été menés parallèlement : deux directement à partir de la population globale (âge, ancienneté) un à partir de la répartition par CSP issue des " Perspectives d'emplois ". Pour le calcul par âge, par exemple, à partir de l'effectif global d'une tranche d'âge et du pourcentage de chefs de ménages de la tranche en 1964, on calculait l'effectif de chefs de ménage de la tranche en 1970 (1975) et on le pondérait par la taille moyenne correspondante : dans les trois cas, on a trouvé une population totale inférieure à celle prévue. Il apparaît donc que les changements intervenus dans la structure de la population des chefs de ménage par âge, par ancièneté, par C.S.P. sont insuffisants pour expliquer l'accroissement global de la population. Il faut donc remettre en cause :

- soit les taux (% de chefs de ménages par tranche d'âge, par ancienneté).
- soit les tailles moyennes des ménages selon la caractéristique de son chef.

Un seul calcul de verification a pu être mené à partir de la distribution par C.S.P. (catégorie socio-professionnelle) en admettant une croissance moyenne des tailles de 10 % (correspondant à la même croissance de revenu cf. infra.) et une augmentation du même ordre des taux : on retrouve alors à peu près le volume de population de l'hypothèse A.

En conclusion, il apparaît que les structures observées en 1964 et donc compatibles à cette d te ne seront plus compatibles en 1970 et 1975, car non seulement chacun des calculs n'a pas redonné la population initialement prévue mais, d'un calcul à l'autre, les résultats sont encore différents. Il faut donc admettre une double transformation dans les taux et dans les tailles.

6.2. - EVOLUTION DE LA TAILLE DES MENAGES

La taille moyenne des ménages en 1963 était de 4,3 personnes contre 3,4 en 1955. Ce chiffre est très comparable à celui de Dakar en 1955 et inférieur à celui de Cotonou en 1959 : 4,6 et à fortiori à celui de Ouagadougou : 4,9 en 1960. On a enfin observé à Lagos une taille moyenne de 5,8. Il semble donc que l'évolution constatée à Abidjan : gain de 0,9 personne/ ménage en huit ans ne soit pas anormale et puisse au contraire se poursuivre.

C'est ailleurs ce que confirment d'autres observations : la taille du ménage apparaît comme très liée au revenu, au degré d'instruction, à la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage. On constate même que la taille du ménage croit plus vite que le revenu, de sorte que le revenu par tête décroît dans les plus grandes familles. Dans une hypothèse de croissance des revenus (revenu du ménage et revenu par tête), il est donc normal que la taille des ménages croisse ; mais que se passera-t-il, si, comme dans l'hypothèse C, le revenu par tête décroit ? Cette question a été posée lorsque l'on a étudié le rôle de frein que pouvait jouer une baisse

du revenu, sur la migration. En fait, on ne peut pas y répondre avec certitude car la solidarité ethnique risque encore de se renforcer en cas de crise et de l'emporter sur les considérations purement économiques dans les décisions du chef de ménage.

On a finalement calculé la taille moyenne du ménage, dans chaque hypothèse et pour 1970 puis 1975 à partir de la répartition par âge des chefs de ménages, en vérifiant que, à partir de la masse de revenu prévisible , le revenu par tête était, suivant le cas, stationnaire, croissant ou décroissant, et le revenu par ménage correspondait à la structure de l'emploi. On prévoit ainsi :

dans l'hypothèse A : 94.000 ménages en 1970, de taille moyenne 4,3
112.000 ménages en 1975 de taille moyenne 5,1

dans l'hypothèse B : 106.000 ménages en 1970 de taille moyenne 4,8
154.000 ménages en 1975 de taille moyenne 5,3

dans l'hypothèse C : 122.000 ménages en 1970 de taille moyenne 4,8
200.000 ménages en 1975 de taille moyenne 5,3

Sachant qu'en 1964, il y avait environ 63.000 ménages à Abidjan, on prévoit au minimum un doublement et au maximum un triplement du nombre de ménages, donc du parc de logement nécessaire. C'est en réalité un effort beaucoup plus important qui sera nécessaire, car une partie du parc actuel doit être renouvelé parce qu'il ne répond plus aux normes d'hygiène requises ; par ailleurs la profonde modification prévue dans la taille des ménage exigera également que les nouvelles constructions s'adaptent à ces besoins nouveaux. Ces problèmes sont étudiés en détail dans l' " Etude de la politique financière du logement à Abidjan" .à laquelle on pourra se reporter.

En conclusion, les tableaux 34 et 35 relient les perspectives d'emploi raisonnablement prévisibles avec le nombre de chefs de ménage qui peut en découler. On peut raisonnablement admettre que ce nombre sera aux environs de 110.000 ménages en 1970 et 150.000 ménages en 1975.

Si on admet que la contrainte économique jouera seule, les tailles seront de 4,4 et 4,9 en 1970 et 1975. Nous devons pourtant chiffrer l'influence

des contraintes sociologiques : et c'est là évidemment que réside le conflit entre ces pressions auxquelles il est encore difficile d'échapper et celles qui conduisent, en milieu urbain à stabiliser la taille de la famille pour profiter de la montée sociale. Suivant l'arbitrage fait, la taille pourra monter jusqu'à 4,8 et 5,3 en 1970 et 1975 (le nombre supplémentaire de ménages, dans l'hypothèse C représente le cas extrême d'une pression très forte et d'une modification de l'emploi mais les contraintes économiques seront là un peu trop négligées). Dans l'hypothèse A, le nombre de ménages peut être plus grand que prévu avec une émancipation plus importante mais on peut penser que la taille risque de ne pas baisser correlativement et que ce phénomène s'il se développe conduira au niveau de l'hypothèse B plutôt que de l'hypothèse A).

Découlant directement des perspectives de population et des besoins en logements, des travaux complémentaires doivent permettre de déterminer les besoins en équipements collectifs et d'estimer assez grossièrement l'effort financier nécessaire pour les réaliser. Simultanement de recherches sur l'organisation des quartiers (conditionnée par le mode d'habitation et particulièrement par le développement des familles de fortes tailles) doivent permettre de définir les unités principales, qui constitueront les nouveaux quartiers de la ville. Enfin, dernière étape du processus, qui, partant des perspectives globales aconduit à la définition concrête de la ville de demain, les hypothèses d'urbanisation localiseront les quartiers et les équipements, et permettront de choisir le parti suivant lequel se développera la Cité.

7.- CONCLUSION

Lorsque l'" Etude socio-économique de la Zone Urbaine d'Abidjan " a débuté l'attention générale était certes attirée par le problème d'Abidjan, mais le contexte économique particulièrement brillant de cette période masquait l'ampleur de certains problèmes.

- la demande d'emplois était satisfaite, en partie grace au secteur traditionnel, qui comme on l'a montré, peut, dans une certaine mesure absorber les excédents de main d'oeuvre.

-le problème du logement était résolu par l'accroissement des densités au sein des concessions déjà existantes.

- le revenu par tête dépassait largement le revenu moyen du reste du pays et la vie à Abidjan était attirante pour les jeunes de l'intérieur.

Dans cette relative euphorie apparaissaient pourtant certains signes inquiétants :

- le taux de croissance de la population se maintenait au niveau de 11-12 %
- il apparaissait un chômage déja significatif,
- un habitat spontané se développait de façon anarchique dans certains quartiers de la ville,
- dans les quartiers les plus centraux, les loyers augmentaient.

A ces éléments s'en sont ajoutés d'autres , que l'on n'a pas essayé de chiffrer mais dont l'influence est réelle quoique diffuse.

- après la phase de premier équipement dans certaines branches, en particulier celles produisant des biens de consommation, les installations ne produisent qu'en dessous de leur capacité, en raison de l'étroitesse des marchés;

- l'introduction des méthodes les plus modernes de production réduit relativement le nombre d'emplois crées par rapport au capital investi ;

- la diversification des cultures d'exportation (créations de plantations de palmiers et d'hévéas) aura des effets favorables à Abidjan (créations d'activités à l'intérieur du pays qui fixeront la population sur place) mais certaines conséquences sont à redouter, par exemple l'afflux de manoeuvres étrangers venant à Abidjan, après un séjour sur les plantations ou sur les chantiers (San-Pédro).

- le développement de l'instruction et les goûts de plus en plus prononcés des jeunes pour les emplois sur secteur tertiaire poussent à venir à Abidjan

- enfin, le faible développement des économies des pays limitrophes accentue le prestige d'Abidjan, comme source assurée d'emploi et de revenu.

Ce sont ces éléments que l'on a essayé de prendre en compte, tout particulièrement dans l'hypothèse C. On sait que cette hypothèse se traduit par un fort chômage et une baisse du revenu réel par tête. L'hypothèse A est largement dépassée ; quant à l'hypothèse B, si elle conduit, pour 1975, à une situation acceptable, elle suppose cependant dès maintenant une brusque chute du taux de croissance que rien ne permet d'envisager ; par ailleurs, le taux de croissance de 1975 reste égal à 10% et l'on est en droit de se poser quelques questions sur l'avenir à plus long terme.

En conclusion, si les trois hypothèses étudiées ont permis de décrire des situations de référence interessantes, la seule qui puisse se réaliser en laissant se poursuivre la tendance actuelle, conduit à des tensions telles que l'on ne puisse l'envisager sans quelque crainte. Aussi avons nous finalement cherché un cheminement possible, qui, moyennant des mesures positives , et un contrôle de l'évolution de la ville, conduise, à partir de la situation actuelle, à une situation et une tendance acceptable pour 1975.

7.1. - Un cheminement possible

Chacune des trois hypothèses étudiées jusqu'à maintenant s'appuyait explicitement ou non sur un facteur considéré comme prépondérant : l'emploi, le revenu par tête, l'immigration. Le cheminement proposé essaie de synthétiser l'action de ces variables en une évolution qui conduirait pour 1975, à un taux de croissance annuel de 6,5 % par an : ce taux est voisin de ceux observés dans d'autres grandes villes africaines, après une phase de forte expansion. Il paraît difficilement compressible à plus long terme, car si l'on en déduit le taux d'accroissement naturel de 2 %, le taux migratoire résultant ne serait que de 4,5 %, soit un solde migratoire de 36.500 individus en 1975, contre 48.000 en 1963. Pour atteindre ces taux en 1975, on a admis une décroissance régulière du taux global d'accroissement de 0,5 par an. Insistons sur le fait que cette décroissance ne peut, en aucun cas dans la situation présente, être un phénomène spontané. En admettant d'ailleurs qu'elle se réalise,et que, à partir de 1975, des projets économiques nouveaux assurent un développement harmonieux de la ville, au rythme cité ci-dessus, tous les problèmes de la phase intermédiaire 1965-1975 ne sont pas pour autant résolus.Signalons enfin; que dans ces conditions Abidjan atteindrait 1.000.000 habitants avant 1980, ce qui justifie amplement les études d'urbanisme menées sur ces bases.

A plus long terme, on a abandonné les projections et les perspectives qui s'appuient sur les tendances et les contraintes actuelles, pour rentrer dans le domaine de la prospective, où, déjà les tendances fortes qui restreignent l'action immédiatement possible, s'effacent devant l'imagination (au sens positif et constructif du terme) : le terme de l'étude passant de 1975 à l'an 2.000 par exemple, c'est le problème plus vaste de l'aménagement du territoire qui doit être envisagé, dans les limites de la Côte d'Ivoire, mais aussi de tout son " bassin versant " qui inclut une grande partie de l'Afrique de l'Ouest. Des études sont en cours sur ce sujet et il n'est pas de notre propos d'envisager une période aussi lointaine.

Nous souhaitons simplement attirer l'attention sur la profonde différence de nature des deux problèmes et estimons que, autant sur la période envisagée ici, les degrés de liberté sont peu nombreux, autant sur le très long terme, il est possible d'orienter très largement les choix : une hyper-concentration humaine à Abidjan ne nous semble pas inéluctable et ne devrait, de toute manière être envisagée que comme une des solutions possibles du devenir de l'Ouest Africain. Il n'est enfin pas évident que cette solution soit souhaitable, sur le strict plan économique.

7.2. Les mesures :

Les études précédentes nous ont donné certains coéfficients de structure dont l'évolution est lente et continue. Les chiffres cités (cf. Tableau n°44) peuvent donc être corsidérés comme une synthèse raisonnable de tous les renseignements résultant des études détaillées. On a donc extrapolé la situation de 1975 à celle d'Abidjan 1.000.000 d'habitants, afin qu'elle puisse servir de référence pour les programme d'équipement et les prises de décisions qui interviendront d'ici cette époque.

Le premier domaine d'intervention sera évidement celui de l'emploi. Sachant que 40 % de l'emploi environ est directement lié à la vie urbaine et fonctionne de par son existence même, on voit qu'il faut prévoir, pour réaliser le cheminement proposé, 40.000 emplois inducteurs supplémentaires pour 1970, soit par des investissements publics, soit par incitation du secteur privé dans le cadre d'une action de l'Etat : 34.000 sont déja prévus et 62.000 au total (agriculture exclue) pour l'ensemble du pays, par les " Perspectives décennales ". Si au lieu de la décentralisation prévue, Abidjan conservait sa place relative (c'est-à-dire en pourcentage d'emploi industriel par rapport à l'emploi total sur la Côte d'Ivoire), ces emplois supplémentaires pourraient être trouvés, mais bien sûr, au détriment du reste du pays.

En limitant le chômage au taux admissible de 10 %, on arrive au minimum incompressible de 37.000 emplois à créer entre 1965 et 1970 dans les secteurs modernes : industrie, travaux publics, commerce, soit 7.500 emplois nouveaux par an, et 10.000 pour la période 1970-1975. C'est précisement dans ce domaine où l'Etat peut avoir une action efficace d'incitation et d'orientation qu'il doit agir en s'efforçant bien sûr de ne pas compromettre le développement de l'intérieur.

Un autre domaine d'action est celui de l'éducation et de la formation professionnelle, afin d'obtenir un équilibre qualitatif safisfaisant et nous ne pouvons mieux faire appréhender l'ampleur du phénomène qu'en indiquant les nombres de classes, d'instituteurs et de professeurs à prévoir. Cette scolarisation ne pourra cependant satisfaire la demande du secteur moderne de production que si, avec des rendements supérieurs à ceux constatés, on oriente au moins 20 % des élèves prévus vers l'Enseignement Technique.

En ce qui concerne la taille des ménages, nous avons admis qu'elle se stabiliserait à 5,2 personnes et qu'au délà de 1975, le comportement des chefs de ménages évoluerait de façon à obtenir des formes de groupements familiaux plus conformes aux modes de vie moderne : le désir de profiter des ressources supplémentaires en bien de consommation, l'accès à la propriété du logement devraient conduire à l'accroissement du nombre d'actifs par ménage, à une moindre grande capacité d'absorption des immigrants, peut-être à une généralisation des groupes conjugaux. A ce propos, il ne semble pas encore souhaitable de prendre des mesures rigoureuses de contrôle de l'immigration qui seraient sans doute très mal acceptées et constitueraient une entrave à la fluidité de la population que l'on connaît actuellement On ignore les conséquences exactes à long terme des mesures qui pourraient être prises dans ce but, par l'intermédiaire de la politique de construction et d'attribution de parcelle de lotissement.

Dans ces conditions Abidjan représenterait en 1975, 18,5 % de la population de la Côte d'Ivoire contre seulement 7,7 % en 1965. On rapprochera ce chiffre des données françaises : l'agglomération parisienne représentait en 1963 , 18,2 % de la population française ; Dakar constitue actuellement 13 % de la population du Sénégal. Encore faut-il préciser que compte tenu de la forte proportion d'étrangers vivant à Abidjan, les ivoiriens d'Abidjan ne constitueront que 10 % de la population ivoirienne totale de 1975.

7.3. Le contrôle de l'évolution :

Il nous semble indispensable de suivre, au cours des années à venir, le rythme réel de croissance de la ville. Nous pensons que cela est possible, par la mise au point de ce que l'on pourrait appeler, en reprenant l'exemple

utilisé dans le plan français, des " clignotants ". L'élaboration de ces "clignotants " pourrait passer par la centralisation de renseignements aussi divers que les statistiques administratives (Etat-Civil), statistiques de trafic (SOTRA par exemple), de consommation (eau, électricité, produits vivriers etc...). Ces renseignements devraient être mis en corrélation avec le taux de croissance de la ville, pour déterminer ceux qui sont les plus sensibles, des enquêtes légères permettraient une remise à jour des données actuelles.

En conclusion, une donnée exogène est à la base de ces perspectives : c'est la situation générale de l'économie ivoirienne. Tous nos calculs ont été faits, en supposant que le développement du pays se fera au même rythme que dans le passé récent qui a justifié la croissance de la ville. A long terme, elle ne pourra s'accroître harmonieusement que dans la mesure où l'intérieur constituera le support de son expansion. Les " Perspectives décennales " qui traduisent les intentions du Gouvernement ont misé sur la poursuite d'une telle expansion. Il est donc normal d'en tirer les conséquences et de prévoir un Abidjan de 1.000.000 d'habitants, mais aussi de songer dès maintenant à définir simultanément une politique cohérente d'aménagement du territoire.

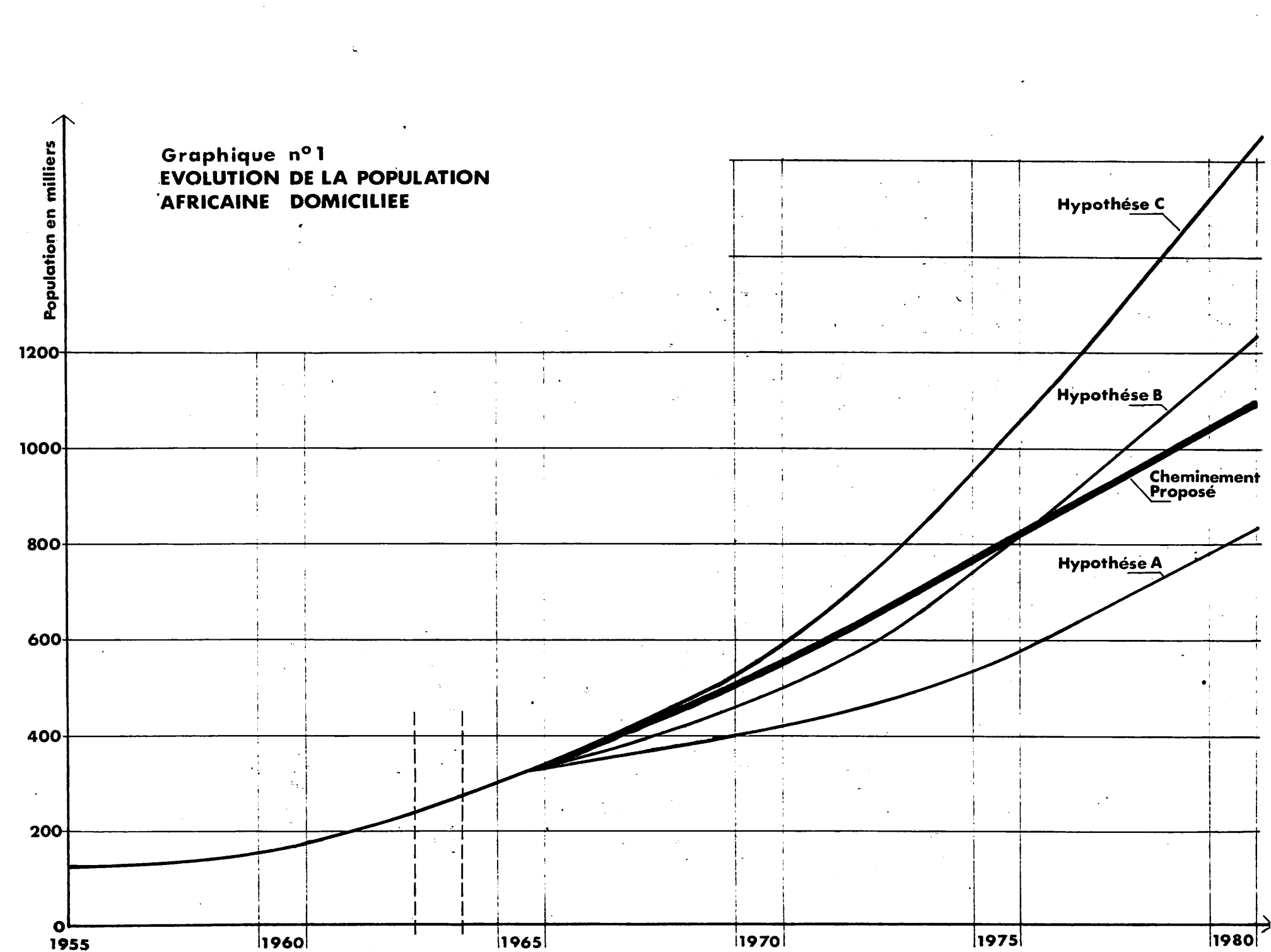
Graphique n° 1
EVOLUTION DE LA POPULATION
AFRICAINE DOMICILIEE
Population en milliers
0
200
400
600
800
1000
1200
1955
1960
1965
1970
1975
1980
Hypothése C
Hypothése B
Cheminement
Proposé
Hypothése A

Graphique n° 2
EVOLUTION DE L' APPORT BRUT ANNUEL
D' IMMIGRANTS AFRICAINS

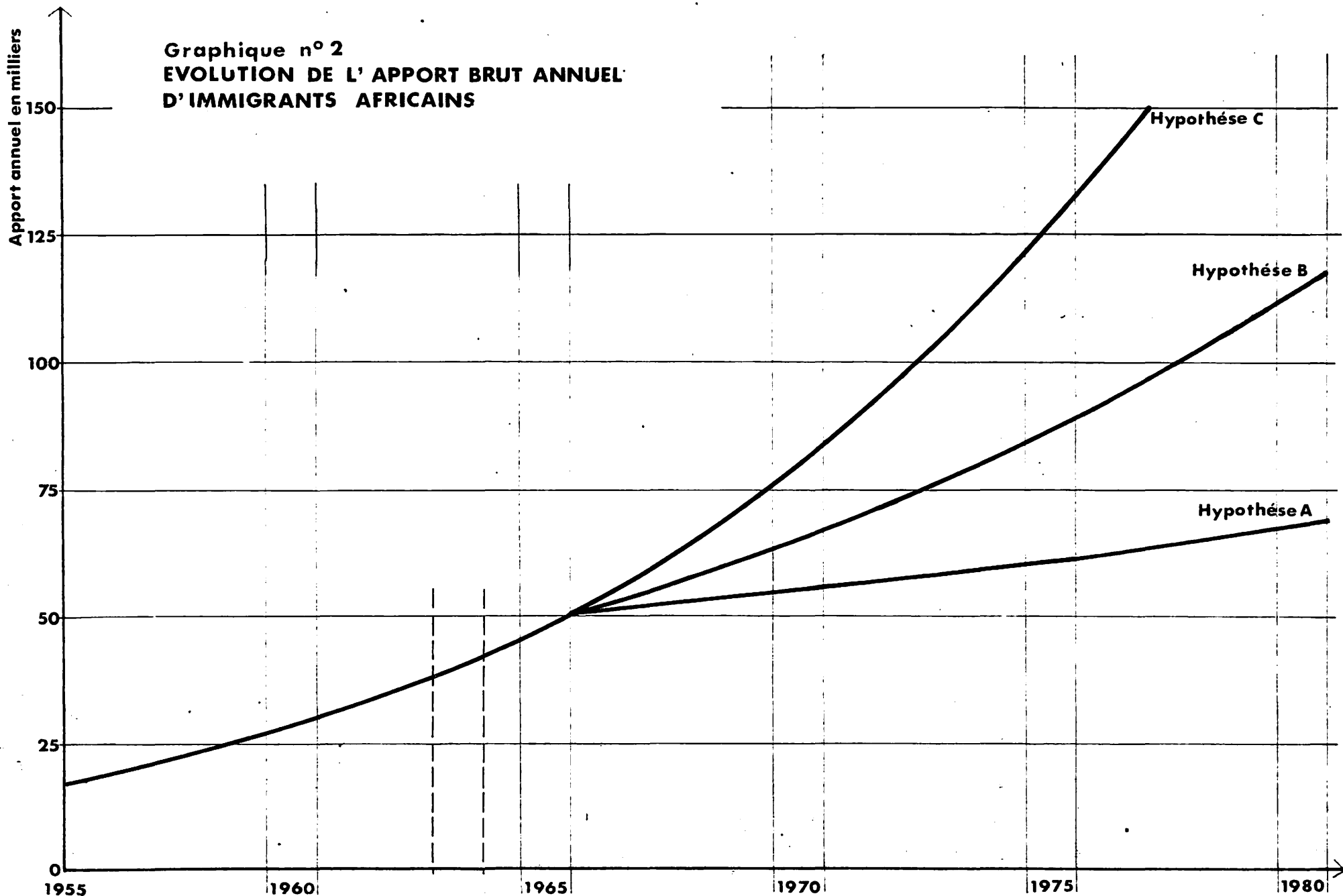

Graphique n° 3

REPARTITION DE LA POPULATION AFRICAINE DOMICILIEE SELON L'AGE ET LE SEXE

Hypothèse A

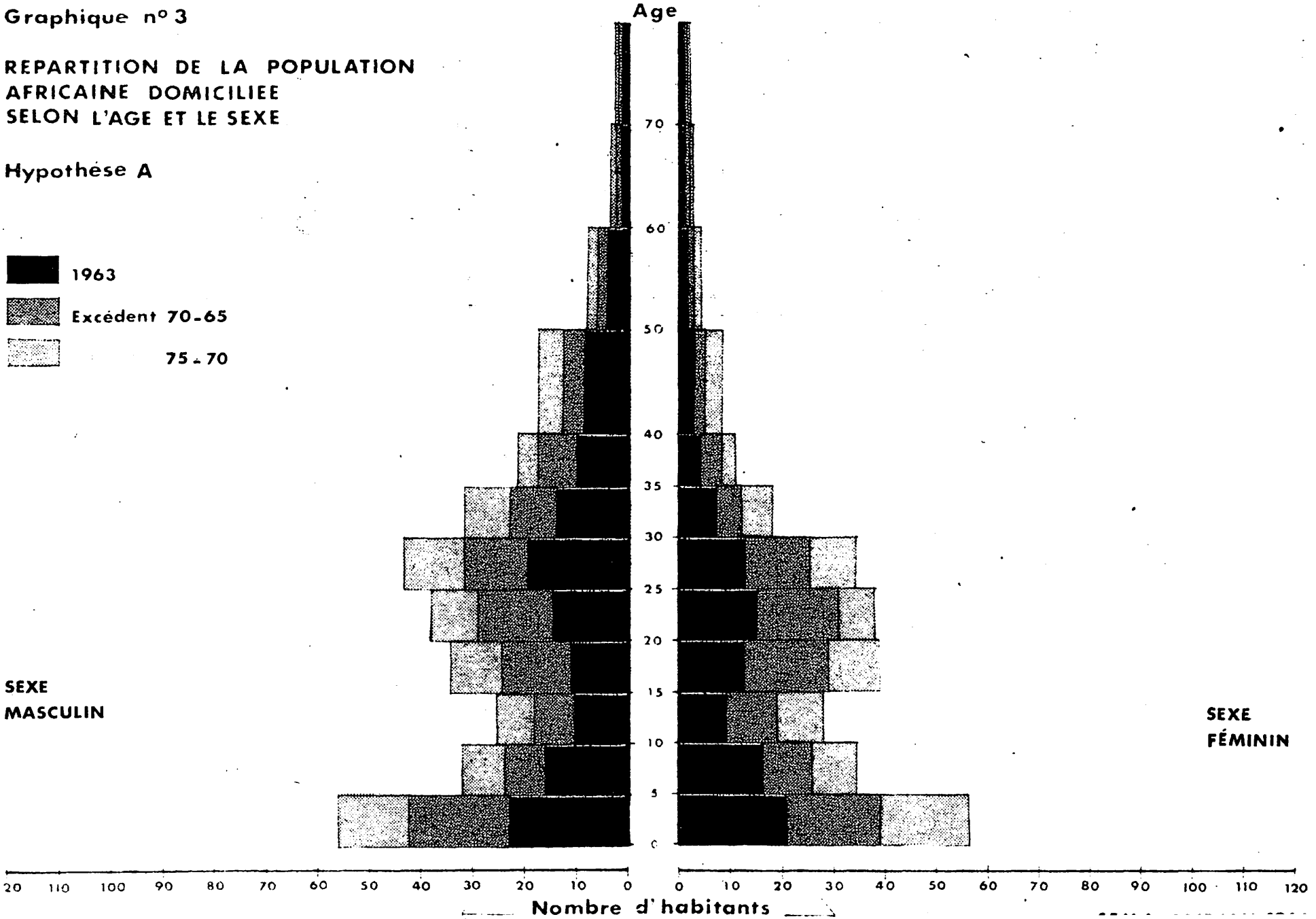

Graphique n° 4

REPARTITION DE LA POPULATION AFRICAINE DOMICILIEE SELON L'AGE ET LE SEXE

Hypothèse B

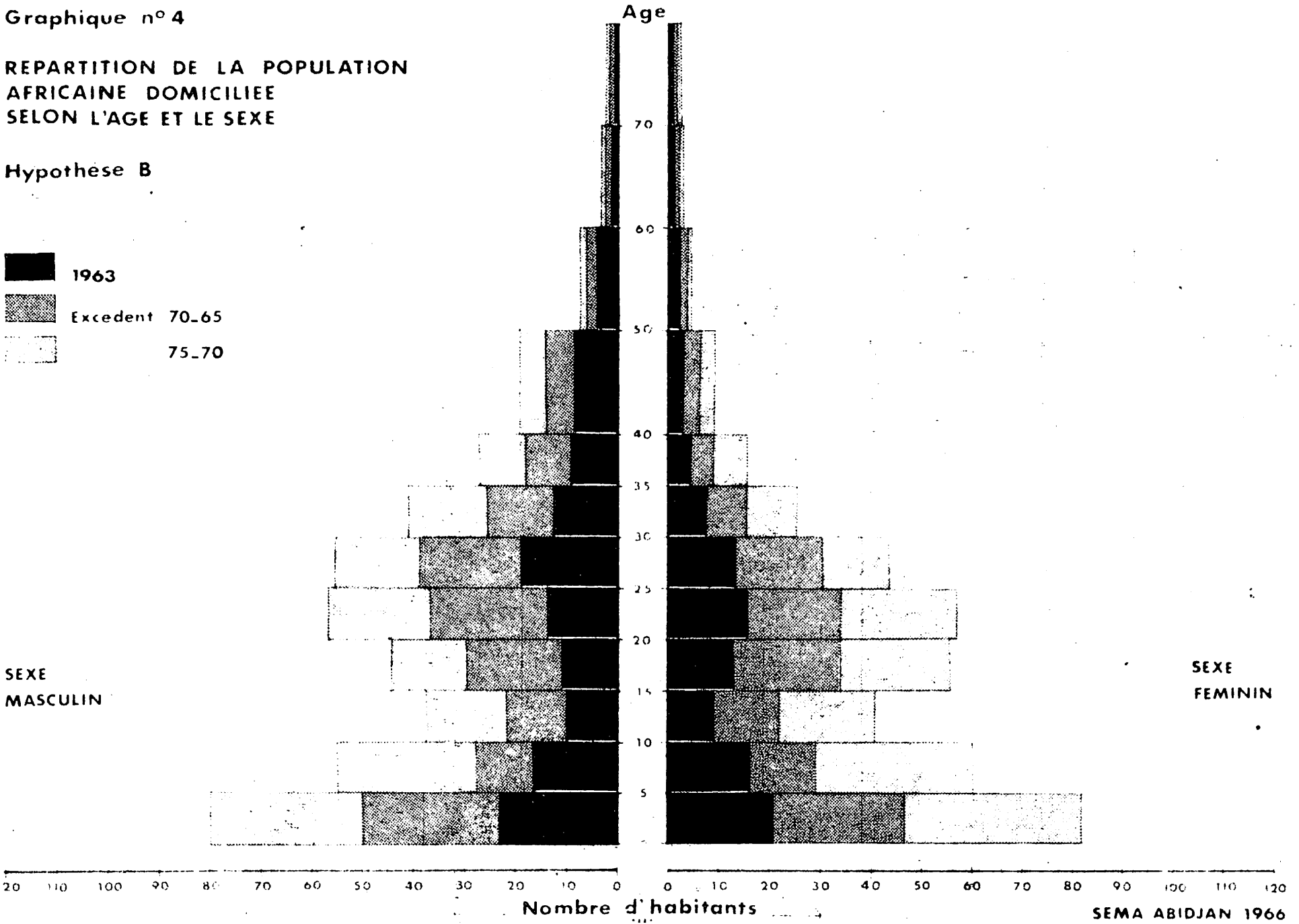

Graphique n° 5

REPARTITION DE LA POPULATION AFRICAINE DOMICILIEE SELON L'AGE ET LE SEXE

Hypothèse C

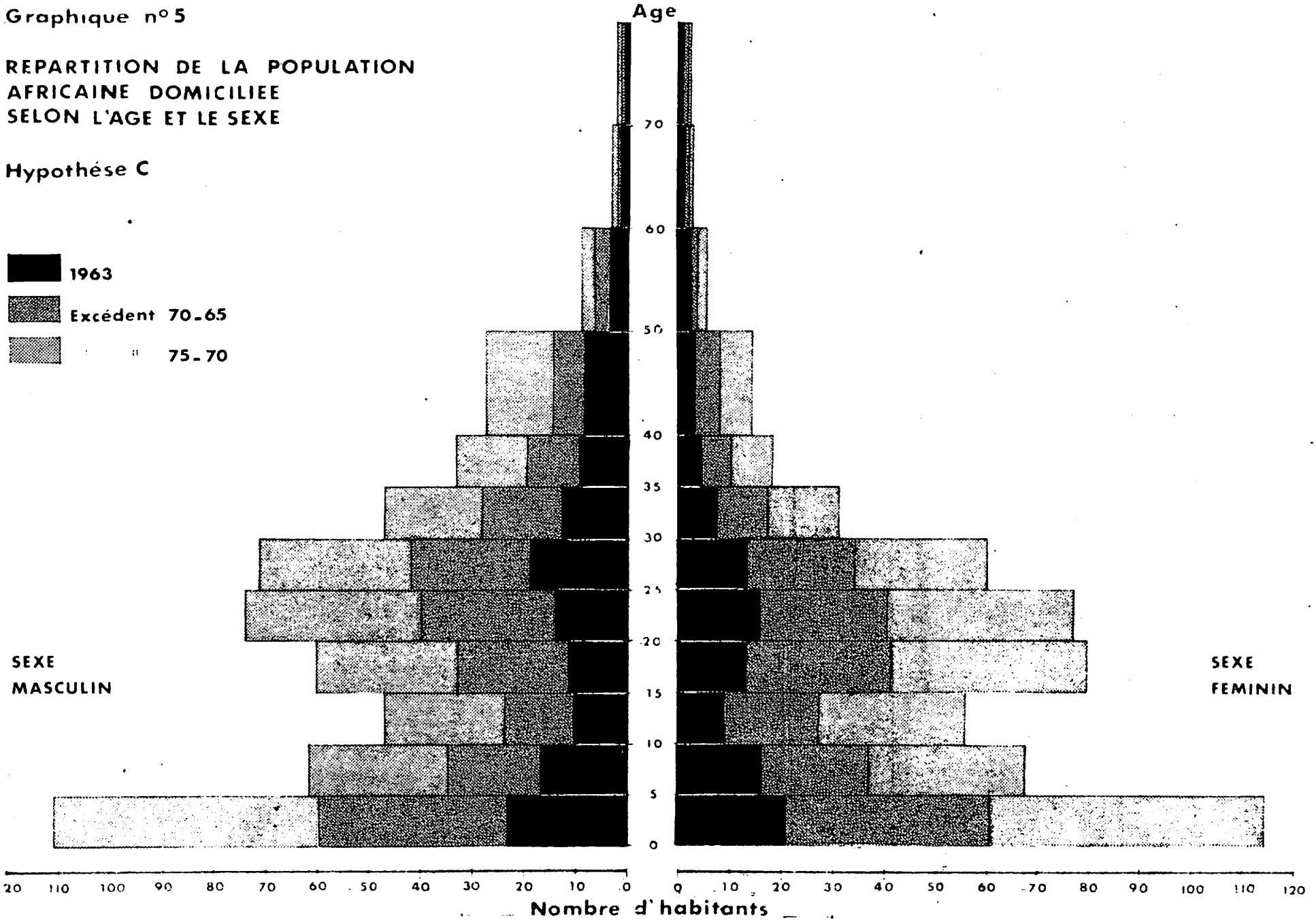

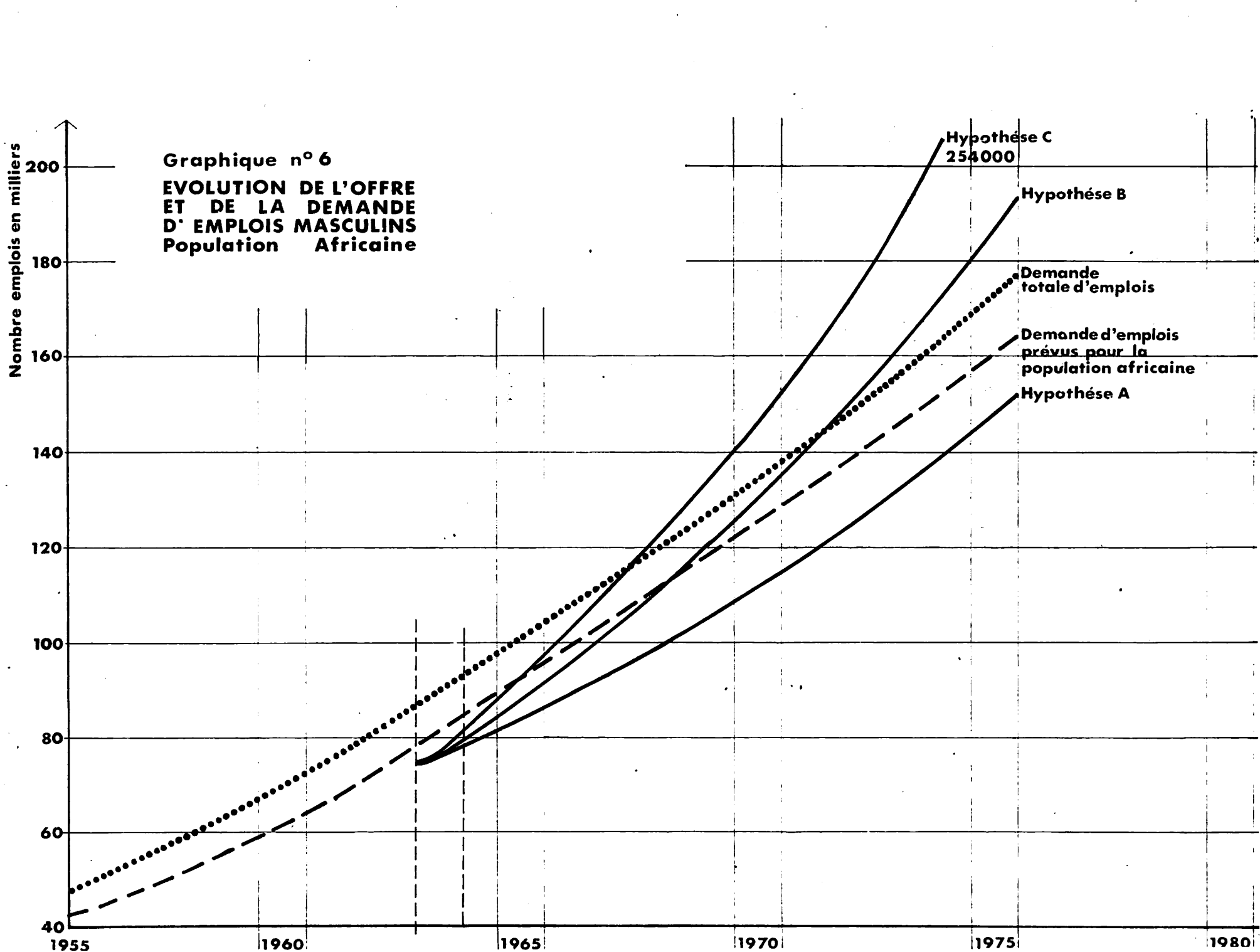
Graphique n° 6
EVOLUTION DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE D' EMPLOIS MASCULINS
Population Africaine
Nombre emplois en milliers
200
180
160
140
120
100
80
60
40
1955
1960
1965
1970
1975
1980
Hypothèse C 254000
Hypothèse B
Demande totale d'emplois
Demande d'emplois prévus pour la population africaine
Hypothèse A

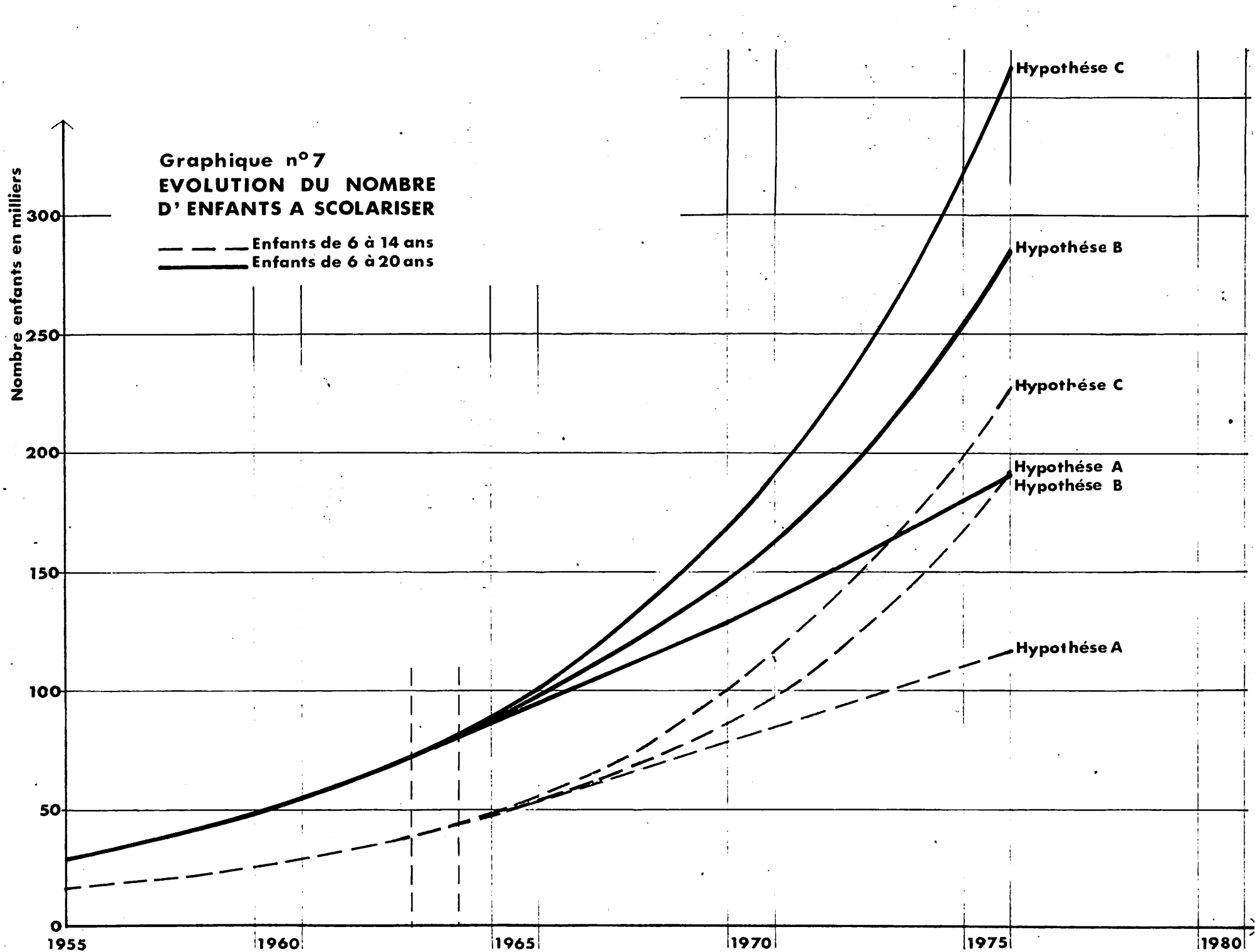
Graphique n° 7
EVOLUTION DU NOMBRE D' ENFANTS A SCOLARISER
Enfants de 6 à 14 ans
Enfants de 6 à 20 ans
Nombre enfants en milliers
300
250
200
150
100
50
0
1955
1960
1965
1970
1975
1980
Hypothèse C
Hypothèse B
Hypothèse C
Hypothèse A
Hypothèse B
Hypothèse A

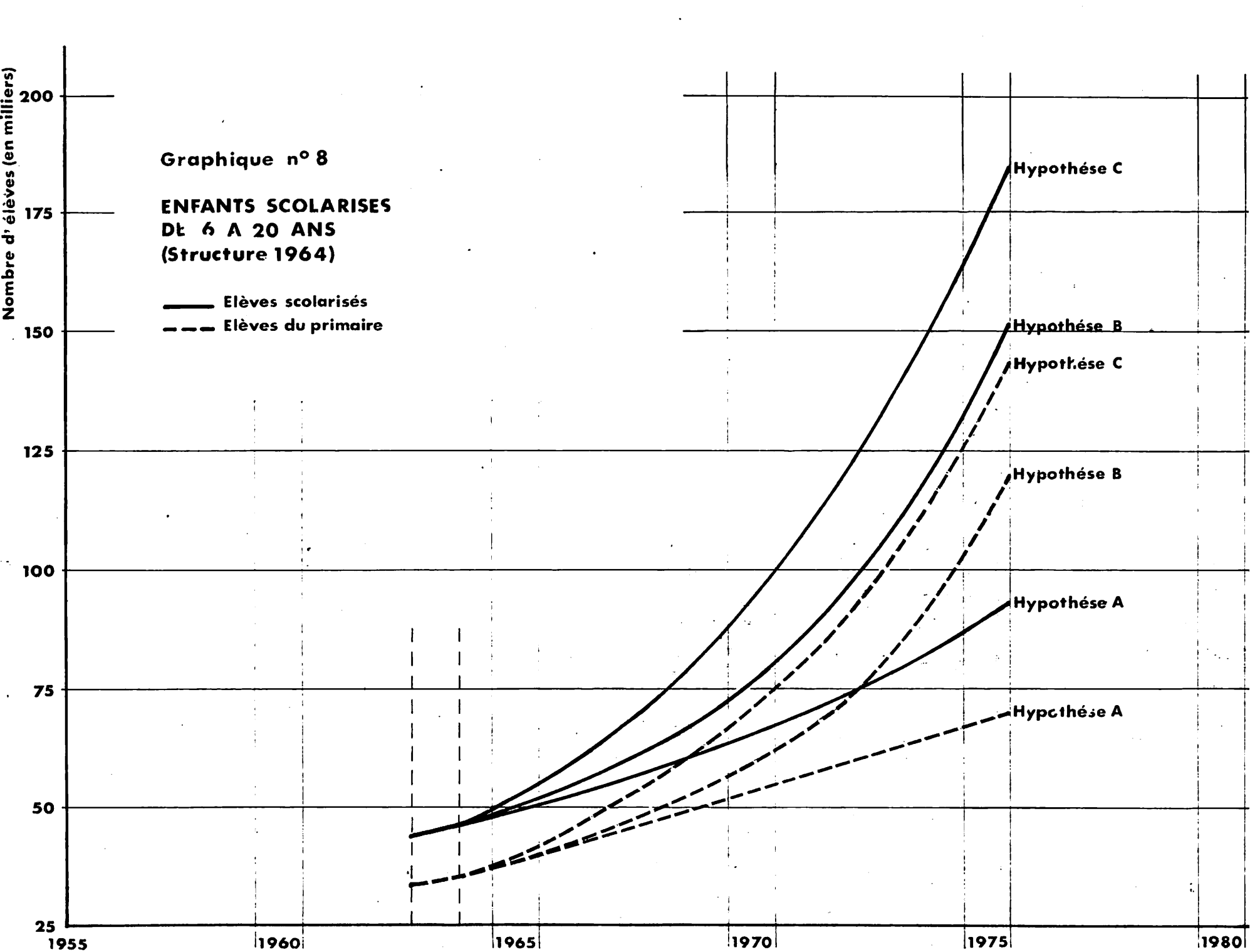
Graphique n° 8
ENFANTS SCOLARISES
DE 6 A 20 ANS
(Structure 1964)
Elèves scolarisés
Elèves du primaire
Nombre d'élèves (en milliers)
200
175
150
125
100
75
50
25
1955
1960
1965
1970
1975
1980
Hypothèse C
Hypothèse B
Hypothèse C
Hypothèse B
Hypothèse A
Hypothèse A

Graphique n°9

EVOLUTION DU NOMBRE DES MENAGES

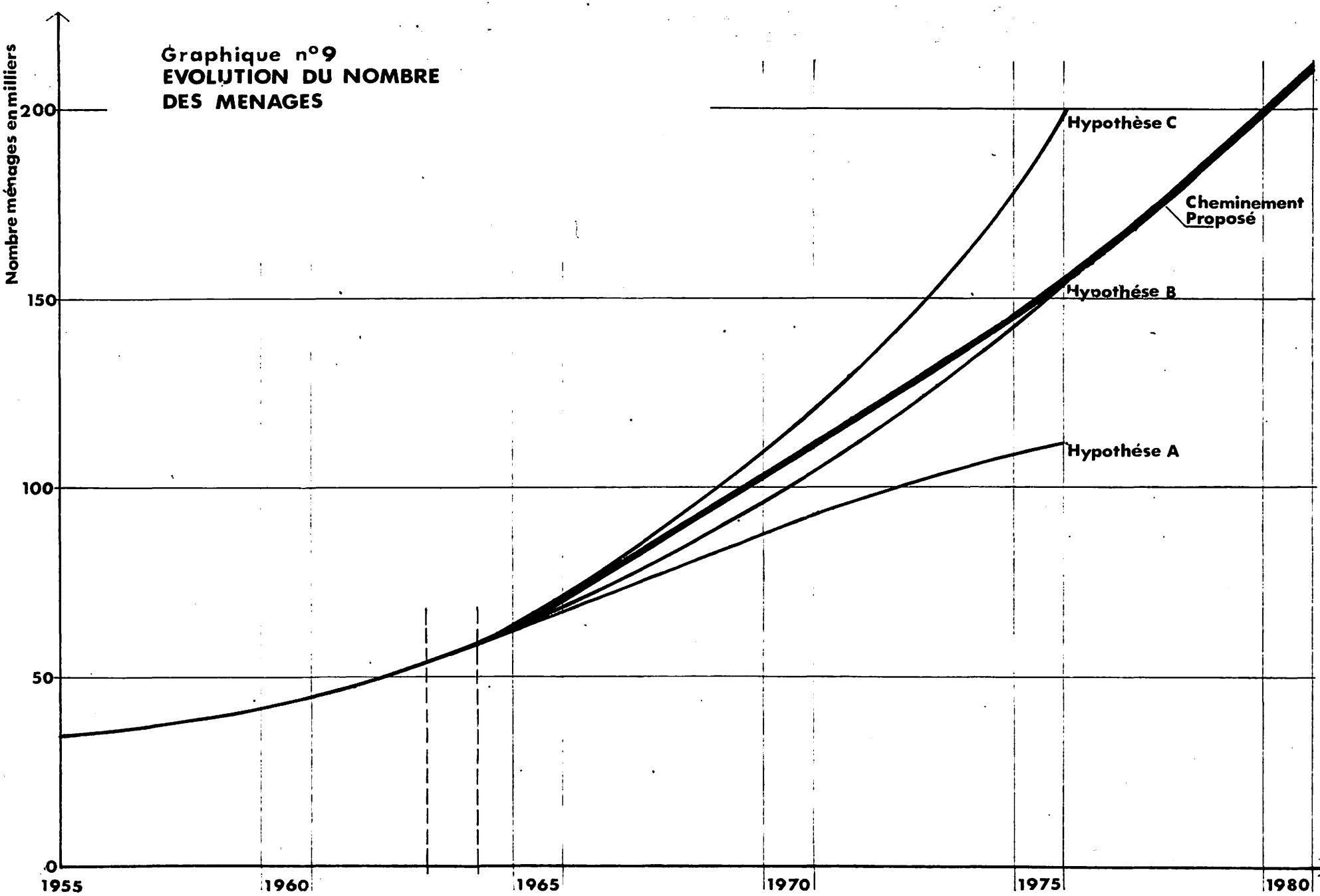

ANNEXES

AVERTISSEMENT

- Sauf dans l'annexe M, l'ensemble des études portent uniquement sur :

LA POPULATION AFRICAINE DOMICILIEE

- Sauf indication contraire, les évaluations sont considérées à la date du 31 décembre de l'année citée en référence.

- Un court résumé encadré précède chaque annexe.

ANNEXE A :
ETUDE DE LA CROISSANCE DE LA POPULATION AFRICAINE DOMICILIEE

Après avoir évalué les taux de croissance obtenus, nous avons évalué l'erreur systématique introduite par la méthode par sondage et son influence sur les résultats des enquêtes.

I - TAUX OBTENUS : (voir tableaux 2.1.2. du rapport 3 et 12.1.2. du rapport 3 Bis). La population domiciliée africaine était en septembre 1955 de 111.925 habitants, en Mars 1963 de 230.300 habitants, soit un taux exponentiel constant d'accroissement de 10,1 %. L'enquête de contrôle de Mars 1964 a recensé 236.530 habitants mais qui se décomposent en deux ensembles distincts : la plus grande partie de l'échantillon de Mars 1963 dont on a pû étudier la densification (par un sondage au 1/15) puis un échantillon au 1/5 de l'habitat nouveau construit entre les deux enquêtes ; le reste de l'echantillon de Mars 1963 qui n'ayant pû être recensé pour des raisons matérielles, doit donc être estimé. L'échantillon recensé est passé de 205.960 habitants à 219.815 habitants (dont 29.870 vivant en habitat nouveau) soit un taux de croissance de 6,8 %. Dans la partie non reprise en 1964, il y a 5210 individus logés en habitat moderne dont le taux de croissance devrait approcher 8,0 % et 19.130 logés en habitat spontané évoluant au taux de 15 %. Nous obtenons pour la population africaine en Mars 1964, une évolution voisine de 264.000 habitants . Celle de Mars 1963 a été corrigée à 237.000 habitants pour tenir compte du campement de Super-Koumassi, non recensé à cette date et qui a disparu depuis. On peut conclure à l'existence d'un taux instantané d'accroissement entre Mars 1963 et Mars 1964 de 11,9 %, le taux moyen constant entre Septembre 1955 et Mars 1963 étant de 10,3%.

2 - EVALUATION DE L'ERREUR COMMISE : la définition des unités de sondage ayant conduit à stratifier la population à recenser suivant le type d'habitat, nous avons évalué l'erreur pour chaque strate.

-Calcul de l'erreur dans chaque strate :

On a tiré dans chaque strate n unités de sondage. Soit Ni le nombre d'unités de sondages possedant Xi habitants, La moyenne d'habitants par unité de sondage $\bar{X}$ est égale à :

$$\bar{X} = \frac{1}{N} \sum Ni\ Xi$$

C'est une estimation sans biais de la valeur exacte de cette moyenne.
Si T est le taux de sondage, la variance dûe à l'estimation par le sondage, c'est-à-dire le carré des écarts probables entre la valeur estimée et la valeur exacte est voisine de :

$$V = \frac{1 - T}{N} \sum (Xi - \bar{X})^2$$

La population a été estimée par 3347 unités de sondage de moyenne 13,6 individus et d'écart type de 0,15 (si on exclut la strate A). Cet écart type est la racine carrée de la variance totale obtenue à partir des variances élémentaires par strates selon la formule suivante :
- si Vh et Mh sont la variance et le nombre d'unités par strates, la variance totale de l'échantillon est :

$$V = \frac{1 - T}{M} \sum \frac{Mh\ Vh}{M}$$

RESULTATS PAR STRATES				
STRATE	T	$\bar{X}$	V	Mh
B	1/5	5,02	17	1510
C	1/5	25,4	180	580
D	1/5	20,8	150	744
E	1/5	14,0	136	630

3 - TAUX DE CROISSANCE : l'estimation par sondage de la valeur moyenne de la population considérée suit une loi normale. Par conséquent on a 95 % de chances de situer la valeur exacte dans l'intervalle :

$$13,6 \pm 1,96 \times 0,15 \quad \text{soit } 13,6 \pm 0,293$$

Au taux de confiance de 95 %, l'enquête de Mars 1963 a donné une estimation du volume de la population domiciliée africaine avec une erreur relative de 2,1 %.

On voit que l'erreur dûe au sondage est négligeable devant les autres erreurs, humaines notamment, qui ne peuvent être chiffrées, mais dépendent de la qualité même de l'enquête. Le contrôle effectué en Mars 1964 a permis, au delà des erreurs de sondage, de vérifier la valeur du travail effectué en Mars 1963. (voir le tome 2 du rapport 3 bis).

Les conséquences de ces erreurs sont les suivantes :

- on a 95 % de chances d'avoir en Mars 1963 une population africaine comprise entre 224.000 et 236.000 habitants.
- ce qui conduit, depuis 1955 à un taux d'accroissement moyen qui se situe entre 10,5 % et 9,3 % par an.

En mars 1964, l'erreur relative dûe au sondage au 1/15 et sur 1100 unités de sondage, se monte (après un calcul identique au précedent) à 3,6 % au taux de confiance de 95 %. On peut admettre que la population africaine en Mars 1964, se situe entre 255.000 et 273.000 individus ; ce qui conduit à un taux de croissance annuel pour 1963-1964 qui serait compris entre 8% et 22%, valeurs extrêmes dans les cas les plus défavorables.

ANNEXE B : METHODES DE CALCUL ADOPTEES

Cette annexe explique la méthode utilisée par une formulation mathématique. Elle se décompose en trois parties où sont évalués successivement, le nombre et la répartition par sexe et âge :

- des individus nés hors d'Abidjan
- des individus nés à Abidjan de plus de 10 ans
- des individus nés à Abidjan de moins de 10 ans

Chacun de ces calculs a été conduit séparément pour chaque sexe. La méthode utilise les taux obtenus par les enquêtes effectuées entre Mars 1963 et Mars 1964 et dont l'annexe C donne les résultats pour les taux naturels et l'annexe D ceux pour le mouvement migratoire. Les notations utilisées sont les suivantes :

j - le nombre d'années qui sépare pour chaque individu l'année d'arrivée à Abidjan de l'année de référence (celle de l'enquête ou de l'horizon fixé au calcul).

i - la tranche d'âge de 5 ans à laquelle appartient l'individu.

a_{ij} - le nombre d'hommes d'âge i arrivés il y a j années.

b_{ij} - le nombre de femmes d'âge i arrivées il y a j années.

$a_{i.}$ - le nombre d'hommes immigrés à Abidjan appartenant à la tranche d'âge i.

$a_{.j}$ - le nombre d'hommes immigrés à Abidjan ayant déclaré être arrivés il y a j années.

$A_{.j}$ - le nombre d'hommes effectivement arrivés, il y a j années.

1 - POPULATION NEE HORS D'ABIDJAN

On évalue d'abord :

a)- la courbe d'apport annuel brut d'immigrants : c'est-à-dire le nombre d'hommes ou de femmes effectivement arrivés les années précédant l'enquête, selon leur date d'arrivée.

En Mars 1963, soit $a_{.j}$ le nombre d'hommes ayant déclaré être arrivés l'année X tel que j = (1963 - X)

a'_{j+1} le nombre ayant fait la même déclaration en Mars 1964,

-Le coéfficient de départs annuels après j années passées à Abidjan est :

$$k_j = \frac{a_{.j} - a'_{.j+1}}{a_{.j}}$$

- Après ces j années passées, il reste, sur $A_{.j}$ hommes effectivement arrivés il y a j années :

$$a_{.j} = A_{.j} \prod_{u=o}^{u=j} (1 - k_u)$$

(le signe $\prod$ exprimant le produit des coéfficients 1-ku),

- Le coefficient donnant le nombre de personnes restant après j années est égal à :

$$t_j = \frac{a_{.j}}{A_{.j}} = \prod_{u=o}^{u=j} (1 - k_u)$$

- Connaissant $a_{.j}$ on peut obtenir la population initiale $A_{.j}$ arrivée il y a y années :

$$A_{.j} = \frac{a_{.j}}{t_j}$$

- On peut à partir de la courbe $a_j = f(j)$ rétablir la courbe d'apport brut annuel d'immigrants :

$$A(j) = \frac{f(j)}{t_j} \qquad j \text{ variant de } 0 \text{ à } \infty$$

<u>On a admis que les coefficients t_j n'étaient fonction que du nombre d'années j et n'évolueraient pas d'ici 1975.</u>

-Quand on extrapole la courbe d'apport brut annuel d'immigrants, on peut à partir de l'année de référence prise égale à 0, connaître la répartition nette des immigrés prévus en fonction de leur ancienneté j.

$$a_{.j} = A_{.j} \times t_j$$

b)- la structure par âge

-Connaissant m_{ij} le pourcentage d'hommes de la tranche d'âge i ayant j années d'ancièneté c'est-à-dire :

$$m_{ij} = \frac{a_{ij}}{a_{.j}}$$

on obtient la matrice M donnant la répartition par tranches d'âges et ancièneté en Mars 1963 - (tableau 12.1.63 du rapport 3 bis et annexe N). On admet que la matrice M n'évoluera pas d'ici 1975.

En extrapolant la courbe A(j) et en appliquant les coefficients t_j on obtient le vecteur colonne $|a|$ ayant pour élément $a_{.j}$: nombre d'individus que l'on suppose être arrivés j années précédant l'enquête. Le produit matriciel $|M \times a|$ conduira au vecteur colonne $|a_{.i}|$ donnant la répartition des individus par tranche d'âge i.

2 - POPULATION NEE A ABIDJAN DE PLUS DE 10 ANS

Nous avons utilisé la méthode du diagramme de Lexis. Dans celle-ci, on repère par rapport à deux axes, donnant l'année de référence et l'âge d'un individu, une ligne de vie pour chaque habitant originaire de la ville.

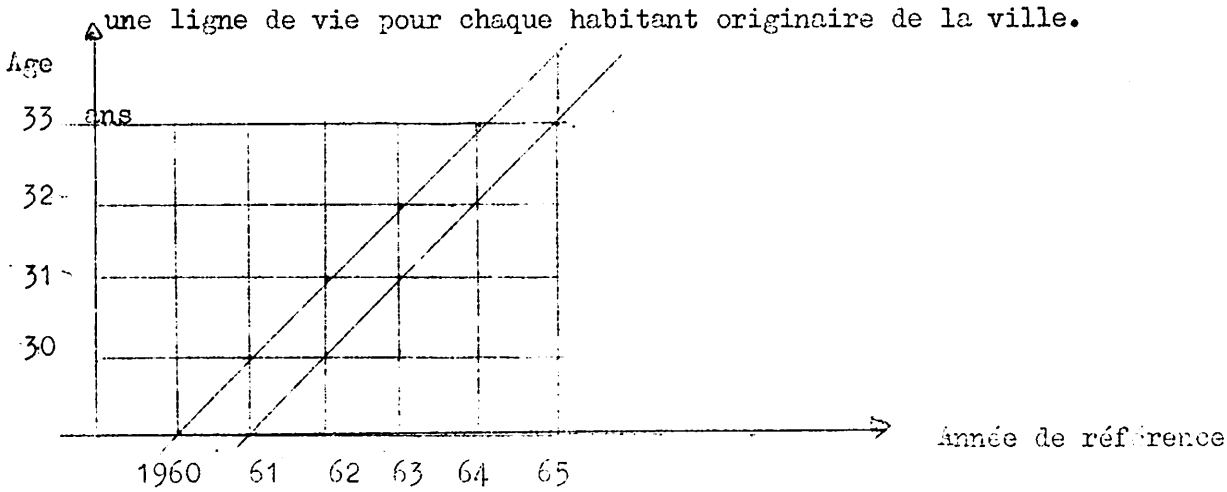

- l'ensemble des gens nés pendant l'année 1961 par exemple constituent "une cohorte" qui, chaque année, gagne un an d'âge. On connaît des quotients de mortalité par âge donnant pour 1000 personnes d'un âge donné, la probabilitéd'atteindre l'âge suivant. Cela permet de faire évoluer la population année par année à partir des tables de mortalité. Dans le cas présent on a raisonné par groupe d'âgede 5 années et on a dû corriger proportionnellement pour tenir compte du passage d'une tranche d'âge dans une autre.

Exemple :

Les quotients de mortalité (table INSEE pour l'Afrique francophone) sont donnés par tranche d'âge et par sexe. On prendra l'exemple du calcul au 31 Décembre 1970 des hommes de 35 à 40 ans.

GROUPE D'AGE	TAUX ADOPTES	NOMBRE D'INDIVIDUS		
		Au 1er Mars 1964	Au 1er Mars 1969	Au 1er Mars 1974
25 à 29 ans	53	905	-	-
30 à 34 ans	59	430	855	-
35 à 39 ans	67	440	405	805
40 à 44 ans	82	-	-	380

La cohorte de 855 individus de 30 à 34 ans au 1er Mars 1969 ne sera plus que de 805 individus de 35 à 39 ans au 1er Mars 1974 et par conséquent, sera en moyenne égale en Décembre 1970 à 840 mais avec des âges se répartissant entre 30 et 40 ans. L'autre cohorte de 35 à 39 ans au 1er Mars 1969, sera, en faisant le même calcul , composée de 405 individus en 1970. La tranche d'âge 35-40 ans comprendra (voir le schéma de Lexis) en Décembre 1970, si on admet une répartition proportionnelle des cohortes précédentes en fonction des années de :

$$\frac{1,75}{5} \times 840 + \frac{3,25}{5} \times 394 = 550 \text{ individus}$$

3 - CALCUL DES ENFANTS DE MOINS DE 10 ANS NES A ABIDJAN

a) calcul des enfants :

soit i - la tranche d'âge

j - le nombre d'années passés à Abidjan

$b'_{i.}$ - nombre de femmes nées à Abidjan appartenant à la tranche i.

b_{ij} - le nombre de femmes ayant passés j années à Abidjan et appartenant à la tranche i.

t_i - le taux de fécondité par tranche d'âge

m_i - le taux de mortalité par tranche d'âge

r - la taux de masculinité

m_g et m_f la mortalité infantile masculine et féminine

on repère par un indice h allant de 0 à 10, les années précédant l'année du calcul et où ont eu lieu les naissances :

- nombre de naissances pour l'année k

$$N_{ok} = \sum_i t_i \left(\sum_{-\infty}^{k} b_{ij} + b'_{i.} \right)$$

- enfants ayant atteint 1 an pour l'année k+1

-garçons $$G_{ok} = N_{ok} \times \frac{r}{100 + r} \times (1 - m_g)$$

- filles $$F_{ok} = N_{ok} \times \frac{100}{100 + r} \times (1 - m_f)$$

- nombre d'enfants d'une tranche d'âge, i = 1 ou 2

- garçons $$G_{i.} = (1 - m_i) \sum_{o}^{4} G_{ok}$$

b)- calcul du nombre de femmes

L'âge des femmes donné l'année 0 ne correspond pas à celui qu'elles avaient l'année de leur arrivée, année k où on les retire du nombre des femmes susceptibles d'avoir des enfants. Conformément au schéma de Lexis, la distribution des femmes par âge à partir des déclarations faites l'année du calcul a été obtenue par une méthode d'approximation explicitée ci-dessous.

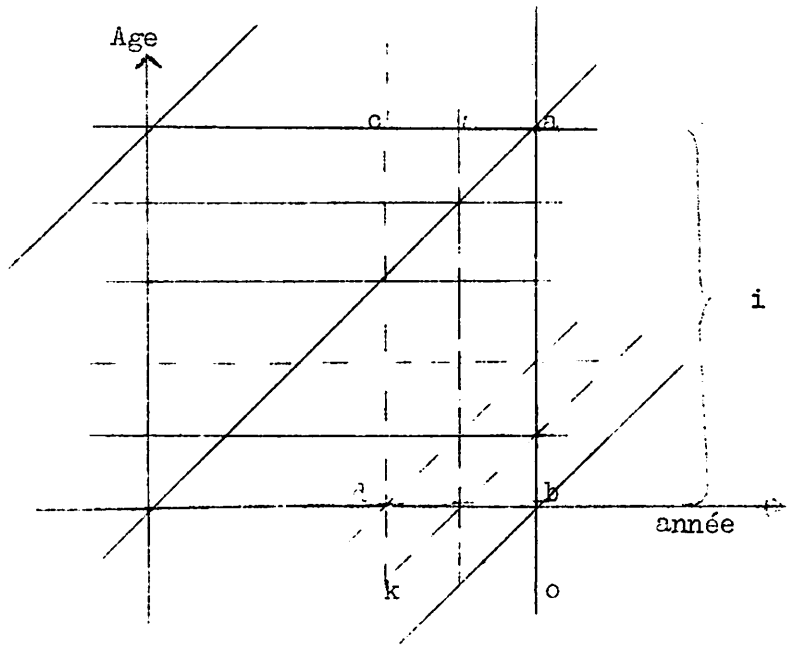

-pour l'année k, les femmes appartenant à la tranche d'âge i seront formées de

$$\frac{5-k}{5}\left(\sum_{j=-\infty}^{k} b_{ij} + b'_{i.}\right) + \frac{k}{5}\left(\sum_{j=-\infty}^{k} b_{i+1\ j} + b'_{i+1.}\right)$$

en réalité pour l'année k, le nombre de naissances retenues sera égal de la moyenne des naissances des années k_{-1} et k

Dans tout ce calcul, on a admis que les femmes gardaient avec elles tous leurs enfants de moins de 10 ans.

4- SYNTHESE DE LA METHODE

La population africaine par âge calculée pour 1970 et 1975 a été obtenue grâce aux hypothèses suivantes :

- la structure des départs en fonction de l'ancienneté restera celle de 1964.
- les immigrés des deux sexes ayant j années d'ancienneté en 1970 et 1975 ont une structure par âge analogue à celle des immigrés de même ancienneté en 1964.
- les enfants nés à Abidjan de plus de 10 ans resteront en ville.
- les enfants de moins de 10 ans restent avec leur mère.

Les graphiques 10 et 11 résument la structure des calculs

GRAPHIQUE N° 11 - RESUME DES METHODES UTILISEES POUR EFFECTUER LES PERSPECTIVES EN 1970 ET 1975.

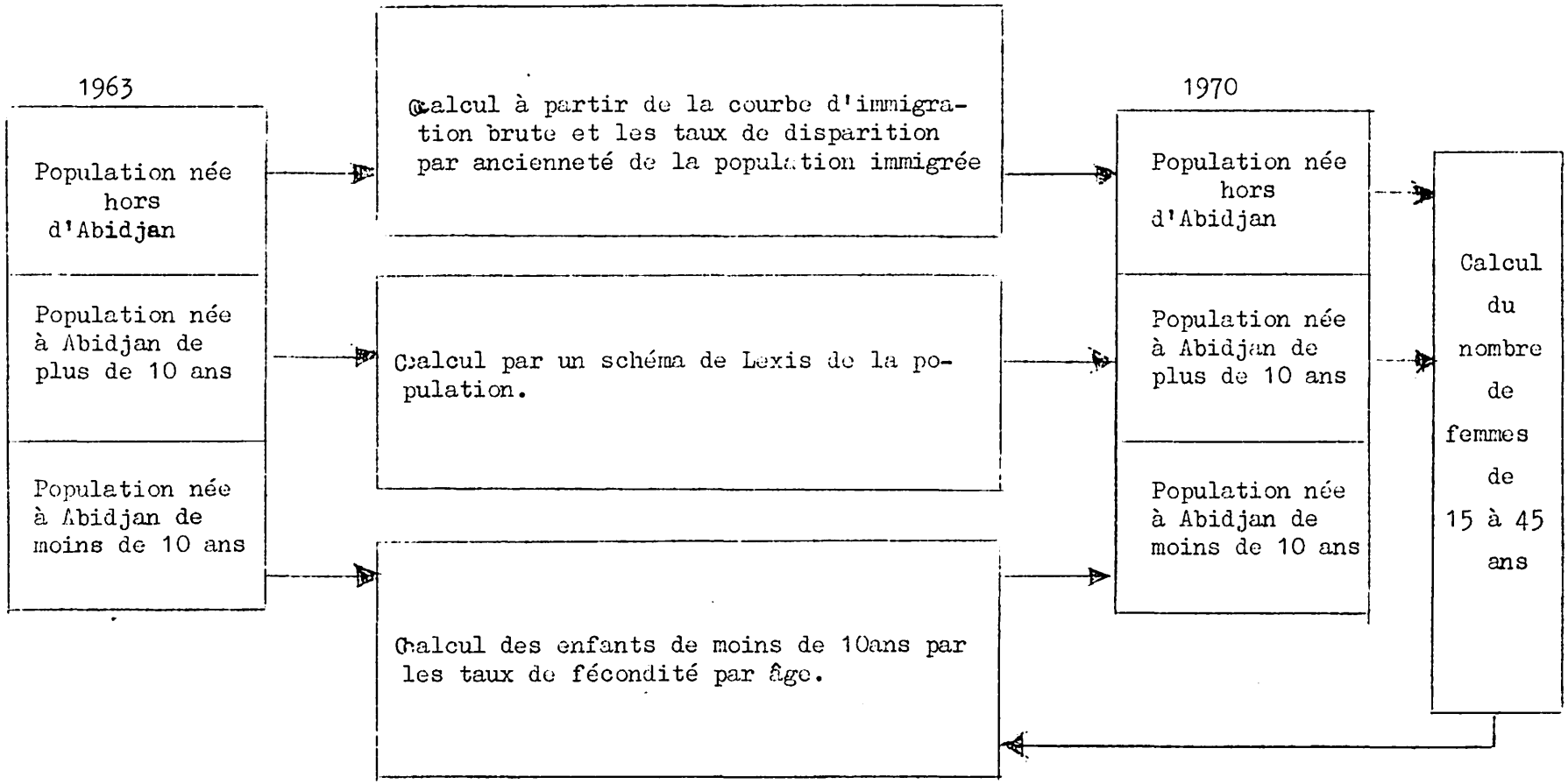

5 - EXTRAPOLATION DE LA COURBE BRUTE

La méthode adoptée conduit à appliquer la même structure de calcul à différentes courbes d'apport brut annuel d'immigrants. De ces courbes découlent diverses hypothèses de croissance. Au lieu d'extrapoler arbitrairement ces courbes, nous avons, en général fixé des objectifs de population pour 1970 et 1975 liés à des contraintes économiques dont l'influence pouvait être ainsi intégrée au modèle purement démographique. Au lieu de lier de façon mathématique la courbe elle-même à l'objectif fixé, méthode dont la rigueur nécessitait des calculs beaucoup trop précis et lourds face à la précision générale des instruments utilisés, nous avons à l'aide de coefficients de structure situé les niveaux probables et calculé par approximations successives la courbe d'apport brut annuel qui donnait, compte tenu des coefficients structurels calculés en 1963, la masse de population souhaitée ou sensiblement égale.

Les conditions du calcul sont les suivantes :
-nous avons considéré chaque solution en elle-même, c'est-à-dire qu'il n'y a pas en général continuité des taux de croissance entre la courbe d'apport brut avant 1964 et celle extrapolée entre 1964 et 1975, car on a voulu définir une solution valable sous la contrainte socio-économique fixée.

-il n'a pas été jugé possible, dans l'état actuel de nos connaissances sur l'évolution des conditions migratoires à Abidjan, de lier les conditions structurelles :.répartition par âge des immigrants,
.rythme des départs .
à l'évolution adoptée pour la courbe d'apport brut migratoire, alors qu'il est bien évident qu'il existera une relation étroite entre ces évolutions.

ANNEXE C : LE MOUVEMENT NATUREL

Après avoir donné les valeurs des taux naturels par âge : fécondité et mortalité, que l'on peut envisager pour la population d'Abidjan, nous étudions leurs évolutions possibles et notamment l'existence d'une baisse de la fécondité en milieu urbain et de la mortalité infantile, elle plus probable. Les taux trouvés sont étudiés en détail dans le chapître 2 du Tome 2 du rapport 3 Bis ; nous rappelerons simplement ici les résultats obtenus par les enquêtes sur le terrain.

1 - LES TAUX DE FECONDITE : définis pour chaque tranche d'âge, ils représentent le nombre de naissance au cours d'une année, issues des mères d'une tranche d'âge donnée, rapportée à la population féminine moyenne de cette même tranche d'âge. Le taux global regroupe toutes les naissances de l'année, rapportées à la population féminine de 15 à 45 ans. Nous considérerons un taux de fécondité biologique alors que dans les pays dits " malthusiens " , on relie la fécondité au statut matrimonial des femmes. Nous admettrons que la nuptialité n'infue pas encore sur la natalité à Abidjan. L'enquête a donné une différence entre les taux mesurés sur Abidjan et ceux valables en Côte d'Ivoire (1), sans qu'on puisse en déduire des taux corrects de fécondité par âge pour la ville, vu l'échantillon réduit considéré. Nous avons préféré ajuster la courbe de Côte d'Ivoire pour obtenir un taux de fécondité global identique à celui trouvé à Abidjan, soit 190 pour 1000 contre 205 en Côte d'Ivoire. Ces taux de fécondité sont les suivants par tranche d'âge(ils donnent le nombre de naissances pour 1000 femmes):

---

(1)- calculés par l' INSEE en Décembre 1963.

TRANCHES D'AGE	de 15 à 19	de 20 à 24	de 25 à 29	de 30 à 34	de 35 à 39	de 40 à 45	de 45 et +
Taux constatés à Abidjan	206	224	208	196	78	82	190
Taux en Côte d'Ivoire	208	293	264	208	149	67	29
Taux adoptés	206	230	215	196	125	67	29

L'influence du milieu urbain conduit à diminuer la fécondité. C'est une loi très généralement vérifiée. On compte par exemple 11 % de différence au Ghana, entre la fécondité en milieu urbain et rural. En Côte d'Ivoire à structure par âge équivalente, le taux global de fécondité serait de 175 à Abidjan contre 205 pour le pays tout entier. Cette baisse va certainement se poursuivre mais à un rythme difficile à prévoir. Cela pose le problème de l'existence en milieu africain, du contrôle des naissances qui est fortement controversé et aussi de la possibilité de développer une politique de la famille dont l'intérêt ne semble pas se justifier en général aux yeux des autorités officielles. La question se pose néanmoins de savoir si cette très forte fécondité ne va pas poser des problèmes très graves, sur le plan des investissements sociaux par exemple. Independamment de cette question assez controversée, il apparaît néanmoins que le milieu urbain favorise une baisse de la fécondité. De par les rythmes observés dans d'autres pays, on peut envisager que le taux de fécondité global puisse descendre aux environs de 140 pour 1000 vers 1975.

2 - LE TAUX DE NATALITE : il représente le nombre de naissances vivantes au cours d'une année rapportée à la population moyenne de cette année. Il est actuellement de 47 pour 1000 et reflète la structure par âge de la population. En effet, la forte proportion de femmes de 15 à 30 ans, âge où la fécondité est maximum, conduit malgré une fécondité urbaine moindre, à un taux de natalité sans doute légèrement supérieur à celui communement admis pour la Côte d'Ivoire (45 pour 1000). Si on admet une baisse de la fécondité, la taux de natalité va lui aussi décroître. Il atteindra 35 pour 1000 en 1975, si le taux global de fécondité descend à 140 pour mille ; cette chûte, très importante dénoterait un comportement " malthusien " peu repandu encore dans les familles africaines. Il est très difficile de faire des comparaisons, la natalité dans les villes étant encore très mal suivie et le Service de l'Etat Civil en cours d'installation : signalons pour situer le

problème que le taux de natalité est de 17 pour 1000 dans les villes françaises.

3 - LES TAUX DE MORTALITE :

- le taux brut de mortalité est le nombre des décès de tous âges sur la population moyenne de l'année.
- le taux de mortalité par âge est le rapport des décès d'individus appartenant à une certaine tranche d'âge et constatés au cours d'une année, sur la population moyenne de la même tranche.

Nous avons évalué , à partir des enquêtes qu'ils étaient sensiblement les mêmes à Abidjan et dans le reste de la Côte d'Ivoire. Néanmoins, pour tenir compte de la jeunesse relative de la population d'Abidjan, le taux brut diminue de 25 pour 1000 à 22 pour 1000 à Abidjan. Nous avons utilisé dans les calculs les taux de mortalité par âge pour la Côte d'Ivoire évalués par l'INSEE, en Décembre 1963 (sauf pour la mortalité infantile). Les taux ne jouent que sur la population née à Abidjan; leur influence est faible, sauf pour la mortalité infantile. Les taux adoptés sont les suivants (ils donnent le nombre annuel de décès pour 1000 personnes).

AGE	INFANTILE	1 à 4	5 à 9	10 à 14	15 à 19	20 à 24	25 à 29	30 à 34	35 à 39	40 à 44	45 à 49	50 à 54	55 à 59	60 à 64	65 à 69	70 +
H	200	28	7	4	7	9	10	11	12	15	19	25	33	45	64	182
F	175	28	7	5	7	10	11	12	12	14	16	20	26	38	55	171

- cas de la mortalité infantile

C'est l'élément déterminant de la forte mortalité constatée en Afrique et à Abidjan même. Ce taux est le seul dont l'influence soit importante sur les perspectives puisqu'il va jouer sur plus de 30 pour 100 de la population, poids des enfants de 0 à 10 ans. Le taux actuel : 185 pour 1000, doit baisser pour atteindre un niveau plus conforme aux possibilités de la médecine préventive et infantile. Les catégories les plus évoluées de la population obtiennent déjà une mortalité de 160 pour 1000. Le nombre total de décès à Abidjan, résulte pour 40 % de ceux des enfants de moins de 1 an. Si, par exemple, ce taux atteint les niveaux européens, il augmentera de 1 %, le taux d'expansion de la ville, les autres facteurs restant constants. Il est sans doute délicat d'en prévoir exactement la décroissance. Le nombre d'en-

fants de moins de 1 ans est égal au nombre de femmes multiplié par le taux global de fécondité et par le complément à 1 du taux de mortalité inf ntile. La baisse du taux accroit donc le nombre d'enfants. Il est actuellement autour de 25 pour 1000 dans les pays européens où les taux se sont unifiés entre la campagne et la ville contre 100 pour 1000 en Amérique Latine, 200 pour 1000 environ en Afrique. Certes les milieux internationaux : O.N.U. et O.M.S ont déjà attiré l'attention sur ces écarts importants. Sans chercher à savoir si les taux des autres pays ont été vraisemblablement minimisés faute de statistiques valables, la Côte d'Ivoire a prévu de lutter pour combler ce retard à l'avenir. Des conditions d'hygiène et de santé plus satisfaisantes, une formation soutenue et poussée des jeunes filles et des femmes, une infrastructure sociale dense permettront d'atteindre assez facilement cet objectif et seront le signe concret de l'émancipation de la femme africaine. On commence à déceler l'influence de la ville puisque le taux n'est plus que de 185 pour 1000 à Abidjan contre 200 en Côte d'Ivoire. L'influence sociale joue un rôle déjà sensible puisque la mortalité varie de 160 à 230 pour 1000 suivant la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage, de même que suivant l'âge de la mère. Il faut donc s'attendre à une évolution dans ce sens, difficile à chiffrer mais certaine. On a constaté dans d'autres pays des progrès de 10 pour 1000 chaque année. Nous admettrons l'objectif de 100 pour 1000 en 1975

- évolution du taux de mortalité

Son évolution sera très lente. Il est de 11 pour 1000 en Europe, de 17 en Amérique Latine, 25 pour 1000 en Côte d'Ivoire. Son seul élément vraiment déterminant est la mortalité infantile. Sa chûte à 100 pour 1000 assez vraisemblable amènera le tau global à 14 pour 1000 vu l'extrême jeunesse de la population.

- utilisation des taux dans les perspectives

Le peu de valeur que l'on peut attribuer à des taux naturels par âge obtenus sur un échantillon aussi réduit, nous ont conduit à nous rattacher pour les calculs effectués dans le rapport, à ceux obtenus par l'INSEE en 1963 pour la Côte d'Ivoire. On a vu à l'annexe B, que ces taux ont une influence faible par rapport aux incertitudes sur les mouvements migratoires.

- évolution du taux d'accroissement naturel

Avec l'évolution envisagée plus haut de la fécondité et la mortalité infantile il pourraît baisser de 2,5 % à 2,1 %, ce qui est peu par rapport au taux glo-

bal d'accroissement. Il faut remarquer qu'une diminution plus faible de la fécondité jointe à une baisse de la mortalité infantile, elle beaucoup plus certaine, maintient ou accroît légèrement le taux naturel actuellement observé.

CONSEQUENCES :

Il serait néanmoins hâtif d'en déduire que le taux naturel ne modifiera pas sensiblement les perspectives de développement et que son évolution n'aura aucune influence, car il joue sur un nombre important de jeunes enfants. Dans un premier temps, ce sera surtout sensible sur le plan des maternités, centres de protection infantile, crêches si on envisage une action énergique dans ce domaine. L'influence sur la scolarisation risque dans un deuxième temps d'être masquée par les efforts faits en faveur d'un élargissement de la scolarisation des tranches de 5 à 9 ans. Cela ne sera sensible qu'au delà de 1975. Par rapport aux perspectives faites, on peut envisager d'ici 1970, un abattement de 10 % des chiffres des enfants de 0 à 5 ans et en 1975 jusqu'à 20 % dans les conditions optimales de baisse de la fécondité. L'influence spécifique est loin d'être négligeable. Elle modifie jusqu'à 3 % la population totale, donc ne remet pas vraiment en cause les niveaux globaux obtenus mais permet d'envisager pour 1975 un allègement du poids relatif des investissements sociaux liés à l'accueil des jeunes enfants. Mais il faut bien souligner que cette baisse est directement liée à des motivations pour lesquelles on manque d'observations permettant de conclure de façon ferme, et il faut donc se montrer très prudent dans ce domaine. Les niveaux de population choisis dans le reste du rapport ne tiennent pas compte directement de l'évolution possible du mouvement naturel.

ANNEXE D : STRUCTURE DES MOUVEMENTS MIGRATOIRES

Après un exposé sur l'état actuel des mouvements migratoires, niveau et structures, aspect sociologique, répartition par origine nationale et étrangère, nous calculerons les volumes à prévoir dans les années à venir.

Cette annexe vise avec l'annexe C, à donner les éléments relatifs aux mouvements migratoires qui ont permis à l'aide de la méthode exposée à l'annexe B, d'effectuer le calcul des différentes possibilités d'évolution de la populations.

1 - SITUATION ACTUELLE :

(se reporter aux tableaux des tomes 3 et 3 bis et à l'analyse qui en est faite)

Les éléments dont on a besoin, seront rappelés, ici succintement :

- on part de la répartition " âge-ancièneté " évaluée en Mars 1963 (voir annexe N) et en Mars 1964 (tableau 12.1.63. du tome 3 bis) dont on a rectifié les légères incohérences.
- on en déduit des taux de départ en fonction du nombre d'années passées à Abidjan qui sont reproduits au graphique n°12 par une courbe pour chaque sexe.
- la courbe d'apport brut annuel se déduit des courbes nettes tracées en Mars 1963 et 1964. L'extrapolation des courbes matérialise alors une évolution des mouvements migratoires.
- l'annexe E donne les éléments ayant permis l'extrapolation suivant trois hypothèses de calcul finalement retenues et auxquelles on applique la méthode exposée à l'annexe B.

2 - PROBLEMES POSES PAR LES MOUVEMENTS MIGRATOIRES

Abidjan va être soumis dans les années à venir à une très forte immigration si on admet que l'accélération du phénomène va se poursuivre au rythme qu'il a pris depuis les années 1962-1963 ; il faudrait qu'il diminue dans de fortes proportions pour réduire sensiblement l'immigration. La Côte d'Ivoire subit

avec un important développement de son économie, une phase accélérée d'urbanisation. Si elle existe dans tous les pays actuellement, la même phase de mutation prend à Abidjan une forme aiguë. L'attraction bien connue de la ville auprès des individus de la brousse atteint non seulement la totalité des départements ivoiriens, mais de plus en plus les pays limitrophes de la Côte d'Ivoire. Aussi avant d'aborder le problème sous l'angle plus formel du calcul démographique, nous avons résumé ici les travaux sociologiques effectués dans le cadre de l'étude sur Abidjan. Les conclusions qui figurent dans le rapport N° 6 " Structures et transformations des groupes domestiques d'Abidjan ", sont importantes car elles mettent en lumière le contexte fort délicat des mouvements migratoires. Ce contexte présente la singularité de faire cohabiter des phénomènes d'ordre traditionnel et d'ordre contemporain dont l'évolution réciproque ne peut être encore évaluée, même de façon approximative. Cela justifie les précautions prises dans les perspectives démographiques pour évaluer les populations de 1970 et 1975, car il s'agissait de ne pas négliger les composantes du phénomène migratoire pris dans toute sa complexité. Ces conclusions peuvent se résumer de la façon synthétique suivante :

- transformation structurelle du groupe domestique traditionnel dans la migration du milieu rural à Abidjan. Deux groupes conjugaux sur trois peuvent être considérés comme stables. Ils constituent un type de groupement domestique pratiquement inconnu en milieu rural. Les célibataires qui représentent près de 20 % des ménages se trouvent dans une situation à peu près inédite au regard des modèles traditionnels.

- accroissement de la taille des groupes domestiques. Il semble qu'à la faveur de la migration et de l'urbanisation soit rassemblé au sein des groupes domestiques urbains un bien plus grand nombre d'individus qu'il n'est accoutumé en milieu rural.

- tendance au développement d'une migration de caractère familial, par un groupement des arrivées, une augmentation de plus en plus forte du volume des groupes domestiques, une croissance rapide de la complexité des groupes domestiques par l'afflux en nombre de plus en plus grand de parents des chefs de groupes.

- évolution des rapports sociaux fondés sur la parenté , les rapports de parenté de caractère "fraternel" prennent le pas, dans les groupes étendus, à

Graphique n°12

POURCENTAGE D' IMMIGRANTS RESTANT A ABIDJAN EN FONCTION DE LEUR ANCIENNETE

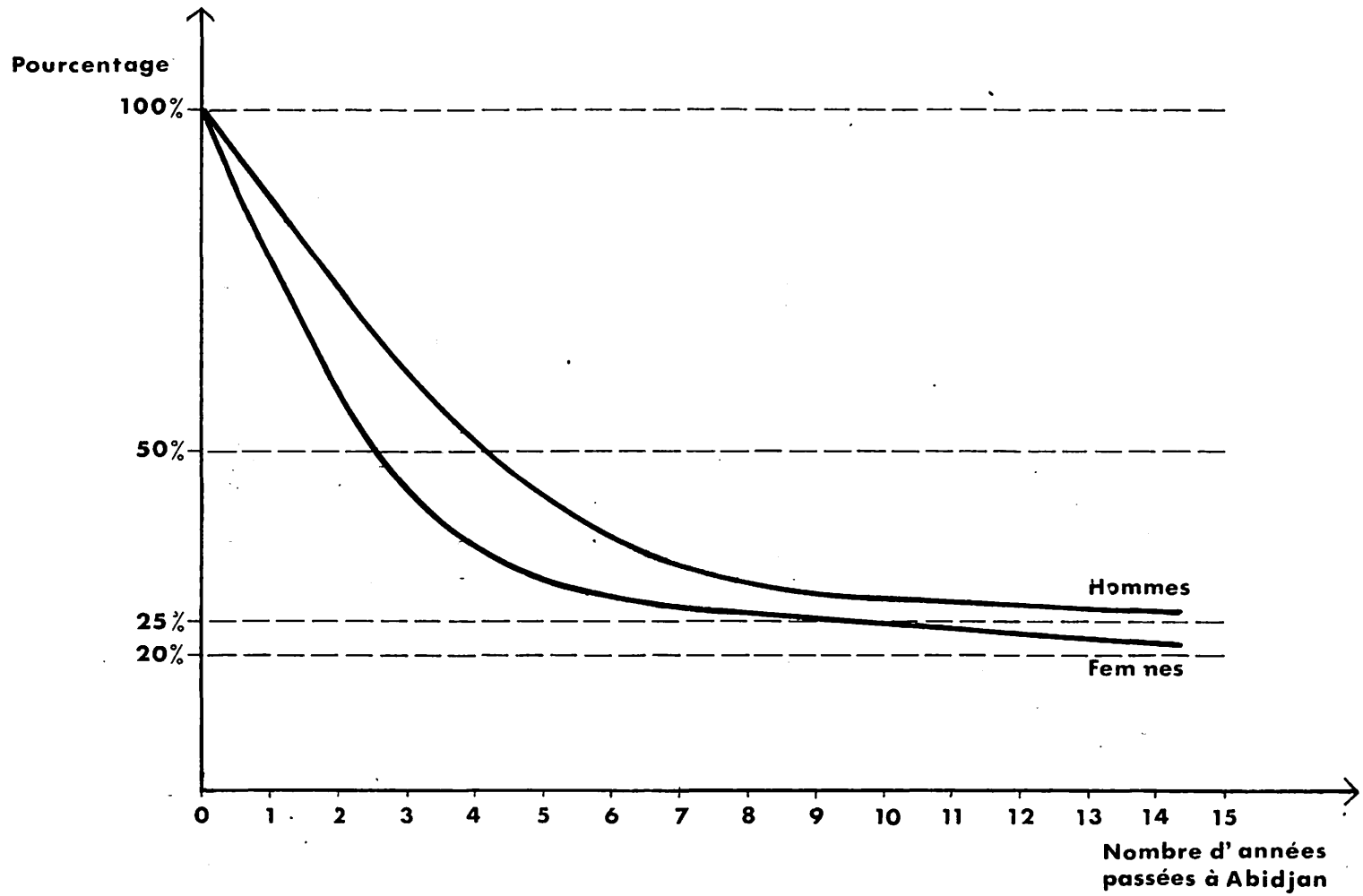

sur les rapports strictement " hierarchiques".

- la société immigrée cherche à reconstituer des structures traditionnelles par l'entretien de relations sociales qui favorisent la concentration ethnique. (voir le rapport n°12, l'" espace social à Abidjan, relations sociales et concentrations ethniques ".). Les relations familiales constituent l'essentiel des échanges entre personnes à Abidjan. La ville n'a pas mis en communication les hommes qu'elle a concentrés. L'Abidjanais ne peut ni mener exactement une vie de "type traditionnel" qui était la sienne au village ni encore la vie de " type urbain" à laquelle on pouvait s'attendre. L'effort d'amoindrissement des contraintes qui s'opposent à l'entretien des relations traditionnelles est à l'origine des regroupements ethniques. L'importance d'une ethnie à Abidjan, conséquence à certains égards de son origine géographique apparaît comme le facteur le plus déterminant de la nature de ses relations.

Si ces conclusions sociologiques ne peuvent être encore exploitées systématiquement sur le plan démographique, elles conduisent à penser que les contraintes économiques envisagées (voir annexe E) risquent d'être moins efficaces que l'on aurait pu le penser et rendent particulièrement prudentes les conclusions à tirer des hypothèses B et surtout A.

3 - ORIGINE DES EMIGRANTS

On a cherché à recouper les calculs faits à partir d'Abidjan qui considéraient le phénomène d'urbanisation en lui-même, par une évaluation des immigrants susceptibles de venir à Abidjan. C'était en fait le processus normal : il aurait fallu étudier les départs des immigrés et en déduire les perspectives de population. Nous étions dans l'impossibilité de le faire par la voie directe, par exemple avec un modèle interrégional de déplacements. Le manque de données précises ne rendra d'ailleurs cette opération possible qu'après le dépouillement complet de toutes les enquêtes lourdes effectuées en Côte d'Ivoire. Ce modèle pourrait être le suivant :

- Pour une population fermée soumise au mouvement naturel on définit n régions.
- si x définit la région origine
- si y définit la région destination

q_{xy} donne le pourcentage d'émigrants de la région x vers la région y pendant 1 an; on a donc :

$$\sum_{y} q_{xy} = 1$$

(q_{xx} définissant la population restant sur place)
Soit $\triangle P_x$ l'accroissement naturel de la région x
on localise cette population par

$$\triangle P_y = \sum_{x} \triangle P_x \, q_{xy}$$

On a donc pour tout le pays et pour une année t+1

$$\left| P_{y,t+1} \right| = \left| q_{xy} \right| \times \left| P_{x,t} + \triangle P_{x,t} \right|$$

$\left| P_{y,t+1} \right|$: vecteur colonne de l'affectation des individus existant pendant l'année t+1 ; et redistribués géographiquement.

$\left| q_{xy} \right|$: matrice des coefficients de localisation

Dans les conditions actuelles nous reduirons le produit matriciel à un simple échange entre la Côte d'Ivoire et Abidjan (voir annexe K). Aussi nous avons dû définir pour l'immigration : celle originaire de Côte d'Ivoire et celle des autres pays africains.

Avant de passer au calcul direct, nous avons tenté de définir la structure des immigrants nécessaire à chacune des hypothèses de croissance.

4 - VOLUME D'IMMIGRANTS DEMANDE

Pour celà nous avons défini deux structures de l'immigration en 1963.

- structure par âge, le tableau n°39 donne la répartition par âge et lieu de naissance. Les premieres tranches d'âge sont en majorité formées d'individus nés à Abidjan, mais certains sont issus de parents étrangers. Pour les adultes, il y a en gros équilibre entre les originaires de Côte d'Ivoire et des pays extérieurs autour d'une répartition de 60 %. Le problème de l'immigration étrangère est donc extrêmement sérieux. 42 % des travailleurs sont non ivoiriens. En considérant la même répartition par âge en 1970 et

et 1975 pour chaque hypothèse de croissance on peut avoir une idée des masses nécessaires d'immigrants.

- la structure par ancienneté, le tableau n° 39 donne la répartition en fonction du nombre d'années passées à Abidjan. Un certain nombre de gens ont déclaré être nés à Abidjan et y être arrivés à une autre date. Il sont négligeables mais ils regroupent sans doute ceux qui ont quitté Abidjan autrefois et y sont revenus depuis. En conservant la même structure, nous avons établi un volume d'immigrants en fonction de chaque hypothèse de croissance . Le tableau N° 40, donne la répartition dans chaque hypothèse, des origines de la population. La structure par âge ne tient pas compte en 1963 du mouvement important constaté de l'arrivée de n mbreux enfants avec le chef de ménage. Aussi la structure extrapolée donne-t-elle une sous-estimation du nombre d'immigrés par rapport au nombre obtenu par le calcul basé sur l'ancienneté. De même, ce phénomène touchant plus les ivoiriens que les étrangers, il surestime le pourcentage des étrangers. Dans ces conditions nous conserverons l'estimation en fonction de l'ancienneté, conforme aux problèmes d'immigration et retiendrons ce niveau de population immigrée dont il faudrait justifier l'origine.

5- ARRIVEE DES IMMIGRANTS

Dans ces conditions il s'agissait de savoir l'incidence du volume demandé sur les mouvements à l'origine certes mal connus, mais appréhendés globalement. Actuellement la répartition tourne autour de 40 à 45 % d'étrangers On avait,en 1955, 42.500 non ivoiriens sur 95.000 individus nés hors d'Abidjan, soit 45 %. En 1963, 65.000 non ivoiriens sur 159.500 soit 41 %. La structure du solde des apports étant de 35 % d'étrangers. Ce pourcentage pose un problème car il est très important, tout contrôle efficace de l'immigration étrangère modifiant assez sensiblement l'évolution future.

L'annexe K donne l'évaluation des ivoiriens susceptibles de venir à Abidjan et confirme la vraisemblance de l'hypothèse B. L'annexe L précise la cas de l'immigration étrangère

ANNEXE E : CALCUL ET STRUCTURE DES POPULATIONS

On étudie la définition, le calcul, la répartition par sexe et âge de trois hypothèses de croissance avec, comme contraintes, pour l'hypothèse A : l'absence de chômage, pour B : un revenu par tête réel disponible sensiblement constant, pour C : le maintien du rythme antérieur de l'immigration brute.

1 - DEFINITION DES HYPOTHESES

Plutôt que de définir arbitrairement une évolution de la courbe d'apport brut annuel, nous l'avons reliée à des données socio-économiques. Le tableau n°5 donne les cheminements pour les 3 hypothèses finalement retenues :

l'hypothèse C : a été obtenue par extrapolation de la courbe d'apport annuel brut au taux exponentiel constant de 0,10 qui était sensiblement le sien de 1955 à 1964. On a pû utiliser directement la méthode de calcul de l'annexe B.

l'hypothèse A : ajuste l'offre d'emploi déduite des taux d'activité par âge extrapolés à la demande d'emploi raisonnablement prévisible (voir annexe G qui définit le cadre du calcul). On a retenu les chiffres de 420.000 habitants en 1970 et 576.000 habitants en 1975, correspondant à un nombre d'inactifs par travailleur égal à 3,25 pour 129.400 emplois africains prévisibles et 3,50 en 1975 pour 166.000 emplois prévisibles. Rappelons que la courbe d'apport brut obtenue (graphique n° 2) a été difficile à lisser car les perspectives d'emploi prévoient une pause dans le rythme d'expansion de la ville aux environs de 1970, pause qu'il est très difficile d'interprêter en terme d'immigration ; cela explique la reprise de la progression du taux de croissance enregistrée à partir de 1970.

l'hypothèse B : est une hypothèse intermédiaire qui avait pour but de tenir compte de la contrainte monétaire en choisissant un cheminement suivant lequel le revenu par tête se maintient au niveau de 1963, ou du moins ne descend pas trop en dessous (fourchette de 10 %) (l'annexe E précise les calculs). Les niveaux de population fixés à partir d'un revenu disponible os-

cillant entre le revenu actuel de 58.000 F.CFA 1963 et un revenu minimum de 53.000 FCFA 1963 par an obtenu dans les enquêtes sur l'emploi et les budgets familiaux, sont déduits d'une masse de revenus disponibles pour la population en 1970 de 30 milliards de Francs 1963, soit 500.000 personnes. Le chiffre de 810.000 en 1975 correspond à une masse disponible de 44,5 milliards de Francs 1963 soit un revenu par tête de 53.000 F. 1963 et tient compte de certaines contraintes démographiques.Les perspectives de revenus étant elles aussi liées à celles faites pour l'emploi salarié, la pause prévue en 1970, induit là-aussi un ralentissement temporaire du rythme de croissance qu'il est peu vraisemblable d'observer réellement sauf hasard historique. Rappelons que cette pause se justifie économiquement, par la nécessité pour les industries nouvellement installées et issues du fort développement économique de ces dernières années, de récupérer leurs investissements et d'atteindre un niveau de demande telle qu'elles travaillent à pleine capacité et puissent alors prévoir de nouvelles extensions.

On a traîté les trois hypothèses par la methode de calcul décrite à l'annexe B et l'on a vérifié la cohérence des populations ainsi obtenues en analysant deux caractéristiques démographiques : . le taux de masculinité ,
. la structure par âge.

2 - LE TAUX DE MASCULINITE

C'est le rapport du nombre total d'hommes sur le nombre total de femmes. On le multiplie généralement par 100.Dans un groupe humain stabilisé, on connaît le sens de cette évolution qui conduit, à partir d'un léger excédent d'hommes à la naissance à un excédent de femmes pour les tranches d'âge avancées en raison de l'influence de taux de mortalité différentiels (1). Celà diffère pour un groupe soumis à de forts mouvements migratoires. Abidjan se caractérise actuellement par un très fort taux de masculinité dû essentiellement à l'immigration étrangère. En effet, c'est surtout parmi les Voltaïques, Maliens et Nigériens que se trouvent les immigrants célibataires venus pour séjourner seuls ou en groupes, à Abidjan. Plusieurs phénomènes vont jouer dans les années à venir :

- le pourcentage des étrangers va légèrement diminuer,
- la structure des immigrants va évoluer vers un taux de masculinité plus faible par l'arrivée en plus grand nombre des femmes.

---

(1) - Il naît en moyenne 105 garçons pour 100 filles mais il en meurt 12 % de plus à la naissance.

Graphique n° 13

TAUX DE MASCULINITE CONSTATES

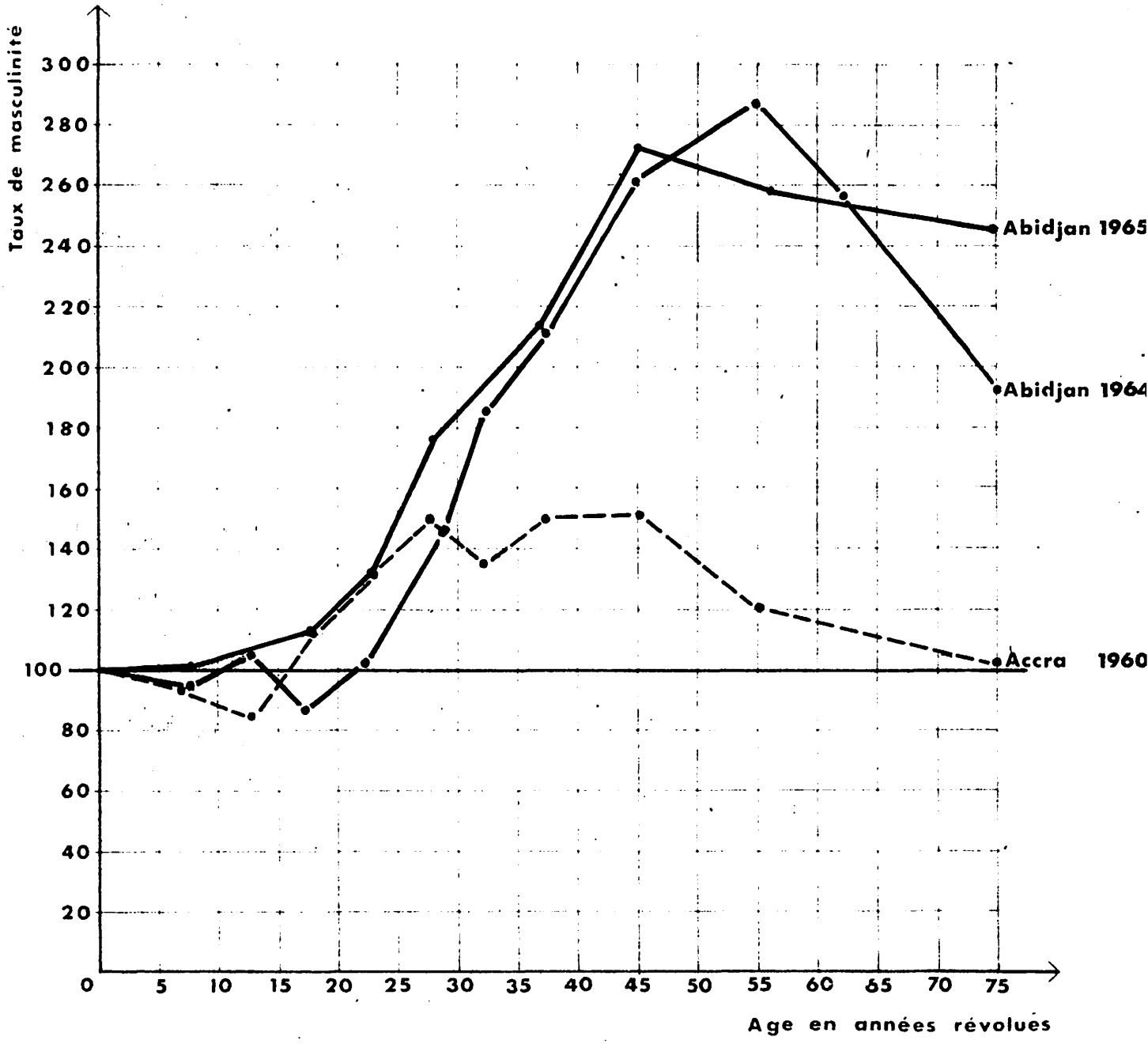

SEMA. ABIDJAN. 196

Graphique n° 14

TAUX DE MASCULINITE PRÉVUS

hypothèse B

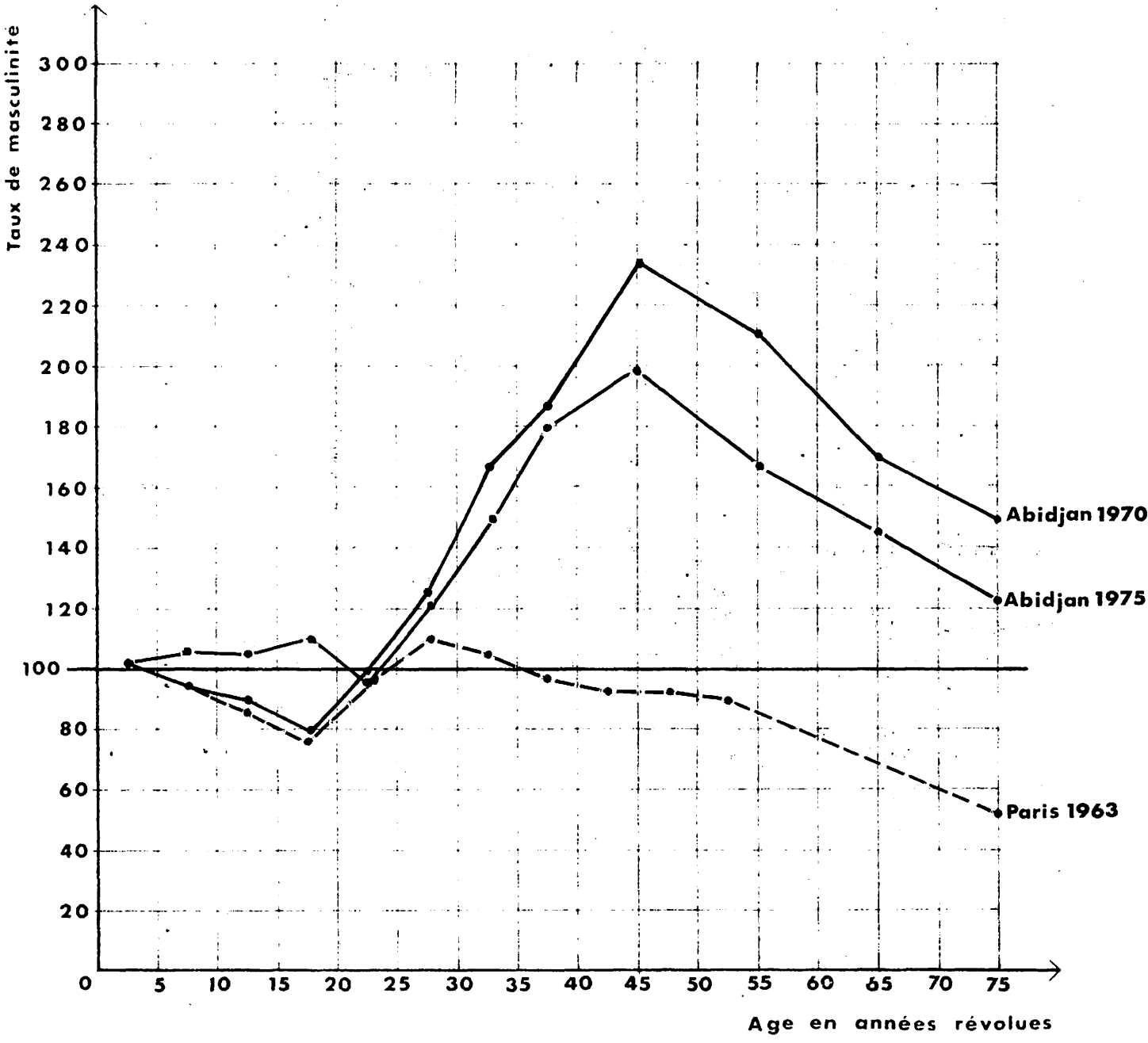

SEMA.ABIDJAN.196

- le pourcentage des célibataires féminins va croître de par l'émancipation croissante de la femme et l'attraît exercé par un excès d'hommes à Abidjan.

C'est ce que l'on constate dans le taux de masculinité des immigrants où depuis un an, la prédominance des hommes est renversée au profit des femmes (tableau 12.1.63. du rapport 3 Bis). L'extrapolation d'une telle tendance va conduire à une baisse générale du taux de masculinité (graphique 13 et 14), car elle se traduit par un rythme de croissance plus fort de la courbe d'apport brut annuel pour les femmes que pour les hommes.

-rectification des taux extrapolés

Néanmoins, les taux des immigrants de ces deux dernières années jouent un rôle croissant sur la structure des populations en 1970 et 1975, car ils influent sur une masse d'immigrants importante surtout dans les hypothèses fortes de croissance. Cela conduit à une structure du taux de masculinité assez anormale, notamment, pour les enfants et les individus âgés. Nous avons donc rectifié la population en conséquence. Cette rectification résulte de l'idée que l'évolution du taux est une chose plus probable qu'une structure anormale issue d'une méthode rigide de calcul. Les corrections, importantes d'ailleurs, sont faites sur les enfants de moins de 10 ans et les personnes de plus de 50 ans. Elles ont pour conséquence de rendre les taux extrapolés, homogènes à ceux observés dans les autres villes, Accra par exemple (voir graphique n° 13). Pour les enfants de moins de 10 ans, les calculs ont été conduits à partir de taux de fécondité, du taux de masculinité à la naissance qui est une constante démographique égale à 105, et des taux de mortalité qui donnent un taux de masculinité inférieur à 100 pour ces deux tranches en raison de la surmortalité masculine. Pour les adultes, nous avons redressé l'anomalie introduite par la forte disproportion de femmes pour l'année 1964, disproportion qui s'amplifiant dans le calcul donnerait un taux aberrant en 1970 et 1975. Pour les individus âgés de plus de 50 ans, leur très faible nombre donne, à l'heure actuelle, des taux qui n'ont pas de valeur intrinsèque. Nous avons extrapolé la courbe par référence aux autres villes, où on note une très forte baisse du taux de masculinité, l'émigration conduisant à renforcer la prédominance des femmes et à abaisser les taux pour les trois dernières tranches d'âge. (le tableau N° 6, donne les taux rectifiés). De toute façon , même sans accentuer la tendance, on peut prévoir que la structure de la population va évoluer vers une situation où la position anormale des immigrés célibataires perdra de son importance sans rattraper en 1975 les structures courantes des autres villes africaines (1).

(1) voir la courbe d'Accra au graphique N° 13

3 - LA STRUCTURE PAR AGE

L'annexe B a donné les methodes utilisées pour évaluer les structures par âge. Les tableaux N° 8 et 9 donnent les répartitions obtenues. Elles sont importantes car l'ampleur de certains problèmes sociaux en découle directement.

- le nombre des enfants de 6 à 14 ans est important pour les perspectives de scolarisation,
- la répartition par âge modifie la demande d'emploi par l'intermédiaire des taux d'activité,
- le nombre de femmes de 15 à 44 ans permet d'évaluer le nombre d'enfants de moins de 10 ans.
- le nombre de gens âgés et des jeunes modifie le nombre d'inactifs.

les enfants de moins de 14 ans : c'est dans la tranche de 0 à 5 ans que le pourcentage changera le plus en liaison directe avec le nombre de naissances dûes à la jeunesse des femmes prévues en 1970 et 1975. Les tranches à scolariser entièrement évoluent aux alentours de 18 à 20 % pour les garçons, et 22 et 23 % pour les filles, de l'effectif de chaque sexe. La tranche de 10 à 14 ans est issue pour deux tiers de l'immigration. Une évolution de cette structure est donc déterminante. Mais l'éventualité la plus probable consiste à envisager une augmentation de ces tranches d'âge par une plus grande arrivée de jeunes immigrants venus pour faire leurs études.

les inactifs âgés : en même temps que les inactifs en bas âge augmentent ceux plus âgés diminuent. Ce phénomène directement issu de la loi d'immigration est néanmoins difficile à admettre. Abidjan se caractérise par une absence quasi totale d'individus de plus de 60 ans. Certes la mortalité dans ces tranches d'âge est actuellement très forte et la plupart du temps on constate que les immigrants repartent mourir dans leur village d'origine. Ce phénomène qu'accentue la méthode de calcul peut néanmoins se modifier avec le temps au fur et à mesure que l'adaptation à la ville sera plus totale chez les individus. Nous avons rectifié un peu ces tranches d'âge sans toutefois contrebalancer l'évolution vers une baisse en pourcentage. Un changement dans le comportement des gens âgés aura sans doute d'ici 1975 peu d'influence sur la répartition par âge mais sera une cause de ralentissement des départs. Cette cause d'accroissement de la population ne jouera cependant que sur 3 % de celle-ci, soit une variation de quelques 10.000 personnes au maximum.

les femmes entre 14 et 45 ans : leur pourcentage varie légèrement aux alentours de 25 % de la population. Elles jouent un rôle essentiel sur le nombre de naissances et l'offre d'emploi féminin.

4- CONCLUSION

En fait, comme dans toute extrapolation, nous n'avons pas envisagé de bouleversement de structure. La méthode choisie chiffre simplement l'influence d'une arrivée massive d'immigrants. Par comparaison avec d'autres villes ayant dépassé les mouvements très importants que subit actuellement Abidjan, nous avons rectifié ce qu'une extrapolation brutale amènerait d'aberrant dans la répartition par âge sans aller jusqu'à une modification complète de l'évolution. Les graphiques 3, 4, 5 donnent les pyramides des âges pour les trois hypothèses. Résumons les facteurs non chiffrés qui auront une influence entre 1970 et 1975.

- Une modification de la structure de l'immigration peut être envisagée surtout par un rajeunissement et par un plus grand afflux de femmes et de ménages constitués.
- une modification de la structure de l'émigration : le comportement des émigrés globalement connu risque d'être un facteur important. Les changements se traduisent alors par un moindre départ des jeunes, notamment ceux nés à Abidjan et qui restent à Abidjan pour travailler ou tout simplement parce qu'ils n'ont connu que la ville, et un moindre départ des gens âgés préférant demeurer à Abidjan. Ce sont d'ailleurs les plus de 50 ans dont l'absence modifie complètement la structure d'Abidjan, par rapport à LAGOS, ACCRA, ou DAKAR par exemple (voir tableau n°8)
- une modification des taux naturels étudiés à l'annexe C : influence notamment d'une baisse de la fécondité et de la mortalité infantile. Les taux en baissant ont une action opposée sur les tranches d'âge de 0 à 5 ans. Les autres taux de mortalité ont une influence négligeable sur la population (sauf pour les gens de plus de 60 ans) par rapport aux hypothèses qui hypothèquent les évolutions en quantité et en structure des mouvements migratoires.

ANNEXE F : PROBLEMES LIES AU REVENU

A partir d'une évolution probable du salaire moyen à Abidjan, et en liant les autres revenus de distribution à la masse salariale totale, on a évalué les revenus disponibles en 1970 et 1975 qui ne sont liés qu'à l'emploi et on en a déduit les conséquences sur les revenus des ménages et le revenu par tête.

Dans le processus d'adaptation de la population de Côte d'Ivoire à l'économie monétaire, l'urbanisation joue un rôle important. Dès que l'on vit en milieu urbain, il est nécessaire d'avoir de l'argent pour satisfaire, sinon la totalité, du moins une part croissante des besoins.

La contrainte financière se fait alors pleinement sentir. Le tome 2 du rapport 3 Bis a souligné le fait marquant suivant :
- quand on étudie les revenus moyens des ménages en fonction de la catégorie socio-professionnelle, on constate que dans les ménages ayant des ressources disponibles inférieures à 25.000 CFA/mois (et plus de 80 % des ménages sont dans ce cas), la taille de ces ménages évolue de façon à stabiliser le revenu mensuel disponible par tête aux environs de 4400 F 1963 (voir tableau n°37). On peut, sans doute considérer ce seuil comme un minimum en dessous duquel la vie en ville n'est plus possible.

Il apparaît donc que <u>la variable " revenu " joue un rôle important dont on doit tenir compte face à la pression démographique</u>. C'était le but de l'hypothèse B que d'évaluer ce qui se passerait en admettant un revenu réel moyen disponible par tête voisin de celui de 1963 soit 58.000 F./an , et qui ne descendrait pas en dessous du minimum de 53.000 F. 1963 d'ici 1975 (recul de 10% sur 1963). Le calcul suivant va faire apparaître combien il est délicat de se prononcer à moyen terme en ce domaine.

1 - SITUATION ACTUELLE (voir tableau 37)

A partir des enquêtes sur l'emploi et les budgets familiaux, nous avons obtenus des structures de revenu par catégorie socio-professionnelle dont le tome 2 du rapport 3 Bis donne une analyse détaillée. Ces revenus doivent être adoptés sous certaines réserves que le rapport sur les budgets familiaux explicitera, notamment les transferts de tout genre de l'extérieur vers Abidjan sont mal connus (revenus de plantation - dons en argent et nature). Les revenus des entrepreneurs individuels : commerçants, professions libérales, artisans sont mal appréhendés, car il n'existait aucun moyen de recoupement..

Nous avons divisé les revenus disponibles des ménages en deux grands groupes :

- la masse des salaires
- la masse des revenus du secteur tertiaire traditionnel : artisans, petits commerçants, personnel de service que nous appellerons revenus des services traditionnels (on y a inclus les revenus de la propriété et les transferts perçus par les inactifs - rentes, retraîtes etc..-)

En 1963 - en francs 1963 - le revenu disponible par tête était de 58.000 F. par an soit une masse totale de revenus versés aux ménages de 15,5 milliards de francs dont 11,5 provenaient des salaires, 4 des revenus traditionnels (on peut évaluer à 2% la masse des revenus supplémentaires allant aux ménages inactifs)

2 - LA METHODE

On établit dans l'étude sur le " Financement de la politique du logement " des perspectives de revenu dont nous reprenons ici les grandes lignes. Nous avons pu envisager une evaluation des revenus disponibles à partir de la masse salariale . Il a été possible, en effet, de tracer une évolution du salaire moyen versé à Abidjan. Cette évolution replacée dans le cadre des " Perspectives Decennales de la Côte d'Ivoire " permet de situer le salaire réel moyen en 1970 et 1975 pour un travailleur africain.

A partir de ces données, on a considéré que :

- l'emploi salarié serait celui prévu par les perspectives d'emploi (voir le rapport n°5), donc pratiquement indépendant de l'évolution démographique de la ville.
- les revenus des services traditionnels resteraient directement proportionnels à la masse salariale, ce qui est vrai en première approximation, si on admet

qu'il s'agit de revenus de distribution issus en grande partie des habitants de la ville. Cela revient évidemment à négliger deux composantes des revenus disponibles des ménages : les transferts de l'extérieur et les dépenses des étrangers à la ville, qu'il était difficile d'évaluer de façon précise, mais qui risquent d'être relativement importantes (voir annexe K paragraphe 4).

Avant d'étudier le résultat de ces perspectives, décrivons rapidement la méthode de projection des salaires :

Salaire moyen africain en 1970 : on a utilisé en plus de nos propres résultats les " Statistiques de l'Office de la Main-d'Oeuvre de la Côte d'Ivoire " et les " Perspectives Decennales" du Ministère du Plan.

Les hypothèses faites sont les suivantes :

a)- le salaire moyen non africain restera égal à 6 fois le salaire moyen africain (résultats des enquêtes " consommation " de 1963).

b)- le parallelisme constaté depuis 6 ans entre l'évolution du salaire moyen en Côte d'Ivoire et celle des salaires moyens à Abidjan se poursuivra pendant la période étudiée.

- sur ces bases et de 1958 à 1964, tandis que le salaire annuel moyen global en Côte d'Ivoire évoluait en francs courants de 129.000 F. à 230.000 F. soit en francs 1963 de 55.000 F.× à 220.000 F., le salaire moyen africain à Abidjan passait de 151.000 f. à 195.000 F.

- enfin, les perspectives décennales prévoient en 1970 un salaire moyen en Côte d'Ivoire de 242.000 F. en Francs 1960 ou 272.000 en francs 1963.

Dès lors, on peut situer le salaire moyen africain à Abidjan aux environs de 241.000 francs 1963 en 1970.

La conséquence est que l'on peut evaluer en 1970 pour 89.000 emplois salariés une masse de salaire distribuée égale à 21,5 milliards de francs 1963. Sachant que cette masse représente 74% des revenus disponibles des ménages, on peut estimer qu'environ 30 milliards de francs 1963 pourrons être mis à la disposition des ménages en 1970 par nos hypothèses de calcul, nous admettrons pratiquement que cette masse monétaire est indépendante de la taille de la ville. Dans l'annexe K, on situera cette masse par rapport au contexte global de la Côte d'Ivoire.

× - indice des prix à la consommation africaine 112 en 1963 (base 100 en 1960.

Si on extrapole jusqu'en 1975 la hausse de revenus prévue par les Perspectives Décennales pour la période 1963-1970, on obtient à cette date un salaire moyen annuel de 280.000 f. 1963 soit une masse de revenus de 43 milliards de francs 1963 y compris 11,2 milliards de revenus traditionnels.

La structure des revenus : La masse globale reflète mal les distorsions qui peuvent apparaître dans la distribution des revenus.
Quant au secteur traditionnel, il pose en outre le problème de sa place face à une modernisation prévisible des services (sous la forme, par exemple de chaînes à succursales multiples).C'est pour cela que l'accroissement théoriquement parallèle de sa masse de revenus est loin d'être une certitude même en cas d'accroissement de la population. Il faudrait envisager, pour plus d'exactitude, une augmentation des emplois dans le secteur moderne des services mais les créations y sont corrélativement moins importantes.

Pour les salaires : Partant de la structure des revenus par catégorie socio-professionnelle (voir le tome 2 du rapport 3 Bis), qui situe l'échelle des salaires individuels par rapport au manoeuvre considéré comme représentant l'emploi sans qualification et dont la productivité n'évoluera pas au cours des prochaines années, nous avons essayé de voir comment se répartit la masse salariale prévue pour 1970.On constate que si l'on admet :

- une même échelle des salaires par catégorie professionnelle,
- un salaire du manoeuvre réel stable

l'augmentation du salaire africain moyen entre 1963 et 1970 : 27.000 CFA 63/an peut se décomposer comme suit : 6.000 CFA dûs à la montée professionnelle (changement des structures d'emploi), 21.000 CFA dûs aux gains de productivité, résultants de l'accoutumance du personnel africain aux procédés modernes de production. Elle peut également refléter une certaine variété de la main d'oeuvre (ouvriers qualifiés et techniciens supérieurs vraisemblablement). Remarquons que ce calcul sous estime le gain des catégories socio-professionnelles supérieures dont on sait qu'elles accroissent dans le temps, l'écart qui les sépare des autres catégories

3 - CONSEQUENCES DES PERSPECTIVES SUR L'EMPLOI PREVISIBLE

En 1970 : pour l'hypothèse A, si le salaire moyen est de 248.000 CFA 1963, les agents traditionnels prévus au nombre de 40.000 disposeront d'une masse de revenus de 7,6 millards 1963. Dans ces conditions, le revenu moyen annuel des agents traditionnels passerait de 150.000 à 190.000 CFA 1963, ce qui consti-

tue un gain de revenu plus f rt que pour les salariés (accroissement de 25 % contre seulement 13,5% pour les salariés). Cette particularité peut se justifier par le fait que les agents traditionnels, dont, en 1963, la productivité marginale est nulle, ont vu leur éfficacité s'accroître : un agent traditionnel assure en effet, en 1970, le service de 10,5 individus contre seulement 8,5 en 1963 (rapport de la population totale au nombre de travailleurs du secteur traditionnel).

Pour l'hypothèse B : nous avons admis que les salaires évolueront de la même manière, la situation des salariés risquant de ne pas être influencée par les mouvements de la population, sauf peut-être, pour les emplois peu qualifiés, où la pression du chômage peut avoir des répercussions sur les salaires. La masse des salaires fixée alors à 22,6 milliards 1963, avec une masse de revenus traditionnels égale à 7,6 milliards (même répartition qu'en 1963) et si le revenu traditionnel par tête reste à son niveau de 1963,(cette restriction se justifiant maintenant par la pression des chômeurs qui peuvent facilement accéder à ce secteur), l'effectif des travailleurs passe, pour les emplois traditionnels, à 50.000 personnes, soit 10.000 de plus que dans l'hypothèse A qui s'appuyait sur les " Perspectives d'emplois ". Si l'on admet enfin que chaque agent traditionnel assure le service de 8,5 personnes comme en 1963, on doit en prévoir non plus 10.000 mais 15.000 de plus que dans l'hypothèse A. Si la structure globale des revenus se conserve, le revenu moyen des agents traditionnels doit alors nécessairement baisser.

Dans l'hypothèse C: il faut interprêter une situation, dans laquelle, la masse de revenus restant encore constante, tous les revenus individuels vont baisser.

On a calculé (annexe G) qu'il allait exister, dans cette hypothèse, un très fort chômage. Si on admet un emploi traditionnel de même niveau de service qu'en 1963, on obtient 70.000 emplois (soit 40.000 de plus que prévus), mais avec 89.000 salariés, on obtient une structure de l'emploi très déséquilibrée et incompatible avec un système économique efficace. Si on se rappelle que le maintien du revenu traditionnel n'autorise que 10.000 emplois supplémentaires, on voit se confirmer, dans le cas de l'hypothèse C, la structure observée dans des villes à fort taux de chômage : emploi dans les services pléthorique avec un revenu très faible (il pourrait diminuer de 30 % en valeur réelle). En 1975 l'interprétation est encore plus délicate puisque les données sont issues d'une extrapolation plus aléatoire qui néglige la contrainte importante des transferts des revenus du pays vers la capitale. Les perspectives d'emploi prévoient 114.000 emplois salariés et 52.000 emplois traditionnels qui devraient avoi

à leur disposition des masses de revenus respectivement de 32 milliards F. 1963 et 11,5 milliards F. 1963 soit un accroissement du salaire moyen de 13,8% en 5 ans et de 8% pour le revenu traditionnel. Si le revenu traditionnel restait constant et égal à celui de 1963 (en raison de la pression des chômeurs), on pourrait prévoir 25.000 emplois supplémentaires. Ce chiffre est à rapprocher des 42.000 emplois traditionnels qui sont nécessaires dans l'hypothèse B, pour maintenir le chômage masculin au taux actuel de 8% (si l'emploi moderne reste au niveau prévu)

Conséquences sur les revenus des ménages : Il est important de connaître l'évolution des revenus du ménage, puisque par le phénomène déjà analysé de la famille élargie, on peut envisager qu'une baisse du revenu réel, diminuera chez le chef de ménage la capacité d'accueil des nouveaux immigrés ou bien fera accélerer leurs départ.

Evolution pour 1970 : On disposera de 30 milliards de francs 1963, alors que le revenu disponible était en 1963 de 248.000 francs par an, (malgre les incertitudes des enquêtes sur le revenu ce chiffre est corroboré par les enquêtes de consommation).

-Le revenu moyen disponible annuel par ménage en 1970 serait dans l'hypothèse A, (94.000 ménages) de 306.000 F. 1963. ; dans l'hypothèse B (106.000 ménages) de 276.000 F.1963 ; dans l'hypothèse C (122.000 ménages) de 245.000 F.1963.

-Si le revenu réel se stabilise à son niveau de 1963, on pourra avoir 116.000 ménages et inversement si le revenu réel par tête reste à 58.000 F. 1963 et la taille croît à 4,8 personnes par ménages (taille admise en 1970), il y aura 108.000 ménages.

Evolution pour 1975: On dispose de 43,5 milliards de francs 1963. Celà donne pour le revenu moyen annuel disponible du ménage dans l'hypothèse A, pour 122.000 ménages 355.000 F. 1963 ; pour l'hypothèse B pour 154.000 ménages 282.000 F. 1963 ; pour l'hypothèse C pour 200.000 ménages 213.000 F. 1963.

-Si le revenu reste celui de 1963, on obtient 173.000 ménages (ce qui dépasse le nombre d'emplois prévus) et avec le revenu par tête de 58.000 F. pour une taille de 5,3 on obtient 142.000 ménages.

Nous avons admis dans l'hypothèse B, que le revenu disponible par tête restait égal à 54.000 F. 1963, soit le minimum défini par les structures de 1963, sous l'effet de la pression conjointe de motivations sociales et économiques. Leur influence réciproque est encore plus difficile à interprêter dans l'hypothèse C, où la chute des revenus du ménage est très importante. Il faut mettre en

balance la salidarité ethnique et les traditions familiales avec la montée sociale et professionnelle prévisible des chefs de ménage déjà installés à Abidjan, qui voudront profiter de leur revenu supplémentaire et accéder à des structures de consommation modernes. Ce phénomène n'est cependant pas encore très net dans les budgets de consommation actuellement observés et la contrainte démographique semble l'emporter (conclusion similaire tirée des enquêtes sociologiques).

Ajoutons trois autres éléments pour juger des évolutions de revenu :

- l'appréhension de la baisse du revenu réel risque d'être freinée par la hausse des revenus nominaux (environ 3% par an depuis 1960 à structure de l'emploi constante).
- la croissance du salaire moyen en 1970 et 1975, appliquée aux catégories socio-professionnelles (voir tableau 34 et 35) conduit à une population raisonnable, compte-tenu de la relation " taillexrevenu", de 476.000 en 1970 et 730.000 en 1975. On voit que dans l'hypothèse B, il risque d'y avoir des tensions entre les professions, ce qui devrait modifier l'échelle des salaires telle qu'elle a été observée en 1963.
- l'annexe K, qui étudie les relations entre Abidjan et la Côte d'Ivoire, conduit, dans un calcul assez approximatif mais important, à montrer que la masse de des revenus disponibles des ménages abidjanais risquerait d'être plus forte que celle que nous avions prévue ; Abidjan, peut en effet drainer des transferts qui n'ont pas été pris en compte ici mais qui existent réellement.

Ces transferts s'ajoutant aux autres éléments déjà évoqués, renforcent encore la situation privilégiée d'Abidjan par rapport à l'intérieur. Il s'agit là d'un mouvement assez " anormal " car il n'a pas pour effet de rétablir un équilibre mais au contraire d'accentuer les différences de revenus entre les deux zones.

Cette situation va-t-elle se poursuivre ? On sait que des efforts importants sont faits pour le développement de l'intérieur mais il n'en existe pas moins des pressions pour continuer à concentrer les investissements et les emplois dans la capitale, qui constitue le pôle de développement. Il est donc vraisemblable que l'écart des revenus disponibles par tête à Abidjan et dans le reste du pays risque encore de rester plus important qu'on ne le souhaiterait, même s'il n'y a pas paupérisation relative de la campagne par rapport aux zones urbaines.

Il faut alors craindre que soient neutralisés les éléments modérateurs que l'on a pris en compte, tels que la baisse du revenu par tête et le chômage.

Conclusion : La masse globale des revenus disponibles conduit à un revenu moyen annuel disponible par tête, qui passe de 58.000 F.1963 en 1963 à :

dans l'hypothèse A : 70.000 F. en 1970, 74.000 en 1975,
dans l'hypothèse B : 58.000 F. en 1970, 53.000 en 1975,
dans l'hypothèse B : 49.000 F. en 1970, 40.000 en 1975.

La contrainte est très forte dans l'hypothèse C et confirme la nécessité de modifications structurelles profondes puisque dès 1970, on a franchi le niveau de 53.000 F. 1963 déjà présenté comme un seuil et qui a été fixé comme minimum pour l'hypothèse B.en 1975.

ANNEXE G : PROBLEMES LIES A L'EMPLOI

Après avoir évalué la population compatible avec la demande d'emploi raisonnablement prévisible, on a confronté cette demande avec l'offre d'emploi déduite des structures par âge et des taux d'activité en examinant l'importance du travail féminin et en évaluant le chômage masculin, ses conséquences sur le plan démographique et économique.

1 - POSITION DU PROBLEME

Cette annexe étudie l'offre d'emploi telle que nous avons pu la déduire des structures par âge de chaque hypothèse de croissance. Avant de donner les détails du calcul, le paragraphe suivant précise quelques notions adoptées .

- toute population se définit vis-à-vis de l'emploi en deux catégories : population active et non active. Des définitions retenues pour ces catégories découlent des résultats fort différents d'un pays à l'autre suivant la doctrine statistique à laquelle on se rattache.

  Dans cette étude, on a adopté les définitions suivantes :

- Population active potentielle : personne ayant plus de 14 ans révolus.
- Population active employée : personnes de plus de 14 ans exerçant effectivement un emploi lors de l'enquête.

En comparant la distribution par âge de ces deux ensembles, on calcule des taux d'activité par âge à une date donnée. La population se divise donc en une population inactive (ayant moins de 14 ans) et une population en âge de travailler. La population active employée permet de dégager de la population en en âge de travailler, une masse de population sans emploi. Elle ne constitue pas le chômage à proprement parler.

Les femmes ne sont pas considérées comme chômeurs, au sens strict, car ou elles ont un emploi rémunéré ou elles sont ménagères aidant aux soins de la famille(mais nous avons admis que si l'offre d'emploi féminin prévu ne trouvait pas à s'occuper dans l'avenir,il y aurait là un chômage non comptabilisé mais économiquement réel, ne serait-ce que par la compétition éventuelle avec l'emploi masculin qu'elle risque de susciter).

Les hommes sans emploi se divisent en 4 catégories :

- les élèves ou étudiants,
- les retraités, rentiers, pensionnés, qui,s'ils n'ont pas d'emploi reçoivent des transferts sociaux,
- les individus frappés d'incapacités permanentes, infirmes ou malades qui n'ont pas pu être distingués du reste des inactifs comme il aurait été souhaitable,
- les individus cherchant du travail, qu'ils aient eu non une profession . (cette dernière catégorie constitue le chômage au sens strict du terme).

En conclusion dans les statistiques utilisées, notamment dans le rapport 3 Bis tome 1 et 2 contenant les tableaux et l'analyse relatifs aux catégories socio-professionnelles, on trouvera croisés avec d'autres critères :

- la population active employée par catégories,
- classés par catégorie socio-professionnelle, les individus ayant une profession, mais pouvant chercher du travail et qui ne sont pas distingués de la population employée,
- les inactifs regroupant les femmes, les étudiants, les invalides, les retraîtés, les individus sans profession et cherchant du travail.

Le tableau N° 10 donne les résultats pour la population active employée en Mars 1964. Il contient les chiffres rectifiés pour tenir compte des particularités de cette enquête. La population active potentielle découle de la structure par âge des diverses populations (voir tableau N° 7). On peut noter que par rapport à la population totale, la population en âge de travailler est passée de 68,1 % en 1955 à 61 % en 1964, tandis que la population exerçant une profession, est passée de 38,8 % en 1955 à 32,4 % du total (soit pour 57,1 % de la population active potentielle en 1955 et pour 54 % en 1964).

Mais, il semble intéressant de préciser la notion de chômage puisque ce facteur joue un rôle décisif dans les mouvements envisagés de population même s'il apparaît difficile d'en donner une définition générale et absolue. La première approche consiste à comptabiliser ceux qui déclarent ne pas travailler. C'est ce chômage là que nous avons pû appréhender le plus aisément. C'est de son accroissement que l'on attend une modification des mouvements migratoires.

La deuxième approche est plus économique. Elle consiste à évaluer par secteur, le nombre de travailleurs dont on peut diminuer la masse d'emplois actuels sans modifier le niveau de la production. C'est le cas fréquemment pour le commerce traditionnel. L'économie d'Abidjan est en effet divisée en deux secteurs très différents :

1)- un secteur moderne de production utilisant des techniques nécessitant de gros investissements.

2)- un secteur traditionnel qui regroupe les petits commerçants, artisans, colporteurs etc.. (et que nous avons admis être directement lié à l'activité de la ville.

Si cette division pose des problèmes intéressants à étudier , vis-à-vis de l'emploi, l'existence du secteur traditionnel peut faire craindre que les chômeurs éventuels n'aillent s'y réfugier. Le chômage déguisé y est déjà important ; cependant son influence, par l'intermédiaire des revenus secondaires du ménage, facilite l'existence de familles élargies et par là favorise l'immigration. Son ampleur par rapport au secteur moderne ne peut toutefois dépasser certaines limites, sans compromettre l'efficacité du système économique tout entier.

Actuellement, le chômage masculin déclaré (1) est voisin de 6850 sur 75.500 emplois qui se répartissent comme suit :

- sur 15700 sans profession qui comprenaient 11000 étudiants, 450 retraîtés ou rentiers, il y avait 4250 chômeurs cherchant du travail,
- il faut ajouter 2600 ayant une profession cherchant eux aussi du travail.

Le chiffre 6850 est un chiffre légèrement surestimé car il ne tient pas compte des individus qui tout en n'étant pas retraités ne veulent pas travailler.
Cela donne 7,5 % de chômage pour la population active masculine.

---

(1) - consulter le paragraphe sur les inactifs dans le Tome II du rapport 3 Bis.

Ce taux est normal pour une ville en pleine expansion qui a besoin d'un volant de main-d'oeuvre pour mieux assurer la mobilité technologique.

On peut définir deux sortes de mobilités : la mobilité horizontale ou changement de région géographique ou de branche industrielle et la mobilité verticale de l'emploi qui est la montée dans l'échelle des qualifications. La mobilité horizontale résume bien le problème qui se pose à la ville d'Abidjan puisqu'elle inclut :

- le transfert de main d'oeuvre de régions où elle est sous employée vers des régions qui en demandent,
- le transfert du secteur traditionnel (artisanat, agriculture) vers le secteur moderne de production.

Si le transfert géographique va tendre à dépasser ce qui est économiquement souhaitable, le transfert vers un secteur moderne de production va se heurter aux problèmes des niveaux de qualification demandés et relève donc de la mobilité verticale. On peut résumer les problèmes de l'emploi, en disant que la mobilité horizontale est trop forte par rapport à la mobilité verticale qui devrait l'accompagner.

2 - POPULATION COMPATIBLE AVEC LES PERSPECTIVES D'EMPLOI :

a)- Les données :

Les calculs aboutissant à situer la demande d'emploi en 1970 et 1975, sont exposés dans le rapport N° 5 : " Perspectives d'emploi " pris comme document de base. Ces perspectives ont été étroitement liées aux structures économiques de la ville et de la Côte d'Ivoire. A partir des perspectives décennales élaborées par le Ministère du Plan pour l'ensemble du pays et des projets propres, branche par branche, obtenus auprès des chefs d'entreprise, il a été possible de situer l'emploi en 1970 et 1975 par grandes catégories socio-professionnelles. Le tableau n° 11 donne cette répartition par catégories socio-professionnelles pour la population africaine domiciliée. La classification diffère de celle adoptée dans les tableaux des pages 156 et 157 du rapport N° 5.

Dans l'hypothèse forte retenue pour tenir compte des tendances récentes de l'économie ivoirienne, l'emploi total prévu est de 139.000 en 1970 et 178.000

en 1975. Pour tenir compte d'une africanisation raisonnable de l'emploi qui résulte de considérations visant à maintenir l'efficacité économique du système tout entier, nous avons prévu 9000 emplois non africains en 1970 et 12.000 en 1975. Nous admettrons, surtout connaissant les difficultés prévisibles de la formation de cadres et techniciens qualifiés,que l'emploi européen restera celui prévu quelle que soit l'évolution possible de la situation de l'emploi à Abidjan.

Ces perspectives vont être utilisées pour calculer une population compatible avec l'emploi prévisible, c'est-à-dire une population pour laquelle l'offre et la demande s'équilibrent globalement (hypothèse A). En outre, elles serviront de repère pour situer l'offre d'emploi déduite des autres hypothèses de croissance et poser le problème du chômage.

b)- calcul de la population compatible avec l'emploi prévisible :
Il s'agit de situer le volume de population compatible avec le niveau de l'emploi prévu. Diverses méthodes sont possibles :

- calcul selon l'activité : la population active employée fait vivre la population totale. On peut donc calculer le nombre de personnes qu'entretient un travailleur. Ce nombre évolue en fonction de la population, c'est-à-dire qu'il reflète la structure par âge et suit l'évolution démographique.
C'est ainsi qu'une baisse de la mortalité amènera une hausse de ce nombre par un accroissement relatif du nombre d'individus âgés ou en bas âge. Une baisse de la fécondité aura l'effet contraire. Une forte immigration d'hommes adultes conduit également à une baisse de ce nombre. Ce fût le cas vers 1958, mais depuis,l'immigration, à forte dominante de jeunes et de femmes l'a fait remonter . Passant de 2,54 en 1955 à 3,02 en 1963, 3,05 en 1964, on l'extrapolera à 3,25 en 1970 et 3,50 en 1975 ; sa progression ne devant pas en effet diminuer puisque la population prévisible conduit à un plus grand poids des femmes, des jeunes et des vieux, (ce taux oscille entre 2 et 3 dans les grandes villes françaises en 1954, la moyenne nationale étant de 2,25 et 1,86 à Paris).

- calcul par les ménages : la structure par catégorie socio-professionnelle permet de déterminer le nombre de chefs de ménage en 1970 et 1975 en admettant, pour chaque catégorie un pourcentage d'individus actifs fondant un ménage et une évolution de la taille moyenne de ces ménages (voir tableaux 34 et 35).

- calcul par le revenu : nous avons admis des revenus croissants pour chaque catégorie. Connaissant les perspectives des Comptes Economiques de 1970, nous pouvons évaluer une population correspondant à un revenu disponible par tête croissant au même rythme que les 5 dernières années (voir annexe F).

Toutes ces méthodes conduisent à des niveaux de population voisins car elles sont en corrélation étroite entre elles. Nous avons retenu le niveau correspondant au nombre d'inactifs par travailleur de 3,25 et 3,50 en 1970 et 1975. Cela permet par approximation, d'en déduire la courbe d'apport brut annuel qui compte tenu de la méthode définie à l'annexe B donnerait la population envisagée.

c)- la population compatible retenue :

Cette population que l'on pourrait qualifier de " souhaitable " puisqu'elle conduit à éliminer le chômage et à faire croître le revenu disponible par tête, se situe aux environs de 420.000 personnes en 1970 et 576.000 en 1975, correspondant à un taux exponentiel global de croissance pour :

- 1964 - 1970	7,15 %
- 1970 - 1975	6,75 %
- 1964 - 1975	7,00 %

Si l'expansion d'Abidjan est ramenée au taux usuel des villes de cette importance,, cela implique un changement très important d'ici 1975 des taux de croissance. Le mouvement naturel ne pouvant évoluer aussi rapidement, cette transformation nécessite un fléchissement très important de l'immigration puisqu'elle se stabiliserait autour de 60.000 arrivées brutes en 1975 contre 48.000 en 1964. C'est certes le rythme annuel qu'on peut souhaiter atteindre pour 1975 mais avec un cheminement qui tenant compte des tendances récentes conduise dans ces conditions, à un volume beaucoup plus important de population en 1975 (voir tableau 44).

3 - OFFRE D'EMPLOI GLOBALE SUIVANT LES DIVERSES HYPOTHESES DE POPULATION

a)- la méthode :

Il s'agit d'évaluer l'offre d'emploi à partir des populations prévues suivant différentes hypothèses de croissance. Nous disposons de deux approches :

- les taux d'activité par âge pour la quantité,
- la formation scolaire et professionnelle pour la qualification.

dar deux catégories de chômage sont à redouter : le chômage structurel si l'économie ne peut pas absorber tous les gens qui voudraient travailler et le chômage professionnel s'il n'y a pas correspondance exacte entre l'offre et la demande d'emploi par catégorie socio-professionnelle.

La deuxième approche est esquissée à l'annexe J.

b)- les taux d'activité par âge :

Le tableau N° 12 donne les taux d'activité par âge et leur évolution entre 1955 et 1963. Ce taux se définit comme étant pour chaque groupe d'âge, le rapport entre le nombre de gens ayant une profession sur le nombre de gens appartenant à ce groupe d'âge.

Il faut différencier les hommes et les femmes .

- taux d'activité masculin : le problème se pose aux extrémités de la distribution par âge. Le cas des individus de plus de 50 ans soulève la question du rythme des départs à la retraîte. Pour le moment ce taux est peu significatif car ces tranches d'âge sont très peu nombreuses à Abidjan. La plupart des individus âgés semblent retourner dans leur pays d'origine et la majorité de ceux qui restent, ont des professions où on ne part pas vraiment à la retraîte : commerçants, entrepreneurs, (c'est la raison qui nous a conduit à inclure dans la population en âge de travailler, les individus de plus de 60 ans, contrairement aux recommendations internationales). Nous avons admis une évolution nette du taux. Il peut d'ailleurs y avoir conflit entre ceux qui voudront continuer à travailler et la pression des jeunes chômeurs. Pour les tranches entre 25 et 50 ans, il n'y a pratiquement pas de chômage, le taux de 3% reflétant sans doute ceux qui ne peuvent ou ne veulent pas travailler. Pour les tranches entre 15 et 25 ans, l'évolution est très difficile à prévoir car le taux actuel est fonction du nombre des étudiants et des militaires effectuant leur service légal. Néanmoins, le taux de 1965 tient compte du chômage, (le tableau N° 20 donnant les taux de scolarisation par

âge, on en déduit le taux approximatif de chômage qui oscillerait aux alentours de 9 à 10 % pour ces tranches d'âge). Nous avons fait évoluer le taux entre 15 et 20 ans pour tenir compte de la structure particulière de la scolarisation de cette tranche d'âge. Le taux entre 20 et 25 ans diminuera de par la progression de l'enseignement supérieur et de la formation qualifiée (ce taux doit tenir compte du service militaire obligatoire dont la durée est déterminante).

Les taux adoptés risquent de sous-estimer le chômage réel dans les deux tranches d'âge de 15 à 25 ans.

- taux d'activité féminin : sa forte évolution entre 1955 et 1964 est liée au développement économique de la ville et à un changement profond dans les moeurs de la population féminine. Tout permet de penser que cela va se poursuivre jusqu'en 1970 et 1975, les différences entre 1963 et 1964 étant elles-mêmes déjà très sensibles. Nous avons extrapolé la tendance récente même pour les tranches entre 15 et 25 ans. Il est cependant difficile de savoir si le chômage que l'on peut prévoir vers 1970 et 1975 ne ralentira pas ce phénomène plus ou moins irréversible. En effet, si 15 % de la population active féminine potentielle à Abidjan .. un travail rémunéré, ce taux est de 54 % à Accra, ce qui dénote une très grande différence de comportement, même si la structure économique (usines de tissage) y est propice. Il y existe en outre, un chômage de 10 % pour les hommes de 25 à 40 ans, conséquence de l'activité des femmes. En 1955, 1963 et 1964, nous n'avons pû calculer le chômage féminin. Nous avons admis que toutes les femmes sans profession ne voulaient pas travailler. A partir du moment où on évalue une offre d'emploi pour les femmes, il faut admettre l'existence d'un chômage féminin par l'apparition de femmes cherchant du travail et entrant en concurrence avec l'offre masculine. Ce phénomène jouera à notre avis un rôle important en 1970 et 1975.

En résumé, pour comparer l'évolution de l'emploi de 1964 à 1975, le taux global de chômage, c'est-à-dire la population non employée rapportée à l'offre d'emploi ne peut être comparée au taux de 7,5 % de 1964 qui ne tient compte que des actifs masculins. Seul le taux de chômage masculin peut être valablement suivi dans le temps.

c)- l'offre d'emploi en 1970

Le tableau n° 13 donne pour les taux d'activité extrapolés, l'offre d'emploi par âge pour chaque hypothèse. L'écart entre la demande représentée par les perspectives d'emploi raisonnablement faites en tenant compte de la structure de l'économie ivoirienne et cette offre doit être interprétée en termes de chômage. Nous avons pris l'hypothèse forte des perspectives d'emploi pour tenir compte de la situation favorable telle qu'elle apparaît durant les années 1963-1965.

On se trouve confronter avec un double problème :

- Comment évolue l'emploi féminin ?
- Comment évolue le chômage masculin ?

Nous avons choisi comme hypothèse que la main d'oeuvre féminine désirerait travailler et constatons qu'il y a un écart entre les emplois féminins prévus par les perspectives et ceux qui découlent d'une évolution irréversible de l'emploi féminin. Il est très difficile de rectifier ce désaccord.

Dans l'hypothèse A : globalement, face aux 140.000 offres d'emploi, nous disposons de 130.000 demandes d'emploi. La différence provient de ce que la population féminine a un emploi plus fort que prévu. Il y aura équilibre entre l'offre et la demande d'emploi d'une population dont le taux d'inactifs est de 3,25 par personnes et ayant une structure par âge déduite des mouvements migratoires. La correspondance exacte entre l'offre d'emploi féminin et la demande féminine, ne peut être obtenue qu'en diminuant leurs taux d'activité, par exemple en reprenant ceux de 1964.

Dans l'hypothèse B : on doit faire face à une offre de 167.000 emplois pour une demande de 130.000 emplois. En fait, le comportement des individus est difficile à prévoir. Le secteur traditionnel pourra absorber plus de personnes. Nous avons en 1964, sur 85.000 actifs, 55.500 salariés et 30.000 petits commerçants, artisans, personnel de service, agent primaires nommés agents traditionnels. Cette catégorie ne regroupe que la part des services rendus à la population par des méthodes traditionnelles. Ces 30.000 agents traditionnels assurent des services à une population de 260.000 personnes soit 8,5 personnes par agent. En 1970, les perspectives faites dans une optique de structures économiques efficaces, prévoient 40.000 agents traditionnels pour une population de 420.000 personnes, soit 10,5 par agent.

Ce gain d'efficacité (la productivité ayant peu de sens pour ce secteur où elle est sans doûte nulle) peut être annulé par la pression des chômeurs. Nous envisageons pour de secteur 55.000 emplois masculins et féminins.

La demande d'emploi masculin est égale aux 115.000 emplois prévus plus 9.000 traditionnels éventuels : 124.000 face à une offre de 138.000 travailleurs donnant un taux de chômage de 10% . L'emploi féminin peut atteindre 20.000 emplois pour 30.000 désirant travailler. Globalement l'emploi est de 90.000 salariés plus 55.000 agents traditionnels, soit 145.000 emplois et donne un taux de chômage de 13 % pour les individus cherchant du travail.

Le taux masculin de 10 %, contre 7,5 % en 1964 est observé couramment dans d'autres capitales, mais ne satisfait pas les exigences du développement économique équilibré. L'hypothèse de 500.000 habitants en 1970 conduit à un léger accroissement du chômage et à un poids de 3,5 personnes par actif travaillant, mais le maintien du revenu réel par tête peut le rendre supportable.

Dans l'hypothèse C : l'offre étant de 187.000 emplois, face aux perspectives d'emploi il faut s'attendre à un chômage global de 31 %. Dans ces conditions on peut envisager :

- un ralentissement de la croissance de la population

L'hypothèse C conduisant à un revenu réel qui diminue, on peut penser que les chefs de ménage diminueront leur capacité d'accueil ou que le chômage accélèrera les départs. Le ralentissement ne peut provenir que d'une diminution du solde migratoire, la baisse de revenu ayant des effets complexes et controversés sur le taux naturel. Un des rares moyens, pour nous, de chiffrer cette évolution a été d'admettre que le revenu par tête ne diminuerait pas trop, ce qui conduit à l'hypothèse B.

- une augmentation de l'emploi

Nous envisageons, comme plus haut, que le secteur traditionnel puisse absorber plus d'emplois que le nombre prévu dans les perspectives. Le calcul précédent mené pour 587.000 personnes, conduit à envisager l'emploi de 70.000 agents mais dans ces conditions, le revenu réel de ces agents baisse énormément puisqu'il s'agit de redistribuer la même masse de revenus sur un plus grand nombre de travailleurs (voir annexe F). Même dans cette hypothèse, le chômage monte à 20 %. Il est évidemment impossible de donner un seuil pour le taux de chômage admissible, et en plus la structure de l'emploi que nous

obtenons est économiquement anormale donnant 90.000 salariés contre 70.000 agents traditionnels.

Peut-on envisager un accroissement du nombre de salariés ? L'annexe K étudie la position d'Abidjan par rapport à la Côte d'Ivoire. Nous ne pouvons que noter la possibilité d'inverser la tendance incluse dans les perspectives d'emploi, d'une décentralisation, notamment dans la branche " industrie - énergie ". Quant à l'emploi non africain comprenant essentiellement des catégories professionnelles très qualifiées, il semble difficile de le diminuer en dehors de: mesures exceptionnelles.

- une modification de l'offre d'emploi

Notre évaluation faitd à partir de taux d'activité, est fonction de la structure par âge et des taux d'activité. On peut certes refuser l'évolution adoptée, mais elle ne modifie pas sensiblement la demande sauf pour les tranches d'âge de 15 à 25 ans où les taux ont une influence déterminante. Mais, même en admettant une scolarisation accrue, il semble difficile de diminuer encore les taux, au delà de ce qui a été prévu sans sous-estimer artificiellement le chômage (Rappelons simplement l'importance du service militaire pour l'emploi des 20-24 ans). L'offre peut se modifier du côté de l'emploi féminin, car cet emploi doit aller croissant à moins que l'apparition d'un chômage masculin trop important freine cette tendance. Avec nos hypothèses, le chômage masculin est de 25 %. Avec un légèr accroissement des emplois traditionnels, il peut descendre à 20 %. En conclusion, il y a de fortes présomptions pour penser que de profondes modifications feront croître les perspectives d'emploi ou baisser l'immigration, sinon la situation économique et sociale vers 1970 risque d'être " tendue ".

d)- l'offre d'emploi vers 1975

Nous serons moins affirmatifs dans la comparaison entre l'offre et la demande d'emploi prévues par les perspectives ,vu la difficulté de situer une économie à la recherche d'une structure moderne. Dans les perspectives d'emploi, si le rythme de création des emplois masculins se maintient, celui des emplois féminins est pratiquement nul.

Dans l'hypothèse A : la masse d'emplois prévue a donné, avec 3,5 personnes par actif, une population de 576.000 individus, mais la structure par âge déduite de la courbe d'immigration conduit à une offre d'emploi féminin qui se différencie de la demande d'emploi prévue. Elle s'équilibre pour les hommes. Cela

tient à une différence sensible entre les perspectives faites à partir des données économiques et celles déduites du comportement de la population, notamment des femmes. Nous pensons qu'il y a une sous-estimation manifeste, surtout pour les agents traditionnels, puisque la proportion des femmes au travail diminue. Nous envisageons pour cette hypothèse, un léger transfert des emplois masculins vers les emplois féminins, ce qui conduit à :

- baisser quand même le taux d'activité féminin prévu. Si on le prend égal au taux de 1964, soit 0,15, on obtient 24.000 emplois féminins, soit 8.000 emplois de plus.
- obtenir, par conséquent, un léger chômage masculin de 8.000 emplois, soit un taux de 5 % contre 7,5 % actuellement

Ce léger chômage a deux causes :

- le taux de 3,5 individus par actif est evidemment élevé mais prend en compte la forte proportion de jeunes.
- l'imprecision des taux d'activités.

De toute façon, ce chômage n'est sans doute pas inutile pour l'économie abidjanaise dont les problèmes de mutation nécessitent un volant de main-d'oeuvre technologique facilitant la mobilité entre les différents secteurs.

Dans l'hypothèse B : le chômage masculin est de 29,5 %. Quant au chômage féminin il perd toute sa signification puisqu'il se monte à 77 %. Nous maintenons notre conviction que l'on a fortement sousestimé l'emploi des femmes et qu'il occupera dans le secteur traditionnel, un pourcentage plus fort que prévu, ce qui évidemment aggrave le chômage masculin. On peut comme en 1970, calculer la masse d'agents traditionnels qui serait occupée pour 8,5 personnes servies. Avec 42.000 agents traditionnels supplémentaires dont 32.000 pour les hommes le chômage masculin tombe à 8% ce qui est acceptable. Mais, avec une structure globale de l'emploi comprenant 114.000 salariés et 94.000 agents traditionnels cette situation est peu réaliste si l'on pense que le secteur traditionnel va occuper 50 % des travailleurs. Elle a pourtant pu être constatée dans des capitales à fort taux de chômage.

Dans l'hypothèse C : le chômage masculin est de 40 % et le chômage féminin de 83 %. Ces chiffres montrent qu'il y a incompatibilité grave entre le maintien actuel des taux de croissance et les structures économiques prévisibles, en 1964. Il faut donc envisager une modification des perspectives d'emploi

ou de population. Si d'autres critères confirment les bouleversements qui impliquent le maintien de l'hypothèse C, le chômage en est peut être l'indice le plus caractéristique.

5 - COMPLEMENTS

Afin de préciser la question de l'emploi nous ajoutons les deux compléments suivants :

- la structure de l'emploi par branche,
- les multiplicateurs globaux d'emploi.

Il sera, en outre, utile de se reporter à l'annexe J, traitant des problèmes de qualification professionnelle et l'annexe K situant Abidjan au sein de la Côte d'Ivoire pour disposer d'éléments supplémentaires d'appréciation.

a)- la structure par branche : nous avons admis les résultats du rapport N° 5 sur ' l'emploi '. Par l'intermédiaire de la répartition par branches nous allons comparer la structure d'Abidjan à celle des autres villes ayant elles aussi déjà abordé cette phase de croissance. Le tableau N° 19 donne une comparaison globale entre plusieurs situations.Le secteur traditionnel joue évidemment un rôle important puisqu'il rétablit une structure par branche plus conforme à celle trouvée dans d'autres villes. Nous ne pouvons entrer dans le détail des comparaisons entre villes administratives, villes industrielles ou mixtes telles qu'elles apparaissent dans ce tableau. Cependant la répartition des emplois y semble relativement équilibrée, c'est ce qui nous a permis d'affirmer que,face à une population active dépassant largement la demande d'emploi, on peut évaluer l'emploi indirect lié à la population. Cependant, le secteur des services ne peut dépasser un certain pourcentage du secteur productif (38 % environ), ce qui a rendu impossible certaines répartitions salariés-agents traditionnels que l'on pouvait envisager dans les hypothèses B et surtout C.

b)- les multiplicateurs globaux d'emploi: il aurait fallu étudier en détail la population active suivant son rôle moteur vis-à-vis de l'économie sur le plan national, régional et local.Partant d'une situation d'équilibre, l'installation d'un nouveau centre de production amène une augmentation induite de l'emploi et un accroissement de la population totale. A l'aide de multiplica-

teurs, on peut évaluer ces incidences. On peut définir dans une situation de plein emploi, la population et les emplois locaux induits par un emploi à rayonnement national. On a trouvé dans les villes françaises un multiplicateur de population de 3,6 à 4,3, et un multiplicateur d'emploi de 1,7 à 1,9. Dans une situation de sous-emploi, ces multiplicateurs tombent à 2,2 et 1,5. Le même calcul ne peut pas être fait pour Abidjan puisque nous ne pouvons pas isoler les emplois à rayonnement nationaux. En intégrant l'emploi européen, on constate qu'entre 1955 et 1963, il y a eu un emploi crée pour 3,6 personnes nouvelles, mais entre 1963 et 1964, il y a eu 1 emploi pour 3 personnes. Sachant que ces emplois incluent les emplois induits et qu'il existe un volant de main d'oeuvre excédentaire pour les emplois non qualifiés seulement, on peut donc admettre que le multiplicateur est pour Abidjan sans doute supérieur aux villes françaises. Il apparaît que, pour l'hypothèse B, l'augmentation de la population africaine est de 220.000 d'ici 1970 et 530.000 de 1970 à 1975, et exige de l'ordre de 60.000 et 150.000 emplois nouveaux. Il serait extrêmement intéressant de connaître le pourcentage d'emplois nouveaux à rayonnement national, car le rôle d'une authentique politique d'aménagement du territoire serait justement d'assurer le contrôle et l'orientation de cette masse d'emplois moteurs à évaluer.

ANNEXE H : PROBLEMES LIES A LA SCOLARISATION

Après avoir étudié la structure des taux de scolarisation par âge et leurs évolutions, on a évalué pour chaque cycle d'enseignement le nombre d'élèves susceptibles d'y être scolarisés en tenant compte d'une évolution des conditions de scolarité. On a pû en déduire ainsi des échéanciers de besoins en équipements et en personnel.

1- METHODE (1)

L'évaluation de la population à scolariser se fait à partir des structures par âge et des taux de scolarisation. Le calcul basé sur l'âge est sujet à caution, puisque personne n'ignore que les conditions actuelles permettent de modifier l'âge exact, afin que l'enfant puisse continuer ses études (mais cela ne fait qu'aggraver les distorsions constatées). Le calcul a été fait pour les élèves externes habitant Abidjan. Il faut rectifier les prévisions pour le secondaire et pour les établissement spécialisés afin de tenir compte des élèves internes qui ont été regroupés dans la population comptée à part. Actuellement leur pourcentage est de 14,5% pour l'enseignement secondaire. Dans le futur et pour Abidjan ce pourcentage sera fonction de données exogènes notamment de l'ampleur de l'infrastructure scolaire dans le reste du pays. Les évaluations par classes et années d'âge n'ont qu'une valeur indicative et seuls les résultats par cycles d'enseignement et groupe d'âge sont significatifs. Nous avons dans la mesure du possible, confirmé certaines données à l'aide de celles du Ministère de l'Education Nationale. Ces deux sources se sont d'ailleurs trouvées en parfaite concordance.

Les projections de scolarisation passent par plusieurs étapes :

- la première consiste à calculer la population à scolariser
- la seconde à répartir les élèves par cycles d'enseignement
- la troisième à évaluer l'infrastructure et l'encadrement nécessaires pour les accueillir,
- la quatrième à établir un programme de formation et d'investissement.

(1)- Les statistiques de Côte d'Ivoire sont celles fournies par " Statistiques 65" publiées par le Ministère de l'Education Nationale. Les statistiques sur la France sont issues de documents internes à la SEMA à partir des enquêtes urbaines faites en France.

Le but de cette annexe est de fournir les éléments de la première étape, la deuxième et la troisième ne seront en fait qu'esquissées.

2 - SITUATION ACTUELLE

La situation quantitative ; l'enseignement est donné par les services du Ministère de l'Education Nationale et par les écoles privées. Des écoles sont mixtes mais la majorité masculines ou féminines . Abidjan compte en 1964 pour chaque type d'enseignement :

- primaire 34.800 élèves
- secondaire 6300 élèves
- technique 2.000 élèves, plus 1.000 en formation professionnelle
- supérieur 2.400 étudiants

et comporte des équipements dont la structure est la suivante :

- pour le primaire : 1 classe ou 1 maître pour 45 élèves
- pour le secondaire - 1er cycle : 35 élèves par classe et 25 par professeur
- " " - 2ème cycle : 27 élèves par classe et 17 par professeur

Nous garderons cette grille pour les équipements futurs.

La situation qualitative est décrite dans le tableau 20. Le taux de scolarisation était à Abidjan en 1964 :

- pour les enfants de 6 à 14 ans : de 74% pour les garçons et 48% pour les filles
- pour les adolescents de 14 à 20 ans, pour les garçons de 64% (le taux de chômage pouvant être évalué à 10 % mais il faut se rappeler que cette forte scolarisation peut cacher un chômage déguisé), pour les filles de 20 % alors que 7% exerce un métier.

La comparaison avec d'autres villes permet de situer la position d'Abidjan.

TAUX DE SCOLARISATION	ABIDJAN 1964		DAKAR 1956		ACCRA 1960		VILLES FRANCAISES 1960		CÔTE D'IVOIRE 1960	GHANA 1960		FRANCE 1960	
	G	F	G	F	G	F	G	F	G et F	G	F	G	F
Taux de scolarisation de 4 à 6 ans	0,08	0,05	0,09	0,09	-	-	0,77	0,77	0,01	-	-	0,61	0,64
Taux de scolarisation de 6 à 14 ans	0,74	0,48	0,51	0,26	0,78	0,58	0,98	0,98	0,35	0,65	0,30	0,97	0,97
Taux de 14 à 20 ans	0,64	0,20	-	-	0,43	0,26	0,54	0,54	0,10	0,36	0,12	0,34	0,34

Le taux de scolarisation pour les adolescents de plus de 14 ans est relativement élevé. Il résulte d'un comportement qui conduit, face au prestige de l'école, à laisser poursuivre ou même faire commencer des études à des garçons ayant souvent dépassé 14 ans.

La scolarisation des filles de plus de 14 ans est faible. Les conditions sociales ne permettent peut-être pas encore d'envisager une scolarisation massive. Le maintien de l'hypothèse d'un emploi féminin croissant (voir annexe G) est pourtantlié à leur scolarisation massive.

3 - LES TAUX DE SCOLARISATION

Ils sont égaux, à une date donnée, au rapport entre le nombre d'élèves d'une classe d'âge et l'effectif total de cette classe. Ils dépendent de plusieurs facteurs à la fois institutionnels, économiques et sociologiques.

les facteurs institutionnels : sont fixés par les autorités responsables et consistent à aménager les conditions de la scolarisation pour en faciliter la diffusion . Le plus important est celui qui rend l'école obligatoire pour les enfants d'un âge donné. (de 6 à 14 ans le plus généralement).

les facteurs économiques : comprennent tout ce qui a été décidé du point de vue financier : formation des maîtres, investissement en locaux, aménagement sportifs et socio-culturels, bourses diverses, aides financières. Ils résultent d'un arbitrage en faveur de l'enseignement, effectivement inclus dans les budgets et fonction des possibilités liées aux conditions économiques générales.

les facteurs sociologiques : résultent du comportement de la population et notamment de celui des chefs de ménage face à l'éducation de leurs enfants.

Ils se mesurent par la volonté de les maintenir à l'école en dépit des sacrifices à consentir : frais supplémentaires, inactifs à entretenir au delà de l'âge où ils pourraient travailler.

Il est donc difficile de tracer une évolution probable des taux de scolarisation. Toutefois les intentions du Gouvernement conduisent à prévoir une scolarisation totale en 1975 pour les tranches d'âge de 5 à 14 ans. Le tableau n° 22 précise les taux de scolarisation par âge adoptés en fonction de 3 hypothèses de scolarisation.

- les taux de 6 à 14 ans vont croître pour atteindre 100 % en 1975.
- les taux de 14 à 20 ans devraient légèrement baisser pour tenir compte d'une structure équilibrée dans laquelle les élèves effectuent une scolarisation régulière et où seuls, les plus capables poursuivent des études secondaires. Une extension de la scolarisation peut se faire par moins de redoublements plutôt que par une augmentation des taux.

Cela nous a conduit à trois hypothèses :

hypothèse 1 : garde les taux observés dans la situation actuelle. Il faut cependant souligner que l'amélioration du rendement de cet enseignement suffirait, sans aucune augmentation des investissements prévisibles, pour accroître de façon sensible le nombre de diplômes délivrés (actuellement le succès aux examens est de 40 % au brevet et 60 % au baccalauréat).

hypothèse 2 : permet de situer les besoins pour répondre à des objectifs souhaitables - sur le plan humain : scolarisation complète des moins de 14 ans et normale pour le secondaire (notamment pour la répartition par âge)- et sur le plan économique - car ils permettent de satisfaire la demande par qualification de l'économie ivoirienne. Cette hypothèse admet en outre l'égalisation du nombre de filles et de garçons au sein de la population scolarisée. Si cet objectif est facile à atteindre pour l'enseignement primaire, les comportements sociologiques actuels et notamment les mariages précoces, rendent cette extrapolation un peu hasardeuse elle surestime sans doute les effectifs à scolariser, mais elle répond au désir officiel d'émancipation de la femme africaine

hypothèse 3 : constitue une structure intermédiaire assez abitraire mais qui matérialise une étape entre la réalité actuelle et les objectifs envisagés. Cependant ces hypothèses ne sont pas autonomes.

En effet, la masse des investissements à prévoir pour faciliter la scolarisation, tant sur le plan des équipements que sur celui de la formation des maîtres conduira à des arbitrages difficiles avec les autres investissements socio-économiques nécessaires pour satisfaire l'ensemble des besoins sans cesse croissants de la population. Cette contrainte risque donc de lier l'hypothèse de scolarisation au rythme de croissance de la population totale, l'hypothèse 3 ne pouvant être par exemple réalisée en 1975 que dans l'hypothèse A de population. Inversement il apparaît que l'hypothèse 1 conduit avec l'hypothèse C à des besoins extrêmement importants. L'hypothèse 2 ne trouve sa vraie justification que comme objectif intermédiaire (pour 1970 par exemple) de la mise en oeuvre de la politique de scolarisation massive qu'implique l'hypothèse 3.

Le tableau n° 23 donne les enfants à scolariser et le tableau 24, les enfants scolarisés suivant les 3 hypothèses. Nous allons les reprendre en étudiant la répartition par cycles.

4 - L'ENSEIGNEMENT PRE-SCOLAIRE

Il concerne les enfants de 2 à 5 ans . De 2 à 3 ans , il s'agit de crêches ou centres d'accueil pour garder les enfants quand leur mère travaille ; de 3 à 5 ans des écoles maternelles proprement dites.
La décision de favoriser la construction d'écoles maternelles n'est pas évidemment sans conséquences - sur les ménages notamment, pour le travail féminin et - sur la formation des enfants, surtout pour l'apprentissage du français. Nous nous contenterons de remarquer qu'en 1964 les maternelles accueillaient environ 8% des enfants de 3 à 5 ans contre 70 % en moyenne en France.

Le tableau, ci-dessous, donne pour trois hypothèses, les conséquences sur le nombre d'enfants à accueillir

- hypothèse actuelle 1 : scolarisation nulle pour les enfants de 3 ans et de 10 % pour les enfants de 4 à 5 ans.
- hypothèse 2 - intermédiaire - : taux de 5 % et 40 %
- hypothèse 3 : taux de 10% et 70% (proche d'une ville très évoluée sur le plan de l'accueil des jeunes enfants).

ANNEES DE REFERENCE		Nbr. d'enfants Hypothese I				Hypothèse II		Hypothèse III		Nbr. de classes	
		1 à 3 ans	4 et 5 ans	1 à 3 ans	4 et 5 ans	1 à 3 ans	4 et5 ans	1à 3 ans	4 et 5 ans	Hyp.I	Hyp.III
1964		10500	19300	-	1500	500	7700	1000	13500	43	415
1970	A	16000	28400	-	2800	800	11300	1600	19800	80	612
	B	18000	30500	-	3100	900	12200	1800	21300	89	660
	C	22000	38000	-	3800	1100	15200	2200	26600	108	823
1975	A	21600	36900	-	3700	1100	14800	2200	25800	106	800
	B	26000	50000	-	5000	1300	20000	2600	35000	143	1075
	C	44000	70000	-	7000	2200	28000	4400	49000	200	1515

Si l'on conserve des classes de 35 élèves (niveau actuel), il faudra passer de 40 classes maternelles en 1965 à 1.000 en 1975 soit environ 100 classes nouvelles par an et 100 institutrices spécialisées contre 10 dans les conditions actuelles. Ces chiffres montrent que si l'enseignement préscolaire est socialement justifié, il nécessite de très lourds investissement. L'arbitrage en faveur des autres cycles risque de résulter de crédits limités en dépit des besoins croissants des parents dans ce domaine(l'initiative privée pourra peut-être y relayer les pouvoirs publics).

5 - L'ORIENTATION DES ENFANTS DE 6 A 20 ANS

La situation actuelle est définie dans les tableaux n° 20 et 21. Elle pose le problème de l'influence de l'âge moyen relativement élevé des élèves du cycle primaire et surtout du cycle secondaire. Cette situation est transitoire. Elle tient au caractère récent de la fréquentation des écoles. Néanmoins, le pays ayant besoin de cadres il semble souhaitable que le maximum de jeunes capables aient la possibilité de poursuivre des études, et les autorités ont à juste titre souligné que l'intérêt du pays exige, pour préserver l'avenir, d'obtenir des diplômes d'un niveau constant et comparable à ceux obtenus dans d'autres pays. Il s'agirait donc d'étudier si cet afflux d'adolescents répond réellement aux besoins du pays : il est clair par exemple qu'un élève de 18 ans dans une classe primaire risque de perdre son temps surtout si par la même occasion il perd le goût du travail soit agricole soit artisanal.

Devant la compléxité des problèmes, nous avons extrapolé la situation actuelle qui pour des raisons diverses (notamment limitation des crédits) risque de se poursuivre encore quelques années. Mais les mesures conservatoires joueront plus sur le nombre des admis par cycle que sur la répartition par âge (sauf mesure limitant l'accès du primaire aumoins de 15 ou 16 ans par exemple).

En partant de l'idée qu'un apport régulier d'élèves du cycle primaire vers le secondaire va rajeunir l'âge moyen dans ce cycle, nous avons pris comme objectif pour 1975, la situation dans les villes francaises en 1960. L'enseignement ivoirien étant organisé sur le même modèle devrait tendre vers cette structure déjà élaborée. En France l'enseignement primaire réunit en 1960 tous les enfants scolarisés de 6 à 9 ans et pour les âges suivants, un pourcentage de :

- 85 % des enfants de 10 ans
- 50 % des enfants de 11 ans
- 20 % des enfants de 12 ans
- 10 % des enfants de 13 ans

Par conséquent, une fois connu le nombre par âge, nous les avons affectés en deux grands groupes : primaire et secondaire.

l'enseignement primaire : dans une situation stable, la scolarité étant obligatoire jusqu'à 14 ans, tous les enfants de 6 à 11 ans sont inclus dans l'enseignement primaire avec des contingents variables d'enfants de 11 à 14 ans. En Côte d'Ivoire, les redoublements augmentent le nombre de classes à prévoir puisqu'actuellement 30 % des élèves du primaire redoublent. Tout progrès dans ce domaine facilitera la scolarisation. En étudiant le problème avec des taux globaux, la capacité d'accueil par les classes et le nombre des instituteurs prévus ne travailleront qu'à 70 % de leur efficacité, si la qualité de l'enseignement ne s'améliore pas.

L'enseignement secondaire : nous avons évalué le nombre d'élèves qui sortant du primaire continueraient leurs études en ne considérant que les enfants de moins de 20 ans et en regroupant dans le titre de " secondaire " : le 1er et le 2ème cycle de l'enseignement secondaire proprement dit, l'enseignement technique et les instituts spécialisés du niveau du Brevet. Actuellement, le nombre des élèves désirant poursuivre leurs études, dépasse les capacités d'accueil du " secondaire " même si ce désir est sans motivation précise, sauf celui d'obtenir un diplôme pour accéder à la Fonction Publique. Ce qu'il importe

de surveiller c'est une bonne répartition au sein de cet enseignement secondaire suivant les différents cycles.

Le tableau n° 25 reprend par hypothèse de croissance la structure actuelle à Abidjan en 1963 : scolarisation et répartition par enseignement. Il donne par conséquent (pour l'hypothèse B surtout) le minimum des capacités d'accueil à prévoir. Le tableau n° 26 regroupe globalement les enfants scolarisés par hypothèse de croissance et donne sur la ligne 1, en fonction des taux de scolarisation à Abidjan en 1963, la répartition en cycles primaire et secondaire qui est celle d'Abidjan en 1963 et la compare avec la répartition d'équilibre que l'on peut prévoir en 1975. Cela permet de particulièrement marquer l'influence de l'âge avancé des élèves du primaire. Celui-ci a conduit, de par les taux élevés de scolarisation au délà de 14 ans, à une répartition où le secondaire serait plus important que le primaire. Aussi, la ligne 3 prouve que la scolarisation et la répartition souhaitable en 1975, appliquées à la population scolaire prévisible, répartit les élèves en 8 dans le secondaire pour 10 dans le primaire, alors qu'en 1963 à Abidjan on comptait 3 élèves dans le secondaire pour 10 dans le primaire.

L'évolution des deux facteurs, scolarisation croissante et baisse de l'âge moyen conduit à une augmentation relative de l'enseignement primaire beaucoup plus faible que celle prévisible pour le secondaire.

6 - BESOINS EN CLASSE ET PROFESSEURS

Avec la grille officielle de l'Education Nationale :

- 45 élèves par classe et maître dans le primaire
- 35 élèves par classe et par maître dans le 1er cycle de l'enseignement secondaire.
- 30 élèves par classe et 20 élèves par maître dans le 2ème cycle de l'enseignement secondaire.

On a pu évaluer les conséquences des perspectives de scolarisation.

Pour le cycle primaire : le tableau n° 27 donne le détail par hypothèse de croissance et dans le cadre de la répartition actuelle l'évolution du nombre de classes et de maîtres à prévoir.

- une première colonne donne le nombre de classes (il faut compter d'ici 1970 dans l'hypothèse B, 600 classes de plus).
- la deuxième colonne donne le nombre de nouveaux instituteurs à prévoir,

compte tenu des départs à la retraîte (13 % chaque année).
- la troisième colonne donne le nombre de classes supplémentaires à prévoir si on scolarise à 100 % les enfants de 6 à 14 ans. Par exemple, l'hypothèse B, conduit à 1600 classes supplémentaires à construire, l'effectif minimum étant de 2000 classes. Si on répartit l'effort sur 10 ans, il faut environ 160 classes de plus par an. Par conséquent en 1970 par exemple, 300 instituteurs nouveaux sont à prévoir (le Ministère prévoit 540 bâcheliers cette année là, pour toute la Côte d'Ivoire).

Pour le cycle secondaire : le tableau n° 28 donne la répartition en classes et professeurs si on conserve la structure actuelle de la population scolarisée. Si le changement de structure par âge ne modifie pas énormément la quantité globale des élèves à accueillir dans le primaire, il double le nombre à accueillir dans le secondaire. Par suite de la scolarisation croissante dans le primaire les enfants de 6 à 14 ans les jeunes abidjanais arrivant à un âge normal dans le secondaire se trouvent en concurrence avec des élèves plus âgés venant des autres régions du pays et désirant eux aussi suivre l'enseignement secondaire. C'est ainsi que l'accueil des pensionnaires originaires de l'intérieur entraîne, en gardant le pourcentage actuel, une augmentation de 14 % des effectifs prévus. Pour l'hypothèse B, il faut 60 à 70 professeurs de plus par an en moyenne pour le 1er cycle. L'Ecole Normale Supérieure prépare 208 élèves soit 70 professeurs du 1er cycle par an. L'ajustement ne se fait que pour les besoins d'Abidjan. Les perspectives décennales, par exemple, prévoient 500 classes du 1er cycle entre 1965 et 1970. Abidjan en prendra au minimum 300. Ce ne sont donc pas tellement les investissements matériels qui sont préoccupants que le nombre de professeurs. Le 2ème cycle en exige 10 de plus chaque année, sans compter l'africanisation des cadres, alors que 45 ivoiriens environ se préparent à être professeur en 1964.

Pour l'enseignement technique : nous avons regroupé tous les enfants scolarisés de 6 à 20 ans et calculé leur accueil avec les grilles valables pour l'Enseignement Secondaire. Une partie de ces effectifs iront dans les Ecoles techniques et Centres de Formation Professionnelles. Ceci aura pour conséquence d'augmenter légèrement le nombre des professeurs mais surtout de modifier leur répartition par spécialités, ce qui exige une étude minutieuse de détail de la part des services intéressés.

Dans les pays à économie moderne, les enfants scolarisés ou non de 6 à 20 ans se retrouvent à 50 pour 1000 dans l'enseignement technique ; de même 16% des adolescents de 14 à 20 ans. Actuellement, à Abidjan, on en compte 22 pour 1000-qui fréquentent cet enseignement, soit 5 % des élèves de 14 à 20 ans.

Dans des conditions plus satisfaisantes pour le développement du pays, il faudrait prévoir 16.000 élèves dans l'Enseignement Technique pour l'hypothèse B. L'annexe J reprend ce problème en comparant la demande en qualification qu'exigent les perspectives d'emploi avec ce que peut offrir l'Enseignement Technique.

7- L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Il pose des problèmes spécifiques très complexes car l'Université d'Abidjan a une vocation régionale africaine et son statut dépasse donc le cadre d'une étude sur la zone urbaine d'Abidjan. Son évolution est autonome et fonction de décisions exogènes : formation du maximum d'étudiants à Abidjan plutôt qu'à l'étranger, répartition de certains instituts spécialisés entre la Côte d'Ivoire, les autres pays africains et même d'autres pays du monde.

Aussi, nous nous contenterons de situer l'action de l'Université d'Abidjan pour répondre aux besoins de la ville seule.

Si l'on admet qu'environ 10 % d'une population active doit avoir suivi les cours de l'Enseignement Supérieur au sens large, entre 1965 et 1975, il faudra 7000 cadres soit une production de 700 par an. Il faut donc envisager un Enseignement Supérieur de 3000 à 3500 étudiants si on veut obtenir le nombre désiré avec un rendement de 100%. On compte actuellement 2400 étudiants en Côte d'Ivoire et 460 à l'étranger dont 200 suivent les cours de Facultés françaises pouvant être donnés à Abidjan(nous y avons inclus tous les Instituts Spécialisés recrutant au niveau du baccalauréat). Pour fixer les idées, en France 50 pour 1000 des jeunes gens de 19 à 24 ans sont étudiants en 1960. Si on applique ces chiffres à la Côte d'Ivoire en 1970 et 1975, on obtient 20.000 étudiants en 1970 et 40.000 en 1975. (en comptant filles et garçons). Si on applique les mêmes chiffres sur Abidjan, on obtient 6000 étudiants pour un Abidjan de 1.000.000 d'individus. Si on se souvient que les succès aux examens avoisinent 40 % (et 60% avec la session d'Octobre), il ne devrait pas y avoir de problèmes d'ajustement global de l'offre et la demande pour les cadres supérieurs. Cependant, on peut soulignerl'intérêt qu'il y aurait à étudier le sort des nombreux étudiants qui quittent l'Université avant d'obtenir leur diplôme, pour les utiliser au mieux des besoins du pays.

ANNEXE I : PROBLEMES LIES AUX MENAGES

L'évolution de la taille et du nombre des ménages dépend à la fois de l'adaptation croissante à la vie urbaine et du respect de certains impératifs d'ordre traditionnel conduisant à la constitution de groupes domestiques importants. Aussi le problème a-t-il été abordé par l'intermédiaire de plusieurs variables socio-économiques et démographiques mais sans apporter de conclusions définitives qui seraient prématurées dans la phase actuelle de mutations.

Nous étudierons dans ce chapître les ménages définis comme :
- un groupe d'individus, apparentés ou non vivant dans un même logement.

Cette définition a le mérite pour tout recensement démographique d'être simple et d'un maniement commode. Le chapître correspondant du Tome 2 du rapport N°3 Bis en définit les avantages et les inconvénients. C'est celle qui a été utilisée lors des enquêtes par sondage de 1962-1963. Nous avons préféré cette notion de ménage à celles de famille conjugale plus commodément utilisée en Europe, car les taux de nuptialité sont d'un maniement délicat dans le contexte actuel d'Abidjan (polygamie, immigration étrangère de célibataires masculins).

En fait, l'apparition d'un ménage correspond à une décision de son chef qui se juge apte économiquement et de par son âge, à prendre en main son destin et à quitter le cercle familial qui l'a élevé pour fonder son propre groupe domestique. Ce comportement est essentiel pour faire des perspectives de logement et des études de consommation. C'est ce qui justifie l'importance de ce chapître (voir les rapports sur " La Politique de Financement de l'Habitat " et les " Budgets Familiaux ").
Cependant, l'évolution prévisible de la structure des ménages conditionne en partie le taux de croissance de la population et reste sousmise à de nombreux facteurs encore non quantifiables.

Cette structure évolue en fonction de deux composantes :

- la taille du ménage,
- le nombre du ménage.

1 - ELEMENTS SUR L'EVOLUTION DE LA TAILLE DU MENAGE :

Il faut tenir compte de l'influence plus ou moins qualifiable des facteurs socio-économiques liés au contexte général de toute agglomération urbaine et spécifique du passé géographique et historique d'Abidjan.

Les facteurs à prendre en considération sont en particulier :

- les caractéristiques du chef de ménage : âge, dégré d'instruction, origine.
- le revenu global du ménage et celui par tête lié aux conditions de logement.
- l'évolution des moeurs qui conduit à la baisse généralement constatée en milieu urbain de la taille du ménage par un contrôle des naissances et par la rupture des grandes familles.
- le maintien du comportement traditionnel actuel par l'accueil des immigrants familiaux ou apparentés au sein de ménages de taille importante.

Ce dernier facteur est jugé par certains comme le plus important. Il risque de faire jouer un rôle essentiel à ce type de structure dans l'accélération de l'immigration (voir rapport n° 6).

1°)- La famille traditionnelle

L'existence de familles élargies regroupant autour d'un même chef, un nombre important de personnes est un phénomène susceptible de faciliter l'immigration à Abidjan. Dans ces familles, le nouvel arrivant trouve une structure d'accueil qui lui facilite l'adaptation au milieu urbain nouveau pour lui, l'héberge en lui assurant de quoi vivre ; les difficultés se trouvent aplanies, le rythme des arrivées accru et celui des départs freiné.

Mais, si la solidarité ethnique oblige un chef de ménage à accueillir les membres de sa famille au sens très large de la conception africaine, le frein économique joue un rôle important. On constate que la taille croît plus vite que les ressources disponibles du ménage. Le revenu disponible par tête peut alors atteindre des seuils minimaux résultant notamment de la nécessité en milieu urbain d'obtenir une contrepartie monétaire à tous les besoins du ménage. Cette limite conduit à penser qu'une baisse trop importante du revenu par tête, liée à un accroissement de la population (impliquant un chômage important par exemple) conduira à une modification du comportement des chefs

de ménage soit par un ralentissement du nombre de gens accueillis, soit par une accélération des départs. Cette évolution n'est pas admise par tout le monde. Certains pensent que la solidarité ethnique restera plus forte que l'adaptation au milieu urbain et la soumission aux contraintes économiques. Cette controverse se manifeste,par exemple,dans la politique à adopter pour loger ces familles traditionnelles qui pourraient se scinder sous la contrainte d'un habitat du type européen non adapté à leur hébergement.

2°)- Situation actuelle

Nous utilisons directement les chapîtres sur la structure des ménages du rapport n°3 et des types de ménage du rapport n° 3 Bis. Tous deux donnent les éléments de base des calculs effectués dans ce chapître.

La taille actuelle du ménage africain est de 4,25 personnes. Elle est égale en moyenne à 1 pour les célibataires isolés.

2,5 pour les célibataires en groupe

4,5 pour les familles conjugales

6,7 pour les familles élargies.

Structure de la taille

Le ménage de 4,25 personnes se décompose en (voir graphique n°15):

- 1,25 personnes nées à Abidjan
- 3 personnes nées hors d'Abidjan

La structure de ces 4,25 personnes évolue en fonction du nombre d'années passées à Abidjan et nous l'avons matérialisée par 4 courbes.

- la courbe 1, donne le nombre de personnes nées après l'installation du chef de ménage à Abidjan,
- la courbe 2, donne le nombre de personnes arrivées en même temps que le chef de ménage ; elle doit être rectifiée pour tenir compte des départs : retour au pays ou fondation d'un nouveau ménage, mais il apparaît qu'elle croît nettement avec le temps (résultats des enquêtes sociologiques).
- la courbe 3, donne le nombre de personnes arrivées après le chef de ménage. Elle est surtout fonction de son ancienneté mais des phénomènes d'accélération existants.
- la courbe 4 donne le nombre d'arrivées avant le chef de ménage ; elle est difficile à extrapoler ; elle pourrait croître légèrement, si on admet qu'elle matérialise les rencontres au sein de la population abidjanaise.

Graphique n°15

STRUCTURE DE LA TAILLE DU MENAGE

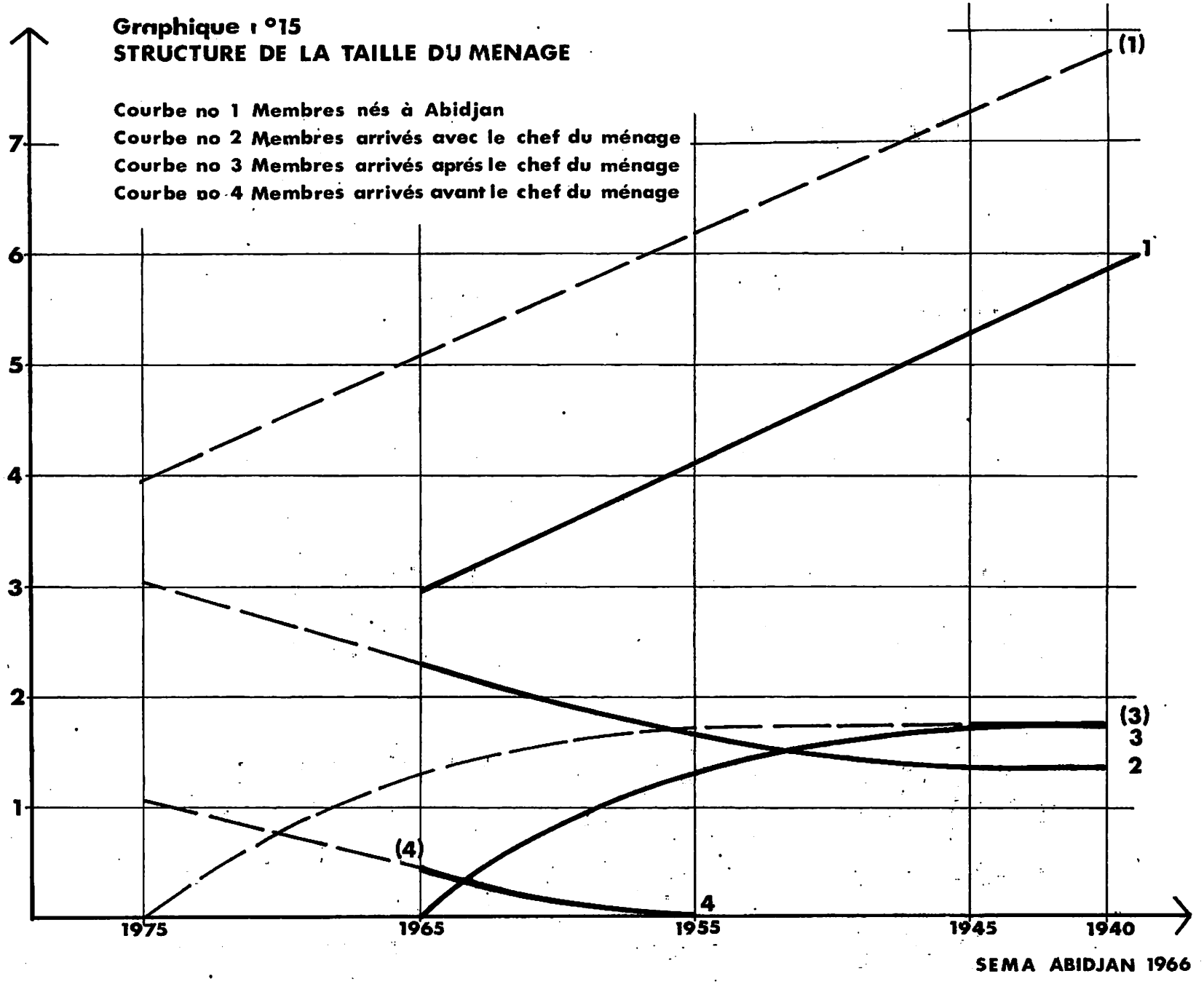

SEMA ABIDJAN 1966

Un phénomène curieux mérite d'être souligné ; le nombre de personnes nées hors d'Abidjan est à peu près constant en fonction de l'ancièneté du ménage à Abidjan. Cette singularité résulte du fait que le nombre de personnes qui arrivent ou qui partent s'équilibre, mais elle est sans doute une particularité de la date de l'enquête. Si on considère qu'il y a accroissement du nombre d'arrivées avec le chef de ménage, cette constande n'est plus vérifiée.

3°)- Influence de différentes variables :

L'étude par type de ménage représentant de grandes difficultés méthodologiques à l'heure actuelle, et la comparaison avec d'autres villes (voir tableau 30) ne fixant que des niveaux de référence, nous avons caractérisé les ménages par:

- l'âge du chef : on a calculé la taille moyenne du ménage en fonction de l'âge de son chef (première colonne du tableau 33b), cependant l'évolution de cette structure n'a pas pu être étudiée au cours du temps ; il est donc délicat de l'utiliser seule pour les projections. On ne l'utilisera donc que comme test de cohérence pour vérifier les résultats obtenus par d'autres méthodes:
- par l'ancienneté des ménages : les composantes de la taille moyenne peuvent évoluer en fonction de l'ancienneté du chef de ménage et de l'année considérée suivant ainsi l'évolution du comportement lié auxtraditions et au développement de la ville (cf. graphique 15). Ce deuxième facteur jouera pour les courbes 2 et 4 que nous avons extrapolées modérement (dans l'impossibilité de les rectifier pour tenir compte des départs). Par hypothèse les courbes 1 et 3 sont considérées comme fonction uniquement de l'ancièneté et translatées sans modification. Combinée avec la répartition des chefs de ménage par ancienneté, on obtient des niveaux de population possibles.
- par le revenu : le lien est actuellement manifeste entre la taille du ménage et le niveau de ses ressources. Nous avons pû calculer (voir Tome 2 du rapport 3 Bis), une corrélation entre le revenu et la taille du ménage. Elle donne une augmentation de 1 personne pour un accroissement du revenu monétaire mensuel de 10.000 F.CFA . Mais ce lien uniquement économique et statique ne tient pas compte de l'évolution du comportement sociologique et dynamique. Le revenu par tête augmente moins vite que les ressources du ménage et cette circonstance continuera à se vérifier encore longtemps car elle est liée aux structures traditionnelles d'accueil.
- influence du temps : nous ne possedons, pour Abidjan, aucune donnée de référence permettant de situer l'évolution de la taille des ménages dans le temps. Le recensement de 1955 ne fournit aucun renseignement à ce sujet et le dépouille-

ment de l'enquête " Habitat " de la même année n'a donné que des résultats partiels.Néanmoins, un calcul approximatif nous a conduit à envisager une taille de 3,4 personnes en 1955, soit un accroissement de 0,9 personne en 8 ans (26 %). Un autre calcul mené à partir de l'enquête sur les " Budgets Familiaux " de 1956, publiée par les Services du Plan, a permis de situer l'accroissement de la taille des ménages de salariés de 2 personnes ou plus, de 4,46 à 5 personnes en 7 ans , soit 12%.

2 - LE NOMBRE DE MENAGES

Dans un pays plus avancé, on étudie les problèmes des ménages par l'intermédiaire du couple conjugal, cellule de base de la vie familiale et l'on définit pour en évaluer le nombre, des taux de nuptialité par âge dont le niveau évolue très lentement dans le temps, sauf pour les jeunes gens.

Une autre conception a présidé à l'étude pour Abidjan. Nous avons considéré que la cellule de base était le ménage. Mais une difficulté surgit : l'absence de données temporelles permettant de rattacher les comportements à des variables explicatives. Nous avons donc abordé le problème à l'aide de plusieurs de ces variables.

Le rapport n°3 Bis fournit les données de structure utilisées pour calculer le nombre de chefs de ménage. Dans un premier temps, en fonction de trois facteurs essentiels,-l'âge, le nombre d'années passées à Abidjan et la catégorie socio-professionnelle - nous avons tenté de situer leur nombre prévisible en admettant des taux de " fondation de ménage " constants -(équivalent aux taux de nuptialité) -, suivant l'âge, l'ancienneté ou la profession.

En fait, ces trois facteurs sont liés à un quatrième facteur : les ressources monétaires, qui sont sans doute, dans l'état actuel des structures d'Abidjan, le facteur déterminant pour la formation d'un ménage. Compte tenu du caractère assez incertain des perspectives de revenus (cf. annexe F), il était plus sûr d'obtenir d'abord des évaluations à l'aide des trois facteurs précedents.

- structures en fonction de l'âge : pour l'obtenir, nous avons admis que le pourcentage de chefs de ménage par tranche d'âge était constant entre 1964, 1970 et 1975. La structure de ces taux est donnée au tableau 33a. . Connaissant la répartition par âge de la population, nous pouvons avoir une idée du nombre de chefs de ménage correspondant aux différentes hypothèses de croissance de la population.

- en fonction de la catégorie socio-professionnelle : l'annexe G a situé une population compatible avec l'emploi prévu par catégories socio-professionnelles, notamment par l'intermédiaire des ménages. En fait, en admettant que la charge

des inactifs croît à 3,25 et 3,50 personnes par actif ayant un emploi en 1970 et 1975, nous avons situé deux niveaux correspondants de population à 420.000 et 576.000 personnes. Nous voudrions vérifier dans ce paragraphe, la correspondance entre les taux de ménage par catégorie socio-professionnelle et cette population extrapolée.

Les tableaux n° 34 et 35 donnent pour 1970 et 1975 le nombre de ménages prévisibles en gardant les mêmes pourcentages de ménages par catégorie socio-professionnelle qu'en 1964 (colonne 3) . On peut d'ailleurs recouper ce nombre par un test de cohérence relativement significatif. Si on admet un lien assez étroit entre le nombre d'emplois et le nombre de ménages, on remarque qu'en 1955 pour 135.000 emplois on avait 29500 ménages soit 67 % , en 1964 pour 85.000 emplois on avait 62.000 ménages soit 75 %. Cette augmentation intègre les données non économiques qui poussent les individus à créer un ménage ; on peut admettre :

- qu'en 1970, 82 % des actifs employés seront chef de ménage, soit 107.000 ménages,
- qu'en 1975, 87 % des actifs employés seront chef de ménage, soit 145.000 ménages.

Ces chiffres recoupent les précédents sauf l'évaluation pour 1975 qui apparaît un peu inférieure.

- <u>en fonction de la date d'installation</u> :

Le tome 2 du rapport n° 3 Bis donne la structure du taux en fonction du nombre d'années passées à Abidjan. Cela permet de calculer le nombre de chefs de ménage à partir de la courbe d'apport annuel net calculée à l'annexe B et pour chaque hypothèse de croissance.

- le calcul par catégorie socio-professionnelle donne un nombre assez nettement inférieur à celui obtenu pour les autres facteurs : pour l'hypothèse A par exemple, 86.000 contre 94.500 en 1970 et 111.000 contre 122.000 pour 1975. Cela provient de l'augmentation de l'emploi féminin, mais surtout de la baisse du taux d'activité pour les jeunes de 15 à 25 ans qui devraient se répercuter dans les pourcentages de ménages existants dans ces tranches d'âge.

Aussi avons-nous choisi de conserver le nombre de ménages obtenu à partir des taux par âge ce qui semble le mieux adapté à une perspective de ce type.

- par type de ménage :

le rapport n° 3 Bis et le rapport n°6 présentent avec un certain détail une typologie des ménages à Abidjan que nous avons regroupée en quatre grandes catégories :

- le célibataire isolé
- les célibataires en groupe, vivant dans un même logement,
- la famille conjugale qui ne doit comprendre d'autres adultes célibataires que la descendance directe du chef de ménage,
- la famille élargie qui est un ensemble d'individus apparentés formant une unité socio-économique plus ou moins formelle.

Il est pratiquement impossible dans l'état actuel des données de faire évoluer la répartition par types de ménages par l'intermédiaire de la catégorie socio-professionnelle, de l'âge, de l'ancienneté. Aussi les résultats du tableau n° 31 n'ont pour but que d'évaluer les conséquences tirées du maintien actuel de la répartition par type de ménage, pour chaque variable prise en considération. L'extrapolation accentue le pourcentage des types complexes du ménage comme les célibataires en groupe ou les familles élargies. Mais le calcul basé sur l'immigration seule, accroît le nombre relatif des célibataires en raison du poids croissant des nouveaux immigrants et sans que joue suffisamment l'augmentation des arrivées de ménages déjà constitués.

Remarque :

Dans le calcul du nombre de chefs de ménage par âge, il nous a fallu tenir compte du sexe des chefs de ménage et calculer séparément les deux extrapolations. Les chefs de ménage féminins augmentent légèrement en pourcentage mais n'interviennent que pour 7 % en 1970 et 7,5 % en 1975.

3 - PERSPECTIVES D'EVOLUTION

Le problème peut se définir ainsi :

- la population étant égale au produit de la taille par le nombre de ménages, comment un accroissement de population se répartit-il entre un accroissement du nombre des ménages et un accroissement de leur taille ? Nous avons essayé de calculer des variations possibles des structures utilisées à l'aide de diverses variables :

- l'âge : le tableau n°33a, donne deux évolutions pour les taux par âge des chefs de ménage masculins. Nous avons ajouté au chiffre total des chefs de ménage masculins, 7 % en 1970 et 7,5% en 1975 de chefs de ménage féminins. Les évolutions ont été volontairement très fortes pour situer la variation importante qu'il est nécessaire de prévoir notamment pour les jeunes de 20 à 30 ans pour stabiliser la taille à son niveau actuel. Cette modification des comportements conduirait un plus grand nombre d'immigrants à fonder un foyer, soit par l'arrivée de ménages constitués soit par un plus grand afflux de femmes, soit par une attitude moins réservée notamment chez les non-ivoiriens à l'égard de la vie urbaine; mais elle tient, et cela essentiellement vers 1975, à un phénomène courant en milieu urbain : une plus grande indépendance des jeunes couples conjugaux.

Cette modification est possible, si on considère que les ménages comme les célibataires en groupe sont une certaine anomalie dûe au contexte abidjanais et qui devrait disparaître avec un plus grand afflux de femmes. Par ailleurs, les familles élargies, sauf lorsqu'elles sont propriétaires, risquent d'avoir des problèmes pour se loger.

Elle est par contre utopique si on considère que l'accroissement relatif du nombre de ménages indépendants est lié à de bonnes conditions économiques qui ne peuvent se réaliser que dans l'hypothèse A.

Le tableau 33b constitue un test de cohérence entre les taux de fondation de ménage par âge du chef de ménage de 1963 appliqués aux trois hypothèses de croissance et la structure de la taille par âge qui est celle de 1963 décalée pour obtenir les nouvelles moyennes du tableau n°32 ; les calculs menés pour l'hypothèse B, donnent des résultats parfaitement cohérents. De la troisième à la cinquième colonne, parti de 110.000 ménages, chiffre vraisemblable de ména-

ges compte tenu de l'emploi, on a repris la répartition par âge de ces chefs en 1963 et combiné avec la structure des tailles en 1970, trouvé 530.000 personnes. Les deux tests précédents n'apportent évidemment que peu de renseignement sur la probabilité de telle ou telle évolution.

- par catégorie socio-professionnelle :l'idée est de faire évoluer en fonction de la montée professionnelle, le nombre de chefs de ménage et l'accroissement de la taille. Pour cela, nous avons utilisé la corrélation entre la taille des ménages N regroupés suivant la catégorie socio-professionnelle et les ressources moyennes R de ce ménage. La droite de corrélation était en 1963.

$$N = 0{,}96\ 10^{4}\ R + 2{,}29 \quad (\ R \text{ étant exprimé en F.CFA/mois}\ )$$

Les ressources réelles vont croître de 10% entre 1963 et 1970. Nous avons admis qu'il y avait la même augmentation sur le pourcentage de chefs de ménage par catégorie socio-professionnelle, l'accroissement du salaire individuel devant amener une émancipation des travailleurs. Le calcul répété pour 1970 et 1975 donne les résultats consignés aux tableaux n°s 34 et 35. On constate que la structure adoptée " revenu x taille du ménage " ne suffira pas à expliquer l'évolution prévue de la population dans l'hypothèse B. De ces calculs on peut déduire que si la contrainte économique joue pleinement les ménages refuseront d'admettre un élargissement de leur taille dès que leur revenu par tête baissera. Dans ces conditions la population africaine sera voisine de 475.000 personnes en 1970 et 730.000 en 1975.

- en fonction de la taille du ménage : le graphique 15 a décomposé la taille en quatre éléments :

  - 2 qui croissent avec le temps, ce sont le nombre de personnes arrivées en même temps et avant le chef de ménage.
  - 2 qui sont fonction que de l'ancienneté du chef de ménage : ce sont le nombre de personnes arrivées après le chef de ménage ou nées à Abidjan.

Les deux premières ont été extrapolées modérement pour tenir compte du fait que la courbe n'est pas brute mais nette. Les deux dernières ont été translatées en première approximation.

Nous avions ainsi une taille de ménage, extrapolée en fonction de l'ancienneté de son chef de ménage ; connaissant la répartition en 1975 des chefs de ménage par nombre d'années passées à Abidjan, nous avons évalué la population correspondante. Le résultat de 800.000 personnes montre la cohérence interne de l'hypothèse B avec cette extrapolation. L'hypothèse nécessite l'accélération brutale

du processus d'arrivée (de plus en plus important actuellement) de groupes domestiques déjà constitués (4,5 personnes contre 2,8 actuellement) ce qui est très important. La taille moyenne serait alors de 5,5 personnes par ménage.

- en fonction du type de ménage : il faudrait pour vraiment utiliser cette typologie bâtir un modèle conjuguant deux facteurs :
  - la probabilité de passage d'un type à l'autre
  - la probabilité d'arrivée d'un nouveau membre de la famille pour chaque type.

L'incertitude des données ne n us a pas permis de mener à bien ce travail. Remarquons simplement qu'il est difficile de faire croître démesurement la famille conjugale et que pour justifier la croissance trouvée, une augmentation de la taille peut signifier sans doute le passage d'un type simple de ménage à un type complexe.

- CONCLUSION :

Cette annexe avait pour but de montrer les difficultés que l'on n'a pas pu résoudre. Il y a, en effet, une double ambiguité : actuellement la taille du ménage croît avec le revenu du ménage alors que dans les hypothèses faites, la taille prévue sera maximale dans le cas où l'on aura vraisemblablement une baisse du revenu réel.

La pression démographique, par l'intermédiaire des immigrants apparaitrait ainsi comme décisive (ce qui est l'avis des sociologues). Dans ces conditions nous avons admis que la croissance de la taille du ménage ne pourrait refléter encore les évolutions prévisibles dûes au comportement propre en milieu urbain. Aussi le nombre de ménages obtenu à l'aide des coéfficients constants par âge, représente le nombre raisonnable à prévoir pour chaque hypothèse et dans l'incertitude où nous nous trouvons, le minimum à prendre en considération (résultats figurants au tableau n° 36).

Il faut enfin rappeler ici, que ce chapître est très lié aux études sociologiques auxquelles on se réferera pour obtenir un point de vue un peu différent mais déterminant sur ces problèmes et dont on s'est efforcé de tenir compte ici.

Le rapport n° 6 sur " Les structures de transformations des groupes domestiques à Abidjan " fournit les éléments d'appréciation sur le volume, la structure et l'évolution du groupe domestique, que complète l'influence du statut d'occupation du logement étudiée dans le rapport n°7 sur " La concession urbaine : écologie et rapports sociaux."

ANNEXE J : PROBLEMES LIES A LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Avec une main d'oeuvre jeune et instable, l'économie de la ville va exiger dans son développement, un nombre croissant d'emplois qualifiés, comme le montre la demande par catégorie socio-professionnelle. En la confrontant avec ce qu'il est raisonnable d'attendre de l'Enseignement technique pour les prochaines années, on constate des écarts très inquiétants dans les catégories de travailleurs qualifiés et de techniciens supérieurs.

Un ajustement global de l'offre et de la demande d'emploi ne constitue pas une garantie d'absence de chômage : en effet, il faut s'assurer que la répartition de la demande par qualification professionnelle s'ajuste à celle de l'offre. Nous avons repéré le niveau de qualification pour les catégories socio-professionnelles.

L'étude de cet ajustement présente en outre l'intérêt de confronter des perspectives d'emploi et de scolarisation qui, quelles que soient leurs imprécisions , font néanmoins apparaître des distorsions suffisamment importantes pour justifier un examen très approfondi des mesures à prendre pour les combattre.

Mais avant de calculer l'offre et la demande par qualifications, nous avons voulu montrer par un calcul simple les problèmes qui se posent du point de vue de la formation professionnelle , par une certaine insuffisance et une inadaptation croissante des méthodes actuelles.

1 - ROLE DE L'AGE

Dans une économie déjà industrialisée la qualification se mesure la plupart du temps aux diplômes obtenus ou aux stages professionnels effectués et ce seul critère est en général pris en compte du moins pour les catégories dites très qualifiées. A Abidjan, du fait des conditions de développement économique, l'africanisation des postes quand elle a lieu, se fait par une forma-

tion " sur le tas ". Cette formation donnée au sein de l'entreprise est souvent préférée par les entrepreneurs mais elle exige une population stable et ne peut résoudre les problèmes que soul vent la formation aux qualifications supérieures, aux techniques de gestion et de commandement. Afin de bien montrer en quoi les importants mouvements migratoires auxquels est soumis Abidjan, rendent aléatoires les possibilités d'adapter l'offre et la demande par la " formation sur le tas ", nous avons réalisé deux calculs :

- le tableau n° 15 présente les structures par âge liées à l'emploi. Nous avons pour fixer les idées, à partir de la structure " âge x catégorie socio-professionnelle en 1964"-(tableau 12.1.52 du rapport 3 bis)évalué, en fonction de la répartition souhaitée par catégorie socio-professionnelle en 1970 et 1975, une structure par âge qui lui corresponde. Nous nous occupons que des hommes, l'emploi féminin subissant trop d'aléas d'ici 1975 pour que ce calcul ait une signification.

Le tableau n° 15 donne pour 1970 et 1975 pour la 1ère et la 4ème colonne l'offre d'emploi par âge souhaitée de par la modification de la structure de l'emploi prévu. Les quatre autres colonnes donnent, pour les hypothèses A et B, l'offre d'emploi par âge tirée des taux d'activité en 1970 et 1975.On voit que pour l'hypothèse A, l'absence de chômage rend délicate l'ajustement des deux répartitions, tandis que l'excédent qui apparaît dans l'hypothèse B, résoud le problème. L'approche la plus significative du problème a été la suivante : par la structure " âge x catégorie socio-professionnelle " en 1964 appliquée cette fois-ci à la répartition par âge de l'offre d'emploi en 1970 et 1975 nous obtenons une répartition par catégorie socio-professionnelle conforme à la structure par âge de la population active (colonne 2 et 3 pour 1970, et 5 et 6 pour 1975 dans le tableau n°1 5B) mais ne correspondant absolument pas à la répartition professionnelle demandée (colonne 1 et 4 du même tableau).

En conclusion, la structure professionnelle demandée en 1970 et 1975 qui, par la modernisation des structures économiques, comprend des pourcentages croissants d'emplois très qualifiés, exige donc, à défaut de la jeunesse de l'offre d'emploi, des travailleurs déjà en possession du niveau professionnel souhaité, alors que les immigrés continuent d'arriver sans aucune formation. Il faut donc bien examiner le problème de la formation professionnelle.

2 - NIVEAU DE QUALIFICATION DEMANDE

Le tableau n°16 donne la répartition du niveau d'instruction par catégories socio-professionnelles en 1963. Il faut souligner que ce tableau obtenu à partir d'interviews, surestime dangereusement le niveau réel d'instruction. Chaque travailleur connaissant le degré approximatif des diplômes qu'il devrait posséder, a gonflé son niveau exact d'instruction. Ceci est particulièrement vrai pour les catégories qualifiées. Pour situer l'écart avec la réalité, signalons que d'après les enquêtes il y avait 500 ouvriers du niveau de CAP ou assimilés alors que les services de la Formation Professionnelle ont 180 ouvriers effectivement titulaires du CAP.

A partir de cette structure et en fonction de la répartition de l'emploi par catégories socio-professionnelles, on peut évaluer la population active employée par degré d'instruction. Le tableau n° 17 donne l'influence de la montée professionnelle seule, indépendamment d'une amélioration propre à chaque catégorie. Cette formation n'est, pour le moment, fournie qu'aux adolescents et cette évolution conduira de jeunes techniciens à entrer en compétition avec un personnel plus ancien, déjà formé " sur le tas ". Ce phénomène est grave, car il jouera un rôle psychologique important. A partir du tableau n°17 et des effectifs globaux, nous avons déduit la masse de diplômes nécessaires pour répondre à la demande par la qualification. L'économie abidjanaise aura ainsi besoin d'ici 1970 de :

- 14.800 certificats d'Erudes Primaires
- 4.500 certificats d'Aptitude Professionnelle
- 3.100 Brevets d'Enseignement du Premier Cycle
- 1.800 Baccalauréats

Pour définir l'offre, nous sommes partis des perspectives faites par le Ministère de l'Education Nationale pour la période de 1964 à 1970. Elles sont basées sur le maintien actuel du recrutement pour les classes primaires et une amélioration des conditions de scolarité : hausse du niveau moyen, moins de redoublements, plus de succès aux examens. Elles envisagent pour toute la Côte d'Ivoire, d'ici 1970, une production de :

- 90.000 certificats primaires
- 10.000 brevets élémentaires
- 1.400 C.A.P. ou équivalents
- 2.100 baccalauréats

Il faut en outre considérer le décalage souvent important dans le temps, entre le succès à l'examen proprement dit et l'accession à la pleine responsabilité du poste où l'on est destiné,ce qui rend encore plus inquiétant les discordances pour les CAP.

3 - AJUSTEMENT DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE

Dans ce but nous avons regroupé dans un tableau les différentes eventualités à envisager. Le tableau n°29 fournit pour :

- la première colonne, le nombre de diplômes délivrés entre 1964 et 1970. prévu par les services officiels. L'effort sur l'enseignement technique porte sur la qualité de l'enseignement et stoppe le recrutement en nombre.

- la deuxième colonne, le nombre d'élèves qui suivent des cours en vue de présenter les examens et abandonnent leur scolarité sans avoir pu les obtenir.

- la troisième et la septième colonne, tentent de définir la demande en 1970 et 1975.

A partir du tableau n° 11 donnant le nombre d'emplois créés entre 1965 et 1975, nous avons admis que tous les nouveaux emplois seraient pourvus au niveau de qualification qui leur correspond.

- cadres moyens et supérieurs : Baccalauréat moderne, technique ou commercial
- maitrise, techniciens : le brevet industriel ou commercial
- ouvriers qualifiés : CAP Industriel
- employés de la catégorie 6 et plus du secteur privé : CAP commercial

Nous avons donc négligé la formation nécessaire pour les emplois du niveau C.E.P. et Brevet Elémentaire qui ne posent pas de problème immédiat, du moins pour Abidjan, où risquent de se concentrer tous les élèves diplômés de Côte d'Ivoire.

- les quatrième et cinquième colonnes, donnent la production annuelle de l'Enseignement Technique et Secondaire en 1965 et 1970, telle qu'elle est prévue pour toute la Côte d'Ivoire par les Services intéressés.
- la sixième et la huitième colonne donnent la production d'un enseignement de même rendement que celui prévu en 1970 par l'Enseignement Technique mais structurée de façon moderne, c'est à dire avec un nombre d'élèves dans le

technique correspondant à une économie moderne - (ligne 5 du tableau 26)-. Ces éléments tiennent compte du décalage qui existe entre la date de sortie de l'école et celle où l'on est en mesure d'occuper un poste. On constate très grossièrement que :

- l'enseignement tel qu'il est conçu et le choix des élèves risquent de conduire à satisfaire le besoin de cadres supérieurs, mais à courir le risque d'un déficit important en cadres moyens (nous avons comparé les offres pour toute la Côte d'Ivoire et la demande pour Abidjan).

- ce n'est qu'en multipliant par 4 les effectifs des Ecoles Techniques pour atteindre le chiffre de 8.000 élèves que l'on répond aux besoins alors qu'il est prévu de les stabiliser à 2.000 d'ici 1970.

Signalons enfin qu'il ne faudrait pas négliger les élèves dont on a prévu l'abandon (colonne n°2 du tableau n°29) mais qui possèdent déjà un certain niveau de formation. Ils peuvent être récupérés sous une forme souple à déterminer et être orientés vers les branches de production qui ne demande qu'à les utiliser.

4 - CONCLUSION

Les problèmes risquent de se poser dans les termes suivants :

- la formation des cadres supérieurs : elle passe par l'Enseignement Supérieur (Instituts spécialisés ou Université), en Côte d'Ivoire ou à l'étranger. Il faudrait environ chaque année, une centaine de cadres nouveaux. Actuellement, on produit de l'ordre de 150 bacheliers par an en Côte d'Ivoire ; et il y a 1.000 étudiants ivoiriens en cours de formation, qui peuvent donner, par an environ 150 à 180 diplômes supérieurs pour toute la Côte d'Ivoire. Par conséquent, s'il y a, globalement, assez bon accord entre les perspectives d'emploi et les perspectives de scolarisation, il faudra s'intéresser de plus près à raccorder l'offre par spécialité avec la demande correspondante.

- la formation des cadres moyens : dans les conditions actuelles, en retranchant les 800 cadres supérieurs, il reste 1.300 bacheliers disponibles d'ici 1970. Cependant, tous les cadres moyens devraient être du niveau du baccalauréat classique, moderne technique et Brevet Industriel. Il faudrait donc de 3.000 à 4.000 bacheliers pour permettre l'accès à ces niveaux de formation des cadres moyens prévus et d'une part importante des employés des catégories 6 et plus. La structure actuelle de l'Enseignement Secondaire appliquée à la

population de l'hypothèse B, donne 1.600 bacheliers. Il faut donc essayer :

- d'accroître le nombre d'élèves qui suivent le 2ème Cycle des classes secondaires,
- améliorer les conditions d'enseignement pour éviter la perte de 30% des élèves chaque année par échecs aux examens.

Celà demande un effort sur le plan de l'encadrement professoral qu'il sera difficile de résoudre, et dont on ne peut attendre de résultats valables que vers 1975.

Sachant que l'africanisation des cadres suppose une amélioration constante de l'instruction de la population, il faudra en conclusion, un minimum de 8.000 à 10.000 bacheliers dans les 10 ans qui viennent. Si on sait qu'actuellement 12% seulement des élèves du cycle secondaire obtiennent le baccalauréat (ce qui fait 3.000 dans le cas de la population moyenne B), il semble qu'un très gros effort reste à faire.

- formation des ouvriers qualifiés : là encore, la situation est inquiétante puisqu'il manque en 1970 les deux tiers des C.A.P. souhaités. Cependant, il faut remarquer, qu'à ce niveau de qualification, il est possible de répondre en partie à la demande par des méthodes autres que celles de l'Enseignement technique : centres de formation accélérée, stages organisés etc... Ces méthodes sont plus souples mais exigent que des services soient mis en place pour les susciter et les adapter aux désaccords constatés, année par année, entre l'offre et la demande. Ces services pourraient également prendre en charge les nombreux élèves qui ont abandonné, sans diplôme, le cours normal de leur formation et dont on a déjà signalé que, bien réorientés, ils seraient rapidement utilisables pour l'économie.

ANNEXE K : PROBLEMES DES RELATIONS ENTRE ABIDJAN ET LA COTE D'IVOIRE

Un modèle sur les mouvements migratoires permet de définir une évolution de la population d'Abidjan à partir des départs de Côte d'Ivoire. Les études complémentaires sur la répartition, avec le reste du pays, de l'emploi et des revenus, montrent que la politique d'aménagement du territoire se heurtera à la force d'attraction qui ne va cesser de jouer à Abidjan sur toutes les structures socio-économiques de toutes les régions qui l'entourent.

Cette annexe a pour but de réunir tout ce qui concerne les relations entre Abidjan et la Côte d'Ivoire. Le problème est en effet très important : les perspectives démographiques d'une ville ne peuvent être faites qu'en fonction des relations qu'elle possède avec son arrière pays, Le mouvement naturel ne jouant qu'un rôle d'apport, du moins dans la phase de développement intense qui précède l'accession au rang de grande capitale. Nous avons dû, pour essayer de maîtriser les phénomènes migratoires, sortir du cadre purement démographique pour envisager l'incidence de variables économiques comme l'emploi et le revenu, dont l'évolution à Abidjan doit être comparée à l'évolution dans le reste du pays. Pour analyser les problèmes posés, nous avons situé Abidjan dans son cadre national et repris l'étude de ces trois variables, immigration, revenu et emploi, en les replaçant dans le contexte évolutif prévisible du pays tout entier.

-L'importance d'Abidjan

Abidjan est d'abord la capitale de la Côte d'Ivoire et le port qui fait transiter tout son commerce extérieur. Elle a constitué pour le pays un catalyseur du développement par sa concentration administrative, son important marché de l'emploi jouant le rôle de pôle de développement, au sens des théories modernes de l'économie. Mais, à long terme, son expansion repose sur l'expansion du reste du pays ; la ville ne pourra s'accroî-

tre sans difficulté que dans la mesure où l'intérieur lui constituera un support suffisant. Cette concentration est-elle anormale ? Constatons qu'elle existe dans d'autres pays, par exemple :

- la région parisienne (1) occupait 18,2 % de la population française en 1963,; on prévoit qu'elle en occupera 19,6 % en 1970 et 20,7 % en 1978 (Notons la difficulté de définir l'importance de la capitale par rapport au pays suivant que l'on considère la ville ou le district, la région ou la zone : termes qui englobent la portion du territoire plus ou moins grande sous l'influence de la capitale) . La ville de Paris seule possédait 8% de la population en 1963, Accra (2) abrite avec son discrict fédéral 7,3% de la population ghanéenne recensée en 1960, tandis que Dakar (3) concentrait en 1955 plus de 10 % de la population sénégalaise et 13 % en 1965. Pour sa part Abidjan a évolué depuis 1955 de 4 % de la population de la Côte d'Ivoire à 7,7 % en 1965 (rythme équivalent à celui de Freetown).Cependant la caractéristique d'Abidjan réside dans le fait que 60 % seulement de ses habitants sont d'origine ivoirienne ; aussi un calcul plus précis donne les résultats suivants : en 1963, le Ministère de l'Intérieur a publié des statistiques administratives de population, qui donnaient 3.230.000 personnes en Côte d'Ivoire. Si on enlève 110.000 étrangers à Abidjan à cette date, (et en admettant qu'à l'intérieur on n'a pas ou peu recensé les étrangers comme le montrent certains regroupements), on a une masse de population qui va croître en première approximation au taux naturel de 2,5% par an. Le pourcentage des ivoiriens natifs de l'intérieur et résidant à Abidjan est donc actuellement de 4,3 %. : chiffre relativement faible mais qui va évoluer suivant chaque hypothse de croissance. En 1970 la population ivoirienne extrapolée est de 3.850.000 personnes; dans l'hypothèse A, il y aura 260.000 personnes soit 6,7% de la population à Abidjan ; dans l'hypothèse B, 300.000 personnes soit 7,8 % de la population à Abidjan ; dans l'hypothèse C, 340.000 personnes soit 8,8 % de la population à Abidjan. En 1975 la population ivoirienne est de 4.250.000 personnes, dans l'hypothèse A, il y aura 330.000 personnes soit 7,7 % de la population à Abidjan, dans l'hypothèse B, il y aura 500.000 personnes soit 11,8 % de la population à Abidjan; dans l'hypothèse C, 600.000 personnes soit 14,2 % de la population à Abidjan. Quelle que soit l'hypothèse, on voit que l'im-

---

(1)- Etudes et Conjonctures publiées par l'INSEE.

(2)- Census Office à Accra

(3)- Service des Statistique de la République du Sénegal.

portance d'Abidjan par rapport à la Côte d'Ivoire reste dans les limites normales et généralement observées.

1- IMMIGRATION INTERIEURE :

L'annexe D a étudié les problèmes migratoires, notamment en se plaçant du point de vue d'Abidjan seul, par l'extrapolation des tendances passées. Cette méthode se justifie si on admet que le phénomène est irréversible mais d'une ampleur qui peut être plus ou moins contrôlée, soit directement par des mesures politiques et économiques, soit indirectement par l'influence de certains facteurs qui ne peuvent évoluer dans n'importe quel sens. Cependant, il s'agissait d'étudier, au point de départ, les masses d'émigrants susceptibles de venir à Abidjan ou plus simplement de vérifier que le niveau atteint en 1975 ne se révélait pas absurde par rapport au volume de population potentielle susceptible d'émigrer. Cette étude aurait demandé deux sortes de renseignements pour être complète

- les motivations profondes qui font d'un habitant de l'interieur un immigrant. Elles relèveraient d'une étude sociologique mais ne seront pas disponibles, surtout sous forme opérationnelle, avant longtemps.
- les mouvements interrégionaux que l'on peut regrouper dans le modèle exposé en annexe D qui sera exploitable quand on pourra centraliser les résultats des enquêtes lourdes menées sur la Côte d'Ivoire depuis 4 ans.

Aussi nous nous sommes contentés des calculs estimatifs suivants :

a)- calcul global :

l'ensemble de la Côte d'Ivoire sauf Abidjan comptait en 1964 d'après les estimations du Ministère de l'intérieur 2.981.000 individus; on comptait à Abidjan 94.500 ivoiriens originaires de ces régions . Ils représentent 3,1 % du total. Ce réservoir de population évolue au taux naturel de 2,5% par an et en admettant que la plus grande partie de ses relations se féra avec Abidjan, on peut évaluer le nombre d'ivoiriens qui risque de venir y vivre. La Côte d'Ivoire moins Abidjan comptait 2.520.000 habitants en 1955, date à laquelle 37.000 soit 1,48 % vivaient à Abidjan. Si on extrapole exponentiellement ce taux, on obtient en 1970, pour une population de 3.760.000 prévisible, 245.000 vivant à Abidjan et en 1975, pour une population de 4.160.000, 364.000. Si on se reporte au tableau n° 40, on constate qu'avec une hypothèse certes très forte sur le pourcentage de gens vivant à Abidjan (croissance exponentielle), l'hypothèse B se trouve parfaitement justifiée, mais pas l'hypothèse C ; ce qui corrobore l'idée de bouleversements profonds

des courants migratoires si le taux d'accroissement de la courbe d'apport brut d'immigrants se maintient au taux actuel de 10 % par an comme l'implique l'hypothèse C.

b)- calcul par departements . Le tableau 41 présente le détail par départements d'un calcul analogue à celui fait ci-dessus. On admet souvent que la population immigrée d'une région est proportionnelle à la masse d'individus qui y vit et inversement proportionnelle à la distance au centre d'accueil. Dans ces conditions, on constate en 1955 et 1963 que ces coefficients se rangent bien en fonction de leur éloignement d'Abidjan mais ces distances ne sont pas géographiques : elles évoluent en fonction des facilités de transport et surtout de relations au sens large, plus rapides avec la capitale (grâce aux mass-media par exemple).

Dans ce tableau, nous avons extrapolé les coefficients par département, ce calcul détaillé ayant le grand intérêt de bien mettre en lumière, certains problèmes très graves :

1)- si on extrapole exponentiellement, on obtient des taux très forts : par exemple 20 % du département du Centre Ouest vivrait à Abidjan : dans ces conditions, l'hypothèse C se trouverait amplement justifiée.

2)- mais ces taux ne sont pas acceptables. Dans des pays ayant eu un processus d'urbanisation avancée, on considère que de 10 à 13 % des habitants d'une région vivant dans la capitale constitue un seuil à partir duquel le développement propre de cette région est stoppé par la perte des éléments les plus dynamiques de son potentiel humain. (cas du "desert français ", Lozere, Bretagne).(Notons cependant que ce taux est déjà atteint pour la micro-région de Sassandra : 15 %).

3)- aussi avons-nous admis de façon très approximative que aucun département ne dépasserait 12 % et à partir de là, nous avons harmonisé les coéfficients; on reconstitue ainsi l'hypothèse B, mais il faut insister sur le fait que nous avons tenu compte implicitement du fait qu'une politique d'aménagement du territoire freinerait les départs de certains départements. On voit que ces conditions très restrictives conduisent pratiquement à justifier l'hypothèse B

c)-Nous avons considéré dans un troisième calcul l'évolution moyenne entre 1955 et 1963 des taux annuels de départ qui prennent mieux en compte les phénomènes d'accélération.

En 1963-1964, la ville s'est accrue au taux de 12 % soit, si on admet le taux naturel de 2,5 %, 9,5 % venus de l'extérieur. Il s'agit bien en-

tendu d'un solde migratoire. On sait que 65 % de ces étrangers à la ville sont ivoiriens (ce taux est celui obtenu en calculant la répartition moyenne de l'apport des individus nés hors d'Abidjan entre Ivoiriens et Non Ivoiriens et correspond à ceux figurant au tableau 37 B). La population ivoirienne sauf Abidjan a été évaluée à 2.981.000 en 1963 et s'est accrue d'environ 75.000 individus (taux naturel de 2,5 %). Par conséquent, 21 % des nouveaux ivoiriens se retrouvent à Abidjan en 1963.

En 1955, si on admet un taux d'expansion de la ville d'environ 10 %, on obtient environ 6000 ivoiriens venus du reste du pays (sur 11200 nouveaux habitants, 9500 étaient des émigrants). Si la population du reste de la Côte d'Ivoire était 2.470.000 soit 62.000 nouveaux ivoiriens par an, on voit que 9,5 % des nouveaux se retrouvaient à Abidjan en 1955.

Si on calcule entre 1955 et 1963 l'évolution suivante en admettant :

- à partir de la population ivoirienne estimée qu'un pourcentage croissant de 9,5 % à 20 % des nouveaux ivoiriens (issus de l'accroissement naturel de 2,5 %) est venu à Abidjan.
- qu'ils ont représenté 64% du solde migratoire de la ville celle-ci subissant en outre un accroissement naturel de 2,5%.

on obtient en Décembre 1963 une population résultante de 270.000 alors qu'elle a été estimée à 260.000.

Vu les hypothèses faites, la concordance apparaît comme interessante. Dans le tableau 43, nous avons à partir des mêmes hypothèses, étudié un cheminement d'ici 1980.

Le modèle est le suivant :

- Si P_t est la population ivoirienne (sans Abidjan) à l'instant t
  Si r_t est le taux naturel pour la Côte d'Ivoire
  Si q_t est le pourcentage des nouveaux ivoiriens qui se retrouvent à Abidjan.

on a :

$$P_{t+1} = P_t \left[1 + r_t (1 - q_t) \right]$$

- Si a_t est le pourcentage d'ivoiriens dans le solde migratoire à Abidjan on aura :
  A_t étant la population de la ville à l'instant t
  r'_t le taux naturel à Abidjan

$$A_{t+1} = \left(A_t + q_t r_t \frac{P_t}{a_t} \right) \left(1+r'_t \right)$$

- c'est donc une formule récurrente qui est fonction de 4 facteurs

$$(r_t , r'_t , a_t , q_t)$$

Dans le cas du tableau 43, nous avons évalué un cheminement dans lequel

P_o = 2.980.000 A_o = 260.000

$r_t = r'_t = 0,025$

$a_t = 1,56$

q_t a été fixé pour atteindre 0,300 vers 1980

Ce calcul est particulièrement important. Il montre qu'avec ces chiffres raisonnables, on obtient une baisse de 0,4 à 0,5 % du taux d'accroissement de la ville (c'est ce qui nous a permis dans le tableau synthétique n°44 de prendre ce rythme de décroissance), mais il souligne les facteurs qui influent de l'extérieur, sur l'expansion de la ville.

-influence du taux naturel à Abidjan, il est de peu d'intérêt. Même s'il descend à 0,20 , la croissance de la ville n'en sera que peu modifiée sauf vers 1980. Mais il apparaît que pour atteindre 6 % objectif raisonnable de croissance vers 1980 pour une ville de 1.000.000, il faudra agir sur d'autres variables (voir annexe C)

- influenoe de q_t : alors que q_t a varié de 9,5 % à 21 % de 1955 à 1964 (le pourcentage de 9,5 % en 1955 étant en réalité sous estimé car la taux naturel étant inférieur à 2,5 % en 1955 vraisemblablement), nous l'avons fait croître pour qu'il atteigne 30 % en 1980 chiffre déjà important, si on se rappelle que en France où Paris occupera en 1978, 20% de la population du territoire, comme Abidjan en 1980, on compte que 22% de l'accroissement naturel de la France moins Paris se retrouvera dans la capitale. Il atteint presque 25 % au Kenya pour la capitale Nairobi. On peut certes espérer que la politique d'aménagement du territoire amenant une urbanisation à l'intérieur du pays , il est raisonnable de penser que la croissance même ralentie de q_t est à prévoir.

- influence de a_t : elle est déterminante. Dans le tableau N° 43 nous avons admis que 64 % (taux moyen depuis 1955) des ivoiriens constitue-

raient le solde migratoire à Abidjan (En 1964, ils ne constitieraient que 61% et un accroissement relatif du nombre d'immigrants étrangers n'aurait rien d'anormal , voir annexe L). D'ici 1980, sur 900.000 nouveaux abidjanais on aura 400.000 ivoiriens, 250.000 étrangers et 250.000 nés à Abidjan (il faut voir que les étrangers influent par leurs proproes enfants sur la population d'Abidjan. On ne peut sans doute pas stopper complètement cet apport des pays limitrophes, mais on peut mesurer son importance et son poids dans la croissance.

- <u>influence de r_t</u> : nous avons voulu insister sur l'importance du taux naturel en Côte d'Ivoire, <u>car il a toutes les chances d'augmenter au delà de 2,5 % par an</u> : - de par les progrès de la médecine (surtout infantile), seule la mortalité risque de fléchir sans que la natalité baisse comme on peut l'espérer en milieu urbain. Par conséquent, si les Gouvernement africains, comme celà est apparu à la Conférence d'Ibadan sur la population en 1966, semblent envisager avec réticence une politique de contrôle familial , il n'en demeure pas moins qu'une volonté politique de ralentir la croissance de la ville se trouvera en conflit direct avec la poussée démographique venant de l'intérieur.

<u>En conclusion :</u> nous avons recommandé , dans le tableau n°43 le cheminement le plus probable pour l'évolution de la ville qui en faisant baisser le taux de croissance de 0,5% par an pour l'amener à 6% en 1980, tient compte du calcul précédent. Mais il suppose aussi que la politique d'aménagement du territoire diminuera les départs vers la ville, tant de Côte d'Ivoire que des autres pays limitrophes,plus nettement que le modèle précédent ne l'indique.

2 - <u>REPARTITION DES EMPLOIS</u>

Il apparaît que très rapidement Abidjan va poser des problèmes délicats de choix dans l'aménagement du territoire. Les Pouvoirs Publics ont décidé de développer l'intérieur et de favoriser l'installation de complexes industriels ailleurs qu'à Abidjan. Il ne faut pas cacher que cette politique sera soumise à de fortes oppositions venant du fait qu'Abidjan, pôle de développement, concentre la main d'oeuvre, les structures financières, l'infrastructure portuaire et le marché de biens les plus évclués. Aussi, l'apparition d'un chômage de plus en plus visible sera une incitation très forte pour les Pouvoirs Publics à tolérer quand même la concentration des investissements à Abidjan.

Le tableau n° 18 permet de situer Abidjan par rapport au pays en 1963 et ce qui est prévu pour 1970 par grand secteurs d'activités, et pour les créations d'emploi entre 1964 et 1970, par grandes catégories professionnelles (voir tableau n°9 des Perspectives decennales et 12.1.54. du rapport 3 Bis). Aucun effort de régionalisation n'a été chiffré dans les Perspectives décennales. Par conséquent, la comparaison est faite avec une évolution grossière des conséquences pour l'emploi des taux de croissance prévus pour l'économie ivoirienne. La part d'Abidjan va croître, ce qui est prévisible, mais peut-être peu souhaitable en termes d'équilibres régionaux. Cependant, la conséquence logique d'une politique de décentralisation souhaitée par le Gouvernement, nous a conduit à diminuer le nombre d'emplois industriels à Abidjan au profit du reste du pays. A l'examen des réalisations de ces dernières années, on peut penser que l'effort inscrit dans les perspectives a été un peu surestimé, surtout si l'on se rappelle le chômage prévisible à Abidjan en 1970. En effet, si Abidjan conservait sa position actuelle dans l'industrie ivoirienne en 1970, l'hypothèse B en serait grandement facilitée avec 10.000 emplois supplémentaires dans le secteur secondaire.

- Comparaison avec d'autres villes

Nous avons calculé de façon très grossière, dans divers pays, le pourcentage d'employés salariés (sauf celui de l'agriculture) localisés dans la capitale. Pour la Côte d'Ivoire, le Ghana en 1960 et la France en 1985(1), nous avons obtenu :

SECTEURS	ABIDJAN 1963	ACCRA 1960	PARIS 1985	ABIDJAN 1970
Energie, Industrie	0,71	0,10	0,24	0,51
Bâtiments, Travaux Publics	0,51	0,40	0,18	0,56
Transports	0,61	0,16	0,27	0,64
Commerce, Services	0,39	0,16	0,28	0,42
Administration	0,59	0,20	0,23	0,63
EMPLOIS TOTAUX	0,54	0,16	0,25	0,58
% POPULATION	8,4%	5,9%	0,10%	11,0%

Nous voulons simplement attirer l'attention sur trois cas mis en évidence
- un objectif d'équilibre inter-régional : Paris en 1985, où la place de la

(1) - Nous avons pu, pour ces seuls pays, verifier les classifications pour les harmoniser avec les nôtres.

capitale n'est prépondérante dans aucune branche - une capitale plus administrative : Accra, où le secteur industriel s'est développé à l'Ouest du pays - Abidjan, qui concentre toutes les activités clefs de l'économie de son pays. L'écart apparaît comme extrêmement important.

Le problème est le suivant :

-En 1963, grâce à sa position dominante sur le plan de l'emploi salarié, Abidjan procurait à ses habitants un revenu disponible par tête de 53 % supérieur à celui des autres ivoiriens. Dans les perspectives d'emploi, Abidjan accentuait très légèrement sa prédominancesur le plan de l'emploi, mais le pourcentage de salaires versés en Côte d'Ivoire qui lui revient, ne varie pas énormément. Nous avons admis que c'était cette masse salariale qui induisait les revenus traditionnels et fournissait ainsi le revenu disponible des ménages ; mais pendant ce temps, la position d'Abidjan a fortement crue en population, à tel point que son revenu par tête se stabilise et rejoint en 1975 celui de l'ivoirien moyen (hypothèse B).

Par conséquent, s'il n'y avait pas de transferts entre l'intérieur et Abidjan, on aurait de façon indirecte, un équilibre des revenus en permettant au reste du pays d'envoyer à Abidjan sa population excédentaire.

Il faut donc admettre que, malgré l'incertitude très importante des projections de revenus, on sera là-aussi, soumis à de fortes pressions qui conduisent à faire fuir vers Abidjan - lieu de consommation - les gains obtenus à l'intérieur - mais il s'agit de savoir si cet afflux d'argent vers Abidjan ne va pas compromettre le developpement du reste du pays et donc se stopper lui-même.

Dans les enquêtes auprès des établissements publics et privés, l'Office de la Main d'Oeuvre trouve 60 % de la main d'oeuvre employée localisée à Abidjan. Au Nigéria, le même genre d'enquêtes donnent 20% des emplois sur le Territoire Fédéral alors que Lagos occupe entre 1 et 2% de la population.

- DISTRIBUTION DES REVENUS DISPONIBLES

On utilise dans le tableau N° 38, les chiffres donnés par le Ministère du Plan. Le chiffre de la population ivoirienne diffère de celui fourni par le Ministère de l'Intérieur. On peut admettre que le chiffre donné par le Ministère du Plan intègre tous les gens vivant sur le territoire et celui du Ministère de l'Intérieur ne concerne que les Ivoiriens (ce que l'on a supposé dans le modèle migratoire étudié ci-dessus). Le tableau N°38 est rédigé en Francs 1960: si on compare la population africaine au reste du

pays en 1963, 6,8% de la population concentrée à Abidjan prenait 10,8% des revenus disponibles pour les ménages vivant en Côte d'Ivoire, ce qui fait que le revenu par tête disponible de l'Abidjanais est de 19.000F.CFA plus fort que celui de l'Ivoirien moyen. Si on admet, par rapport aux perspectives decennales prévues par les Services Gouvernementaux qu'Abidjan conservera ce même écart de revenu, les masses de revenus disponibles en 1970 et 1975 devraient être égales à 32,0 et 60,6 milliards francs 1960 dans l'hypothèse B, contre 25,8 milliards et 40 milliards prévus. Cela confirme la nécessité d'une politique de décentralisation impliquée dans les perspectives, mais qui sera difficile à respecter.

- 4 CONCLUSION

Ce survol rapide n'a pour but que de poser le problème qui est grave et d'apporter quelques éléments d'appréciation.

Quand on étudie Abidjan seul, on est naturellement conduit devant l'ampleur des problèmes à résoudre, à chercher les tensions prévisibles. Pour l'emploi le maintien de l'importance actuelle d'Abidjan dans l'économie ivoirienne faciliterait l'absorption des immigrants prévisibles et rendrait la situation de 1970 moins préoccupante. Cette éventualité séduisante, à court terme, est évidemment à repousser car Abidjan est solidaire de la Côte d'Ivoire, son développement est lié à l'économie du pays tout entier. Le developpement initial d'Abidjan a été le catalyseur du démarrage de l'économie Ivoirienne mais, une fois lancée, c'est celle-ci qui conditionne l'essor de la capitale. Par conséquent, les efforts faits dans le pays rejailliront indirectement sur Abidjan ; au contraire, l'hypertrophie de la capitale aurait des effets nuisibles sur l'ensemble du pays.

ANNEXE L : IMMIGRATION ETRANGERE

Représentant 35 % de la population totale, les étrangers jouent dans le développement de la ville un rôle capital dont rien dans l'évolution actuelle, ne laisse prévoir un ralentissement.

Pour les pays limitrophes de savane, l'émigration vers la Côte d'Ivoire de la main d'oeuvre excédentaire présente un double intérêt - diminuer le sous-emploi - retrouver par l'intermédiaire de transferts d'argent, une source non négligeable de revenus et même dans certains cas de devises.

1 - SITUATION ACTUELLE

Elle est résumée aux tableaux 39 et 40. Avant de l'analyser, rappelons que si 28 % de la population abidjanaise n'est pas née en Côte d'Ivoire, ce taux est de 15 % à Accra et de 1,7 % à Lagos. Parmi les immigrants les non-nationaux sont aux environs de 36 %, alors qu'ils sont 27 % à Accra et 2,7 % à Lagos. On a là une des caractéristiques essentielles d'Abidjan et on a vu à l'annexe D que, dans les conditions actuelles, pendant la période 1963-1975, l'apport des étrangers à l'accroissement de la ville sera de 28 % et ira jusqu'à 40% si on y inclut leurs enfants.

2 - EVOLUTION POSSIBLE

Il est assez délicat d'utiliser la méthode adoptée pour la Côte d'Ivoire (voir annexe M). Mais en raisonnant sur le pourcentage de départs vers la Côte d'Ivoire en fonction de l'accroissement naturel prévisible, on peut envisager pour deux pays les évaluations suivantes :

Pour la Haute-Volta: peuplée d'environ 4.700.000 habitants en 1963, elle est certes soumise à de forts mouvements migratoires mais son accroissement annuel doit avoisiner 90.000 personnes (taux de 1,9% publié par la CEA). On a constaté que 4000 voltaïques sont arrivés à Abidjan en 1963 soit environ 4% de l'accroissement annuel de la population de Haute-Volta. (ce chiffre est obtenu en admettant que les 24.000 nouveaux abidjanais en 1963 issus du solde

migratoire sont constitués de 61 % d'Ivoiriens, 15,5 % de voltaïques, 9 % de maliens (tableau 2.1.38 du Tome 3). Si l'on suppose que le taux de départ vers Abidjan croîtra en Haute-Volta comme il croît en Côte d'Ivoire et sachant que l'accroissement naturel de la Haute-Volta avoisinera en 1975, 160.000 personnes/an, on peut compter sur l'arrivée d'environ 10000 Voltaïques par an.

Pour le Mali : peuplée de 4.400.000 habitants, le même calcul que ci-dessus montre que, en 1963, 2,5% de l'accroissement annuel du Mali se retrouve en Côte d'Ivoire. On peut alors compter sur 5.500 Maliens en 1975.

Actuellement, les immigrants maliens et voltaïques constituent 65 % des abidjanais non-ivoiriens, alors que ce pourcentage était de 57 % en 1958. On peut donc envisager raisonnablement une immigration étrangère annuelle en 1975 de près de 20.000 individus, ce qui conduit bien au cheminement du tableau 44.
Cette situation présente actuellement des avantages pour la Côte d'Ivoire:

-la main d'oeuvre étrangère complète avantageusement l'offre d'emploi locale pour les emplois sans qualification (70 % des manoeuvres sont originaires de Haute-Volta alors qu'ils n'occupent que 21 % de la main d'oeuvre).

- la mobilité très forte de l'emploi étranger permet de mieux tenir les fluctuations de l'embauche.

- les transferts d'argent vers les pays originaires sont à comparer avec l'intérêt pour Abidjan de servir de centre de distribution pour ces pays et surtout d'y posséder un marché potentiel important.

- Si l'évolution que l'on a prévue par référence au passé récent peut sembler forte, il convient de rappeler qu'elle sera fonction de décisions politiques mais aussi de facteurs exogènes.:

  - il est à moyen terme, peu probable que les pays réservoirs de population puissent développer une économie suffisamment forte pour donner de l'emploi à toute leur population.

  - il est de même peu probable qu'ils réduisent rapidement les écarts entre les revenus par tête à Abidjan et dans ces pays.

La position des étrangers dans l'emploi salarié abidjanais est déjà solide et ne cesse de s'affirmer ; leur pourcentage est passé de 40 à 45 % entre 1961 et 1964 (statistiques de l'Office de la Main d'oeuvre). Tout laisse prevoir que cette tendance se maintiendra, principalement dans les emplois industriels. Par ailleurs, 45 % des chefs de ménage sont étrangers . La taille moyenne de

leur ménage, qui n'est actuellement que de 3,4, peut encore facilement crôitre pour atteindre le niveau des familles ivoiriènnes (5 personnes par ménage). En regroupant l'ensemble des ménages dont le chef est étranger, c'est-à-dire l'ensemble des personnes placées sous l'autorité d'un chef de ménage non ivoirien, on atteint 35 % de la population d'Abidjan et tous les facteurs évoqués, ci-dessus, montrent que cet effectif, et peut-être ce pourcentage, peuvent encore croître.

C'est - mis en évidence sur Abidjan - le problème plus vaste de la descente des peuples de savane vers la forêt et la côte. Comme pour les individus originaires de Côte d'Ivoire il est difficile de prévoir quel sera leur comportement devant un chômage grandissant et des conditions de vie plus difficiles. Mais dans leur cas particulier il pourrait encore s'ajouter à ces difficultés économiques celles résultant des différences d'appartenance ethnique.

ANNEXE M : AUTRES TYPES DE POPULATIONS

Nous étudions ici, l'ensemble des habitants d'Abidjan autres que ceux rassemblés dans le groupe : " population africaine domiciliée " dont il a été question jusqu'à maintenant. Il s'agit essentiellement de la population non africaine et de la population comptée à part.

Cependant, il faut tenir compte de deux autres catégories particulières de populations :

- la population en visite,
- la population flottante.

- la population en visite : elle regroupe les individus rencontrés dans les ménages et déclarant séjourner moins de 6 mois à Abidjan. On peut évidemment avoir quelques doutes sur l'estimation de ce délai et l'interférence avec les immigrants ayant séjourné moins d'un an à Abidjan, peut ne pas être négligeable. Cela nous a peut-être conduit à surestimer légèrement la population domiciliée et on justifie également ainsi le fort pourcentage de départs constaté après un an de séjour.

- la population flottante : elle est constituée par l'ensemble de la population sans domicile fixe. Le rapport n°9, " Les immigrants temporaires à Abidjan " les a étudiés d'un point de vue plus particulièrement sociologique. Ce sont en majorité des hommes originaires de Haute-Volta et du Niger entre 20 et 30 ans qui occupent des emplois de " portefaix " dans les marchés. Leur importance subit des variations saisonnières ; ils représentent entre 1 et 10 % de la population active d'Abidjan.

1 - LA POPULATION NON AFRICAINE

Son importance réelle dépasse le faible pourcentage qu'elle occupe dans la population totale vivant sur le territoire d'Abidjan. Dans le domaine de l'emploi, cette population occupe une place proportionnellement plus importante dans les catégories socio-professionnelles à qualification et responsabilité

élevées. Dans le domaine des revenus, le salaire moyen en 1964 d'un "expatrié" peut être estimé à six fois le salaire moyen d'un africain; cet ordre de grandeur est tiré de l'enquête sur les budgets familiaux et ne prend pas en compte les avantages en nature tels que voiture, logement qui sont très fréquents.

Dans le domaine de la consommation leur structure de type moderne a ouvert, sur le marché d'Abidjan une possibilité de débouchés en attendant que la consommation africaine atteigne le même niveau de consommation et puisse la relayer efficacement.

Dans le domaine de l'habitat, en relation avec les problèmes d'urbanisme, ils occupent avec les classes supérieures de la population africaine, les quartiers les plus modernes de la ville.

1)-Evolution possible : on se reportera aux tableaux figurant dans le rapport 3 tome 1 et aux commentaires joints dans le tome 2 (page 64 et suivantes). Ces chiffres qui décrivent la structure démographique et l'emploi ne permettent pas d'évaluer la population non-africaine, sauf en admettant une loi de proportionnalité entre la population africaine et européenne. Le tableau 41, ci-après, montre qu'elle a légèrement baissé de 1955 à 1963 en passant de 7,3% à 7,1%

Nous avons déduit pour chacune des hypothèses de croissance faites pour la population africaine domiciliée, un niveau possible de population européenne. Ce calcul apparaît comme peu satisfaisant car il ne lie pas cette population avec l'élément sans doute essentiel de sa présence à Abidjan : l'emploi.

2)- Population déduite de l'emploi : les perspectives decennales ont permis de dégager l'emploi européen étudié dans le rapport n° 5 et repris dans le tableau 41. Cette prévision d'emploi est liée à des hypothèses assez délicates sur le rythme de l'africanisation des cadres liée à un contexte politique plus général.
Néanmoins, en prenant une hypothèse moyenne d'africanisation et des taux d'activité extrapolés pour 1970 et 1975, on peut envisager 22.000 et 30.000 européens pour 1970 et 1975.

Conclusion : La différence importante entre les chiffres tirés de l'emploi et ceux tirés de l'hypothèse A sur la population africaine, montre que l'africanisation même progressive, va faire baisser très rapidement le pourcentage de la population europenne dans la population totale.
Cela conduit à prévoir, dès maintenant, les conséquences que cette diminution relative pourra avoir sur les importations et le marché de certains biens de

consommation (mouvement sans doute compensé par l'accession des ménages africains aux structures modernes de consommation) d'une part, et sur les prévisions en logements du"type habitat moderne", d'autre part.

Néanmoins, il faut rappeler les difficultés qui surgiront du côté de l'offre d'emploi africain, en particulier pour les emplois qualifiés. Ceci conduit à envisager le chiffre de 22.000 Européens en 1970 comme un minimum. Compte tenu des tendances récentes, l'hypothèse de 35.000 européens - population cohérente avec l'hypothèse B implique l'emploi de 15.000 travailleurs expatriés et d'après leur structure par catégories socio-professionnelles revient à ne pas africaniser le Secteur Privé. Il s'agit donc d'un maximum. On pourra envisager une solution moyenne en tenant compte de ces deux contraintes:

- africanisation certes inéluctable
- tension sur la demande de certains emplois qualifiés.

Nous avons donc envisagé 30.000 européens en 1970 et 40.000 en 1975.

2 - POPULATION COMPTEE A PART

Elle regroupe :

- les élèves internes
- les malades des hopitaux
- les détenus en prison
- les militaires isolés dans les camps
- les internés médicaux
- les membres des communautés religieuses.
- les individus âgés et pensionnés vivant en immeubles collectifs.

Elle représente un très faible pourcentage de la population totale et croît en général avec elle. Peut-être, peut-on admettre une légère accélération en remarquant que :

- pour les élèves internes, la scolarisation va prendre une importance croissante d'ici 1975.
- pour les malades, les progrès du contrôle médical et des soins hospitaliers ne peuvent qu'accroître le pourcentage de cette catégorie de population .

Nous avons obtenu en pourcentage de la population totale pour les hommes, les femmes et l'ensemble :

	HOMMES	FEMMES	ENSEMBLE
en 1955	1,6 %	0,5%	1,1 %
en 1963	2,5 %	0,4%	1,6 %

Cela permet d'avoir une idée de leur importance suivant les hypothèses de croissance de la population africaine en extrapolant les taux constatés.

	1955			1963			1970			1975		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Population recensée	1130	254	1384	3570	480	4050						
Population évaluée par sexe												
- hypothèse A							7100	1050	8150	12500	3200	15700
- hypothèse B							8320	1200	9500	16200	4300	20500
- hypothèse C							10400	1540	11940	20300	5400	25700

Nous avons pris en 1975 1% de la population féminine, la scolarisation féminine devant se développer. Cela reflèterait la tendance à l'équilibre hommes-femmes pour la population africaine domiciliée.

TABLEAUX

Tableau 3 EVOLUTION DE LA POPULATION TOTALE D'ABIDJAN

	Septembre 1955		Mars 1963		Mars 1964 (1)		Taux exponentiel de 1963 à 1955	
	H	F	H	F	H	F	H	F
Population domiciliée non africaine	4604	3522	8370	7980	-	-	8,15 %	11,47 %
Population domiciliée africaine	65096	46829	127470	102830	143900	118200	9,38 %	11,03 %
Population domiciliée totale	69700	50351	135840	110810	-	-	9,30 %	11,05 %
Population de passage	3380	2717	2060	1960	-	-	-	-
Population comptée à part	1183	254	3570	480	-	-	16,00 %	8,85 %
Population total d'Abidjan	74260	53320	141470	113250	-	-	9,00 %	10,50 %

(1) - Evaluation à partir de l'enquête partielle de contrôle de Mars 1964.

TABLEAU 4 - TAUX DE CROISSANCE OBSERVES DANS DIVERSES VILLES

LOCALITES	PERIODE D'OBSERVATION	TAUX NATUREL	TAUX MIGRATOIRE	TAUX DE CROISSANCE
Accra	1948 - 1960	2,6	5,9	8,5
Lagos	1952 - 1963	2,3	7,0	9,3
Freetown	1960 - 1963	-	-	8,6
Dakar	1945 - 1955	2,9	2,9	5,8
Libreville	1961	1,6		
Pointe-Noire	1952 - 1958			11,2
Cape-Town	1960 - 1961	2,2		
Casablanca	1951 - 1960	-	-	5,0
Sao-Paôlo	1961	2,4		
Caracas	1941 - 1950	2,0	4,8	6,8
Rio de Janeiro	1940 - 1950	2,1	2,1	4,2
Moyenne ville française de + de 100.000 habitants	1954 - 1962	0,9	1,8	2,7
Paris	1963 - 1977	0,5	1,26	1,8
Abidjan	1955 - 1963	2,5	8,0	10,5

TABLEAU 5 - EVOLUTION ANNUELLE DE LA POPULATION AFRICAINE DOMICILIEE ET DES TAUX DE CROISSANCE POUR CHAQUE HYPOTHESE

ANNEE DE REFERENCE	POPULATION AFRICAINE DOMICILIEE			TAUX ANNUEL DE CROISSANCE			TAUX DE CROISSANCE DE L'APPORT BRUT MIGRATOIRE		
	Hypothèse A	Hypothèse B	Hypothèse C	A	B	C	A	B	C
1955	112000	112000	112000	-	-	-	-	-	-
1963	250000	260000	260000	10,5	10,5	10,5	10,7	10,7	10,7
1964	295000	295000	295000	13,0	13,0	13,0	10,6	10,6	10,7
1965	321000	330000	332000	9,0	11,8	12,8	6,6	8,0	10,0
1966	344000	363000	574000	7,0	11,2	12,5	5,4	7,5	10,0
1967	365000	396000	420000	6,0	10,0	12,5	3,9	6,9	10,0
1968	386000	430000	470000	5,0	9,0	12,5	3,5	6,9	10,0
1969	404000	464000	520000	5,0	9,0	12,5	3,0	6,6	10,0
1970	420000	497000	585000	6,0	8,0	12,5	2,0	6,6	10,0
1971	445000	546000	660000	6,0	8,0	12,5	2,0	6,6	10,0
1972	472000	600000	745000	6,0	9,0	12,5	2,5	6,3	10,0
1973	500000	660000	840000	6,0	10,0	12,5	2,5	6,3	10,0
1974	540000	730000	950000	7,0	10,0	12,5	3,0	6,0	10,0
1975	580000	815000	1075000	8,0	10,5	12,5	3,3	5,8	10,0
1980	850000	1300000	1960000	8,0	10,0	12,5	-	-	-
1985	1180000	2170000	3560000	8,0	10,0	12,5	-	-	-

TABLEAU N° 6 - EVOLUTION DES TAUX DE MASCULINITE CORRIGES SUIVANT LES DIVERSES HYPOTHESES DE CROISSANCE

AGE EN ANNEES REVOLUES	A B I D J A N									DAKAR 1955	ACCRA 1960
				1 9 7 0			1 9 7 5				
	1955	1963	1964	Hypothese A	Hypothèse B	Hypothèse C	Hypothèse A	Hypothèse B	Hypothèse C		
Moins de 5 ans	103	110	108	108	103	102	100	96	98	102	98
de 5 à 9 ans	99	95	93	93	95	93	93	91	93	97	96
de 10 à 14 ans	109	113	107	97	96	90	89	91	85	87	86
de 15 à 19 ans	109	84	87	83	84	80	84	80	75	68	113
de 20 à 24 ans	127	96	100	97	103	99	100	97	96	79	129
de 25 à 30 ans	175	146	136	130	131	125	126	123	119	96	153
de 30 à 35 ans	196	198	186	190	175	167	171	165	150	128	136
de 35 à 40 ans	215	223	212	210	212	187	200	181	180	155	146
de 40 à 49 ans	276	248	261	240	237	237	220	221	200	172	138
de 50 à 59 ans	253	274	290	220	221	215	190	212	166	165	114
de 60 à 69 ans	200	232	235	186	210	157	160	175	143	115	90
70 ans et +	150	94	108	160	133	143	150	130	122	85	
GLOBAL	139	124	121	115	116	111	113	107	104	106	113

Tableau N° 7 REPARTITION DE LA POPULATION AFRICAINE DOMICILIEE SELON L'AGE, LE SEXE ET LES HYPOTHESES DE CROISSANCE POUR 1970-1975.

Ages en années révolues	Septembre 1955		Mars 1963		Mars 1964		1970						1975					
							Hypothèse A		Hypothèse B		Hypothèse C		Hypothèse A		Hypothèse B		Hypothèse C	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Moins de 5 ans	9490	9220	22760	20710	26200	24320	42000	38800	48500	47000	60400	59500	56000	56000	79000	82100	111500	114000
5 à 9 ans	6030	6100	15440	16300	17100	18290	27000	26000	27300	28800	34400	37000	31600	34000	54200	59500	62100	67000
10 à 14 ans	3180	2930	9830	8670	10500	9800	18000	18500	20900	21700	24000	26600	25000	28000	36800	50500	47100	55500
15 à 19 ans	6590	6040	11300	13400	13520	15580	23600	29000	29000	34400	32600	40800	33600	39000	44000	55000	60000	80100
20 à 24 ans	9450	7410	14300	14900	17150	17070	28800	30700	36600	35500	39400	40000	38000	38000	56400	57200	74000	77000
25 à 29 ans	11410	6550	18600	12750	20900	15350	31200	24900	38600	29500	41900	33500	43000	34000	54800	44500	71400	60000
30 à 34 ans	6580	3350	13150	6650	15200	8160	21800	11500	25700	14700	28300	17000	30800	18000	40600	24600	47000	31400
35 à 39 ans	5160	2400	9100	4080	10500	4970	16600	7700	18000	8500	19100	10200	21000	10500	27200	15000	32700	18200
40 à 49 ans	4800	1740	8110	3270	8900	3420	12300	4900	14200	6000	8200	7700	16500	7500	18800	8500	27200	13600
50 à 59 ans	1470	580	3230	1180	3600	1240	3800	1700	5600	2500	5600	2600	6500	3500	7000	3300	8500	5100
60 à 69 ans	420	210	1000	430	1050	450	1900	1000	2100	1000	2200	1400	2500	1600	2100	1200	3300	2300
70 ans et +	210	140	310	330	380	350	800	500	800	600	1000	700	900	600	1300	1000	2200	1800
Total	64790	46670	127130	102670	145000	119000	224800	195200	267300	230100	307100	277000	305400	270700	422200	392400	547000	526000

Tableau 8 - DISTRIBUTION PAR AGE ET PAR SEXE DANS DIVERSES VILLES

AGE EN ANNEES REVOLUES	Abidjan en 1955		Abidjan en 1964		Dakar en 1955		Accra en 1960		Paris en 1963		Paris en 1978	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
0 à 4 ans	14,6	19,7	18,0	20,3	18,5	18,6	15,6	18,2	8,3	7,4	7,9	7,2
5 à 9 ans	9,3	13,0	11,8	15,3	11,2	12,2	11,5	14,0	7,8	6,9	7,2	6,5
10 à 14 ans	4,9	6,2	7,2	8,3	5,4	6,5	8,5	11,3	8,1	7,2	7,3	6,5
15 à 19 ans	10,1	12,9	9,3	13,3	6,2	9,7	9,2	9,4	7,2	6,3	7,4	6,8
20 à 24 ans	14,5	15,8	11,9	14,3	8,2	11,6	12,6	11,0	6,6	6,2	8,2	8,2
25 à 29 ans	17,5	14,0	14,4	12,9	11,2	12,5	12,0	8,9	8,3	6,9	9,2	8,9
30 à 34 ans	10,1	7,1	10,4	6,9	9,9	8,2	8,7	7,2	8,6	7,6	8,5	7,3
35 à 39 ans	7,9	5,1	7,3	4,2	8,7	5,9	6,3	4,9	7,8	7,4	6,2	6,2
40 à 49 ans	7,4	3,7	6,1	2,8	11,2	7,3	7,1	8,2	11,8	9,3	13,8	12,4
50 à 59 ans	2,3	1,2	2,5	1,0	5,2	3,2	3,8	3,7	12,4	10,6	10,8	10,9
60 et +	1,6	1,1	1,9	1,1	4,0	3,9	4,2	3,7	13,0	19,5	12,8	18,5
ENSEMBLE	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

TABLEAU 9- DISTRIBUTION PAR AGE ET PAR SEXE SUIVANT LES DIVERSES HYPOTHESES DE CROISSANCE

AGE EN ANNEES REVOLUES	1963		1970						1975					
			Hypothese A		Hypothese B		Hypothese C		Hypothese A		Hypothese B		Hypothese C	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Moins de 5 ans	17,8	20,2	18,7	19,9	18,1	20,4	19,6	21,4	18,3	20,7	18,8	21,0	20,3	21,6
de 5 à 9 ans	12,1	15,8	10,6	13,4	10,2	12,5	11,2	13,4	10,3	12,7	12,8	15,2	11,4	12,7
de 10 à 14 ans	7,7	8,5	8,1	9,5	8,0	9,4	7,8	9,6	8,2	10,3	8,7	10,3	8,6	10,5
de 15 à 19 ans	8,8	13,1	10,1	14,9	10,8	14,9	10,6	14,7	11,0	14,8	10,4	14,0	10,9	15,3
de 20 à 24 ans	11,2	14,5	12,6	15,7	13,7	15,4	12,8	14,4	12,4	14,0	13,3	14,5	13,6	14,7
de 25 à 29 ans	14,6	12,4	13,8	12,8	14,4	12,8	13,6	12,1	14,1	12,6	12,9	11,4	13,0	11,4
de 30 à 34 ans	10,3	6,5	9,7	5,9	9,6	6,4	9,2	6,1	10,0	6,6	9,6	6,3	8,6	6,0
de 35 à 39 ans	7,1	4,0	7,4	3,9	6,7	3,7	6,2	3,7	6,9	3,9	6,4	3,8	6,0	3,5
de 40 à 49 ans	6,4	3,2	5,5	2,5	5,3	2,6	5,9	2,8	5,4	2,8	4,5	2,2	5,0	2,6
de 50 à 59 ans	2,5	1,1	2,0	0,8	2,1	1,1	1,8	0,9	2,1	1,3	1,6	0,8	1,5	1,0
de 60 à 69 ans	0,7	0,4	1,1	0,5	0,8	0,4	0,7	0,5	0,8	0,6	0,5	0,3	0,6	0,4
70 ans et +	0,4	0,3	0,4	0,2	0,3	0,2	0,3	0,3	0,3	0,2	0,5	0,2	0,4	0,3
ENSEMBLE	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Tableau N° 10 - REPARTITION DE LA POPULATION ACTIVE OCCUPEE PAR GROUPE D'AGE

AGE EN ANNEES REVOLUES	1955		1963		1964	
	H	F	H	F	H	F
14 à 19 ans	4770	260	4700	1140	4460	1300
19 à 25 ans	8140	390	12590	1780	14350	2500
25 à 30 ans	10180	390	17690	1780	19400	2700
30 à 35 ans	6030	260	12490	1500	14550	1600
35 à 40 ans	4700	190	8820	750	10340	1000
40 à 49 ans	4350	160	8110	270	8170	650
50 à 59 ans	1290	40	3240	100	3200	170
60 ans et +	460	30	1180	-	1100	100
TOTAL	39920	1720	68820	7320	75500	10000

TABLEAU 11 - EMPLOIS AFRICAINS PREVUS PAR CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE A ABIDJAN EN 1970 ET 1975.

	1964		1970		1975	
	NA	Taux	NA	Taux(1)	NA	Taux (1)
Cadre supérieur	500	100	1300	260	2600	520
Cadres moyens	3100	100	7700	248	12500	404
Service d'ordre	3400	100	5000	147	7000	200
Employés de la catégorie 6 et +	3700	100	5400	146	7000	189
Employés de la catégorie 5 et -	8700	100	12700	147	15700	180
Ouvriers qualifiés	3500	100	5600	160	7000	200
Ouvriers spécialisés	18500	100	29400	159	37200	201
Manoeuvres	14100	100	22000	156	25000	177
Personnel de service	8000	100	13500	169	19300	241
Agents primaires	3000	100	2400	80	2600	87
Petits commerçants artisans	19000	100	24400	128	30400	160
ENSEMBLE	85500	100	129400	151	166300	195
dont emplois féminins	10000	100	14000	140	16000	160

(1) - indice de croissance (base 100 en 1964).

Tableau N° 12 - EVOLUTION DES TAUX D'ACTIVITE PAR AGE ET SEXE.

AGES EN ANNEES REVOLUES	1955		1963		1964		1970		1975		ACCRA 1960		DAKAR 1955		VILLES FRANCAISES EN 1963	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
de 15 à 19 ans	0,69	0,00	0,41	0,08	0,36	0,08	0,30	0,15	0,30	0,25	0,36	0,35	0,40	-	0,44	0,37
de 20 à 24 ans	0,92	0,05	0,88	0,11	0,84	0,15	0,80	0,20	0,75	0,30	0,73	0,49	0,67	-	0,63	0,60
de 25 à 29 ans	0,95	0,05	0,95	0,14	0,93	0,18	0,97	0,25	0,95	0,35	0,88	0,68	0,76	-	0,95	0,42
de 30 à 34 ans	0,97	0,08	0,95	0,13	0,96	0,20	0,97	0,30	0,97	0,35	0,88	0,68	0,81	-	0,96	0,41
de 35 à 39 ans	0,96	0,05	0,97	0,18	0,98	0,20	0,97	0,35	0,97	0,40	0,90	0,75	0,83	-	0,95	0,44
de 40 à 49 ans	0,97	0,07	1,00	0,08	0,92	0,19	0,97	0,30	0,97	0,35	0,90	0,75	0,84	-	0,92	0,42
de 50 à 59 ans	0,94	0,00	1,00	0,08	0,89	0,14	0,85	0,20	0,80	0,25	0,79	0,75	0,75	-	0,77	0,36
de 60 à 70 ans	0,78	0,00	0,90	0,00	0,77	0,10	0,70	0,15	0,60	0,20	0,68	0,39	0,50	-	0,31	0,11
Taux brut (1)	0,61	0,03	0,54	0,07	0,52	0,08					0,50	0,35	0,43	0,04	0,59	0,30
Taux net (2)	0,85	0,06	0,85	0,13	0,82	0,15					0,71	0,54	0,73	0,08	0,67	0,36
Taux de chômage	0,05	-	0,06	-	0,08	-					0,09	0,08	0,10	-	0,08	-

(1) - Population active employée sur la population totale par sexe
(2) - Population active employée sur la population active potentielle

TABLEAU N° 13 - PERSPECTIVES D'EMPLOI PAR AGE ET SEXE SUIVANT LES DIFFERENTES HYPOTHESES DE CROISSANCE

TRANCHES D'AGE	1970						1975					
	Hypothèse A		Hypothèse B		Hypothèse C		Hypothèse A		Hypothèse B		Hypothèse C	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
15 à 19 ans	7100	4400	8700	5200	10000	6100	10100	9800	13200	13800	18000	20000
20 à 24 ans	23000	6200	29700	7100	31500	8000	28500	11400	42300	17200	55600	23100
25 à 29 ans	30300	6200	37400	7400	40600	8400	40900	11900	52100	15600	67800	21000
30 à 34 ans	21200	4000	24900	4300	27500	5100	29900	6300	39400	8600	45600	11000
35 à 39 ans	16100	2700	17500	3000	18500	3600	20400	4200	26400	6000	31700	7300
40 à 49 ans	11900	1100	13800	1800	17700	2300	16000	2600	18200	3000	26400	4800
50 à 59 ans	3700	300	4800	500	4800	500	5200	900	5600	800	6800	1300
60 ans et +	1700	100	1500	200	2200	200	1500	300	1300	200	2000	500
ENSEMBLE	115000	25000	137800	29500	152800	34200	152500	47400	198800	65200	253900	89000
INDIVIDUS DE + DE 15 ANS	141000	111300	170600	132700	188300	153900	194800	152700	250600	210300	326300	289500
TAUX D'ACTIVITE NET	0,81	0,22	0,80	0,22	0,79	0,22	0,78	0,24	0,79	0,32	0,77	0,32

TABLEAU 14 - EVOLUTION DE L'EMPLOI MASCULIN DE 1963 A 1975 SUIVANT LES HYPOTHESES DE CROISSANCE

ANNEES DE REFERENCE	CREATION PREVUE	HYPOTHESE A		HYPOTHESE B			HYPOTHESE C		
		EMPLOI BRUT	ACCROIS-SEMENT	EMPLOI BRUT	ACCROIS-SEMENT	CHOMEURS	EMPLOI BRUT	ACCROIS-SEMENT	CHOMEURS
1955	40000	42300	-	42300	-	0,05	42500	-	0,05
1963	71000	75000	-	75000	-	0,05	75000	-	0,06
1964	78300	81000	6000	81000	6000	0,06	81000	6000	0,06
1965	85000	88000	7000	91000	10000	0,07	91000	10000	0,07
1966	93000	94000	7000	100000	9000	0,07	102000	11000	0,08
1967	98000	100000	6000	109000	9000	0,10	114000	12000	0,14
1968	103000	106000	6000	119000	10000	0,13	127000	13000	0,19
1969	109000	110000	4000	128000	9000	0,15	140000	13000	0,22
1970	115000	115000	5000	138000	10000	0,17	153000	13000	0,25
1971	121000	122000	7000	148000	10000	0,18	170000	17000	0,29
1972	128000	129000	7000	158000	10000	0,19	187000	17000	0,31
1973	135000	136000	7000	170000	12000	0,20	206000	19000	0,34
1974	143000	144000	8000	184000	14000	0,22	224000	18000	0,35
1975	150000	152000	8000	199000	15000	0,25	254000	30000	0,40

TABLEAU N° 15 a) - STRUCTURE PAR AGE SOUHAITEE ET PREVUE POUR LES ACTIFS MASCULINS.

	1970 SOUHAITEE	1970 PREVUE		1975 SOUHAITEE	1975 PREVUE	
		Hypothèse A	Hypothèse B		Hypothèse A	Hypothèse B
15 à 19 ans	6400	6900	8700	8700	10600	13200
20 à 24 ans	22000	23800	29300	27300	28400	42300
25 à 30 ans	30100	30200	37000	38400	40800	52000
30 à 35 ans	22300	21200	24700	30800	29200	38600
35 à 40 ans	16700	16100	17300	21500	20000	26800
40 à 50 ans	12100	11900	13600	16400	15500	17900
50 à 60ans	4400	3500	5200	5800	5700	5000
60 ans et +	1400	1900	2000	2000	2000	2100
TOTAL	115400	115500	137800	150300	152200	197900

TABLEAU N° 15 b) - STRUCTURE PAR CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE SOUHAITEE ET PREVUE POUR LES ACTIFS MASCULINS

	1970 SOUHAITEE	1970 PREVUE		1975 SOUHAITEE	1975 PREVUE	
		Hypothèse A	Hypothèse B		Hypothèse A	Hypothèse B
Cadres Super.	1300	630	800	2600	930	1120
Cadres Moyens	75[illegible]	3300	4050	12200	4700	6000
Employ. Cat.6 &+	4800	5360	6500	6400	7200	9200
Service d'Ordre	5000	4380	5500	7000	6200	7900
Ouvriers qualif.	5000	5000	6350	6300	7080	9300
Ouvriers spécia.	26400	27320	36000	34200	39000	50000
Employ.Cat.5 & -	10900	12170	14000	13500	15300	21600
Service	21300	13200	15500	17600	17600	23800
Manoeuvres	22000	23200	25000	25000	29600	41000
Agents Primaires	2400	4200	4500	26000	6120	7100
Agents Tradit.	17400	18720	24000	22900	27000	34300
TOTAL	115400	123480	142200	150300	160650	211320

TABLEAU 16 - REPARTITION DES CATEGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES MASCULINES SELON LE NIVEAU D'INSTRUCTION EN 1963

CATEGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES	NE PARLE PAS FRANCAIS	COMPREND LE FRANCAIS	SAIT LIRE ET ECRIRE	NIVEAU CERTIFICAT	NIVEAU DU CAP	NIVEAU DU BEPC	NIVEAU DU BAC	ETUDES SUPERIEURES
Cadres supérieure	-	-	-	-	-	-	-	1,00
Cadres moyens	-	-	0,01	0,17	0,40	0,38	0,07	-
Employés de la catégorie 6 et +	-	-	0,16	0,75	0,10	-	-	-
Service d'ordre	-	0,20	0,52	0,22	-	0,02	-	-
Ouvriers qualifiés	-	-	0,44	0,41	0,16	-	-	-
Employés de la catégorie 5 et -	-	0,12	0,54	0,36	-	-	-	-
Ouvriers spécialisés	0,03	0,74	0,20	0,02	-	-	-	-
Service	0,09	0,83	0,07	-	-	-	-	-
Manoeuvres	0,30	0,62	0,04	-	-	-	-	-
Agents primaires	0,41	0,57	0,02	-	-	-	-	-
Agents traditionnels	0,27	0,65	0,06	0,01	-	-	-	-
TOTAL	0,17	0,47	0,18	0,12	0,01	0,01	0,01	0,01

Tableau N° 17 - REPARTITION PAR NIVEAU D'INSTRUCTION DE LA POPULATION ACTIVE

	Population en 1963	Hommes en 1963	Population active 1963	Population active 1970	Population active 1975	France 1975
Ne parle pas français	38,9	17,2	14,1	12,6	12,0	-
Parle français	36,7	46,7	53,1	51,8	51,0	-
Sait lire et écrire	12,2	17,9	17,2	17,8	16,8	-
Niveau du certificat	8,5	12,5	10,7	11,5	11,5	19,0
Niveau du C.A.P.	0,8	1,3	2,6	3,4	3,8	45,0
Niveau du Brevet	1,1	1,7	1,5	1,8	2,9	
Niveau du Bac	0,7	1,0	0,2	0,3	0,6	22,0
A suivi des études supérieures	0,7	1,7	0,6	0,8	1,3	13,0
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

TABLEAU 18 A - COMPARAISON DE L'EMPLOI SALARIE TOTAL ENTRE ABIDJAN ET LA COTE D'IVOIRE

	1963			1970			1975
	COTE D'IVOIRE	ABIDJAN		COTE D'IVOIRE	ABIDJAN		ABIDJAN
	NA	NA	%(2)	NA	NA	%(2)	NA
Secteur Primaire	85000	600	-	117000	2400	-	3000
Energie industrie	19600	14000	71,3	40600	20800	51,2	30300
Bâtiments TP	19600	10000	51,0	27800	15500	55,8	19620
Transport	15600	19500	61,0	22000	14000	63,6	16200
Commerce services	28600	11000	38,5	38000	16000	42,2	21100
Fonction Publique	28800	17000	59,1	43400	27300	63,1	32800
ENSEMBLE	197200(1)	61100(1)	54,0(3)	288800	96000	58,0(3)	123000

(1)-Extrapolé à partir des perspectives decennales

(2)-Pourcentage d'Abidjan sur la Côte d'Ivoire

(3)-Sans l'agriculutre

TABLEAU 18B - COMPARAISON DES ACCROISSEMENTS PREVUS DE L'EMPLOI DE 1964 A 1970 ENTRE ABIDJAN ET LA COTE D'IVOIRE

	COTE D'IVOIRE DE 60 à 70	COTE D'IVOIRE SANS L'AGRICULTURE (1)	COTE D'IVOIRE DE 64 à 70	ABIDJAN DE 64 à 70
Cadres	3400	3300	2400	3500
Techniciens	3200	3000	2100	5000
Ouvriers spécialisés	33000	32000	23000	11000
Employés	19000	18000	18000	5700
Manoeuvres	60400	24000	17000	8000
ENSEMBLE	119000	80300	62500	33200

(1)-Extrait des Perspectives Decennales du Ministère Délégué au Plan.

TABLEAU 19 - REPARTITION DES EMPLOIS SUIVANT LES SECTEURS DE PRODUCTION DANS DIVERSES VILLES

SECTEURS	ABIDJAN				ACCRA	SANTIAGO	SAO-PAULO	MOYENNE	PARIS
	1963 (1)	1963	1970	1975	1960	1957	1950	FRANCE(2)	1985
Secteur primaire	1,0	2,5	3,0	3,0	4,2	2,0	2,0	3,5	-
Energie, industrie	22,6	21,7	23,0	24,2	18,1	30,0	46,0	32,1	32,0
Bâtiments, T.P.	16,4	11,0	11,3	11,7	9,8	7,0		9,5	7,0
Transport	15,1	13,5	11,4	9,2	7,2	15,0	8,0	6,7	7,0
Commerce, services	17,6	37,5	35,4	33,2	37,7	16,0	19,0	34,5	36,5
Administration	27,3	13,8	15,9	18,8	23,0	30,0	25,0	13,7	17,5
ENSEMBLE	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

(1)- sans le secteur traditionnel
(2)- villes de plus de 100.000 habitants.

TABLEAU 20 - RÉPARTITION PAR AGE ET CYCLE D'ENSEIGNEMENT DES ENFANTS DE 6 A 20 ANS EN 1964

AGES EN ANNEES REVOLUES	A ABIDJAN ENSEIGNEMENT PRE-SCOLAIRE		ENSEIGNEMENT PRIMAIRE		ENSEIGNEMENT SECONDAIRE				TAUX DE SCOLARISATION		TAUX D'EMPLOI	
	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F
4 ans	0,80	0,60	0,20	0,40	-	-	-	-	0,03	0,05	-	-
5 ans	0,75	0,55	0,25	0,45	-	-	-	-	0,08	0,06	-	-
6 ans	0,05	0,01	0,95	0,99	-	-	-	-	0,33	0,41	-	-
7 ans	-	-	1,00	1,00	-	-	-	-	0,71	0,57	-	-
8 ans	-	-	1,00	1,00	-	-	-	-	0,90	0,60	-	-
9 ans	-	-	1,00	1,00	-	-	-	-	0,90	0,70	-	-
10 ans	-	-	1,00	1,00	-	-	-	-	0,98	0,56	-	-
11 ans	-	-	0,98	1,00	0,02	-	-	-	0,88	0,65	-	-
12 ans	-	-	0,91	1,00	0,09	-	-	-	0,83	0,46	-	-
13 ans	-	-	0,90	0,96	0,10	0,04	-	-	0,90	0,51	0,07	-
14 ans	-	-	0,68	0,79	0,32	0,21	-	-	0,74	0,37	0,11	0,05
15 ans	-	-	0,43	0,73	0,57	0,27	-	-	0,79	0,25	0,14	0,05
16 ans	-	-	0,31	0,42	0,69	0,58	-	-	0,69	0,09	0,20	0,03
17 ans	-	-	0,13	0,28	0,74	0,42	n13	0,30	0,62	0,09	0,30	0,09
18 ans	-	-	0,07	0,10	0,73	0,40	0,15	0,50	0,36	0,05	0,43	0,05
19 ans	-	-	-	-	0,71	0,30	0,29	0,70	0,26	0,01	0,61	0,08
20 ans (1)	-	-	-	-	0,37	-	0,48	-	0,13	-	0,78	0,07

(1) - 15 % sont dans l'enseignement supérieur

TABLEAU 21A. - REPARTITION PAR AGE DES ENFANTS EN COTE D'IVOIRE ET A ABIDJAN SELON LES CLASSES DU PRIMAIRE

AGES EN ANNEES REVOLUES	COURS PREPARATOIRE		CP 2		COURS ELEMENTAIRE		CE 2		COURS MOYEN		CM 2		PRIMAIRE	
	ABJ	C.I	ABJ	C.I.	ABJ	C.I.	ABJ	C.I.	ABJ	C.I.	ABJ	C.I.	ABJ	C.I.
5 ans	0,07	0,01	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,01	0,01
6 ans	0,37	0,07	0,06	0,07	0,02	0,02	-	-	-	-	-	-	0,10	0,02
7 ans	0,32	0,36	0,18	0,06	0,07	0,01	0,02	-	-	-	-	-	0,12	0,11
8 ans	0,18	0,35	0,35	0,24	0,17	0,06	0,08	0,01	0,02	-	-	-	0,16	0,16
9 ans	0,04	0,16	0,24	0,32	0,28	0,18	0,15	0,06	0,07	0,01	0,01	-	0,14	0,15
10 ans	0,01	0,04	0,10	0,22	0,27	0,29	0,27	0,17	0,14	0,06	0,05	0,01	0,13	0,14
11 ans	-	0,01	0,02	0,11	0,13	0,25	0,27	0,27	0,24	0,17	0,12	0,05	0,11	0,13
12 ans	-	-	-	0,03	0,05	0,13	0,13	0,23	0,26	0,26	0,23	0,15	0,09	0,10
13 ans	-	-	-	0,01	0,01	0,06	0,05	0,15	0,15	0,25	0,22	0,25	0,06	0,09
14 ans	-	-	-	-	-	0,02	0,02	0,06	0,08	0,14	0,21	0,22	0,04	0,05
15 ans	-	-	-	-	-	0,01	-	0,03	0,03	0,08	0,10	0,19	0,02	0,03
16 ans	-	-	-	-	-	-	-	0,01	0,01	0,03	0,03	0,09	0,01	0,01
17 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,01	0,02	0,03	-	-
18 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,03	-	-
19 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
20 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00

TABLEAU 21B - COMPARAISON PAR AGE ET PAR CYCLE DE LA REPARTITION DES ELEVES A ABIDJAN ET DANS LES VILLES FRANCAISES (1)

AGES EN ANNEES REVOLUES	ENSEIGNEMENT PRIMAIRE		ENSEIGNEMENT SECONDAIRE		ENSEIGNEMENT TECHNIQUE		ENFANTS SCOLARISES	
	A	F	A	F	A	F	A	F
5 ans	0,01	0,03	-	-	-	-	0,02	0,06
6 ans	0,10	0,15	-	-	-	-	0,08	0,05
7 ans	0,12	0,17	-	-	-	-	0,12	0,06
8 ans	0,16	0,17	-	-	-	-	0,12	0,08
9 ans	0,14	0,17	-	-	-	-	0,08	0,06
10 ans	0,13	0,15	-	0,02	-	-	0,10	0,06
11 ans	0,11	0,10	-	0,10	-	-	0,06	0,06
12 ans	0,09	0,04	0,03	0,17	-	-	0,07	0,06
13 ans	0,06	0,01	0,03	0,20	-	0,03	0,07	0,07
14 ans	0,04	-	0,08	0,15	-	0,26	0,05	0,07
15 ans	0,02	-	0,19	0,11	0,07	0,25	0,07	0,08
16 ans	0,01	-	0,17	0,08	0,07	0,20	0,05	0,07
17 ans	-	-	0,16	0,07	0,22	0,15	0,04	0,07
18 ans	-	-	0,16	0,05	0,26	0,06	0,04	0,07
19 ans	-	-	0,10	0,02	0,15	0,02	0,02	0,06
20 ans	-	-	0,05	0,01	0,07	-	0,01	0,05
ENSEMBLE	1,00	1,00	1,00 (2)	1,00	1,00 (3)	1,00	1,00	1,00

(1)- villes de plus de 100.000 habitants

(2)- 0,03 de plus de 20 ans

(3)- 0,06 de plus de 20 ans

TABLEAU N° 22 - TAUX PAR AGE SUIVANT TROIS HYPOTHESES DE SCOLARISATION POUR LES ENFANTS DE 6 A 20 ANS.

AGES EN ANNEES REVOLUES	I		II		III	
	G	F	G	F	G	F
6 ans	0,33	0,41	0,65	0,70	1,00	1,00
7 ans	0,71	0,57	0,85	0,80	-	-
8 ans	0,90	0,60	0,95	0,80	-	-
9 ans	0,93	0,70	0,95	0,85	-	-
10 ans	0,98	0,65	0,99	0,85	-	-
11 ans	0,89	0,60	0,95	0,80	-	-
12 ans	0,87	0,50	0,93	0,75	-	-
13 ans	0,85	0,48	0,92	0,75	1,00	1,00
14 ans	0,79	0,37	0,82	0,50	0,86	0,86
15 ans	0,74	0,25	0,70	0,47	0,68	0,68
16 ans	0,69	0,09	0,60	0,31	0,59	0,59
17 ans	0,62	0,09	0,50	0,25	0,46	0,46
18 ans	0,36	0,05	0,30	0,15	0,26	0,26
19 ans	0,26	0,01	0,20	0,07	0,12	0,12
20 ans	0,13	-	0,12	0,04	0,10	0,10

TABLEAU 23 - NOMBRE D'ENFANTS A SCOLARISER DE 4 A 20 ANS PAR HYPOTHESE DE CROISSANCE

AGE	1964		1970						1975					
			Hypothèse A		Hypothèse B		Hypothèse C		Hypothèse A		Hypothèse B		Hypothèse C	
	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F
4	4300	5100	7000	7700	7900	7900	9000	9000	9100	10000	13000	14800	18000	18000
5	4100	4300	6400	6900	6600	7100	8500	8500	8000	8300	12600	13900	15200	15400
6	3500	3900	5800	6400	6100	6500	7700	8100	7100	7500	11400	12700	13200	14400
7	3700	3500	4800	5400	5400	6000	7300	7600	6100	6700	10800	12300	11900	13400
8	3000	3400	4400	5200	4900	4400	6800	7100	5400	5900	10100	11300	11200	12400
9	2800	3200	4000	4500	4300	4800	6300	6600	5900	5600	9300	9800	10600	11400
10	2100	2300	3500	3800	4200	4600	5600	5900	4600	5400	8400	8900	10200	12700
11	2500	2600	3400	3400	3900	4100	5100	5600	4700	4900	7400	8900	9500	11200
12	1700	1500	3500	3300	4000	3600	4700	5100	5000	5200	6500	7900	8900	10900
13	2300	1900	3700	3900	4200	4300	4400	4900	5200	5800	7000	7400	9100	10500
14	1900	1500	3900	4400	4600	5100	4200	5000	5500	6700	7500	8400	9400	10800
15	1900	2200	4100	5200	4900	5800	5000	6000	5900	7100	7900	9700	10800	13100
16	2200	2600	4300	5800	5400	6700	6000	7000	6400	7700	8400	10700	11500	15400
17	2300	2600	4600	6300	5900	7100	6800	8000	6800	8100	8800	11000	11900	17100
18	2300	3500	4700	6500	6300	7300	7300	9500	7100	8500	9300	12700	12600	16600
19	2900	5000	5100	6900	6500	7500	7500	10300	7400	8600	9600	10900	13200	17900
20	2600	4100	5400	6800	6700	7400	7400	9200	8000	10100	11100	11100	13500	15500

TABLEAU N° 24 - POPULATION SCOLARISEE SUIVANT LES TROIS HYPOTHESES DE SCOLARISATION (1) ET LES HYPOTHESES DE CROISSANCE

ANNEE DE REFERENCE	HYPOTHESE A			HYPOTHESE B			HYPOTHESE C		
	I	II	III	I	II	III	I	II	III
1964	44400								
1965	46500	50000	54000	50000	52000	55000	51000	54000	58000
1966	50000	54000	62000	53000	59000	68000	58000	68000	76000
1967	53000	60000	71000	57000	68000	81000	65000	83000	94000
1968	57000	66000	79000	62000	77000	98000	74000	96000	108000
1969	61000	71000	88000	68000	87000	113000	85000	111000	125000
1970	65500	76400	97300	76900	99000	131000	194700	125000	147000
1971	71000	82000	104000	85000	111000	144000	107000	140000	166000
1972	76000	88000	111000	95000	124000	159000	120000	156000	185000
1973	81000	94000	118000	110000	138000	173000	135000	172000	205000
1974	86000	101000	125000	125000	153000	180000	150000	190000	225000
1975	91300	109000	132400	142000	171700	208100	176700	208300	251900

(1)- numérotées I,II,III (voir tableau 22)

TABLEAU 25 EVOLUTION DES ENFANTS SCOLARISES PAR TYPE D'ENSEIGNEMENT ET HYPOTHESES DE CROISSANCE AVEC LA STRUCTURE OBSERVEE EN 1964.

ANNEE DE REFERENCE	ENFANTS SCOLARISABLES		ENFANTS SCOLARISES		ENSEIGNEMENT PRIMAIRE		ENSEIGNEMENT SECONDAIRE			
							Ler CYCLE		2ème CYCLE	
	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F
Mars 1964										
de 5 à 14 ans	25270	28970	18800	13900	17400	13700	1400	200	-	-
de 14 à 20 ans	13500	15500	8600	3100	2000	2000	5700	800	900	200
Hypothese A-1970										
de 5 à 14 ans	40000	46900	27400	21300	25800	21000	1600	300	-	-
de 14 à 20 ans	22800	30700	14700	6100	8700	4000	10500	1700	1500	400
-1975										
de 5 à 14 ans	56600	62000	37700	27700	35900	27300	2500	400	-	-
de 14 à 20 ans	33600	40000	21500	8000	4000	5200	15300	2300	2200	500
Hypothèse B-1970										
de 5 à 14 ans	48200	50500	32700	23000	30500	23600	2200	400	-	-
de 14 à 20 ans	29000	34400	18500	6900	3700	4500	12900	2000	1900	400
-1975										
de 5 à 14 ans	91000	100000	67500	48200	62500	47500	5000	700	-	-
de 14 à 20 ans	44000	55000	28100	11000	6300	7100	18800	3100	3000	700
Hypothese C-1970										
de 5 à 14 ans	58400	60600	39700	29200	37400	28800	2300	400	-	-
de 14 à 20 ans	32600	40800	20800	8200	3900	5300	18700	2400	2200	500
-1975										
de 5 à 14 ans	109200	122000	75300	57000	69700	56200	5600	800		
de 14 à 20 ans	60000	80100	38400	16000	9500	10300	25900	4700	4000	1000

TABLEAU 26 - COMPARAISON DE LA REPARTITION PAR CYCLES D'ENSEIGNEMENT DES ENFANTS SCOLARISES ET PAR HYPOTHESE DE CROISSANCE

ANNEE DE REFERENCE		ELEVES SCOLARISES	ENSEIGNEMENT PRIMAIRE		ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	
			ABIDJAN	OBJECTIF(1)	ABIDJAN	OBJECTIF (1)
1964		44100	34800		9300	
Hypothese A						
a) - 1970	I (2)	69500	52500	32500	17000	37000
	III(2)	97300		49900		47400
- 1975	I	94900	71900	43000	23000	61900
	III	132400		65800		66600
Hypothèse B						
b) - 1970	I	81100	62300	36700	18800	44400
	III	131000		67000		64000
- 1975	I	154800	123400	75900	31400	78900
	III	208100		116900		91200
Hypothèse C						
c) - 1970	I	97900	75400	44000	22500	53900
	III	147000		70500		76500
- 1975	I	186700	144700	107900	42000	98800
	III	251900		133400		118500

(1) - Situation décrite dans le texte avec scolarisation à 100% des enfants de moins de 14 ans et répartition équilibrée par cycles

(2) - Hypothèses de scolarisation I et III figurant au tableau N°22.

TABLEAU 27 - EVOLUTION ANNUELLE DU NOMBRE DE CLASSES ET DE MAITRES A PREVOIR DANS L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE PAR HYPOTHESE DE CROISSANCE

	HYPOTHESE A			HYPOTHESE B			HYPOTHESE C		
	NOMBRE DE CLASSES	NOMBRE D'INSTITUTEURS A PREVOIR	SUPPLEMENT (1)	NOMBRE DE CLASSES	NOMBRE D'INSTITUTEURS A PREVOIR	SUPPLEMENT (1)	NOMBRE DE CLASSES	NOMBRE D'INSTITUTEURS A PREVOIR	SUPPLEMENT(1)
1964	780	-	465	780	-	465	780	-	465
1965	820	45	500	850	79	520	900	135	540
1966	880	68	560	940	102	600	1080	135	630
1967	940	68	620	1040	113	680	1160	158	930
1968	1000	68	680	1160	136	750	1320	181	840
1969	1080	91	750	1260	181	840	1500	203	960
1970	1170	91	829	1390	147	930	1675	200	1100
1971	1240	79	900	1530	158	1040	1850	209	1280
1972	1320	90	980	1720	214	1150	2100	282	1460
1973	1410	100	1050	2000	316	1280	2450	396	1690
1974	1500	100	1120	2300	340	1440	2800	406	1920
1975	1525	107	1210	2750	510	1615	3220	475	2190

(1) - Supplément de classes si les enfants de 6 à 14 ans sont scolarisés à 100%

TABLEAU 28 - EVOLUTION ANNUELLE DU NOMBRE DE CLASSES ET DE PROFESSEURS DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE PAR HYPOTHESE DE CROISSANCE

	1 er C Y C L E						2 e. C Y C L E					
	HYPOTHESE A		HYPOTHESE B		HYPOTHESE C		HYPOTHESE A		HYPOTHESE B		HYPOTHESE C	
	CLASSES	PROFES-SEURS	CLASSES	PROFES-SEURS	CLASSES	PROFES-SEURS	CLASSES	PROFES-SEURS	CLASSES	PROFES-SEURS	CLASSES	PROFES-SEURS
1964	270	380	-	-	-	-	44	65	-	-	-	-
1965	290	420	310	440	320	440	49	70	50	74	51	75
1966	320	470	360	500	370	510	54	76	58	84	60	90
1967	350	510	410	560	420	570	59	83	65	95	71	105
1968	390	560	460	530	470	650	64	90	73	107	82	120
1969	430	610	510	700	520	720	69	99	80	120	93	138
1970	470	660	570	800	590	820	74	110	88	133	104	157
1971	510	720	640	890	700	960	79	118	97	147	120	175
1972	560	780	700	980	810	1110	85	127	107	162	135	200
1973	600	840	770	1080	920	1280	90	137	119	176	154	228
1974	650	890	840	1180	1080	1480	96	145	130	194	173	257
1975	690	940	910	1250	1230	1720	103	155	143	215	193	290

TABLEAU 29 - COMPARAISON DES OFFRES ET DEMANDES D'EMPLOIS PAR QUALIFICATION

	DIPLOMES PREVUS(1)	DEPERDITIONS (1)	DEMANDE GLOBALE EN 1970(2)	RYTHME DE SORTIE(3)		RYTHME SOUHAITE EN 1970(4)	DEMANDE GLOBALE EN 1975(2)	RYTHME SOUHAITE EN 1975(4)
				1965	1970			
C.A.P. Industriels	410	630	2100	60	83	430	3500	800
C.A.P. Commerciaux	150	250	700	12	57	127	1000	250
Brevet d'Enseignement Industriel	200	380	1500	18	57	126	2000	300
Brevet d'Enseignement Commercial	640	370	3000	57	126	500	5000	1000
Baccalauréat Technique et Commercial	310	220	500	14	76	300	1200	600
Baccalauréat Général	2175	2500	2500	215	540	800	6000	1200

(1)- Statistiques du Ministère de l'Education Nationale

(2)- Prévision S.E.M.A.

(3)- Nombre annuel de diplômes prévus par l'Enseignement Technique

(4)- Nombre annuel de diplômes avec une scolarisation complète et équilibrée des enfants dans l'enseignement technique dans l'hypothèse B (scolarisation complète en 1975

TABLEAU N° 30 - TAILLE DES MENAGES AUTOCHTONES POUR DIVERSES VILLES

	Population	Ménages	Taille
PARIS (1954)	2.764.000	1.180.000	2,34
ABIDJAN (1955) ×	111.900	30.000	3,74
(1963)	230.000	53.600	4,29
(1964)	260.000	59.700	4,32
POINTE- NOIRE (1958)	54.500	13.750	3,96
DAKAR (1955)	200.000	47.300	4,23
OUAGADOUGOU (1960)	57.950	11.750	4,92
LIBREVILLE (1960)	27.400	9.350	2,93
COTONOU (1959)			4,60

× - estimation S.E.M.A.

TABLEAU 31 - STRUCTURE PAR TYPE DE MENAGE POUR CHAQUE HYPOTHESE DE CROISSANCE (1)

	NOMBRE DE MENAGES		CELIBATAIRE		CELIBATAIRE EN GROUPE		FAMILLE CONJUGALE		FAMILLE ELARGIE	
	NA	%	NA	%	NA	%	NA	%	NA	%
En 1963	58000	100,0	9900	17,1	6600	11,3	27200	46,9	14300	24,7
En 1970										
Hypothèse A a)	94000	100,0	14500	15,9	11500	12,2	44000	46,6	24000	25,4
Hypothèse A b)	94500	100,0	15500	16,4	13000	13,7	42500	45,0	23500	24,9
Hypothèse B a)	105000	100,0	16800	15,8	13100	12,8	48900	46,0	26800	25,4
Hypothèse B b)	104100	100,0	17200	16,5	14100	13,5	46900	45,0	25900	25,0
Hypothèse C a)	122000	100,0	19400	15,9	15200	12,4	56600	46,4	30800	25,2
Hypothèse C b)	116100	100,0	19300	16,6	16200	13,9	52000	44,8	28600	24,1
En 1975										
Hypothèse A a)	122000	100,0	19400	15,9	14900	12,2	56600	46,4	31300	25,6
Hypothèse A b)	122000	100,0	19800	16,2	16700	13,7	55200	45,2	30200	24,9
Hypothèse B a)	153900	100,0	25000	16,2	19700	12,8	70300	45,7	38900	25,6
Hypothèse B b)	154000	100,0	25800	16,8	21400	13,9	69500	45,1	37300	24,2
Hypothèse C a)	200000	100,0	33500	16,7	26900	13,4	89000	44,5	50600	25,4
Hypothèse C b)	199400	100,0	34500	17,3	28300	14,2	87000	43,6	49600	24,9

(1) - le calcul a été fait par deux méthodes

(a) - en fonction de la répartition par âge du chef de ménage et par type

(b) - en fonction de la répartition par ancienneté du chef de ménage et par type

TABLEAU 32 - STRUCTURE DE LA POPULATION EN FONCTION DU NOMBRE ET DE LA TAILLE DES MENAGES POUR CHAQUE HYPOTHESE DE CROISSANCE

	1970			1975		
	Hypothèse A	Hypothèse B	Hypothèse C	Hypothèse A	Hypothèse B	Hypothèse C
a)- Population totale prévue par extrapolation	420000	497000	585000	580000	815000	1075000
b)- Nombre de chefs de ménage avec les taux par âge de 1963	94000	105000	122000	122000	154000	200000
Taille obtenue a/b	4,46	4,73	4,80	4,75	4,29	4,38
Population résultant de la structure par type et taille de ménage en 1963	396700	437000	513000	509000	642000	829000

TABLEAU 33A NOMBRE DE MENAGES MASCULINS PREVISIBLE EN FONCTION DE L'AGE DU CHEF DE MENAGE PAR HYPOTHESE DE CROISSANCE

	TAUX ACTUEL	TAUX PROJETE EN 1970	1970			TAUX PROJETE EN 1975	1975		
			Hypo.A	Hypo.B	Hypo.C		Hypo.A	Hypo.B	Hypo.C.
de 15 à 19 ans	0,08	0,06	1400	1700	2000	0,04	1300	1800	2400
de 20 à 24 ans	0,42	0,48	14000	17500	19000	0,53	20100	29800	39200
de 24 à 29 ans	0,67	0,75	23400	29000	31400	0,85	36700	46300	59300
de 30 à 34 ans	0,84	0,90	18600	23100	25500	0,95	29500	38600	44600
de 35 à 39 ans	0,92	0,95	15500	16700	17700	0,98	-	-	-
							46400	54600	72400
40 ans et +	0,98	0,98	19500	22100	26400	0,98			
Nombre de ménages masculins	-	-	92400	110000	122000	-	134000	171100	217200
Nombre total de ménages	-	-	99000	117500	130500	-	145000	185000	235000
Taille (1)	4,25	-	4,25	4,25	4,48	-	4,30	4,40	4,56

(1)- par rapport à la population extrapolée.

TABLEAU 33B - STRUCTURE DES MENAGES SUIVANT L'AGE DU CHEF DE MENAGE

	TAILLE EN 1964	TAILLE EN 1970	REPARTITION PAR AGE EN 63	NBR de MENAGES EN 1970	POPULATION 1970	HYPOTHESE B MENAGES (1)	HYPOTHESE B POPULATION	TAILLE EN 1975	HYPOTHESE B MENAGES	HYPOTHESE B POPULATION
15 à 19 ans	2,32	2,63	2,1	2200	5800	2800	7400	2,9	3700	10700
20 à 24 ans	2,72	3,08	12,0	13200	40600	16100	49500	3,4	25000	85000
25 à 29 ans	3,56	4,03	24,2	26400	106500	22300	90000	4,3	38700	166500
30 à 34 ans	4,24	4,80	21,9	24200	116000	23100	111000	5,4	36300	196000
35 à 39 ans	4,24	5,50	16,6	18100	105000	17300	95000	6,3	26500	167000
40 à 49 ans	5,63	6,38	14,8	16400	105000	14500	92000	7,0	18600	130000
50 à 59 ans	5,21	5,90	6,0	6600	39000	5900	35000	6,5	7300	47000
60 ans et +	4,79	5,50	2,4	2600	13700	3000	16500	6,0	3400	20400
ENSEMBLE	4,24	4,80	100,0	110000	531600	105000	496500	5,3	158500	822600

(1)- avec les taux par âge de 1963.

TABLEAU N° 34 - STRUCTURE ET TYPE DE MENAGE SUIVANT LES CATEGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES EN 1970

	Nombre	% 1963	Nombre de Ménages	Taille 1963	Population I	Nouveau % 1970	Taille extrapolée	Nombre de Ménages	Population extrapolée
Cadres Supérieurs	1300	0,96	1250	7,4	9300	0,98	8,1	1280	10300
Cadres Moyens	7700	0,90	6950	6,9	48000	0,95	7,4	7300	54000
Employés + 6	5400	0,84	4500	5,9	26600	0,90	6,3	4860	30600
Service d'ordre	5000	0,80	4000	5,5	22000	0,85	5,8	4500	26600
Ouvriers qualifiés	5600	0,92	5150	5,2	26800	0,95	5,5	5300	29700
Ouvriers spécialisés	29400	0,73	21450	4,2	90000	0,80	4,4	23500	103500
Employés - 5	12700	0,60	7200	4,7	33800	0,66	4,9	8400	41000
Service	13500	0,61	8200	3,7	31100	0,67	3,9	9050	35300
Manoeuvres	22000	0,48	10500	3,1	32500	0,53	3,3	11800	38400
Agents primaires	2400	0,77	1850	5,4	10000	0,85	5,7	1950	11000
Agents traditionnels	24400	0,63	15400	3,8	58500	0,70	4,0	17000	67500
TOTAL	129400		86450		388600			99500	448000
Inactifs de plus de 14 ans			7500	2,9	15000			9500	28000
TOTAL DES MENAGES			94000	4,5	403600			109000	476000

TABLEAU N° 35 - STRUCTURE ET TYPE DE MENAGE SUIVANT LA CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DU CHEF EN 1975.

	Nombre	% de 1963	Ménages	Taille de 1963	Population Totale	% en 1975	Taille en 1975	Ménages en 1975	Population Totale
Cadres Supérieurs	2600	0,96	1940	7,4	14350	1,00	8,8	2600	22900
Cadres Moyens	12500	0,90	8100	6,9	56000	1,00	8,0	12500	100000
Employés de la catégorie 6 et+	7000	0,84	6740	5,9	39500	0,95	6,6	6650	44000
Service d'Ordre	7000	0,80	5600	5,5	30800	0,90	6,2	6300	39100
Ouvriers qualifiés	7000	0,92	6440	5,2	33500	1,00	5,8	7000	40600
Ouvriers spécialisés	37200	0,73	27200	4,2	118000	0,88	4,7	32700	153500
Employés de la catégorie 5 et-	15700	0,60	10000	4,7	47000	0,73	5,1	11500	58700
Service	19300	0,61	11800	3,7	43600	0,73	4,1	14100	57900
Manoeuvres	25000	0,48	12000	3,1	37400	0,59	3,5	14700	51400
Agents primaires	2600	0,77	2000	5,4	10800	0,88	5,8	2300	13400
Agents traditionnels	30400	0,63	19200	3,8	75000	0,77	4,2	23400	98500
TOTAL DES ACTIFS	166300		111000		506000			133750	680000
INACTIFS			10000	2,9	34000			16250	52000
TOTAL			121000	4,5	540000			150000	732000

TABLEAU 36 - EVOLUTION ANNUELLE DU NOMBRE DE MENAGES POUR CHAQUE HYPOTHESE DE CROISSANCE

ANNEE DE REFERENCE	HYPOTHESE A			HYPOTHESE B			HYPOTHESE C		
	NOMBRE DE MENAGES	TAUX DE CROISSANCE	NOUVEAUX MENAGES	NOMBRE DE MENAGES	TAUX DE CROISSANCE	NOUVEAUX MENAGES	NOMBRE DE MENAGES	TAUX DE CROISSANCE	NOUVEAUX MENAGES
1963	61000	-	-	61000	-	-	61000	-	-
1964	68500	12,5	7500	68500	12,5	7500	68500	12,5	7500
1965	75000	9,5	6500	75500	10,2	7000	76500	11,0	8000
1966	79500	6,8	4500	82000	8,5	6500	85000	11,0	8500
1967	83700	5,4	4200	88000	7,2	6000	94000	11,2	9000
1968	87500	4,9	3800	94000	6,8	6000	101500	8,3	7500
1969	90500	3,6	3000	99000	5,2	5000	111000	9,0	9500
1970	94000	3,0	3500	105000	6,0	6000	122000	10,0	11000
1971	98000	4,1	4000	113000	7,2	8000	135000	10,3	13000
1972	103000	5,0	5000	121000	7,3	8000	149000	10,4	14000
1973	108500	5,5	5500	131000	8,2	10000	165000	10,8	15000
1974	115000	6,0	6500	142000	8,5	11000	182000	10,3	17000
1975	122000	6,0	7000	154000	8,5	12000	200000	10,0	18000

TABLEAU 37 - DISTRIBUTION DES REVENUS MENSUELS MOYENS DISPONIBLES PAR CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE EN 1963.

	REVENU INDUSTRIEL	REVENU TOTAL DU MENAGE	REVENU PAR TETE
Cadres supérieurs	65.000	70.000	9.500
Cadres moyens	42.000	50.000	7.300
Employés de la catégorie 6	27.800	34.100	5.800
Service d'ordre	28.400	31.100	5.650
Ouvriers qualifiés	25.800	30.500	5.850
Employés de la catégorie 5 et -	16.000	20.600	4.400
Ouvriers spécialisés	14.100	17.300	4.100
Personnel de service	11.800	16.900	4.600
Manoeuvres apprentis	9.500	13.700	4.400
Agents primaires	17.000	23.600	4.400
Agents traditionnels	12.000	16.800	4.400
Inactifs	20.500	20.000	6.900
Moyenne population	17.500	21.600	5.100
Moyenne salariés	18.900	23.200	

TABLEAU 38 - EVOLUTION DE LA REPARTITION DES REVENUS ENTRE ABIDJAN ET LA COTE D'IVOIRE EN MILLARDS DE FRANCS 1960.

	1960	1963	1965	1970	1975	1980
COTE D'IVOIRE :						
a)- Population	3430000	3680000	3860000	4400000	5000000	5400000
b)- Revenu intérieur	120,7	150	168,7	239,1	324,8	442
c)- Revenu disponible aux ménages	107,1	128	144,4	198,2	275	380
d)- Revenu moins l'auto-consommation	65,8	82	97,4	143,2	215	316
e)- Salaires versés	30,6	38,5	47,6	70,2	110	168
f)- Revenu disponible par tête (en francs)	31300	35000	37500	45000	55000	67000
ABIDJAN						
g)- Population		250000	340000	500000	820000	1100000
h)- Revenu disponible		13,5		32,0	60,6	94,5
i)- Salaires versés		10,3				
j)- Revenu disponible par tête (en francs)		54000		64000	74000	86000
ABIDJAN (calcul direct)						
k)- Salaires prévus				19,8	30,0	
l)- Revenu disponible				26,8	40,5	
m)- Revenu par tête				54000	51000	
REPARTITION						
g/a Population		6,8%		11,3%	16,3%	
h/d Revenu disponible		16,5		22,4	30,0	
k/e Salaires		26,8		28,4	27,5	

TABLEAU 39A - STRUCTURE PAR AGE ET LIEU DE NAISSANCE DE LA POPULATION AFRICAINE DOMICILIEE EN MARS 1963

	- de 5 ans	de 5 à 9 ans	de 10à 14 ans	de 15à 19 ans	de 20 à 24 ans	de 25 à 29 ans	de 30 à 34 ans	de 35 à 39 ans	de 40 à 49 ans	de 50 à 59 ans	60 ans et +	TOTAL
Abidjan	0,80	0,57	0,40	0,14	0,07	0,06	0,06	0,07	0,10	0,12	0,23	0,31
Ivoiriens	0,13	0,34	0,47	0,60	0,53	0,48	0,46	0,48	0,48	0,47	0,34	0,41
Haute-Volta	0,02	0,03	0,03	0,12	0,20	0,22	0,22	0,17	0,14	0,09	0,09	0,12
Mali	0,01	0,02	0,03	0,07	0,09	0,12	0,13	0,12	0,13	0,13	0,15	0,07
Autres Africains	0,04	0,04	0,07	0,09	0,11	0,12	0,13	0,16	0,15	0,19	0,19	0,09
TOTAL	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00

TABLEAU 39B - STRUCTURE PAR ANCIENNETE ET LIEU DE CROISSANCE DE LA POPULATION

	1	2	3	4,5	6,5	8	11	17	24	ENSEMBLE
Abidjan	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,31
Autres Ivoiriens	0,61	0,63	0,66	0,62	0,57	0,56	0,65	0,65	0,69	0,41
Haute-Volta	0,15	0,14	0,12	0,18	0,20	0,20	0,15	0,15	0,08	0,12
Mali	0,09	0,10	0,09	0,09	0,11	0,12	0,10	0,10	0,12	0,07
Autres Africains	0,15	0,13	0,13	0,11	0,12	0,11	0,10	0,10	0,11	0,09
TOTAL	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00

TABLEAU 40 - STRUCTURES COMPAREES DE L'IMMIGRATION ET DE LA POPULATION POUR CHAQUE HYPOTHESE DE CROISSANCE

	1955	1963	1964	1970			1975		
				A	B	C	A	B	C
a)- Population totale	112000	230000	264000	420000	497500	584100	578100	813000	1073000
b)- Population née à Abidjan	32650	71650	79000	90000	135000	169600	134100	235000	328000
c)- Population immigrée	79350	158350	185000	330000	362500	414500	434000	595000	745000
Pourcentage d'immigrés c/a	0,71	0,69	0,70	0,78	0,73	0,71	0,75	0,72	0,69
d)- Apport brut annuel d'immigrants	19000	42000	48000	55000	65000	87000	61000	90000	135000
Pourcentage d/b	0,17	0,18	0,18	0,13	0,13	0,15	0,11	0,11	0,13
Pourcentage d/a	0,24	0,26	0,26	0,17	0,18	0,21	0,15	0,16	0,18
Calcul en fonction de l'âge									
-Population née à Abidjan	325000	71500	-	105000	160000	190000	155000	278000	370000
-Population née en Côte d'Ivoire	37000	94500	-	190000	204500	239000	228000	325000	427000
-Population née hors de Côte d'Ivoire	42500	65000	-	125000	133000	155000	195000	210000	276000
Calcul en fonction de l'ancienneté									
- Population née à Abidjan	32500	71500	-	90000	135000	169600	134100	235000	328000
- Population née en Côte d'Ivoire	37000	94500	-	200000	220000	252500	264000	362500	455000
- Population née hors de Côte d'Ivoire	42500	65000	-	130000	142500	162000	170000	232500	290000

TABLEAU 41 - MOUVEMENTS DES POPULATIONS ORIGINAIRES DE COTE D'IVOIRE

DEPARTEMENT	IMMIGRANTS		POPULATION TOTALE			COEFFICIENTS			IMMIGRANT 1975
	1955	1963	1955	1963(1)	1975	1955	1963	PREVU 1975	
Abidjan	17200	71650	112000	245000	-	-	-	-	-
Département Sud (- Abidjan)	5040	28520	425000	516400	700000	1,2	5,5	12	84000
Département Nord	2740	9850	567000	690700	930000	0,5	1,4	4	37000
Département Centre	4800	26390	673000	818400	1100000	0,73	3,2	10	110000
Département Centre Ouest	3380	16220	280000	341000	459000	1,2	4,8	12	55000
Département Ouest	2800	9700	355000	408100	550000	0,8	2,7	8	40000
Département Est	350	3030	171000	208100	280000	0,2	1,5	4	11000
ENSEMBLE SANS ABIDJAN	36300	165360	2471000	2981000	4019000				337000

(1)- Statistiques du Ministère de m'Intérieur

TABLEAU 42 - CARACTERISTIQUE DE LA POPULATION NON AFRICAINE

	1955	1963	1970	1975
EMPLOI HOMMES				
Cadres supérieurs	790	1780	4350	5800
Cadres moyens	500	1250	2800	3500
Employés	1580	1120	520	820
Ouvriers	590	1150	-	-
EMPLOI FEMMES				
Cadres supérieurs	30	140	330	600
Cadres moyens	40	480	400	400
Employés	950	1630	1030	1330
Ouvriers	80	80	-	-
TOTAL DE L'EMPLOI	4560	7630	9430	12250
NOMBRE DE PERSONNES PAR ACTIFS	1,8	2,14	2,30	2,40
POPULATION EVALUEE A PARTIR DE L'EMPLOI	8130	16350	21800	29800
POURCENTAGE PAR RAPPORT A LA POPULATION AFRICAINE TOTALE	7,3%	7,1%	6,9%	6,8%
POPULATION EUROPEENNE EVALUEE A PARTIR DE LA POPULATION AFRICAINE				
Hypothèse A	8130	16350	29000	44000
Hypothèse B			34000	58000
Hypothèse C			42000	68000

TABLEAU 43 - EVOLUTION ANNUELLE DES IMMIGRANTS IVOIRIENS A L'AIDE DU MODELE D'IMMIGRATION DE L'INTERIEUR VERS ABIDJAN

ANNEE DE REFERENCE	POPULATION DE COTE D'IVOIRE (1)	ACCROISSEMENT ANNUEL	% (2)	IMMIGRANTS IVOIRIENS	RESTE EN COTE D'IVOIRE	IMMIGRANTS TOTAUX (3)	POPULATION D'ABIDJAN	POPULATION TOTALE (4)	TAUX DE CROISSANCE
1964	2980000	74500	0,215	16000	58500	25000	285200	292000	12,3
1965	3038500	76000	0,227	17200	58800	26800	318800	326800	11,9
1966	3097300	77400	0,238	18400	58600	28700	355500	364400	11,5
1967	3145900	78600	0,248	19500	59100	30400	394800	404800	11,1
1968	3205000	80100	0,257	20600	59500	32100	436900	447800	10,6
1969	3264500	81600	0,265	21600	60000	33700	480500	492500	10,1
1970	3324500	83100	0,272	22600	60500	35300	527800	541000	10,0
1971	3385000	84600	0,278	23600	61000	36800	577800	592200	9,4
1972	3446000	86200	0,283	24400	61800	38000	630200	646000	9,1
1973	3507800	87700	0,289	25300	62400	39600	685600	702700	8,7
1974	3570200	89300	0,291	26000	63300	40600	743300	761900	8,4
1975	3633500	91000	0,293	26700	64300	41700	803600	823700	8,1
1976	3697800	92400	0,294	27200	65200	42400	866100	887800	7,9
1977	3763000	94000	0,295	27700	66300	43200	931000	954300	7,7
1978	3829300	95700	0,296	28300	67400	44100	998400	1023400	7,6
1979	3896700	97300	0,297	28900	68400	45100	1078500	1105400	7,5
1980	3965100	99000	0,298	29500	70500	46000	1151400	1182300	7,3

(1)- Population totale sans Abidjan (Statistiques du Ministère de l'Intérieur)

(2)- Pourcentages d'individus émigrant à Abidjan

(3)- En tenant compte de l'immigration non ivoirienne

(4)- En tenant compte du mouvement **naturel** à Abidjan

TABLEAU 44 - EVOLUTION ANNUELLE DE LA POPULATION AFRICAINE RETENUE COMME LA PLUS VRAISEMBLABLE

ANNEE DE REFERENCE	TAUX D'ACCROISSEMENT ANNUEL	POPULATION AFRICAINE DOMICILIEE	TAILLE MOYENNE DES MENAGES	NOMBRE DE MENAGES	NOMBRE D'ACTIFS PAR EMPLOI	OFFRE D'EMPLOI	EMPLOIS A CREER ANNUELLEMENT	TAUX DE SCOLARISATION GLOBAL	ENFANTS A SCOLARISER	PROPORTION SCOLARISEE DANS LE CYCLE PRIMAIRE	CYCLE PRIMAIRE	NOMBRE DE CLAS. PRIMAIRES SUPPL. A CREER ANNUEL. 45e.	CYCLE SECONDAIRE ET AU DELA	NOMBRE DE CLASSES SUPPLE. CHAQUE ANNEE (35e./CL.	NOMBRE D. PROFESSEURS SUP. PLEM. PAR AN (1/25 elev.)	TAUX D. NATALITE	NOMBRE ANNUEL DE NAISSANCES
1963																	
1964	12,5	295.000	4,25	68.500	3,05	98.500	-	0,146	44.000	0,75	35.000	-	9000	-	-	0,050	15.000
1965	12,0	336.000	4,30	78.100	3,09	108.500	10.000	0,154	51.700	0,74	38.300	120	13400	70	98	0,049	16.400
1966	11,5	375.000	4,40	85.200	3,13	120.000	11.500	0,162	60,600	0,73	44.300	130	16300	80	112	0,048	18.000
1967	11,0	416.000	4,50	92.500	3,17	131.500	11.500	0,170	70.600	0,72	50.800	140	19800	95	133	0,047	19.600
1968	10,5	459.000	4,60	99.500	3,21	143.000	11.500	0,175	80.400	0,71	57.100	150	23300	110	154	0,046	21.100
1969	10,0	505.000	4,70	105.000	3,25	155.000	12.000	0,186	94.000	0,70	65.900	165	28100	130	182	0,045	22.700
1970	9,5	554.000	4,80	113.000	3,29	168.500	13.500	0,194	106.500	0,69	73.400	190	33100	150	210	0,044	24.600
1971	9,0	604.000	4,90	123.200	3,33	181.500	13.000	0,202	122.000	0,68	83.000	210	39000	175	245	0,043	26.000
1972	8,5	655.000	4,99	131.000	3,37	194.500	13.000	0,210	137.500	0,66	90.700	180	46800	200	280	0,042	27.500
1973	8,0	706.000	5;07	139.000	3,41	206.500	12.000	0,218	154.000	0,64	98.600	175	55400	230	322	0,041	29.000
1974	7,5	760.000	5,14	148.000	3,45	220.000	13.500	0,226	171.500	0,62	106.300	170	65200	270	378	0,040	30.400
1975	7,0	813.000	5,20	156.500	3,45	235.500	15.500	0,234	190.500	0,60	114.200	165	76300	310	434	0,039	31.700
1976	6,5	865.000	5,20	166.000	3,43	252.000	16.500	0,240	207.500	0,58	120.000	155	87000	340	476	0,038	32.800
1977	6,5	920.000	5,15	179.000	3,41	270.000	18.000	0,245	226.000	0,56	126.500	140	99500	365	511	0,037	34.000
1978	6,5	980.000	5,15	190.500	3,39	289.000	19.000	0,250	245.000	0,54	132.000	120	113000	375	525	0,036	35.300
1979	6,0	1040.000	5,10	204.000	3,37	309.000	20.000	0,250	250.000	0,52	135.000	70	125000	355	497	0,035	36.100
1980	6,0	1100.000	5,00	220.000	3,35	328.000	19.000	0,250	275.000	0,50	137.500	55	137500	340	476	0,034	37.400

ANNEXE N - REPARTITION DES HOMMES AFRICAINS DOMICILIES PAR AGE ET DATE D'INSTALLATION A ABIDJAN EN 1963.

Age en années révolues	Ensemble	1962 1963	1961	1960	1958 1959	1956 1957	1953 1955	1943 1952	Avant 1943	Né ici	Imprécis
- de 5 ans	22760	2490	1260	1160	700	-	-	-	-	16100	1070
5 à 9 ans	15440	1930	950	1190	1620	1070	500	-	-	8010	170
10 à 14 ans	9830	1610	870	900	1040	520	580	670	-	3520	120
15 à 19 ans	11300	3280	1430	1490	1560	820	400	850	-	1470	-
20 à 24 ans	14300	3840	1620	1750	2250	1610	1250	1000	180	800	-
25 à 29 ans	18600	3820	1760	2000	2830	2330	2380	2320	410	750	-
30 à 34 ans	13150	2210	790	1070	1820	1650	1670	2820	630	490	-
35 à 39 ans	9100	1090	580	560	1120	910	1060	2500	850	430	-
40 à 49 ans	8110	840	330	390	650	680	690	2130	940	460	-
50 à 59 ans	3230	190	40	100	190	140	280	790	1300	200	-
60 à 69 ans	1000	110	10	40	60	50	80	60	470	120	-
70 ans et +	310	40	30	10	30	10	20	20	60	70	-
Imprécis	340	-	-	-	-	-	-	-	-	-	340
ENSEMBLE	127470	21450	9670	10630	13870	9790	8910	13160	5840	32420	1700

ANNEXE N - REPARTITION DES FEMMES AFRICAINES DOMICILIEES PAR AGE ET DATE D'INSTALLATION A ABIDJAN .

Age en années révolues	Ensemble	1962 1963	1961	1960	1958 1959	1956 1957	1953 1955	1943 1952	Avant 1943	Né Ici	Imprécis
- de 5 ans	20710	2560	1270	940	550	-	-	-	-	14410	980
5 à 9 ans	16300	2610	1010	1180	1800	1150	520	-	-	7850	170
10 à 14 ans	8670	1660	610	800	940	570	610	560	-	2900	120
15 à 19 ans	13400	4780	1610	1690	1620	800	450	890	-	1560	-
20 à 24 ans	14900	3160	1570	1910	2940	1540	1260	1360	220	940	-
25 à 29 ans	12780	2000	930	1110	2000	1630	1550	2170	500	890	-
30 à 34 ans	6650	950	350	560	850	680	730	1430	520	580	-
35 à 40 ans	4050	530	190	230	350	390	390	1010	630	380	-
40 à 45 ans	3270	410	80	180	200	170	290	730	890	340	-
50 à 59 ans	1170	150	30	160	110	80	120	160	380	100	-
60 à 69 ans	450	50	10	40	50	10	50	50	140	40	-
70 ans et +	160	30	-	50	-	-	10	30	70	40	-
Imprécis	330	-	-	-	-	-	-	-	-	-	330
ENSEMBLE	102860	18890	7660	8620	11410	7020	5980	8390	3350	30030	1310